

NECKER

Buste de Houdon

(Musée d'art et d'histoire, Genève.)

E. LAVAQUERY

NECKER
FOURRIER DE LA RÉVOLUTION
1732-1804

Avec 2 gravures hors texte



PARIS
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e

TABLE DES MATIÈRES

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES DE PERSONNES CITÉS DANS LE CORPS DE L'OUVRAGE

C



NECKER

Buste de Houdon

(Musée d'art et d'histoire, Genève.)

E. LAVAQUERY

NECKER
FOURRIER DE LA RÉVOLUTION
1732-1804

Avec 2 gravures hors texte



PARIS
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e

AVANT-PROPOS

Aucune étude d'ensemble n'a encore été faite, avec impartialité, sur la vie de Necker. Les historiens qui ont dû, au passage, s'occuper de lui, se sont bornés, comme Joseph Droz, à le regretter, et à déclarer l'entreprise difficile, entre l'apologie et le dénigrement (1).

On ne peut indéfiniment s'en rapporter à la dévote *Notice*, mise en tête des *Œuvres complètes* de Necker

(1) On ne peut que négliger une petite brochure parue à Lille vers 1840, signée Adolphe Terwangne. Sous un titre démesuré : *Necker banquier, syndic de la Compagnie des Indes, résident de la Suisse près la Cour de France, contrôleur général des finances sous le règne de Louis XVI*, c'est en 29 pages in-12 un éloge pompeux et vide, discours d'apparat probablement prononcé dans une loge maçonnique. — En 1885, dans la *Bibliothèque d'Education nationale*, un professeur, P. Bondois, trace du ministre, en 96 pages in-16, une sorte d'image d'Epinal, bonne à figurer dans un Plutarque démocratique. C'est l'affirmation que Necker est un honnête homme et un grand financier, digne d'être compté parmi les grands ancêtres révolutionnaires. — Plus nuancée, mais sans aucune prétention à renouveler le sujet, l'étude sommaire de J. Girardin (*Bibl. des Ecoles et des Familles*). On y retrouve l'écho bénévole du panégyrique familial repris à chaque génération. In-18, Paris, 1882. — Necker a fait encore l'objet récemment, de plusieurs thèses d'économie politique : on s'y borne à utiliser les actes officiels et publics du ministre.

par son petit-fils Auguste de Staël-Holstein ; moins encore aux *Notes et souvenirs* passionnés de Mme de Staël. L'histoire a d'autres exigences que celles de la piété filiale. Il est permis de penser que la garde fidèle a assez duré, que les descendants du banquier genevois ont montée jalousement autour de sa renommée. Soit au salon de Mme Necker, soit dans l'entourage de sa fille, on le voit constamment dressé, avec un respect intégral, comme une effigie un peu grise, compassée, figée dans une attitude uniformément attendrissante et solennelle.

Il est grand temps, deux siècles après sa naissance, de le dégager des cérémonies funéraires, et de le tirer sur le devant de la scène, qu'il a bien cru, de son vivant, occuper tout entière avec le sentiment inébranlable de sa propre perfection. Il est juste de se demander enfin quelle réalité se cachait sous ce masque d'apparat, dût la vérité, après ces longues complaisances, prendre un air de réquisitoire.

Ce que l'on ignore le moins, c'est la valeur de Necker comme ministre des Finances, bien qu'il arrive encore à des journalistes de s'y méprendre et d'écraser tel chef de parti sous ce pesant souvenir. Dès 1848, G. de Molinari, dans les *Mélanges d'économie politique*, termine ainsi sa note sur Necker : « Il n'y avait pas en lui l'étoffe d'un grand ministre ; c'est un habile financier de second ordre et un philanthrope honnête, rien de plus. » Telle est encore l'opinion, fortement motivée, de M. Marcel Marion, dans sa remarquable *Histoire financière de la France*. Lui aussi se croit obligé de corriger la dureté de son jugement par un acte de foi à « la parfaite honorabi-

lité » du caractère de Necker. C'est une sorte de laissez-passer, à la réflexion assez étrange, dont on fait bénéficier sa mémoire. Résidu tenace du culte de latrie domestique dont Necker fut l'objet, après en avoir été le premier pontife. Est-ce suffisant pour juger l'homme?

Faut-il, par exemple, s'en rapporter seulement, comme Auguste de Staël et le comte d'Haussonville, aux caprices du hasard, c'est-à-dire se résigner à l'ignorance, pour résoudre un des plus curieux problèmes de l'histoire : Pourquoi et comment un plébéien, étranger, républicain, protestant, a-t-il été précisément commis à la liquidation de l'antique monarchie très chrétienne?

« C'est qu'il savait compter, » s'est-on plu à répéter. Mais lui-même a bien prétendu être mieux qu'un banquier. Il a toujours revendiqué l'honneur de « s'attacher à l'étude et à la recherche des vérités qui ont l'avantage politique de l'État pour objet » (1).

Nous devons l'en croire, bien qu'à vrai dire cette prétention ne le distingue pas de ses contemporains. Ce qui le met à part, c'est qu'il a été bien placé pour agir, le pouvoir en mains, au moment décisif. Il est donc intéressant d'examiner de près son caractère et l'influence, plus ou moins consciente, qu'il a exercée sur la crise finale de l'ancienne France. En dépit qu'on en ait, Necker est le nom le plus important de notre histoire, de 1776 à 1789. Il s'est mêlé étroitement au mouve-

(1) *De l'importance des opinions religieuses*. Introduction. In-8°. Londres, 1788.

ment révolutionnaire, non pour y résister, comme un Vergennes, mais pour le favoriser et le suivre.

Le grand profit à tirer de son histoire, c'est de pousser plus profondément l'analyse de la Révolution.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Pour composer cette étude, je crois n'avoir négligé aucune des sources imprimées : histoires, journaux, mémoires, pamphlets. Elles sont indiquées en note, là où ce peut être le plus utile. Pour les imprimés du temps de Necker, j'ai reproduit le plus souvent la cote de la Bibliothèque nationale, sauf celle des très nombreux libelles, rangés par ordre de dates dans la série Lb[39].

Je dois signaler à part deux ouvrages allemands qui n'ont été utilisés, que je sache, dans aucun des travaux antérieurs.

L'un se trouve à la Bibliothèque Nationale : Ln[27] 15107 : *Necker in Briefen an Herrn Iselin in Basel*, 456 pages, petit in-8° (1782).

J'ai trouvé l'autre à Lausanne, Bibliothèque cantonale vaudoise : *Familiengeschichte des Herrn von Necker königlichen französischen Staatsministers. Nebst beylaugen Bemerkungen über seinen Karacter und seine Finanzoperationen.* Regensburg, in Kommission der montagischen Buchhandlung, 1789, 96 p. in-12. En 1886, le docteur Hermann, *oberlehrer* du *Gymnasium Ascanicum* de Berlin, a fait un court extrait de ce curieux ouvrage : *Zur Geschichte der Familie Necker; der deutsche Ursprung derselben urkundlich belegt*, 21 pages in-4°. Cet extrait seul a été connu de lady Blennerhassett et du comte d'Haussonville.

Quant aux documents d'archives, il semble qu'on doive d'abord les chercher à Coppet. Le comte d'Haussonville m'y avait autorisé dans les tout derniers jours de sa vie, en limitant à son gré le champ d'investigation. Par son témoignage, on était assuré de ne rien découvrir d'intéressant sur le second ministère de Necker. Le sommaire même des archives de Necker, embrassant 23 dossiers sous 21 numéros, laisse apercevoir que les papiers ont été conservés, choisis et classés, soit par Necker lui-même, soit par Auguste de Staël, éditeur des *Œuvres* de son grand-père, dans un but avoué d'apologie. D'autre part, Necker, en 1798, à l'approche des troupes françaises, a brûlé beaucoup de papiers politiques. Les dossiers de lettres qui existent encore contiennent surtout, pour Mme Necker, sa correspondance avec Mme Favre, intendante de ses charités ; pour Necker, des billets banaux de félicitations, de demandes, de remerciements.

La partie plus spécialement staëlienne de ces archives est en grande partie conservée à Broglie. On sait de reste que le comte d'Haussonville y a largement puisé, et que récemment Coppet et Broglie ont encore fourni matière à des publications fort utiles à l'histoire.

Reste à indiquer les principaux documents inédits qu'il m'a été donné d'utiliser.

Du manuscrit des *Mémoires* de l'abbé de Véri, j'ai pu tirer plusieurs traits intéressants.

Aux Archives nationales, outre la correspondance ministérielle contenue dans divers cartons de la série H, j'ai exploré les dossiers O^{1} 235-236, relatifs aux lettres de naturalité. F 11^{1}, F 11^{2}, F 11^{6}, m'ont fourni des détails inédits sur la politique frumentaire du ministre ; F 10^{ve}, des traits curieux de sa minutie administrative.

Les manuscrits du British Museum ont donné principalement : 1) Treize lettres de Mme Necker à Gibbon, la dernière portant le nº 28, de 1758 à 1793 ; plus quatre lettres de Necker (1791-1792) et une de Mme de Staël au même ; celle-ci est accompagnée d'un mauvais petit

dessin à la plume, où Mme de Staël a prétendu portraiturer son père, bien que figure la mention évidemment fausse : *Mrs. Necker;* 2) La série : Additional Ms. 34413 à 34417, contient de très intéressants rapports d'espions anglais sur les opérations de Necker.

En Suisse, j'ai extrait des différents registres officiels, aux Archives de Genève, Berne et Lausanne, les actes concernant Necker, sa famille, sa baronnie de Coppet. J'ai consulté aux Archives de Bâle les papiers Iselin et Sarasin.

Les manuscrits des Bibliothèques, dans les mêmes villes, m'ont fourni des documents d'importance capitale. Voici les principaux :

A la bibliothèque de Genève, Ms. supplément 725, papiers Reverdil : 13 lettres de Mme Necker, de 1770 à 1790 ; 7 lettres de Necker, de 1776 à 1800.

A la bibliothèque de Berne, Ms. *Historiæ Helveticæ*, XXII, 93, Familienpapiere de la famille de Portes ; 2e dossier : 70 lettres de Mme Necker à M. et Mme de Portes, qui ne sont autres que les seigneurs de Crassier, de 1760 à 1789 ; au 3e dossier, 12 billets aux mêmes, de Necker et de Mme de Staël, de 1792 à 1802.

A la bibliothèque de Lausanne, j'ai revu sur les manuscrits le texte, souvent altéré par Golowkin, éditeur des *Lettres diverses*, des lettres de Mme Necker à Mme de Brenies, Ms. J 1348, et consulté quatre de ces lettres restées inédites (de 1763 à 1779).

Enfin M. Tronchin a mis la plus entière bonne grâce à m'ouvrir les archives de Bessinge, où figurent huit lettres de Necker et deux de Mme Necker. Je lui exprime ici, et en même temps à MM. les archivistes et bibliothécaires de Genève, de Berne, de Lausanne et de Bâle, dont le bienveillant concours m'a été si précieux, ma très vive et très profonde gratitude.



NECKER
FOURRIER DE LA RÉVOLUTION

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES ET LA FORMATION DE NECKER

Jacques Necker était le fils cadet d'un Prussien venu, vers la quarantaine, s'établir à Genève. Sa mère, Jeanne-Marie Gautier, fille « d'un noble syndic de la république », ne semble pas avoir laissé beaucoup de souvenirs à ses descendants. Son testament, de 1754, un an avant sa mort, avantageait d'un cinquième son fils aîné, parce que le cadet, croyait-elle, trouverait, grâce à sa position et à son habileté, des moyens assurés de s'enrichir.

Des armoiries à bon compte.

A mesure que sa fortune grandissait, Jacques Necker s'est plu à embellir une origine modeste. En ce qui concerne sa mère, ce zèle ne s'est guère traduit que par une affirmation assez vague : les Gautier, issus d'un ministre huguenot de Gex, auraient pu, paraît-il, se glorifier d'être les lointains descendants de Jacques Cœur.

Necker a mis plus d'application à sortir du commun son nom patronymique. Les Necker, nobles irlan-

dais, auraient fui leur pays pour échapper à la persécution catholique de Marie Tudor. Telle est la singulière découverte d'un aventurier anglais, héraldiste à toutes mains. C'était en 1777 ; Necker venait d'être nommé directeur du Trésor royal. Cette élévation inouïe, dans la cour la plus aristocratique, semblait postuler des ancêtres. L'Anglais les offrit moyennant mille livres sterling, « salaire peu considérable » disait-il, mais il voulait obliger. Il se targuait de faire remonter la filiation du récent ministre, jusqu'à un compagnon de Guillaume le Conquérant. Pour mieux appâter la pratique, il citait un Robert N..., venu en Guyenne sous Édouard Ier, vers 1298 ; et si enthousiasmé du vignoble bordelais, qu'il chargea ses armes, un cou de cygne, d'une grappe.

Éconduit par le défiant financier, l'expert en blason s'adressa à son frère Necker de Germany, qui avait un fils. Mais lui aussi trouva le cadeau trop onéreux. Cependant il se rappela, gratis, l'indication des armoiries, et depuis lors les Necker portèrent : *de gueules au cygne d'argent, sur une mer de même, au chef d'argent chargé d'une grappe de raisin couchée de gueules, tigée et feuillée de sinople.* Quant à la devise assez banale imaginée par l'Anglais : *Nobilis vita nobilior mors*, elle paraît avoir été peu employée par les bénéficiaires et ne figure pas dans l'*Armorial genevois* de Galiffe et Mandrot. L'écusson, qui s'y trouve reproduit, n'est accompagné, et pour cause, d'aucune preuve d'ancienneté.

Necker, tout en arborant les armoiries, n'a guère tiré parti publiquement de l'origine irlandaise, avant 1789. Mais alors, au point culminant de sa réputation, il a jugé à propos d'apprendre au monde, avec ses propres mérites, ceux de sa famille. C'est l'objet d'une brochure allemande parue, sans nom d'auteur, aux premiers mois de 1789, à Ratisbonne, dans une officine protestante de colportage dite

Commission de la librairie du lundi. En voici le titre : *Histoire de la famille de M. de Necker, ministre d'Etat du roi de France, avec des remarques accessoires sur son caractère et ses opérations de finance.*

L'auteur anonyme en a pris, dit-il, le début dans « une lettre en français que M. de Necker a écrite de Paris à son cousin M. le pasteur Necker en Poméranie ». C'est donc de la publicité, faite par l'intéressé lui-même. C'est, après tant d'autres, une des plus fortes expressions de son incommensurable vanité. Il est bon d'y insister, car c'en est aussi l'une des moins connues ; ni Mme de Staël, ni le comte d'Haussonville n'ont jugé à propos de la mettre en lumière. Au milieu du fracas de la Révolution commençante, elle ne dut pas être connue en France ; les libellistes n'auraient pas manqué de s'en délecter.

Voici ce début : « La race des Necker tire son antique origine d'Armagh en Irlande et se croit douée d'une bonne noblesse. Cette race a depuis longtemps le sort singulier de toujours devoir passer d'un pays dans un autre, et de ne pouvoir habiter longtemps nulle part, excepté en Poméranie. Car les Necker sont d'un caractère libéral et sensible, droit et loyal, et sont incapables de feindre. En outre ils ont la détermination prompte et hardie. »

Le docteur Hermann, *oberlehrer* du *Gymnasium Ascanicum* de Berlin, a fait en 1886 un *Essai scientifique* (1) sur cette brochure devenue presque introuvable. « Tel est, dit-il après la citation précédente, le fier début de l'histoire de la famille Necker ; probablement ce sont les propres paroles du ministre des Finances de France. »

Mais cette mystérieuse origine irlandaise, rappelée timidement par le seul Auguste de Staël-

(1) *Sur l'histoire de la famille Necker. Son origine allemande prouvée par les sources.* In-4° de 21 pages. — Hermann est l'auteur d'une *Vie de Robespierre* (1871).

Holstein, n'a été prise au sérieux par personne. « Le fondement de cette tradition fait défaut, » avoue le docteur Hermann. Le bon Galiffe, auteur des *Notices généalogiques sur les familles genevoises* (1), malgré sa révérence envers son glorieux compatriote, n'ose non plus adopter la fable anoblissante. Il note malicieusement, qu'après les généalogies tirées des Romains ou des Croisés, les antécédents irlandais sont les plus usités en tous pays.

Necker de Germany, après la visite de l'officieux Anglais, voulut se renseigner à la source. Il écrivit à l'un de ses cousins allemands, Jacob Necker, bon vieil ermite retiré à Hernhut chez les Frères Moraves, après avoir été commis aux affaires étrangères de l'électeur de Saxe. Il lui demandait de faire établir la généalogie de la famille par son frère, pasteur au pays natal. « Mon frère, répondit le solitaire, se donne toutes les peines du monde pour éclaircir notre généalogie. Il craint néanmoins de ne pouvoir remplir cette tâche, nos ancêtres ayant été plus occupés de leur existence que de leur origine. » Le résultat de cette humble sincérité fut un arbre généalogique, dressé par le pasteur Steinbrück de Stettin, moyennant six louis d'or, et remontant jusqu'à Christian Necker, pasteur vers 1600 à Wartemberg près de Cüstrin, dans la nouvelle marche de Brandebourg. Une branche collatérale jouissait pourtant d'armoiries, toutes différentes d'ailleurs, en vertu d'un anoblissement récent, accordé par Frédéric II à un Necker, directeur de cercle dans le vieux Brandebourg (2).

Il reste donc que Necker descend de Prussiens protestants luthériens (3). Depuis près de deux siècles

(1) 3 vol. in-8°, Genève, 1829, 1892, 1836, V. t. I, p. 200, 293, 328 ; t. II, p. 611 à 613.

(2) Eugène RITTER. *Bulletin de l'Institut national genevois*, nº 54.

(3) Vers 1885 (Dr Hermann) on trouvait encore un Necker à Usedom, un autre bourgmestre à Wollin, dont le fils devint

ses ancêtres occupaient généralement, dans le même horizon restreint, d'humbles fonctions ecclésiastiques : diacres ou pasteurs à Prielüp, à Wartemberg, à Piritz, à Gartz sur l'Oder. Comme les archives de Cüstrin, chef-lieu de ce coin de Poméranie, ont été brûlées pendant la guerre de Sept Ans, il est impossible de vérifier si les diacres et les chantres n'ont pas été *mués çà et là, par soif d'honorabilité, en pasteurs*, tel le propre grand-père de Necker, au témoignage de Galiffe. Quoi qu'il en soit, c'est dans ce milieu d'obscur piétisme, sous la férule assez grossière des prédécesseurs du Roi sergent, au fond d'une province arriérée, que s'est développée l'esprit des Necker. Leur caractère « libéral et indépendant » paraît s'en être fort bien accommodé.

Ceux d'entre eux qui s'évadaient du ministère évangélique, pour monter d'un degré s'exerçaient dans la chicane : ainsi le père de notre Necker, avocat à Cüstrin. Jusqu'en 1712, Charles-Frédéric Necker y végète à la recherche des procès, « sans satisfaction, dit le docteur Hermann, et peut-être aussi sans capacité. » Mais alors se produit le coup de fortune qui, à peine plus de soixante ans plus tard, portera le fils du basochien crotté de Poméranie, à la première place dans la plus brillante monarchie d'Europe.

De Custrin à Genève par Londres.

Un cousin des Necker qui avait réussi, Schutze, banquier à Hanovre et à Berlin, honoré par Frédéric Ier du titre de conseiller du commerce, cherchait

directeur des postes à Bonn. Une nièce du bourgmestre habitait alors Berlin et possédait quelques précieux objets de famille. — La brochure de 1789 signale l'existence de Necker Bavarois et catholiques. Des Necker figuraient ainsi parmi les trois dénominations religieuses qui se partagent l'Europe occidentale.

un précepteur expert en droit, pour le fils du tout-puissant ministre hanovrien Bernstorf, parrain du prince Georges, héritier désigné du trône d'Angleterre. Schutze pensa à Charles-Frédéric qui se morfondait à Cüstrin. Et bientôt le jeune Bernstorf commença son tour d'Europe, sous l'escorte de son heureux précepteur. On les voit à Berlin, à Dresde, à Stuttgart, à Vienne, à Genève, à Londres enfin, où règne Georges Ier, devenu le protecteur des Bernstorf après avoir été leur obligé. L'élève de Charles-Frederic est désormais hors de page ; et son mentor cherche où s'établir, occupé entre temps comme secrétaire du général suisse de Saint-Saphorin, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, ou comme précepteur chez le comte de Bothmar, autre Hanovrien fixé à la cour de Londres (1724).

Le roi d'Angleterre, trouvant le moyen de concilier sa bienfaisance avec son avarice, fait alors voter par le Parlement, en faveur de Charles-Frédéric Necker, une gratification annuelle de cent livres, à charge de tenir, à Genève, un pensionnat destiné à de jeunes Anglais. Il était de mode d'en envoyer un certain nombre se former, en ce carrefour de l'Europe, à la fois aux principes du calvinisme et à la pratique des affaires. Voilà donc l'avocat prussien devenu, dans une situation subalterne mais avec l'aisance assurée, une sorte d'agent anglais dans la Rome protestante.

Tout cela compose autour des Necker une atmosphère de cosmopolitisme assez complexe, renforcée encore par la qualité de franc-maçon, dont Charles-Frédéric s'est muni pendant son séjour à Londres, et qui n'a pas été pour lui un vain titre.

A-t-il joué un rôle dans l'introduction de la franc-maçonnerie en Suisse ? Il est permis de le croire.

Genève accueillit la franc-maçonnerie bien avant Bâle, Zurich ou Berne. Dès 1736, à Genève comme en France, ce sont des missionnaires anglais qui organisent la première loge. Le fondateur en est George

Hamilton, fixé depuis longtemps sur les bords du Léman et marié à une Genevoise. Le Conseil et le Consistoire ne tardèrent pas à prendre ombrage d'une société indépendante de l'esprit officiel, soumise au secret, cimentée par un serment qui n'était pas prêté devant le magistrat et lui restait inconnu. Mais les différentes tentatives, faites par les autorités publiques pour interdire l'affiliation à la nouvelle secte, restèrent sans effet. En février 1744, Genève compte déjà trois loges. Le bruit court dans la ville que la plupart des jeunes pasteurs, de ceux qu'on appelle *envoyés* ou *apôtres*, se sont fait initier. Aussi le modérateur du Consistoire est chargé d'une enquête : elle tourne court et on se contente vite des protestations aussi vagues que grandiloquentes des accusés (1).

Après Hamilton, recruteur infatigable, mais exclu pour « conduite irrégulière », c'est un autre Anglais, lord Malpas, ancien élève du pensionnat Necker, qui devient grand-maître. C'est lui qui organise, le 24 juin 1744, une sortie solennelle de tous les frères « avec le tablier, les gants et la truelle d'argent ». On se promène sur le lac, en un bateau magnifiquement décoré sous le pavillon d'Angleterre ; on festoie dans le jardin des marchands toiliers aux Pâquis ; le tout avec accompagnement de hautbois, de boîtes d'artifice et de coups de fauconneaux. La manifestation, suivie, semble-t-il, par la foule avec une curiosité plutôt sympathique, fit esclandre aux yeux des dirigeants.

Le Magnifique Conseil s'occupe donc une fois de plus des francs-maçons. Entre diverses mesures coercitives, on propose de faire une proclamation publique pour flétrir les loges. « Mais sur ce dernier article, le conseil se trouva partagé. Quelques-uns représentèrent que plusieurs princes considérables comme le roy de Prusse, le prince de Galles et divers autres

(1) Arch. Genève. Ms. m. h. g. 143.

étaient franc-maçons (1). » Cette fois encore la prudence coutumière l'emporta, dans les conseils de la « parvulissime république », à l'évocation de puissants potentats. La délibération, ajournée, ne fut jamais reprise. Assurément le professeur Necker, *ancien* du Consistoire depuis deux ans, ne fut pas le dernier à conseiller la circonspection à l'égard de frères couronnés, dont l'un était son roi de naissance et l'autre son protecteur payant.

Les loges continuèrent à pulluler, si bien que dans cette ville de moins de trente mille habitants, on en comptait six à la fin de 1744, et pas moins de dix-huit en 1769, y compris une loge de femmes, dite d'adoption, fondée en 1745 selon la formule de Ramsay, l'ancien disciple de Fénelon (2).

Charles Necker qui, par état, occupait dans l'Ile un logement assez vaste, offrait aux frères en voyage une hospitalité commode. Si Voltaire, par exemple, engage d'Alembert à faire voir aux Genevois « qu'on commence à devenir plus humain que théologien », ce qui est proprement l'idéal maçonnique, il lui suggère comme une chose toute naturelle : « Qui vous empêche de venir coucher chez M. Necker à la ville, et chez moi à la campagne ? » (7 juin 1758).

Charles-Frédéric Necker ne s'était fixé à Genève qu'après s'être assuré d'y tenir une place honorable. La chaire de droit germanique public et privé, à l'Université de Genève, était vacante depuis plusieurs années. Elle n'y revêtait d'ailleurs que le caractère d'un enseignement accessoire. Pour l'obtenir, l'ancien avocat de Cüstrin n'avait guère à redouter de concurrents, dans une ville de culture toute française. D'autre part, le conseil genevois attachait à cette chaire une assez grande importance, parce qu'elle

(1) Arch. Genève. Ms. m. h. g. 143, f°s 502 et sq.

(2) Claudius Fontaine-Borgel, *Relation historique sur l'établissement des premières loges maçonniques à Genève et leur dissolution*, 1736-1796. In-8°. Genève, 1874.

pouvait servir d'appât à la jeunesse noble d'Allemagne (1).

Selon les traditions de la sévère inquisition calvinienne, le candidat, qui s'était proposé par lettres écrites de Vienne à MM. de la Terrasse et Tronchin, fut soumis pendant onze jours à l'enquête. Il en sortit à son honneur, « reconnu homme habile, très honnête homme et possédant le haut-allemand. » Il offrait d'ailleurs d'enseigner sans appointements, probablement pour assurer à son pensionnat anglais la bienveillance du vénérable Consistoire.

Le 28 janvier 1726, il est reçu bourgeois de Genève, gratis, « en considération de son mérite personnel et de la manière satisfaisante dont il exerce sa profession qui est très utile à l'État. » On n'avait pas tardé à s'en apercevoir, car le professeur n'avait prononcé la harangue inaugurale de son cours que le 28 septembre 1725 (2). C'était lui faire d'ailleurs un cadeau appréciable : en effet le droit de bourgeoisie, qui était en 1707 de 5 000 florins pour les étrangers, monta au cours du siècle jusqu'à 21 000 (3). Le prestige de la protection anglaise n'a pas dû être étranger à la facilité de ces faveurs.

Huit ans après, Charles-Frédéric Necker est choisi, le trente-troisième sur soixante candidats, pour remplir l'un des quarante sièges vacants au Conseil des Deux-Cents, où se recrute l'aristocratie genevoise. Des quarante élus, deux seulement n'étaient que bourgeois, et non citoyens : Necker et Jean-Pierre Terrier. Cette fois d'ailleurs, l'admission si rapide d'un étranger récemment introduit ne manqua pas d'exciter des murmures. Enfin, en 1742, Charles Necker, de luthérien devenu insensiblement calvi-

(1) Archives de Genève, Registre du Petit Conseil. 1724 (et années suivantes).

(2) *Oratio inauguralis de utilitate juris publici germanici...* In-4°. Genève, 1726

(3) L. Covelle, *Livre des bourgeois*, p. 416 et sq.

niste, est élu *ancien*, c'est-à-dire membre laïque du Consistoire, pour cinq ans.

Entre temps, en 1726, à l'âge de quarante et un ans, il s'était marié ; ce qui n'avait pas peu contribué à le faire adopter par l'étroite et jalouse oligarchie puritaine, qui dominait encore Genève. Sa femme, Jeanne Gautier, âgée de trente-trois ans, était fille d'un premier syndic et sœur d'un secrétaire d'État, membre du Grand Conseil. La famille Gautier tirait sa descendance d'un pasteur, ministre à Gex vers 1610, au moment où le premier des Necker connus exerçait les mêmes fonctions sur les bords de l'Oder. Le berceau de notre héros se trouve ainsi au confluent de deux courants de protestantisme prêcheur et d'austère conformisme.

Après quelques années de patiente diplomatie, Charles-Frédéric Necker s'était hissé au second rang, « spectable bourgeois », parmi les quelque cinq cents notables, répartis dans les Conseils et les charges, qui émergeaient des seize cents citoyens et bourgeois dont se composait la remuante république. Le reste, *natifs*, *habitants*, *étrangers*, ne jouissait d'aucun droit politique. L'histoire de Genève, au dix-huitième siècle, n'est que le récit des efforts tentés par ces parias pour conquérir l'égalité.

On ne voit pas que le professeur Necker ait pris une part active aux querelles et aux échauffourées qui agitent Genève de 1728 à 1737. La plus élémentaire prudence lui conseillait la neutralité, afin de ne pas compromettre la situation acquise. Aussi en 1734, quand le conflit s'exaspère entre bourgeois appuyés sur la plèbe, et citoyens, il s'éloigne, et avec six jeunes Anglais ses élèves, va chercher la tranquillité à Rolle, sous l'autorité obéie des aristocrates de Berne (1).

Partagé entre les soins de son pensionnat et son

(1) *Journal de Cramer*, au 12 décembre 1734. Cité par E. Ritter.

cours à l'Université, souvent interrompu par les troubles, il trouva le temps de composer un ouvrage de droit positif : *Description du gouvernement présent du corps germanique.* Le livre parut en 1741 ; on put en lire aussitôt la traduction en allemand, due vraisemblablement à l'auteur lui-même. La mort de l'empereur Charles VI, les violentes discussions excitées en Allemagne par sa *Pragmatique Sanction*, la guerre dont le but était d'arracher l'empire à la maison d'Autriche, tout cela donnait à l'ouvrage couleur d'actualité ; dès 1742, il en paraît une seconde édition : *Etat présent de l'Empire, contenant un détail du gouvernement du corps germanique*, publiée à Londres.

L'auteur avait voulu dédier son livre au Grand Conseil genevois. Mais le désir d'éviter toute apparence de partialité, dans le conflit des puissants monarques voisins, retint le circonspect sénat d'agréer cet hommage. Cette compilation de droit politique mérite d'ailleurs le plus complet oubli. Il faut la passion impérialiste du docteur Hermann, pour y découvrir une sorte de prédiction de l'Allemagne bismarckienne. Le *patriotisme* brandebourgeois de Charles-Frédéric Necker aurait aspiré déjà à l'unité de l'Allemagne, sous un sceptre prussien et protestant ; espérance qui fut menée à bonne fin par le nouvel empire, « en belle réalité », dit le savant docteur.

Aussi peut-il conclure : « Le père de Necker parlait français, mais sentait en Allemand, que dis-je? en Prussien. » Lady Blennerhassett, née comtesse de Leyden, cette Allemande qui a le plus complètement étudié *Madame de Staël et son temps* (1), partage la même manière de voir. Elle pense même que c'est par piété et tendre attachement à l'égard de sa vraie

(1) Trois vol. in-8°. Traduit de l'allemand par Aug. DIETRICH. Paris, 1890.

patrie, que le professeur genevois appela Germany ou Germanie, la maison de campagne acquise de ses économies de maître de pension, au-dessus de Rolle. Elle exagère : Germany s'appelait déjà Germaniacum en 1409 (1). Il n'en est pas moins vrai que le père de Necker était resté, de goût et de tendance, un fidèle Prussien.

Il était aussi, avec toute la discrétion nécessaire, dans cette Genève où subsistait au moins l'armature apparente de la dictatoriale orthodoxie calviniste, un protestant libéral. Collègue, à l'Université, de Burlamaqui, il souhaitait comme lui la laïcisation du droit et l'indépendance complète du pouvoir civil. C'est ce qu'on peut inférer de deux lettres écrites par lui en 1737, sur les instances du pasteur zurichois Meister. Ce dernier était au contraire un tenant de la tradition ecclésiastique, qu'il soutint en deux réponses verbeuses. Le tout fut publié en français intégral, puisque Meister y devient Le Maistre (2).

Charles Necker, qui écrit le français avec une claire sobriété, refusait d'admettre que l'Église formât une société visible, « tellement distincte de la société civile, qu'il en fallût confier le gouvernement à des personnes dont toute l'autorité serait tirée de Jésus-Christ. » Sa position est, au point de vue de la logique du protestantisme, plus solide que celle de son interlocuteur. Meister, chapelain d'un principicule allemand, se trouve fort embarrassé, pour concilier sa thèse d'une société religieuse souveraine, avec son respect pour les princes, chefs des Églises protestantes de leurs domaines. Comme il dit en son jargon, il ne peut éviter à la fois la *papocésarie* et la *césaropapie*.

Le père de Necker paraît avoir abandonné le pro-

(1) V. *Dictionnaire géographique de la Suisse.*

(2) *Quatre lettres sur la discipline ecclésiastique écrites entre M. Necker... et M. Le Maistre ..* In-12. Utrecht, 1740.

fessorat vers 1743, obligé qu'il fut d'aller se soigner à Montpellier. Il ne mourut qu'en 1762. Le registre des décès de Genève dit simplement : « Le spectable bourgeois Charles-Frédéric Necker, professeur de droit public, membre du Conseil des Deux-Cents, âgé de soixante-dix-sept ans, mourut d'un épanchement sanguin à la cervelle, consécutif à une chute sur la tête. » Telle est la circonstance assez banale que la brochure allemande de propagande transfigure, pour la plus grande gloire du défunt : on le montre pathétiquement dressé sur l'estrade de l'église Saint-Pierre, et s'efforçant d'apaiser le tumulte d'une réunion électorale, le soir du 23 juin. C'est ainsi que « ce vrai patriote » mourut « d'une très noble mort ; on l'emporta du champ de bataille de la politique et de la passion ».

Faut-il concéder, avec le docteur Hermann, que « le ministre des Finances de France (qu'il considère donc comme le véritable auteur de la brochure) peut être caution que la chute a eu lieu dans l'église »? Le témoignage n'a guère de valeur : le futur ministre était à Paris depuis douze ans, et son frère venait d'être obligé de quitter Genève. D'autre part, il n'y eut, cette année-là, aucune élection genevoise entre janvier et septembre. M. Eugène Ritter (1) suggère l'idée — « ce serait trop beau » dit-il, — que la réunion de Saint-Pierre, si elle eut lieu, pouvait avoir comme motif la condamnation de l'*Emile* et du *Contrat social*, décrétée le lendemain. Aucun document ne permet de l'affirmer, ni de projeter ainsi la grande ombre de Rousseau sur le nom de Necker.

Louis, fils aîné du professeur, paraît avoir été un joyeux compagnon. Du côté français de son ascendance, il semble avoir hérité un esprit plus souple et

(1) *Bulletin de l'Institut national genevois*, n° 54, 1899. L'étude de M. Ritter est la plus nourrie, la plus judicieuse et intéressante.

plus agile, un caractère moins gourmé. Est-ce pour cela qu'il fut le préféré de sa mère? Sorti du collège au premier rang, à l'âge de seize ans, il eut l'honneur de faire, à ce titre, la harangue traditionnelle, le jour de la distribution des prix. Après quoi il suivit les cours scientifiques de l'Université. Comme son père, il parcourt d'abord l'Europe, attaché en qualité de précepteur à des fils de famille, soit Allemands : le prince de Nassau-Weilburg, le comte de Lippe-Detmold ; soit Hollandais : le baron de Wassenaer. En 1752, il se trouve à Utrecht, auprès du fils d'un Anglo-Hollandais, lord Bentinck, membre influent de la franc-maçonnerie hollandaise, qu'il avait contribué à fonder et à propager. Il paraît s'être montré un protecteur de choix pour le jeune Genevois, que la bonne société reçoit avec une faveur marquée. Cependant, cette année-là même, Louis Necker retourne à Genève. Il y briguait la chaire de mathématiques à l'Université, et peut-être se disposait à prendre, des mains de son père vieilli, la direction du pensionnat anglais,

Du même coup, il se marie, et l'annonce, en termes assez désinvoltes, à lord Bentinck (1) : « Je n'aspirais qu'à obtenir la chaire que je venais disputer, mais d'autres personnes me firent penser qu'une femme me conviendrait, j'approuvai leur idée, Mlle André me plut, elle plut aussi à mes parents, nous l'avons demandée, j'ai été assez heureux pour l'obtenir, et me voici époux jusqu'au mois d'août, que je changerai ce titre contre celui de mari. Cette demoiselle est jolie, d'un très aimable caractère et a une fortune fort honnête, en sorte que j'ai tout lieu de me flatter d'être heureux dans mon nouvel état. »

Ce bonheur ne dura pas longtemps. Après lui avoir donné une fille, mariée plus tard à un Rilliet, fils d'un syndic de Genève, et un fils, d'où descendent

(1) British Museum, Egerton, ms. 1747. (Bentinck's papers.)

les Necker de Saussure, la femme de Louis Necker mourut en 1759. L'année suivante, ce veuvage malaisément supporté entraîna le jeune professeur dans une fâcheuse aventure. Surpris avec la femme d'un citoyen genevois, frère de l'austère ministre Vernes, il essuya un coup de pistolet du mari outragé, dut faire amende honorable devant le Consistoire, fut déchu de sa chaire et exilé. La brochure de réclame neckrienne ne fait à cela qu'une allusion fort décente : « Entraîné dans un procès par l'imprudence d'un citoyen, il fut banni pour un an. » C'est ce qu'Auguste de Staël et lady Blennerhassett se bornent à répéter. Si l'on veut être plus crûment renseigné, il n'est que de relire quelques lettres de Voltaire (1). Au plus fort de sa polémique avec le ministre Vernes, chef de l'opposition calviniste, alors soulevée contre l'établissement d'un théâtre aux Délices, sur les terres de Genève, le malin patriarche s'en donne à cœur joie : « La petite Église de Calvin qui fait consister la vertu dans l'usure et dans l'austérité des mœurs, s'est imaginé qu'il n'y avait de c... dans le monde que parce qu'on jouait la comédie. » Le héros du scandale a beau être l'ami de d'Alembert, l'occasion est trop bonne de dauber les « mécréants genevois » coupables de lèse-théâtre.

D'avoir jeté une ombre sur la prud'homie huguenote de sa famille, Louis Necker prit assez gaillardement son parti. D'ailleurs l'excommunication consistoriale ne resta pas longtemps sur sa tête. Après quelques semaines d'exil à Paris, fortement chapitré par son frère, si soucieux de l'opinion publique, il est, sur sa demande, « rétabli à la paix de l'Église » par le chapelain de l'ambassade hollandaise, que la vénérable compagnie des pasteurs genevois habilite à cet effet. Son incartade lui pesa d'autant moins, que ce

(1) Édition Moland, t. XLI, p. 123, 141, 161. Lettres à Mme d'Épinay, à d'Alembert, au marquis d'Argence de Dirac.

fut l'occasion de s'arracher à une vie médiocre, et de se lancer, en compagnie du frère cadet, sur les chemins de la fortune. Bientôt, il va s'établir à Marseille, avec les conseils et les subsides fraternels. Associé au beau-frère du « célèbre banquier viennois von Friess » (1), il ramasse en peu de temps deux millions dans des spéculations sur les grains ; ce qui aux yeux du monde vaut bien une réhabilitation. Il peut alors se montrer près de son frère à Paris.

Lui non plus n'est oublié dans la brochure panégyrique. Tout simplement parce que sa thèse d'étudiant, en 1747, s'intitulait : *De electricitate;* qu'il a nourri quelque curiosité pour les sciences, et donné dans les *Mémoires des savants étrangers*, la solution de quelques problèmes de mécanique retenue par Bossut (2) ; que son ami et frère d'Alembert lui a confié dans l'Encyclopédie les articles *Forces* et *Frottement*, et l'a magnifiquement payé du titre de membre correspondant de l'Académie des sciences, on le déclare l'égal de Franklin : « Les expériences de ces deux grands hommes ont développé l'étude des sciences de la nature. » La postérité n'a pas retenu cette assimilation audacieuse. Le bénéficiaire en était fort probablement innocent. Il semble n'avoir eu d'autre prétention que de jouir en paix de sa rapide et facile fortune, ni d'autre souci que d'être, comme banquier après 1772, le prête-nom de son frère, dès lors en marche vers sa haute destinée (3).

(1) D'après le Dr. Hermann et la brochure de 1789.

(2) V. Isely, *Histoire des sciences mathématiques dans la Suisse française*. In-8°. Neuchâtel, 1901.

(3) Louis Necker s'est marié une deuxième fois en 1773 avec Sophie Canac d'Hauteville, fille d'un bourgeois de Vevey, baron de Saint-Légier et de Chiesaz, morte sans enfants en 1789 ; une troisième fois avec Suzanne Gampert, Genevoise, morte en 1832. Retiré en Suisse à la Révolution, Louis Necker achète la bourgeoisie de Bienne en 1796, et meurt obscurément quelques mois après son frère, le 31 juillet 1804, à Genève. Il y habitait un bel hôtel avec

Jacques Necker était né en 1732. On ne sait par suite de quelles circonstances il dut interrompre ses études avant l'âge de quinze ans : santé fragile ou lourdeur d'esprit. Quoi qu'il en soit, on peut adopter l'avis de Mme de Charrière : « En lisant M. Necker, on voit qu'il n'a fait que les études de l'enfance, et non celles de la jeunesse d'un homme qui se voue à l'étude (1). » Voilà pourquoi, le long des quinze gros volumes où Auguste de Staël a réuni les œuvres de Necker, on remarque constamment le goût du développement vague et abstrait, sans forte base historique, sans clarté comme sans esprit ; la divagation pesante, obscure, emphatique, que l'auteur soutient surtout par l'inébranlable et massif sentiment de son propre génie. C'est comme un long écho des prêches ancestraux.

Aussi, pour bien comprendre le caractère de Necker, on doit partir de l'observation d'un bon juge, lady Blennerhassett : « Par ses qualités aussi bien que par ses défauts... Necker révèle surabondamment son origine allemande ; il n'en était éloigné que d'une génération et ne parvint jamais à en effacer complètement en lui la trace. » Le docteur Hermann, autre juge qualifié, avait déjà noté que « certains traits étrangers de sa manière d'être qui ont choqué les Français, Necker les a pris moins de sa ville natale que du pays et du peuple de ses pères ». Aussi est-il très fier de constater « que la marche de Brandebourg, si méprisée, ait encore fourni ce grand homme à la *grande nation* » (2).

Il faut retenir de tout cela que le futur ministre

jardin en terrasse, acheté par lui en 1787, près de l'hôtel Turrettini bâti sur l'emplacement de la maison de Calvin, rue des Chanoines, aujourd'hui rue Calvin. L'hôtel Necker, habité encore par les descendants de Louis Necker, est rempli de souvenirs fort intéressants.

(1) *Lettres*, Revue Suisse, 1867.

(2) Les mots soulignés sont en français dans le texte.

de Louis XVI est un Prussien bien authentique, dont il se retrouve encore beaucoup, à la génération suivante : « Le portrait de Mme de Staël était suspendu, comme celui d'une alliée dans la lutte contre l'oppresseur, au-dessus de la table de travail du baron de Stein (1). »

Éléments de la vocation neckrienne.

Sur ce fond national, nourri d'une hérédité séculaire, se sont déposés les apports de l'influence genevoise. Tout d'abord la manie disputante, la hardiesse des spéculations sur l'organisation des États et les fondements de la société; l'essai en vase clos de toutes les idées politiques les plus subversives ; le jeu à la constitution ; l'imperturbable assurance d'esprits que la réalité ne gêne pas, dans leur petit laboratoire ; l'affirmation à la fois pédante et hardie des théories les plus audacieuses, Puffendorf et Burlamaqui, en attendant Jean-Jacques Rousseau. Tel est le milieu intellectuel, aggravé encore par l'influence quotidienne d'un père professeur, où a grandi Necker.

Il y a vite pris goût, si nous en croyons Bonstetten, un de ses cadets sur les bancs genevois et plus tard de ses amis. D'après lui, ce singulier enfant, de complexion gauche et gourmée, ne s'amusait jamais mieux qu'à « organiser en petit les États qu'il connaissait par ses lectures, de façon à esquisser à leur usage des projets de lois » (2). Tel est l'objet où cherchait inconsciemment à se satisfaire son infatuation naturelle. « Du reste, dit encore Bonstetten, tous les Suisses (lisez les Genevois surtout) en ce temps-là s'occupaient de politique... Nulle part on n'a autant écrit d'aris-

(1) Lady Blennerhassett, *op. cit.*, Avant-Propos.
(2) *Lettres à Frederika Brun*, publiées par Matthisson, t. I, p. 205.

tocratie et de démocratie. » Dans cette petite et curieuse cité, où tous se connaissaient, pour ne pas dire se surveillaient, les rivalités de clocher prenaient vite un ton d'incroyable violence et d'acharnement ; pasteurs et magistrats couvraient sans sourire leurs querelles, de la grandiloquence la plus ambitieuse ; le moindre débat sur le prix du pain, l'élection d'un syndic, l'indemnité des gardes, déchaînait un torrent d'idées générales et de principes universels. A des esprits ainsi surchauffés, l'audace des plans réformateurs semblait le moyen le plus flatteur, et en même temps le moins périlleux, d'élargir d'étroites frontières, par delà les maraîchers de Carouge et les horlogers de Vernier.

Cette intempérance idéologique se renforçait de l'obstination orgueilleuse que Calvin paraît avoir léguée à ses disciples. D'après l'historien suisse Jean de Müller : « Jamais on n'est parvenu à faire changer un Genevois de manière de voir. » Necker est le fils adoptif d'une Genève entêtée de sa vérité, et qui se croit la mission de l'inculquer au reste du monde.

Ce n'est pas à la légère qu'après le succès définitif de la révolution calviniste, par un acte mûrement délibéré, le Consistoire genevois a changé la vieille et chrétienne devise de la cité. *Post tenebras spero lucem*, disait avec humilité l'ancienne Genève catholique : « Après les ténèbres (d'ici-bas), j'attends la lumière (éternelle). » Modifiée déjà par Farel en 1535, la formule devient officiellement, en 1544, une présomptueuse affirmation : *Post tenebras lux* : « Après les ténèbres (du papisme), je suis la lumière (de l'Évangile réformé). »

Or, il est assez piquant de le constater, Jacques Necker en a fait son enseigne personnelle ; elle figurera souvent dans les gravures de commande consacrées à sa gloire. Mais le monogramme du Christ, qui continue à surmonter la devise, dans le sceau officiel de la petite république, disparaîtra de l'icono-

graphie neckrienne, pour faire place à un emblème maçonnique : l'œil flamboyant dans un cercle ou un triangle, l' « œil du génie » de Necker.

C'est donc par une allusion pleine de sens, qu'au milieu de cette abondante imagerie, une estampe plus explicite ou moins prudente fait figurer, au-dessus du portrait de Necker, une sorte de médaillon votif représentant Calvin : *Joannes Calvinus*. Si l'artiste inconnu a trouvé de lui-même ce rapprochement, il s'est révélé ce jour-là pénétrant psychologue et profond historien. Si, comme il est plus probable, il a gravé sur commande, il faut que Necker ait cédé à un juste sentiment de reconnaissance, en mettant une fois son front sous la bénédiction inspiratrice du réformateur. Ce voisinage est bien autrement évocateur que le bric-à-brac emblématique dont, à la mode du temps, ses images sont le plus souvent entourées.

Genève, atelier bruissant de chimères politiques et sociales, n'en était pas moins une importante place de commerce, surtout de banque. Au carrefour de l'Europe, entourée de nations catholiques où le prêt à intérêt se heurtait encore, peu ou prou, aux restrictions d'une morale sévère, cette ville offrait un asile commode à la spéculation. Ne pouvant prétendre à tirer des richesses de son sein pierreux, elle s'ingéniait à profiter de leur circulation. L'esprit puritain s'y alliait fort bien, comme en Hollande et en Angleterre, à la science du gain ; avec moins d'éclat qu'à Amsterdam ou à Londres, sous l'hypocrisie de lois somptuaires maintes fois renouvelées, les Genevois n'en voyaient pas moins dans l'enrichissement la marque la plus tangible de leur prédestination. Aussi étaient-ils très nombreux à essaimer, surtout en France, pour s'y livrer au commerce de l'argent. Après les précepteurs, ce que Genève exporte le plus, ce sont des banquiers. Ils bénéficient alors d'être les officiants de la divinité la plus adulée, après l'esprit

peut-être, par le dix-huitième siècle à son dernier tournant. Le financier honoré, envié, courtisé, remplace le traitant moqué et exploité de la période précédente. De Turcaret, on est passé au Philosophe cossu de Sedaine.

A côté des grands financiers, il y avait les brasseurs d'affaires quelque peu aventuriers, comme Masson, père du futur marquis de Pezay; ou Baur, autre Genevois, qui suppléait, à la grande maîtrise de la franc-maçonnerie française, le frivole comte de Clermont, et ne négligeait pas, dit-on, de trouver dans la collation onéreuse des diplômes et des grades, une source de profits supplémentaires. Tous prenaient, de leur origine et de leurs attaches, une couleur internationale; ils constituaient en quelque sorte l'aile solide de cette nombreuse gent à plusieurs patries, qui a connu au dix-huitième siècle, en France plus qu'ailleurs, une fortune si étonnante, de Law à Necker, de Casanova à Cagliostro. On l'a fort bien remarqué, la longue paix européenne, de 1762 à 1792, a été l'ère bénie des charlatans en tous genres, du grave au libertin (1).

Jacques Necker qui, cinquante ans plus tôt, eût fait si bien un sentencieux pasteur poméranien, perdu à jamais dans la brume baltique, n'avait pas assez de présence d'esprit ni de pétulance pour se faire place dans la mêlée des plumes ou des langues genevoises. Il quitta donc l'école pour le comptoir. Comme le plus clair des ressources paternelles consistait dans la pension anglaise, il dut commencer par servir la fortune des autres. Sa voie était trouvée.

A moins de seize ans, il entre comme petit employé chez le banquier Isaac Vernet, frère du pasteur célèbre, champion de l'orthodoxie calviniste. A cette époque déjà, suivant Voltaire, dont on ne peut récuser ni

(1) Stefan ZWEIG, article sur Casanova dans les *Nouvelles littéraires*, 1929.

la compétence en la matière, ni la clairvoyante curiosité, les banquiers et les rentiers de Genève tiraient annuellement de France un revenu de quatre millions et demi de livres (1). Le métier ne manquait donc point d'attraits; le jeune Necker s'y livra avec une lourde et méthodique ténacité. Il conçut dès lors le vif désir de réussir, et de justifier, premièrement par une fortune rapide, l'hypertrophique sentiment qu'il éprouva toujours de sa supériorité. Aussi Genève lui parut bientôt un théâtre trop restreint, où son essor était gêné, avec un modeste traitement de 600 livres. Comme on était content de ses aptitudes et de son application, on lui en donna 1 200 au bout de deux ans, et, ce qui valait encore mieux, on l'envoya à Paris, au siège principal de la banque Vernet.

Necker avait dix-huit ans. Auguste de Staël, et les autres apologistes de famille après lui, se sont plu à imaginer que, pendant ces années d'apprentissage, il dominait sa prosaïque besogne d'une sorte d'ennui supérieur; pour s'en évader, il aurait composé de petits romans et des comédies. Il est bien surprenant que les *Œuvres complètes* n'aient rien recueilli de ces *Juvenilia.* Peut-être quelques-uns de ces manuscrits sont-ils conservés à Coppet (2); mais ce n'est pas là de quoi faire regretter le mystère dont sont encore jalousement entourées les archives de Necker. Si on lui a prêté *a posteriori* cette fièvre précoce de littérature, c'est en vertu d'un plan formé par les Necker et les thuriféraires à leur dévotion : il fallait composer une renommée décente au grand homme, en un temps où chacun se piquait d'avoir de l'esprit, en se jouant et sans presque y songer.

Meister, confident du ménage Necker pendant trente ans, prétend bien, dans une note de ses *Mé-*

(1) Préface de *la Guerre de Genève.*

(2) Liasse 18 des *Papiers de M. Necker : Divers manuscrits. Pièces de théâtre.*

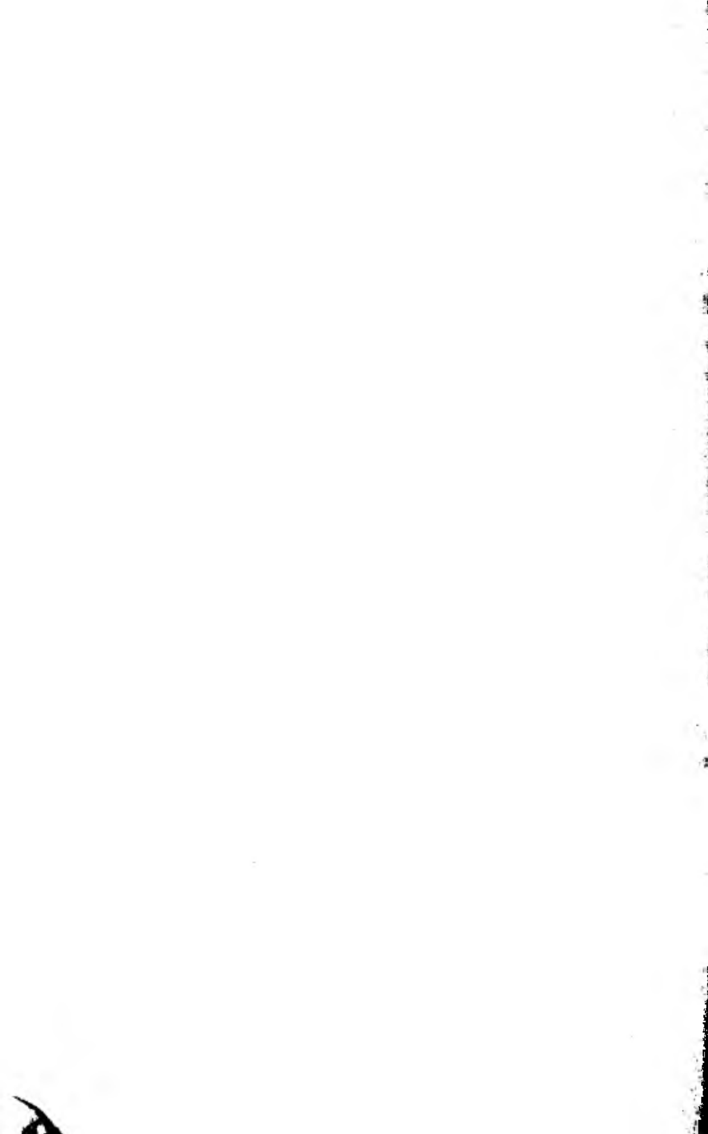
langes (1), que Necker, sur ses vingt ans, présenta à la Comédie une pièce « dont le sujet était à peu près le même que celui des *Femmes savantes* (2). » C'était « informe », veut-il bien avouer ; mais l'acteur Préville y aurait découvert des « scènes excellentes », et surtout des « traits de caractère du meilleur comique ». Il est étonnant qu'on ne nous dise pas même le nom de ce chef-d'œuvre embryonnaire, capable d'inquiéter la gloire de Molière. Le complaisant Meister est resté seul à le croire.

Plus sûrement, Necker s'assura d'un appui, au début de sa carrière d'agent cosmopolite, en s'agrégeant à la Franc-Maçonnerie ; il n'eut garde de se dérober à ce rite familial (3).

(1) *Mélanges de Philosophie, de Morale et de Littérature*, 2 vol. in-8°, Genève, 1829. 2e édition augmentée. T. II, p. 58-82.

(2) Cela rappelle un écho de *l'Illustré* (suisse) du 22 février 1931, avec le portrait de l'auteur : « *le Menteur*, comédie en cinq actes, par un jeune littérateur chauxdefonnier. »

(3) Archives de Coppet : *Papiers de M. Necker*. Liasse 21 : *Insignes de franc-maçon*.



CHAPITRE II

A LA CONQUÊTE DE L'ARGENT

Vers l'an 1750, commence à pulluler, à Paris et dans les grandes villes commerçantes, Lyon, Rouen, Marseille, cette race de *gaigneurs* étrangers, principalement Suisses et Hollandais, qui tissent une trame de billets à ordre entre leurs pays, l'Angleterre et la France. C'est vraiment un trait nouveau de l'époque, que cet internationalisme financier, aux mains d'une caste, admise, pour la première fois depuis les chevaliers de la décadence romaine, au premier rang dans la société : les capitalistes.

Avec un singulier bonheur, Necker s'y taille rapidement une place importante. Le succès des spéculations tient, en premier lieu, au secret dont on les entoure ; et il serait naïf de demander à des banquiers l'explication adéquate de leurs bénéfices. Leur métier, c'est de trouver de l'argent bon marché pour le revendre cher. Aussi se couvrent-ils le plus ordinairement d'une sorte d'anonymat ; en dix ans, la banque de Necker changera quatre fois de raison sociale.

D'après les traditions de la famille, une initiative hardie du jeune employé, prise en l'absence du patron et malgré la circonspection routinière du premier commis, fut la première source d'un profit considérable. C'était une affaire avec la Hollande. Necker, mis en goût, apprit le hollandais et exploita sa veine. Bientôt le vieux Vernet lui donne un intérêt dans

sa maison. En 1762, quand il se retire (1), son neveu Thélusson garde Necker comme associé, avec une participation d'un quart dans les bénéfices. Il resterait à éclaircir comment cette banque, à tout prendre jusque-là secondaire, put si brusquement assurer à ses titulaires une énorme fortune. Cette transformation paraît bien se rapporter surtout aux années 1763-1764.

Les ennemis de Necker ont été seuls à donner là-dessus quelques précisions. Auguste de Staël, fidèle écho de ses parents, les flétrit tous indistinctement comme des calomniateurs. D'après lui, la source du *prompt enrichissement de son grand-père*, il faut la chercher en d'heureuses spéculations sur les grains, dont le commerce libre avait été permis à regret, pour 1764, par l'austère et incapable L'Averdy. Necker, il est vrai, a joui de sa confiance. Cependant il est bien difficile, tout en tenant compte des fructueuses opérations de Louis Necker à Marseille, dont son frère, bailleur de fonds, a touché évidemment sa part, de s'en rapporter à cette seule explication.

A la fin de 1762, la France et l'Angleterre négociaient cahin-caha la paix qui devait éteindre la guerre de Sept Ans. Un M. de Sainte-Foy, premier commis des Affaires étrangères sous Choiseul, savait combien on était près de conclure. Il avait de grands besoins d'argent ; un de ses amis, le président de Lavergne, montrait autant d'avidité et aussi peu de scrupules. Par l'entremise d'un certain Favier,

(1) Necker a glissé, pour la première fois semble-t-il, l'éloge de Vernet, dans la brochure allemande de 1789. Il donne à sa retraite cette raison curieuse : « Surtout il était ému par les maintes oppressions, en matière de religion, sous lesquelles vivaient à la fin du règne de Louis XV les réformés de France. Il résolut donc d'aller vivre à Genève. » *Familiengeschichte*..., p. 12. — A quoi tend ce roman que rien ne confirme, sinon à poser Necker en protecteur efficace, devant l'opinion protestante?

ils s'abouchèrent, dans le salon du Genevois Lullin (1), avec Jacques Necker. Ils lui proposèrent, de compte à demi, une spéculation infaillible sur les effets publics anglais et français. Necker se chargea d'avancer les fonds, d'acheter et de vendre à bon escient, d'après les indiscrétions bien informées de Sainte-Foy.

Quelques jours après, un courrier d'Espagne, au lieu d'apporter, comme on l'espérait, l'acquiescement final de son gouvernement, allié de la France, élevait quelques difficultés secondaires, capables de retarder mais non d'empêcher la signature. Le président de Lavergne, bavard et confiant, fit part à Necker de ce léger contretemps. Le banquier parut s'en affecter extrêmement, prit un air inquiet et se plaignit d'avoir aventuré son argent. L'autre, un peu penaud des suites de son indiscrétion, accourt quelques jours après, tout joyeux de pouvoir les réparer : le bon courrier, le courrier de la conclusion vient d'arriver ; on va pouvoir vendre à gros bénéfice. Mais Necker reste de glace : il est trop tard, il a vendu sur l'avis précédent ; au lieu de gagner il a perdu. Dépités mais peu convaincus, les intéressés vont aux informations. Or, s'il est vrai que les ordres de vente ont été donnés avant le dernier courrier, ils n'ont été exécutés qu'après la certitude de la paix. Et Necker a encaissé, tout seul, 1 800 000 livres de profit. Le président jette les hauts cris, mais il meurt bientôt. Quant à Sainte-Foy, il est furieux ; mais il ne se soucie pas de faire éclater sa prévarication et de risquer la Bastille. La seule satisfaction qu'il puisse s'accorder, c'est de faire raconter l'histoire par Favier à cinquante per-

(1) Charles Lullin, ancien syndic de Genève, général de l'artillerie, s'était exilé à Paris après les troubles de 1734, pour avoir soutenu les citoyens contre les bourgeois. Il était un des « tamponneurs de canons », qui avaient ainsi privé la révolte bourgeoise de son principal moyen d'intimidation.

sonnes (1), et de nourrir, à l'égard du banquier, une haine recuite dont on verra plus tard les effets.

Telle est, racontée dix-huit ans après, à plusieurs reprises, par les ennemis de Necker, alors tout-puissant ministre, la manœuvre qui commence à faire de la maison Thélusson-Necker une grande banque. Or, à des allégations aussi précises, jamais l'accusé ni les siens n'ont fait une réponse péremptoire et circonstanciée ; ils en avaient pourtant les moyens et savaient à qui s'en prendre.

Le fait paraît d'ailleurs établi ; il a été recueilli sans atténuation par Montyon (2), qui n'a rien d'un pamphlétaire. Montyon, d'ailleurs, qui avait su acquérir et conserver une importante fortune mobilière, ne trouve rien de très répréhensible dans la dextérité de Necker. Trois ans après l'apparition de son livre, il reçut néanmoins une adjuration passionnée de Mme de Staël, qui ne pouvait admettre la moindre irrévérence à l'égard de l'idole paternelle : « Si vous pouviez réparer, désavouer, je vous aimerais encore. » Elle avait déjà vu Montyon à Londres ; mais sa situation d'exilée lui commandait alors de ne s'aliéner aucune bienveillance. La réponse de Montyon est assez dure (3) : « Non seulement je ne me suis point expliqué sur M. Necker avec humeur, mais je n'ai pas dit tout ce qui peut être susceptible de critique. S'il y avait une seconde édition, je ne pourrais m'empêcher d'y faire une addition... Vous avez pu remarquer que je me suis fait un devoir de justifier M. Necker sur l'origine subite de sa fortune, et même

(1) *Seconde suite des observations du citoyen...*, 39 pages in-8°, janvier 1781. — V. *Collection complète de tous les ouvrages pour et contre M. Necker*, 3 vol. in-8°. Utrecht, 1781, t. I.

(2) *Particularités et observations sur les ministres des Finances de France les plus célèbres, depuis* 1660 *jusqu'en* 1791. Paris, 1812. In-8°, p. 198 à 260.

(3) Fernand Labour, *M. de Montyon*, in-16. Paris, 1880.

à cet égard j'ai su des particularités certaines et peu connues qui auraient pu, quoique mal à propos, faire une impression désavantageuse sur les esprits envieux de la gloire des hommes célèbres. »

Le témoignage de Montyon mérite d'autant plus d'être retenu, que son auteur le confirme avec cette énergie en janvier 1815 : Mme de Staël est à Paris, ses succès et son influence sont au comble, elle jouit de la gloire d'avoir renversé l'*Usurpateur*.

La fortune de Necker s'explique aussi par les gains réalisés, à partir de 1764, dans le trafic des blés ; Auguste de Staël, nous l'avons vu, en est garant. Il y a plus. Aux côtés de l'abbé Terray, — épisode initial d'une longue complicité, — Necker fut l'un des bailleurs de fonds du *Pacte de famine*. Son association avec l'ancien boulanger Malisset, organisateur de ce trust fameux, ne fut pas sans profit. Tel est le premier heurt encore latent, entre Necker, type du spéculateur prêt à exploiter l'abondance comme la disette, et les économistes, dont le meilleur disciple, Turgot, voudra fonder la prospérité du royaume sur le travail libre et protégé par les lois.

Enfin un autre coup heureux contribue à grossir la fortune de Necker, en 1763 et les années suivantes. Après le traité de Paris, qui donnait entre autres le Canada à l'Angleterre, les Anglais avaient consenti à la mise en circulation d'un certain nombre de traites, garanties par la liquidation des avoirs français au Canada. La banque Necker se chargea d'en assurer l'acceptation, et les ramassa à 30 pour 100 de leur valeur nominale, à la suite d'une campagne de baisse menée à Londres par les correspondants de Necker, Bourdieu et Chollet. Plus tard, l'astucieux banquier, profitant de ses relations créancières avec Choiseul et Terray, se les fit rembourser au pair par le gouvernement français. « Ce n'est pas désintéressé, c'est cauteleux, mais enfin ce n'est pas une friponnerie décidée », concède un pamphlétaire

dont l'animosité fléchit devant une si belle réussite.

Thélusson, enrichi pour ainsi dire malgré lui, ne put mieux faire que de porter à la moitié la part de bénéfices de son associé. En 1765, il lui passe complètement la main, pour se consacrer à la succursale de Londres. Il y réussira fort bien, et son petit-fils sera élevé à la pairie sous le titre de lord Redlesham (1). Quant à Necker, entièrement maître désormais de pousser plus avant sa prudente audace, il emploie bientôt ses fonds de la manière la plus favorable à sa bourse et à son orgueil : il devient la providence du Trésor de l'État français. Les contrôleurs généraux, en ces années pénibles qui suivent la désastreuse guerre de Sept Ans, prennent volontiers l'habitude de confier leurs embarras au banquier genevois ; que ce soit L'Averdy ou Boulogue, ou Terray qui se plaît, avec sa bonhomie cynique, à appeler Necker : « *mon cher usurier.* » Celui-ci leur prête à court terme, à gros intérêts, et de surcroît, savoure les remerciements de Choiseul.

On peut conclure avec Montyon que Necker est devenu si riche, par des « voies insolites, rapides, peu connues, hors de la route ordinaire ». Faut-il l'en blâmer? ou s'en tenir à l'épigramme de M. René Sturm (2) : « Le code de morale des gens d'affaires résoudra la question. »

(1) *Encyclopædia Britannica*, art. *Necker*.

(2) *Les Finances de l'Ancien Régime et de la Révolution*, t. I, p. 37.

CHAPITRE III

LE MARIAGE DE NECKER. — SUZANNE CURCHOD

De Genève à Lausanne, au jour de l'an 1765, l'un des sujets de conversation les plus animés, c'est assurément Jacques Necker. On ne sait de lui qu'à peu près rien ; mais il vient d'épouser Suzanne Curchod qui, elle, est bien connue. Ce mariage d'un riche banquier, — on parle de 25, 35, 50 mille livres de rente — avec une pauvre institutrice, quelle étonnante aventure ! Ce qu'on ne peut pas prévoir, c'est qu'il formera une association plus étonnante encore. La jeune Vaudoise, point du tout résignée aux seconds plans, va souffler le vaniteux Genevois. C'est elle qui façonnera ce bloc de suffisance hissé sur ses sacs d'écus et lui imprimera le mouvement, quitte à en être la première victime. Il faut, pour comprendre ce prodige : la carrière de Necker, bien connaître son associée. Née à Crassi ou Crassier, petit village tapi dans un des derniers replis du Jura, à trois lieues de Genève, Suzanne Curchod avait alors vingt-six ans.

Son père, pasteur de l'endroit, nous est représenté comme un philosophe content de sa médiocrité. Il employa ses abondants loisirs à faire de sa fille une savante. Bientôt il n'eut plus rien à lui apprendre ; mais l'élève, passionnément éprise du désir de se distinguer, continuait à dévorer les livres. Le soir, après les soins du ménage, sa lampe brillait longtemps derrière les volets noir et rouge aux couleurs de

Berne (1). Si bien que, plus tard, les efforts de Suzanne pour échapper au pédantisme ne furent jamais couronnés d'un plein succès.

A seize ans, elle était d'ailleurs charmante : des yeux bleus au regard à la fois candide et assuré ; une masse de légers cheveux blonds ; un teint éclatant ; une taille fine et élancée. Aussi sa mère, — née Albert, protestante réfugiée du Dauphiné, — qui semble avoir été assez romanesque (au témoignage de sa fille elle se serait mariée par « devoir » à la suite d'une déception sentimentale), sa mère se plut naturellement à la conduire aux fêtes de Nyon, de Rolle et de Lausanne. Là, au milieu de la jeunesse, la fille du pasteur obtint les succès les plus flatteurs, tant pour sa grâce juvénile que pour sa facilité à tenir le sceptre dans tous les entretiens. Elle devint bientôt la reine de ces petites compagnies joyeuses : Académie de la Source, Société du Printemps, où les ressouvenirs mythologiques, adaptés au cadre idyllique, servaient de thèmes à la galanterie, d'intermèdes aux jeux et aux danses.

Il ne faut donc pas s'étonner si les étudiants de Lausanne et, de plus près encore, les *proposants*, candidats-ministres de Genève, s'empressent à visiter leur modeste et vieillissant confrère de Crassier. Le *Journal helvétique*, qui accueille leurs essais littéraires, insère à plusieurs reprises de poétiques *Lettres* ou *Epîtres d'amour* destinées à Mlle Curchod. Il arriva même qu'un pauvre proposant nommé Mollard, soupçonné à tort d'y perdre le temps réservé à la théologie, se vit ajourné par le Consistoire génevois (2). D'autres, une fois leur titre obtenu, s'engagent solennellement et par écrit à venir prêcher à Crassier, toutes les fois que Suzanne les en requerra.

(1) L'ancien presbytère de Crassier existe encore, très modifié par sa nouvelle destination ; il sert aujourd'hui de gendarmerie.

(2) Eug. Ritter, *loc. cit.*

Chacun semble aimer de prime abord cette jeune fille, dont l'entrain et l'esprit savent animer les parties de campagne. A distance, sa grâce peut paraître quelque peu apprêtée et laborieuse; la simplicité helvétique n'y voit qu'un mérite de plus. Les meilleures familles de Lausanne, aimable métropole de ce petit monde, se disputent à l'envi la faveur de l'inviter au moment des fêtes.

C'est là qu'elle rencontre, à l'été de 1757, un jeune Anglais à la tournure un peu bizarre, voire caricaturale, mais d'une intelligence brillante et déjà singulièrement mûrie. On avait envoyé Gibbon à Lausanne, chez le bon ministre Pavillard, pour le décatholiciser : il s'était converti à Oxford, surtout par esprit de contradiction. Le remède réussit trop parfaitement ; Gibbon profita de la cure pour se défaire de toute religion, à la mode des esprits *éclairés* de l'époque. Sa famille possédait une certaine fortune. A la modeste aisance des bourgeois de Lausanne, plus encore au genre de vie étroit et serré du presbytère de Crassier, cela parut être de l'opulence.

D'esprit toujours en éveil, Gibbon remarqua vite la seule jeune fille capable à la fois et désireuse de tenir sa partie dans la conversation. Il en naquit une intimité curieusement tissue de savantes allusions, de badinages appliqués, où la fable avec l'histoire et la philosophie, sans compter la linguistique, étaient doctement mises à contribution, par « le fils du sultan Moabdar » et la sémillante « Zimerline ».

Or, sans autre ressource que le maigre traitement du pasteur, Suzanne n'était pas facile à marier. Témoins indulgents des assiduités du jeune Anglais, ses parents, la mère surtout, s'abandonnèrent bientôt à des rêves flatteurs : ils ne purent croire que Gibbon ne se résignerait pas, un jour, au seul moyen honnête de conquérir leur fille, dont il faisait tant de cas. Ce fut l'objet de toute une stratégie naïve, à laquelle ne pouvait longtemps résister un cœur de vingt ans.

L'obstination d'un amour malheureux.

Le comte d'Haussonville (1) et ceux qui l'ont suivi se sont efforcés, en cet épisode sentimental, de donner le beau rôle à Suzanne Curchod. Gibbon, avec une cruelle légèreté, aurait emporté en Angleterre, au printemps de 1758, le cœur de la belle savante, en lui laissant une promesse positive. Puis, « en deux heures, » sur les représentations de son père, il aurait renoncé à ce mariage avec une étrangère pauvre. Cependant, il aurait continué à jouer de cet amour méprisé, avec une sorte d'indifférence, en infligeant à la dédaignée la torture d'une espérance chaque jour moins justifiée ; la rupture définitive n'aurait été consommée qu'en 1762.

Ce roman n'a de vraisemblance qu'au prix de graves erreurs de dates, déjà relevées par M. Eugène Ritter. Il est formellement démenti par les lettres mêmes de Suzanne Curchod, conservées au British Museum (2), et jusqu'ici négligées par les biographes de Mme Necker. Elles confirment au contraire les *Mémoires* (3) de Gibbon, où l'on trouve donc l'expression décente et modérée de l'exacte vérité. Si cette pénible aventure a duré quatre ans, c'est uniquement la faute de Suzanne, cramponnée à sa chimère. A conquérir Gibbon et sa fortune, la jeune fille, conseillée par sa mère, plus encore poussée par le haut sentiment de ses mérites, (ils exigeaient une place éminente dans l'univers), a déployé une obstination, on peut dire un acharnement, qui n'enlève rien sans

(1) *Le salon de Madame Necker*, 2 vol. in-8°. Paris, 1882, t. I.

(2) Additional Ms. 34. 886. Gibbons Papers.

(3) 2 vol. in-8°. Paris, an V. J'ai préféré m'en rapporter à cette première traduction, parue du vivant de Necker et de Mme de Staël.

doute à son inattaquable vertu, mais qui n'est pas sans nuire à sa dignité. Gibbon avait ses raisons d'écrire, des femmes du pays de Vaud, qu'elles sont « jolies et, malgré leur grande liberté, très sages. Tout au plus peuvent-elles être un peu complaisantes dans l'idée honnête, mais incertaine, de prendre un étranger dans leurs filets ».

Dès avant son départ (avril 1758), Gibbon avait, en gentleman, laissé prévoir l'opposition de son père au mariage. Nous le savons par une lettre de Suzanne, dont la copie, conservée à Coppet, a été publiée par le comte d'Haussonville et par lui rapportée faussement à l'année 1762. L'original ne permet pas de douter qu'elle soit au plus tard de mars 1758 : Gibbon habite toujours chez Pavillard, qu'il va quitter sans retour le 11 avril de cette même année 1758. De plus, il est invité à se rendre à Crassi dès que les chemins seront praticables. « Vous devez être persuadé, ajoute sa correspondante, du plaisir que vous ferez à mes chers parents. » Or le pasteur Curchod mourra en janvier 1760 ; sa femme et sa fille quitteront alors Crassier pour toujours. De la lettre, citée ici d'après l'original, il semble légitime de conclure que la jeune fille et ses parents donnaient, d'emblée, à l'empressement du jeune homme, un caractère beaucoup plus précis et décidé qu'il n'avait fait lui-même.

Pour le tenir en haleine, Suzanne avait imaginé d'exciter sa jalousie, quitte à l'apaiser ensuite : « Mon dessein était, il est vrai, d'insérer dans ma lettre quelque chose qui pût vous tirer du sommeil léthargique où vous paraissiez plongé... Si j'avais envie de faire naître des soupçons, j'ai réussi au delà de mes espérances, car je n'avais pas pensé que vous crussiez un moment que je pouvais attendre avec impatience l'aveu de votre indifférence. » En somme, le cœur de Gibbon restait calme et son goût, lucide. Déjà le 10 janvier précédent, Suzanne lui écrivait avec une sorte de dépit enjoué : « *Ne suis-je pas en*

état de témoigner que les accès d'une violente impatience ne vous sont pas ordinaires? »

La menace de l'opposition paternelle, Gibbon l'avait déjà laissé soupçonner; mais la jeune fille ne doutait pas d'être assez forte pour l'écarter. En cette alerte, tenant encore le soupirant à portée de ses charmes, elle se donne les gants de se montrer stoïque à bon compte : « J'avais imaginé que soit caprice soit raison de votre part, vous aviez changé les sentiments que je vous connaissais contre des idées qui auraient pu se trouver autant avantageuses à votre fortune que funestes à votre bonheur : ce dernier article m'était moins suggéré par un amour-propre excessif que par le juste sentiment du prix d'un cœur dont vous vous seriez privé par votre propre faute; je dis par votre propre faute, car si vous le sacrifiez à votre *devoir*, je ne crois pas absolument que vous deviez le regretter, puisque moi-même je vous mépriserais peut-être autant que je vous estime à présent, si vous étiez capable de rien faire, je ne dis pas contre les ordres d'un père si tendre (car je ne m'y prêterais jamais), mais même si vous vous contentiez seulement d'arracher une permission qui ne laisserait pas de répandre l'amertume sur ses vieux jours. »

A la bonne heure! mais cette permission dont elle refuse de profiter, elle s'ingénie à la rendre possible : « J'ai fait une espèce de projet qui vous paraîtra peut-être aussi extravagant que je le trouve judicieux. Je ne vois pas comment sans trouver quelque palliatif... vous oseriez avouer que votre dessein est de le (le père de Gibbon) quitter à l'âge où il est pour vivre avec une étrangère, dont la supériorité sur tant d'autres femmes... n'existe peut-être que dans votre cœur. » Là-dessus Gibbon quitte Pavillard et la Suisse. A-t-il adopté pour son compte le « palliatif »? C'était d'épouser Suzanne, de vivre cependant en Angleterre jusqu'à la mort du père, et en attendant,

de ne passer avec sa femme que deux ou trois mois tous les deux ans.

On s'étonnera moins après cela que Gibbon, revenu *at home*, à Beriton dans le Hampshire, ait cédé aisément aux représentations de sa famille. Il signifie à Crassier sa décision, et ne se donne même pas le léger tort d'y apporter quelque retard. En effet Gibbon avait pris le chemin des écoliers, et la réponse de Suzanne est datée du 9 septembre (1758). Elle est encore inédite ; Gibbon ne l'a pas brûlée, comme il en était instamment prié ; grâce à quoi nous possédons un très précieux document psychologique. Pour qui tient à bien connaître la signataire, il vaut, malgré sa longueur, d'être intégralement reproduit, y compris, autant que possible, la ponctuation spasmodique, signe obligatoire d'une émotion vive :

« Monsieur, deux de vos lettres (1) sont perdues, « mais que j'ai bien senti l'arrivée de la dernière ! « puis-je croire que je ne vous reverrai plus, et ce- « pendant... Je n'ai peut-être pas connu toute l'im- « pression que vous aviez fait sur moi, je ne crains « pas de vous l'écrire, l'état où votre lettre m'a ré- « duite me met au-dessus de toute bienséance. J'ai « demandé, j'ai obtenu d'une mère qui cherche à « diminuer l'horreur de ma triste situation, j'ai de- « mandé quoi, qu'on ne gênât point mes expressions, « et pourquoi les gênerait-on ? L'inclination que « j'avais pour vous était si pure, c'était la vertu et « la tendresse réunies, mais une tendresse bien déli- « cate ; vous êtes le seul homme pour qui j'aie versé « des larmes, le seul dont la perte m'ait arraché des « sanglots. Eh ! que tant d'autres me paraissent « insipides comparés avec le seul... Avec quel plaisir « il m'est arrivé souvent de cultiver mon esprit...

(1) Écrites par Gibbon pendant son voyage de retour.

« Je fus un jour dans une compagnie nombreuse, « et jamais peut-être je n'ai mieux senti l'amertume « de la solitude ; et cependant vous sacrifiez au devoir « avec une fermeté qui pourrait donner l'exemple, « et j'ai eu de la fermeté vous le savez monsieur. « Enfin me résoudrai-je à vivre avec quelqu'un « à qui la délicatesse de mon cœur sera peut-être « à charge, eh! bien si cela est, qui sait si je ne la « graderai pas dans le fond de cette âme sensible ; « j'ignore si elle ne me servira pas de poison, hélas ! « je me flattais qu'elle contribuerait à votre bonheur, « c'est je pense cette idée qui faisait part de mon « attachement pour vous. Sans les liens du devoir « et de l'amitié, j'aurais abandonné ma langue avec « plaisir je pense, ma patrie, mes connaissances, « pour suivre quelqu'un que j'aurais cru incapable « d'abuser de ma confiance, et cependant dans ce « cas-là je n'aurais eu presque que vous que je « pus regarder comme un être vivant, je me « serais exposée à tant de désagréments qu'une « étrangère peut essuyer dans un pays comme le « vôtre.

« Je ne sais si cette lettre vous paraîtra extrava-« gante, ce n'est point le style d'un roman, c'est celui « d'un cœur ulcéré, et puis... essuierai-je la honte d'un « tel écrit? vous le brûlerez s'il est vrai que vous me « disiez adieu pour jamais, et d'ailleurs quelle honte? « Non, la pureté de mes sentiments ne m'en peut « point faire éprouver de bien fondée ; j'ai passé « dans les bras de ma mère, j'ai repris la plume ; je « ne sais si ma tête n'a pas varié, mais si vous aviez « proposé à monsieur votre père de me laisser dans « ce pays, pendant la vie du mien, ne m'eussiez-« vous fait qu'une visite de 3 mois de deux ans « en deux ans, il ne me paraît pas que cela eût « fait aucun tort à votre qualité de fils et de « citoyen, et j'aurais encore préféré... ma mère « serait disposée à me suivre au bout du monde,

« mais auriez-vous rien omis de ce qui pouvait « aplanir?...

« Vous voyez Monsieur combien j'ai imposé silence « à ma fierté, souvenez-vous que je ne suis pas dans « ma situation ordinaire, quelle nuit! Je reprends « la plume, il était un temps... à présent je souhaite « d'avoir quelquefois de vos nouvelles, l'intérêt que « je prendrai... Mais surtout je demande une prompte « réponse à cette lettre, vous trouverez une adresse « dans l'enveloppe, la poste de Genève me fera peut-« être moins languir, ce sera j'espère un plaisir pour « moi, comme ma chère mère vous chercherez sans « doute à m'en procurer, hélas! si vous aimiez « comme elle! elle s'est trouvée autrefois dans des « circonstances qui ont quelque rapport avec les « vôtres, elle a suivi les lois que son devoir lui dictait, « je l'en estime davantage (car malgré mon affliction « mes principes à cet égard sont toujours les mêmes) « mais la force qu'elle a fait paraître n'a point « étouffé les faiblesses d'une âme sensible. Vous « demandez mon sort, il y a apparence qu'il res-« tera longtemps indécis, j'ai reçu avant-hier une « lettre, le temps s'écoule, je crois que je ré-« pondrai, et je ne sais pas précisément tout ce que « je pourrais répondre, peut-être je déferai la nuit « une partie de l'ouvrage que j'avais travaillé dans « la journée, cette comparaison est d'autant plus « juste que la nuit a bien du rapport avec mon « état actuel.

« Votre lettre Monsieur me trouvera peut-être « dans une situation bien différente de celle que « vous paraissez imaginer, ma jeunesse, la faiblesse « de ma santé... mon corps s'est ressenti d'une afflic-« tion où il avait bien peu de part, et s'il m'arrive « de ne plus vivre, pourrais-je souhaiter de végéter « longtemps? Adieu et n'oubliez jamais qu'un « homme mésestimable se rend incapable de jouir « d'aucun bonheur réel, brûlez ma lettre, je le demande

« comme une marque que vous avez encore de l'at-
« tachement pour votre H. S. C. »

En tête de la lettre figure ce post-scriptum :

« Dans deux heures vous êtes décidé ; je réfléchis « sur cet article de votre lettre ; Ah ! que mes chers « parents souhaiteraient que j'eus pris mon parti aussi « promptement. »

« Ce 9 septembre. »

Est-il possible de ne voir, dans ce galimatias laborieusement pathétique d'une Hermione de village, que le désespoir d'un cœur trompé? La jeune Pénélope, qui ne veut point passer pour manquer de prétendants, y mêle bien des roueries naïves. La belle-mère de Gibbon y discerna surtout une tenace volonté de ne point accepter la défaite, un orgueil tendu au point de sacrifier toute fierté. Elle résolut d'en garantir à jamais le caractère indolent et facile de son beau-fils. C'est elle qui, avec une douce fermeté, écrit la réponse : le *non* est définitif ; Suzanne Curchod est avertie que sa correspondance sera désormais interceptée, et reçoit d'excellents conseils de sagesse et de bon sens. Cette dure leçon fut inutile.

Le 5 novembre 1758, Suzanne revient à la charge, et en dépit de la vigilante belle-mère, écrit à Gibbon par on ne sait quelle voie détournée : elle a imaginé un projet mirifique, propre à faire tomber le veto du vieux squire. D'abord, après avoir essayé d'apitoyer par la peinture de ses insomnies, elle éclaire, sur un ton plus doux, le sens calculé de sa lettre précédente et achève, sans le vouloir, d'innocenter le fiancé malgré lui :

« Mon devoir ne me reproche rien dans ma façon d'agir vis-à-vis de vous, mais que mon cœur est bien

loin d'être satisfait de toutes ses actions ; je vous vis éloigner avec des sentiments si modérés, que mon inexpérience apparemment me fit croire qu'ils partaient de l'empire de ma raison, et je ne sentis pas qu'ils tiraient leur source de celui de l'espérance... Malgré les avis de madame votre belle-mère, mon cœur et ma raison ne se sont pas trouvés disposés à suivre avec beaucoup de célérité la route que mon imagination traçait dans un autre temps » ; c'est-à-dire, en français, à renoncer au mariage Gibbon, à laisser l'ingrat à ses remords. « Voilà à peu près ce que je vous insinuais dans ma précédente lettre ; j'ajouterai ici quoiqu'avec une certaine peine une proposition assez ressemblante à celle que je vous faisais alors ; il est temps de chercher à réparer l'espèce de dureté que j'ai fait paraître dans des moments où je connaissais si peu toute ma faiblesse, ou plutôt toute la force de ma sensibilité. »

Et voici le plan précisé : « La tendresse de ma mère me faisant comprendre que l'Angleterre avec moi lui plairait autant qu'un autre pays, j'ai cru que je ne serais obligée de rester dans celui-ci que pendant la vie de son époux, et ne me *fissiez-vous* qu'une visite de quelques mois dans tout cet intervalle, je crois que je préférerais ce parti à bien d'autres. Si cependant M. Gibbon est inflexible, vous connaissez trop mes idées pour avoir besoin de me faire sentir que rien ne vous obligerait à trahir votre devoir. »

L'histoire ne dit pas si le bon ministre de Crassier fut consulté, sur l'échéance fixée par sa fille à la complète réalisation de ses désirs. Mère et fille, complices, craignaient sans doute la révolte de sa dignité, car Gibbon est prié de répondre sous double enveloppe, la première adressée à la poste de Genève, la seconde à Rolle au nom de « monsieur Duchastel. » Tant de doucereuses explications et d'humbles complaisances demeurèrent inutiles. Gibbon était bien

gardé, d'accord avec ses gardiens. Il ne répond lui-même qu'en 1762, quand il est devenu son maître, après le succès de son premier livre (1). C'est pour signifier à Mlle Curchod, assez sèchement, que la prudence lui fait un devoir de rompre toute correspondance. *Il* ne peut même se tenir d'ajouter un post-scriptum « offensant » : l'héritier de Beriton ne laissait pas de supposer, à la poursuite obstinée dont il faisait l'objet, un motif utilitaire. Voici la riposte :

« Vous m'avez crue intéressée, je vous laissais j'augmentais même cette opinion, je me ménageais le plaisir de la surprise ; mes actions n'ont pu vous désabuser, il est naturel que mes propos y suppléent, j'ai besoin à présent de toutes mes qualités. » Mais Gibbon ne tenait décidément pas à être « désabusé ».

Cependant, le pasteur Curchod était mort en janvier 1760. La plus claire ressource de sa veuve, c'était désormais la chiche pension consentie par MM. de Berne, seigneurs du pays de Vaud. Elle avait bien hérité, à Montélimar, d'une maison et d'un jardin ; mais il était difficile de liquider des biens de protestants émigrés ; ils ne furent vendus qu'en 1763, moyennant une rente viagère de 460 livres, au profit de la fille devenue depuis peu orpheline. En attendant il fallait vivre.

L' « effort de vertu ».

L'éducation dont elle était si fière, Suzanne fut naturellement amenée à l'utiliser pour donner des leçons. Pendant près de quatre ans, elle sera institutrice à Genève. Elle ne s'y résigne pas sans amertume ni sans regret. « J'ai mené dans ce pays une vie pro-

(1) *Essai sur la littérature*, en français, imprimé en juin 1761, sur le désir du père de Gibbon.

digieusement retirée. Sept ou huit heures de leçons qu'on me prépare pour cet hiver ne me promettent pas de le passer plus brillamment. Puisque le devoir, la raison et les conseils des personnes qui s'intéressent pour moi m'ont fait embrasser ce parti, je n'ai garde de m'en repentir. Je vous avoue cependant, Madame, que je désire une société. » Telle est la confidence qu'elle ne peut s'empêcher de faire à Mme de Portes, femme du seigneur de Crassier. Elle et son mari connaissent Suzanne depuis son enfance; amis et protecteurs du pasteur Curchod, ils témoignent à sa fille un constant et clairvoyant intérêt. Des heures de leçons prévues, l'une sera consacrée au jeune Guillaume de Portes, qui commence ses études au collège de Genève (1).

Cet « effort de vertu », comme a dit elle-même la jeune institutrice, ennuyeux et humiliant pour un esprit de si haute visée, lui fut facilité par le ministre Paul Moultou. Sans craindre la jalousie de sa femme, il recueillit à son foyer la mère et la fille désemparées. Moultou, descendant d'émigrés protestants du Languedoc, se trouvait parmi les premiers soupirants évangéliques de Suzanne, aux années joyeuses de Crassier. On nous assure que sa cour assez vive « ne dépassa jamais les bornes de l'amitié la plus ardente (2). » Ces âmes genevoises, qui s'exhalent volontiers en expressions passionnées, savent aussi, avec une raison singulièrement froide, se soumettre aux nécessités pratiques. Moultou adressa maints madrigaux à Suzanne, mais épousa prestement, dès 1755, une jeune fille solidement dotée, Mlle Cayla, issue elle aussi de réfugiés français du Midi.

Il hébergeait déjà, depuis 1759, une belle protestante française, veuve à vingt ans d'un officier suisse,

(1) Bibliothèque de Berne. Ms. *Historiæ Helveticæ*, XXII, 93. *Familienpapiere Guill. de Portes.*

(2) Francis DE CRUE, *L'Ami de Rousseau et de Necker, Paul Moultou*, in-18. Paris, 1925.

Mme de Vermenoux. Vive, gaie, peu farouche, la vertu du pasteur assez inflammable lui résista, semble-t-il, difficilement. La belle-sœur de Moultou, Gothon Gayla, réservée au rôle de confidente, complétait ce milieu de galanterie vertueuse et ménagère, où Suzanne Curchod prit avec autorité le sceptre de l'esprit. De ce temps date le « Portrait de mon ami » (1), c'est-à-dire de Moultou, qui se résume avec cette préciosité un peu osée : « Son esprit lui fournit une vigueur que son tempérament lui refuse... Vaudrait-il mieux l'avoir pour ami que pour amant?... Si Cléon m'avait aimée, je douterais qu'il m'eût connue, son amitié me flatte davantage. »

Avec moins d'entrain, Suzanne courait le cachet, apprenait à lire à l'aîné des enfants Moultou et commençait l'éducation du petit Vermenoux. Mme Curchod vieillissait assez tristement, toute au regret d'avoir manqué Gibbon, inquiète du sort de sa fille, dont l'esprit attirait encore des galants mais peu de prétendants décidés. Si l'on en croit le comte d'Haussonville, une mésentente croissante aigrissait les rapports de la mère avec sa fille. Après avoir souffert beaucoup d'un caractère hautain et révolté, la pauvre veuve s'éteignit au printemps de 1763. Elle ne put donc prendre part à la dernière campagne contre le célibat de Gibbon (2).

Le jeune écrivain anglais, en route pour l'Italie, se plut à raviver, à son passage dans le pays vaudois, les souvenirs de sa vingtième année. Il y retrouva encore les avances inlassables de Suzanne. Puisqu'il n'était pas marié, elle ne voulait pas désespérer. Avec une fertile ingéniosité, elle tente de ranimer

(1) Reproduit dans les *Nouveaux mélanges* de Mme Necker.

(2) « Je n'ai pu dans sa vieillesse lui donner que des larmes et des regrets. » Lettre de Mme Necker à Salomon Reverdil (1770). Bibl. Genève Ms. suppl. 725. La mère et la sœur de Reverdil avaient été parmi les rares amies de Mlle Curchod, pendant les dures années de Genève.

les cendres éteintes et accable l'insensible de plaidoyers pressants. Gibbon a craint qu'elle n'en voulût à son argent? Mais il y a un M. de Montplaisir qui est riche également, et ne demande qu'à voir couronner sa flamme. Elle préférerait pourtant toujours celui qui autrefois se plaisait à « écouter penser » la muse vaudoise. Gibbon n'a pas voulu d'un mariage qui l'éloignerait de son pays? Qu'à cela ne tienne; on se demande, maintenant qu'on est seule et libre, si on n'acceptera pas une place de dame de compagnie en Angleterre, ou bien, ajoute la bienséance, en Allemagne. Et ce sont, en phrases alambiquées, des rappels passionnés, des soupirs, le manège renouvelé d'une âme qui connaît tout son prix et ne veut pas renoncer: « Signez l'aveu complet de votre indifférence, et mon âme saura se résigner. » Gibbon resta de glace; rien ne fut capable d'ébranler son parti pris de tranquillité.

En désespoir de cause, et puisqu'elle s'attaque à un homme de lettres, Suzanne forme le projet assez fou de recourir à l'intervention de Jean-Jacques Rousseau, alors réfugié dans le Val Travers. C'est Moultou, bien venu chez le farouche solitaire, qui se charge de l'ambassade, car Gibbon, flairant le piège, décline l'offre d'une lettre d'introduction pour Môtiers, que lui propose l'obsédante jeune fille. Il préféra risquer de la rencontrer aux Délices, où elle n'était en ce temps-là, une fois ou l'autre, qu'une spectatrice anonyme. Ce fut l'épreuve décisive : il la revit sans aucune émotion. Rien ne laisse supposer d'ailleurs que Rousseau eût consenti à se faire l'intermédiaire rêvé. Quelque temps après, quand Suzanne a déjà suivi à Paris Mme de Vermenoux, Meister écrit de Môtiers à Moultou : « Je lui (Rousseau) parlai du départ de votre amie Mlle Curchod; M. du Peyrou qui l'avait vue à Neuchâtel en fit l'éloge; M. Rousseau n'y répondit que par un rire moqueur (1). »

(1) Francis de Crue, *op. cit.*

Déçue sans espoir de retour, Mlle Curchod avait enfin résolu d'accepter la place subalterne d'institutrice et de dame de compagnie, près de Mme de Vermenoux ; celle-ci cependant ne lui plaisait guère, et elle la surnommait assez aigrement la Belle. La rieuse veuve, sur le point de retourner à Paris, cherchait à qui confier l'éducation de son fils ; elle adopta, avec son habituelle facilité nonchalante, la combinaison imaginée par l'obligeant Moultou. A cette nouvelle, la duchesse d'Enville, qui avait fréquenté à Genève le petit cercle de l'hospitalier pasteur, et accordé à Suzanne une bienveillance un peu distraite, écrivait à leur hôte commun : « Je suis bien aise que Mlle Curchod ait trouvé une place, en doutant cependant qu'elle soit aussi heureuse ici qu'elle était à Genève ; elle ne réussira ni avec sa métaphysique ni avec sa coiffure ; au nom de Dieu simplifiez-la (1). » La bonne duchesse demandait l'impossible.

Au milieu de juin 1764, débarque donc à Paris non pas Mlle Curchod, mais Mlle de Naz ou de Nass ; elle-même hésite sur l'orthographe. Pour débuter congrûment sur son nouveau théâtre, elle emprunta ce nom à la noblesse tout imaginaire de sa mère. Aux seigneurs de Crassier, Suzanne ne peut en conter, pas plus qu'à Chérin. Elle leur présente cette fantaisie d'étiquette, comme une sorte de précaution, destinée à écarter les importuns qu'aurait pu attirer le nom de l'ancienne amie de Gibbon : « Nous ne connaissons point d'hommes de lettres, mon changement de nom m'a mise à l'abri de ce ridicule... Mon adresse est à Mlle de Nass chez Mme de Vermenoux, rue Neuve de Grange-Batelière » (2). Elle reste Mlle Curchod pour les anciens amis de Genève et de Lausanne, confidents des années humbles ou difficiles, que la

(1) Francis DE CRUE, *op. cit.*
(2) Bibl. Berne. Ms. *Hist. Helv.*, XXII, 93. Lettre du 23 août 1764 à Mme de Portes.

particule aurait désorientés. Cependant Moultou, qui sait à quoi s'en tenir, mais reste par excellence l'ami confident, reçoit l'ordre de lui écrire sous le nouveau nom. Elle-même signe désormais C. de Naz en attendant d'y ajouter : Necker (1).

La revanche du destin : Jacques Necker.

Le banquier fréquentait assidûment chez Mme de Vermenoux. Il était question entre eux d'un mariage, que semblaient suggérer les intérêts de la banque et les convenances d'affaires. En effet Thélusson, associé de Necker, était le beau-frère de la Belle, ayant épousé une demoiselle Girardot de Vermenoux.

Passé la trentaine, Jacques Necker était déjà, au témoignage de Meister, un gros homme d'apparence presque ridicule. De taille médiocre, il offrait aux regards un buste massif sur d'épaisses jambes, et surtout, rejetée en arrière avec affectation, une tête étrange : bouche petite, disgracieuse, aux lèvres serrées sur de profonds secrets, que le commun était indigne de connaître ; nez à la fois rétréci et proéminent entre des joues lourdes et tombantes ; yeux petits, de couleur indécise, et le plus souvent d'expression vague, dominés de sourcils touffus presque toujours relevés en une sorte d'étonnement dédaigneux ;

(1) « Mlle de Naz » songea même à se donner des armoiries, quand Necker se paya la fantaisie d'en prendre. Le fait resterait cependant, croyons-nous, inconnu, s'il ne subsistait quatre pots de pharmacie de l'hôpital de la rue de Sèvres, au musée de l'Assistance publique, 47, quai de la Tournelle. Ils portent, — spécialement un magnifique pot de *thériaque* avec son socle et un pot de *catholicum*, — accolé aux armes de Necker un écusson : sur un pavage de carrés bleus et blancs, une sorte d'autel, du milieu duquel sort une flamme. Les deux blasons sont réunis par une guirlande de palmes et de roses, et surmontés d'un tortil de baron ; le tout embrassé par des rameaux où s'enlacent des serpents.

pour compléter l'édifice, un front et un menton également fuyants et démesurés. Là-dessus, comme ornement, des cheveux rebroussés très haut en un toupet qui exagérait encore la déroute du front étroit, et roulés sur les côtés de manière à dépasser la ligne des sourcils. Tel enfin que le ciseau de Houdon, indiscret comme un scalpel, l'immortalisa plus tard.

La vivacité de l'esprit, l'à-propos des reparties, l'empressement poli, la galanterie aisée, rien de tout cela ne lui avait été donné, pour corriger l'impression fâcheuse du physique. En société, il se renfermait le plus souvent dans un maussade et orgueilleux mutisme, à moins que de complaisants flatteurs ne se suspendissent à ses lèvres, qui laissaient alors échapper des sentences vagues, obscures, péremptoires, sur l'économie politique, la finance, la morale ; le tout d'une élocution pesante et maniérée. Dur avec les inférieurs, il ne s'égayait qu'à des railleries blessantes et personnelles (1), capables de fâcher jusqu'à un Thomas (2), commensal assidu et toujours prêt à l'admiration.

On conçoit que la légère et charmante Vermenoux ne se soit point pressée d'accorder sa main à ce magot solennel. Elle remettait sans cesse la conclusion et fuyait le tête-à-tête. Le soupirant en était souvent réduit à la conversation de la dame de compagnie. Bientôt leurs sublimes s'amalgamèrent. Le sentencieux guindé de l'un, appuyé du poids de l'opulence, fut adopté par la métaphysique pédante de l'autre. A la mode genevoise, tous deux se prirent, du haut de leurs âmes supérieures, à réformer les États et les hommes, à définir le code de la vertu avec un égal sentiment de leur infaillibilité. Ravi d'être patiemment écouté et admiré par une femme érudite, diserte,

(1) Meister, *loc. cit.*
(2) V. *Mélanges* de Mme Necker, t. III. Lettre d'excuses de Mme Necker à Thomas, 1775.

au demeurant agréable, Necker fut bientôt près de s'émouvoir.

Malicieusement, sans prévoir encore ni sans doute souhaiter le dénouement, Mme de Vermenoux, qui s'arrangeait fort de n'avoir plus à bâiller, encouragea, ne fût-ce que par son évasion empressée, les entretiens à deux. Necker a-t-il songé dès lors à ne plus unir les actions Girardot aux siennes, et à se marier suivant son goût ?

Ce qui est clair, c'est que Suzanne Curchod, elle qui, en dépit de si longs efforts, n'avait pu gagner château en Angleterre, saisit l'occasion de réparer son échec et s'attacha à la capture du riche banquier. Toutes les circonstances, certes, interdisent de penser à ce qu'on est convenu d'appeler le coup de foudre. Il ne faut pas se laisser abuser par l'ostentation d'amour conjugal, dont le couple étala le spectacle, avec une insistance et une indiscrétion qui bravaient le ridicule.

De la part de l'institutrice, il y eut un dessein mûrement formé, tout une tactique pour laquelle elle s'assura des alliés, afin d'enlever, suivant son propre mot, « l'affaire ». D'abord on observa un secret rigoureux à l'égard de Mme de Vermenoux : au moment critique, elle aurait bien pu ne pas renoncer, de gaieté de cœur, à enfler ses revenus. Puis, comme Necker, à l'automne de 1764, va passer quelque temps à Genève, probablement pour prendre des informations et chercher un terme à son hésitation, Suzanne alerte le fidèle Moultou. En un style bien expressif, elle le charge de faire l'opinion publique : « M. Necker est trop soumis à l'empire du public pour obéir à une seule voix. C'est pour lui un gouvernement démocratique où le grand nombre décide, et c'est ainsi qu'il sera malheureux toute sa vie. » Entre Moultou et Suzanne, on convient d' « un plan » pour triompher des scrupules du banquier, esclave de la considération. Il va peut-être hausser les sourcils, en apprenant

les quatre ans mercenaires de la pauvre institutrice : que Moultou les peigne comme « un effort de vertu non avilissant ». Fiévreusement elle ajoute : « Sans un miracle, je désespère du succès. » En cas d'échec, elle se ménage une retraite : « Si notre brillante chimère s'évanouit, j'épouse Correvon l'été prochain (1) ». Correvon était un avocat d'Yverdun, qui avait offert vainement sa main et son nom, mais que leurre ainsi jusqu'à la dernière minute une coquetterie quelque peu cynique.

Faudra-t-il donc se résigner à un retour sans gloire et enfouir de si précieux talents au pied du Jura? Non. Moultou sut être habile et persuasif. Pour comble de chance, la voix publique de Genève, peu favorable à Suzanne Curchod, fut heureusement contre-balancée par des témoignages de poids : « J'ai une obligation essentielle à M. de Portes dont il ne se doute certes pas. M. Necker est intimement lié avec Mme Huber ; dans le voyage qu'il a fait à Genève, elle fut presque la seule de toutes ses connaissances qui approuva son inclination pour moi, et j'ai su depuis qu'elle avait été déterminée par l'impression favorable que lui avait donnée M. de Portes (2). » Bref, Necker revient à Paris résolu à conclure ; la chimère se fait réalité.

C'est donc par une juste reconnaissance que la jeune Mme Necker appelle « mon cher tuteur », le bienveillant seigneur de son village. Majeure et orpheline, elle avait voulu que Necker, avant le mariage, demandât l'agrément de M. de Portes ; souci de considération, autant que marque de gratitude. « Je ne croirais pas, écrit le banquier, avoir obtenu son consentement d'une façon qui la satisfît, si vous ne vouliez pas, Monsieur, y joindre votre

(1) V. Comte D'HAUSSONVILLE, *le Salon de Madame Necker*, 2 vol. in-8°. Paris, 1882, t. I, chap. Ier.

(2) Bibl. Berne. Ms. *Hist. Helv.*, XXII, 93, lettre du 16 janvier 1765, signée S. Curchod-Necker.

approbation... Ah! monsieur, quelle âme! (1) »

Et Correvon? C'est une nature douce et délicate; il trouve la force d'écrire à Suzanne : « Je vous pardonne tous vos procédés. » Il la félicite bonnement d'épouser « un homme qui a trente-cinq mille livres de rentes. » Avec cela, « on n'a plus besoin du secours de personne. »

Mme de Vermenoux s'en était bien aperçue, elle aussi : elle ne connut le mariage qu'une fois célébré à la chapelle de l'ambassade de Hollande. Un peu froissée, au demeurant incapable d'un long ressentiment, elle borne sa vengeance à un bon mot : « Ils s'ennuieront tellement ensemble, que cela leur fera une occupation. » Mieux encore, quand une fille leur naîtra, Mme de Vermenoux consentira, sur le refus de la hautaine Mme Vernet, à être sa marraine, et lui donnera son propre nom, Germaine.

Dès le premier jour, il est établi par les nouveaux époux que leur union sera celle du génie et de la vertu. Le soir qui précéda la furtive cérémonie, Necker reçut cet étonnant billet, dont les effusions grandiloquentes et laborieuses, le manque absolu de naturel, la choquante vanité ne l'étonnèrent point. Il le conserva précieusement jusqu'à la fin de sa vie, prouvant ainsi combien il était digne de la femme qu'il avait choisie. Car on peut trouver, dans cet écho prétentieux et alourdi de la *Nouvelle Héloïse*, le programme idéal de Mme Necker. Mais à coup sûr, la chose du monde la moins possible, c'est d'y entendre, sans une aveugle complaisance, « le cri d'une âme qui aime pour la première fois (2) » :

« Oh! mon Jacques, mon cher Jacques, ne me
« demande jamais l'expression de mes sentiments,
« laisse-moi jouir de mon bonheur sans y réfléchir.

(1) Bibl. Berne, ms. *loc. cit.*, fin décembre 1764.
(2) Comte D'HAUSSONVILLE, *op. cit.*

« En le contemplant, je crains qu'il ne s'échappe et « je ne puis penser aux douceurs de ma vie sans « prévoir l'instant qui doit la finir. Le trouble de « mon cœur et les images funèbres qui l'agitent « devraient m'empêcher de te satisfaire. Songe au « moins à l'engagement que tu vas contracter. Je « crains de te rendre le plus ingrat de tous les hommes. « Ah ! si tu n'es pas le plus tendre, arrête, détourne « les yeux et déchire cette lettre, elle te rendrait trop « coupable. Oui, mon ami tu es la chaîne qui m'unit « à l'univers. L'instant où tu cesserais de m'aimer « me rendrait étrangère à toute la nature. J'aurais « vu tomber la barrière entre moi et la vie, barrière « plus insurmontable que la mort même. Considère « en effet quelles sont mes jouissances. N'est-ce pas « le charme de ton amour qui embellit tout à mes « yeux? Je trouve dans les douceurs de l'amitié une « faible image de notre union, dans l'éclat de la « fortune le soin que tu pris pour l'acquérir, dans les « séductions de l'amour-propre l'assurance de te « plaire davantage, dans les travaux de l'esprit « l'espoir de fasciner ta vue et d'employer le temps « à réparer les pertes qu'il me causera. Quand je « m'endors, je me dis : il m'aime ; et c'est dans cette « douce sécurité que le sommeil s'empare de mes « sens. Si je m'éveille, mon premier élancement est « vers le Ciel, mais mon âme se confond avec la « tienne et tire de cette union une nouvelle ferveur, « Mon cher ami, ne te rassasie jamais d'un sentiment « que mon cœur rend inépuisable. Que l'instant de « ma mort soit le plus haut degré de ton amour, et ce « sera le plus beau jour de ma vie. »

Cette femme, qui a décidément plus de tête que de cœur, qui fait preuve, sous des apparences sensibles, détachées, presque toujours dolentes, d'une ténacité et d'un orgueil sans limites, a fixé l'image qu'elle veut imposer d'elle à son mari. Elle y parviendra,

grâce à une flatterie systématique qui ne connaîtra pas non plus de mesure. Par cette adoration mutuelle, célébrée en public à tout propos, tous deux réussiront à faire illusion aux contemporains, voire à la postérité. L'un et l'autre, l'un par l'autre, on les verra s'efforcer à conquérir l'opinion publique. Et leur succès est une bien surprenante gageure.

CHAPITRE IV

A LA CONQUÊTE DE L'OPINION PUBLIQUE

Le sentiment le plus étranger à Necker comme à sa femme, c'est qu'ils soient exposés à se tromper. Ils se sont choisis, tous deux parfaits, et ce rare assemblage est une preuve que Dieu existe. La veille du mariage, Suzanne écrit à une amie et ancienne protectrice de Lausanne, Mme de Brenles (1) : « Quel changement prodigieux ! et que les voies de la Providence sont impénétrables ! Demain, je dois lier mon sort à l'homme du monde que j'aime le plus : à la tête d'une maison entourée de tout ce superflu qui fait gémir la raison sans l'étourdir, je ne vois et je ne sens que le bonheur de m'unir à l'âme la plus tendre

(1) *Lettres diverses recueillies en Suisse* par le comte Fédor Golowkin, in-12. Genève et Paris, 1821. Les biographes des Necker se sont trop peu servis de ces documents intéressants. La correspondance de Mme Necker avec les de Brenles occupe la fin du volume, à partir de la page 232 (45 lettres). Avant celles-là, on lit les lettres de Voltaire à M. de Brenles. Golowkin, qui avait connu les destinataires, a pu ajouter des notes précieuses. Mais il s'est permis des suppressions et des fautes de lecture qui rendent nécessaire le recours aux originaux. Ils se trouvent à Lausanne, Bibliothèque cantonale vaudoise, Ms. J 1348. Trois des lettres publiées par Golowkin n'y figurent plus. En revanche, les manuscrits donnent quatre lettres importantes de Mme Necker, postérieures à 1775 et inédites. Mme de Brenles n'est morte qu'après le mois d'avril 1779 et non en 1775, comme le croit Golowkin. — Les citations faites dans le présent ouvrage ont été vérifiées sur les manuscrits.

et la plus généreuse... Je vous assure que je me regarde comme le plus fort argument en faveur de la Providence particulière, j'épouse un homme que je croirais un ange, si *l'attachement qu'il a pour moi* ne prouvait sa faiblesse... Ses talents et sa prudence lui ont acquis plus de considération que sa fortune. »

Le ton est donné une fois pour toutes, et le dithyrambe *conjugal* ira *crescendo*. Les seigneurs de Crassier, témoins avertis entre tous, auront seuls droit à plus de réserve et de simplicité. Pour eux, le banquier est tout uniment « un mari parfait ». La réalité ne s'est pas toujours conformée à la sempiternelle louange ; à ne point le laisser paraître, l'épouse s'est appliquée avec une constance héroïque. Il faut, un jour, que les circonstances aient levé un coin du voile, devant la malicieuse perpicacité d'anciens confidents des jours modestes, pour que Mme Necker exhale ce qui ressemble à une plainte. En 1767, elle a pu enfin réaliser son rêve : montrer son héros aux Vaudois. Elle n'en récolte pas la joie qu'elle s'en promettait : l'orgueilleux parvenu ne sait que témoigner, à ces amis de la jeunesse de sa femme, un ennui dédaigneux. Les Lausannois n'ont pu s'y méprendre ; Mme Necker est contrainte aux excuses, au risque de faire soupçonner que la perfection de sa félicité comporte des lacunes et exige des efforts : « Nous avons fait un voyage fort triste, j'ai grondé mon mari ; il s'est enveloppé dans sa taciturnité ordinaire... Il faut, Madame, que je vous fasse un million d'excuses pour la maussaderie de M. Necker, j'en ai été fort mécontente pendant mon séjour à Lausanne. ...Mais voilà l'homme, loin des grandes affaires, néant. Il faut cependant l'excuser un peu physiquement, le rebours du carrosse lui ôte toutes idées. »

Mme de Vermenoux avait été prophète : les deux phénix ont dû souvent s'ennuyer ensemble, et les satisfactions qu'ils tiraient l'un de l'autre étaient surtout d'amour-propre. Ils en savourèrent une bien

douce, quand Gibbon revenant d'Italie vint les voir à Paris. L'amante dédaignée de naguère ne manque pas de le faire savoir à Lausanne, théâtre de ses déconvenues : « Je ne sais Madame si je vous ai dit que j'ai vu Gibbon, j'ai été sensible à ce plaisir au-delà de toute expression, non qu'il me reste aucun sentiment pour un homme qui, je crois, n'en mérite guère ; mais ma vanité féminine n'a jamais eu un triomphe plus complet et plus honnête. Il a resté deux semaines à Paris, je l'ai eu tous les jours chez moi, et en vérité il y jouait un rôle assez mince ; il était devenu doux, souple, humble, décent jusqu'à la pudeur, témoin perpétuel de la tendresse de mon mari, de son esprit et de son enjouement ; admirateur zélé de l'opulence, il me fit remarquer pour la première fois celle qui m'entoure (1). » Necker, de son côté, flattait la vengeance de sa femme de la manière qui pouvait le mieux lui plaire, si l'on en croit Gibbon lui-même : « Pouvait-il m'insulter plus cruellement ! M'inviter à souper tous les soirs, aller se coucher et me laisser seul avec sa femme : quelle impertinente sécurité ! »

Gibbon eut un jour sa revanche. Comme il louait devant Mme Necker l'aisance d'un ami : « Quelle fortune ! dit-elle avec un air de mépris, pas plus de vingt mille livres de rente ! » — « Je souris, ajoute Gibbon, et elle, se reprenant aussitôt : Quels airs je me donne ! Il n'y a pas un an je regardais huit cents livres comme le terme de mes désirs. »

Le culte de Mme Necker pour son idole mérite d'autant plus l'admiration qu'il n'exclut pas la clairvoyance. Témoin le vivant portrait, qu'en humeur de badinage, en pleine lune de miel 1765, elle trace de son grand homme, pour amuser la famille Moultou : « Le plus mauvais plaisant de l'univers,

(1) Bibliothèque cant. Vaud. Ms. J 1348. Lettre du 7 novembre 1765.

si heureusement enchanté de sa supériorité qu'il ne s'aperçoit pas de la mienne ; si convaincu de sa pénétration qu'il se laisse attraper sans cesse ; si persuadé qu'il réunit tous les talents dans le plus haut point de perfection, qu'il ne daigne pas chercher ailleurs des modèles ; jamais étonné de la petitesse d'autrui parce qu'il l'est toujours de sa propre grandeur ;... confondant les gens d'esprit avec les bêtes parce qu'il se croit toujours sur une montagne dont la hauteur met de niveau tous les objets inférieurs ; préférant cependant les sots parce que, dit-il, ils font un contraste plus frappant avec mon sublime génie » (1).

C'est vu avec une fine et juste pénétration, et l'on se prend à regretter que Mme Necker n'ait pas plaisanté plus souvent. Mais ce qu'elle a laissé échapper une fois devant des amis intimes, elle s'applique à n'en rien faire soupçonner au dehors. Elle travaille avec acharnement au piédestal où elle veut jucher son mari avec elle.

Le choix d'un parti.

En 1765, il y a en France un parti triomphant ; il gouverne les esprits plus sûrement que le pouvoir ne contraint les corps. Voltaire en est le patriarche, d'autant plus vénéré qu'il est loin, là-bas sur le revers du mont Jura. Or, ces années-là même, de son Olympe penché au bord de ce nid de guêpes effervescentes qu'on appelle Genève, il se donne, entre autres, le malin plaisir de ridiculiser le vénérable Consistoire, et de cribler de traits assez peu choisis la raideur calviniste. Il circule déjà maint morceau de *la Guerre de Genève ou les Amours de Robert Covelle* : merveilleux prétexte à jeter bas la forteresse de l'intolérance puritaine.

(1) Cité par D'HAUSSONVILLE, *le Salon de Mme Necker*, t. I.

On ne trouve, à s'en émouvoir, que quelques vieux ministres. Ils voient avec désespoir s'effriter sous les coups du diabolique railleur, l'armature d'austérité qui a jusqu'ici maintenu dans son rôle la ville évangélique. Pour comble, on a proscrit Jean-Jacques, seul capable de rogner les griffes de Voltaire. Une à une, les familles les plus considérables se désintéressent de l'orthodoxie. En 1775, pas un seul des élèves-pasteurs n'aura pour père un membre du Petit Conseil ou des Deux Cents (1). Le succès de l'indifférence est complet. Du protestantisme, on ne garde guère que les préjugés. D'Alembert n'a pas eu si grand tort de dire, qu'à part l'étiquette chrétienne, la religion de Genève était du pur déisme (2). Les Necker sont Genevois de cette sorte. Ils n'ont garde de se compromettre avec les vaincus. Déjà Suzanne Curchod, sur le point de quitter Genève, s'était amusée à copier, pour son amie de Lausanne, une chanson assez insipide de Rilliet, sur l'affaire Covelle ; chanson « trop leste, » dit-elle, pour être montrée au mari (3).

Les Necker s'aperçurent bien vite qu'à Paris le culte de Voltaire ne connaissait plus guère de réfractaires. Pour des gens affamés d'opinion publique, il n'y avait de salut qu'à se glisser au premier rang, parmi les fidèles du dieu de la renommée. A la vérité, autant que l'avait pu la modeste institutrice, c'était déjà fait. Elle avait tenu sa partie dans le chœur qui, depuis 1763, chantait le sauveur des Calas. Cette fois, Genève elle-même avait dû reconnaître que le diable de Ferney avait du bon. Suzanne ne s'était pas montrée la moins enthousiaste, dans le petit cercle tout enflammé des Moultou. Devenue la femme d'un gros banquier protestant, son zèle ne fit que croître. Dans sa maison de Paris, elle héberge souvent

(1) PICOT, *Histoire de Genève*, 3 vol. in-8°. Genève, 1811 t. III (année 1775).
(2) *Encyclopédie*, art. *Genève*.
(3) Bib, cant. Vaud., Ms. J 1348. Lettre du 1er juin 1764.

la famille Calas, que d'ailleurs toute la ville se dispute. Elle attire et comble d'attentions l'avocat Loiseau de Mauléon, auteur d'un mémoire fameux pour les Calas. Elle se fait la propagatrice d'une gravure, composée par Moreau le Jeune au bénéfice des innocents réhabilités ; elle expédie dans toute l'Europe des ballots du prospectus écrit par Grimm pour en promouvoir la vente. Cependant, déplore Mme Necker, « l'Angleterre même ne nous a pas été plus favorable que Lausanne, mais Genève, la France et l'Allemagne ont souscrit avec assez de générosité (1). »

Elle ne néglige aucune occasion de se porter au secours des protestants victimes des lois ou des mœurs, surtout quand cela doit lui valoir la gloire de collaborer avec Voltaire. Ainsi de la demoiselle Camp, épousée « au désert » par le vicomte de Bombelles, abandonnée bientôt pour un mariage plus avantageux, et forcée de laisser élever son fils dans le catholicisme. A ce propos, Voltaire lance des *Réflexions philosophiques*, suivies d'une *Réponse à M. l'abbé de Caveyrac sur la Tolérance* (2), et remercie Mme Necker du mouvement qu'elle se donne pour l'infortunée mère.

Est-ce pour mieux flatter le fond huguenot de sa correspondante? Il lui fait à l'occasion des confidences de ce genre : « La lettre, Madame, dont vous m'honorez, m'est assurément plus précieuse que tous les sacrements de mon Église catholique, apostolique et romaine. Je ne les ai point reçus cette fois-ci. On s'était trop moqué de cette petite facétie, et le petit-fils de mon maçon devenu mon évêque ainsi qu'il se prétend le vôtre, avait trop crié contre ma dévotion » (3). La théologienne de Crassier et de Lau-

(1) Bib. cant. Vaud., Ms. J 1348. Lettre d'avril 1766.
(2) Ed. Moland, t. XXVIII, p. 553 et sq.
(3) Lettre du 23 avril 1773.

sanne, si diluée que fût sa foi positive, trouvait là du moins de quoi contenter son aversion congénitale du catholicisme, et doublement frémissait d'aise. Cependant, malgré ses efforts multipliés, et sauf peut-être dans le glorieux épisode de la statue de Pigalle, dont il sera parlé plus loin, elle ne réussit pas à être comptée parmi les correspondants favoris du patriarche.

Il régnait à Paris sur des troupes bien bigarrées : philosophes au ton tranchant groupés autour de l'*Encyclopédie*, tenant bureau de raison infaillible contre la tradition et l'ordre établi ; hommes de lettres empêtrés dans les règles classiques, audacieux seulement contre la décence ; gens du monde légers, et se croyant éclairés parce qu'ils se moquent de tout. Où donc les Necker vont-ils marquer leur place?

La fille du pasteur, plus compassée encore de ses années d'institutrice, n'avait pas de quoi conquérir dans la société parisienne une place brillante ; moins encore son mari, lourd, taciturne, plongé dans ses chiffres. Mme Necker connut bientôt le chagrin de s'en rendre compte. Dès 1766, elle avoue à Mme de Brenles : « Croiriez-vous qu'avec un caractère assez liant une position qui entraîne dans un tourbillon de connaissances, j'ai été obligée de renoncer à me faire une seule amie ; j'espère de vous expliquer cette énigme... Paris, quel pays stérile en amitié ! » Et cet échec mondain se confirme avec les années : « Je n'avais pas un mot à dire dans le monde, j'en ignorais moi-même la langue ; obligée par mon état de femme de captiver les esprits, j'ignorais toutes les nuances de l'amour-propre, et je le révoltais quand je croyais le flatter (1)». Il faudra que son mari prenne figure d'homme public, pour qu'elle soit accueillie par Mme du Deffand, l'insatiable curieuse, et ce ne sera jamais sur un pied de véritable intimité. Jamais elle ne sut acquérir

(1) Bib. cant. Vaud, J 1348. Lettre d'août 1771.

l'aisance qui, à défaut d'amitié, procure les relations agréables. Beaucoup plus tard, après cinq ans passés sur les sommets du pouvoir, la baronne d'Oberkirch lui trouve encore l'air d'avoir été « trempée dans un baquet d'empois ».

Aussi bien n'étaient-ce plus les gens du monde qui donnaient le ton et entraînaient le cours de l'opinion. Les salons ne sont plus guère que des coteries, qui ont chacune leur grand homme, et à travers son influence suivent les préjugés à la mode.

La littérature impuissante.

Restait la littérature, dont était farcie abondamment la muse des Vaudois. Mais là encore elle retarde. D'ailleurs les lettres n'ont jamais été affligées d'une aussi copieuse stérilité. Le siècle s'est lassé même de son amusement favori, la tragédie. Il s'en exhale un incommensurable ennui. Voltaire occupe toujours le théâtre, mais de plus en plus par des pamphlets dialogués.

Malgré son ardente bonne volonté, Mme Necker ne réussit d'abord que médiocrement à peupler d'hommes de lettres son salon tout neuf. « Ceux qui méritent ce titre sont très difficiles à voir. Le matin est consacré à l'étude, et ils ont une si grande liberté de penser qu'ils ne peuvent se résoudre à rencontrer un visage inconnu dans les maisons qu'ils fréquentent, car qui dit liberté de penser sous-entend un désir violent de parler. J'en vois quelques-uns, et heureusement leurs mœurs qui sont très honnêtes, corrigent l'impression de leurs principes, sans quoi il vaudrait mieux renoncer à ce genre de société (1). » La rigidité des amies protestantes s'imagina-t-elle parfois que la vertu de Suzanne courait de grands risques, dans

(1) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348. Lettre d'avril 1766.

ce milieu brillant et corrompu? Voici comment, en janvier 1768, Mme Necker essaie de calmer les alarmes assez précises de Mme de Brenles : « J'ai reçu, Madame, avec la plus tendre reconnaissance les avis précieux de votre amitié; je ne sais si la personne en question a formé quelques projets, je n'ai vu dans toute sa conduite que la plus grande honnêteté; quoi qu'il en soit les femmes à Paris sont nécessairement en butte à des desseins cachés : jusqu'à présent je n'y ai jamais opposé qu'une grande pureté de mœurs et une grande franchise ; il m'a paru qu'on parvenait ainsi à se faire respecter sans se faire haïr. Je m'observerai dans cette occasion avec le plus grand soin. J'ai mis aussi de mon côté beaucoup d'empressement dans cette liaison. » Les suppositions malignes des bonnes amies provoqueront bientôt des réponses plus impatientes.

Les premiers littérateurs qui prennent leurs habitudes à l'hôtel Necker sont Suard et Thomas. Le premier dut être assez tôt rappelé au ton des convenances mondaines (1), si l'on en croit un billet de juillet 1765, copié par Mme Necker qui l'a reçu, pour les amis de Lausanne : « Rien ne vous remplace dans mon cœur ; l'amitié y tient bien de la place quand l'amour lui cède la sienne. Bonjour encore, charmant objet, j'embrasse si vous le permettez monsieur le mari et je baise tendrement une de vos belles mains. » Mais l'ami de premier rang fut le solennel Thomas. Esprit pesant, à la traîne de son siècle, dont il pare les préjugés les plus agressifs de phrases pompeuses et vides, professeur de morale philosophique, le « célèbre Thomas » prit aux yeux de son amie la figure d'un grand homme. Le pseudo-philosophe ne connut plus bientôt que deux maisons, la sienne et celle de

(1) Conformément à la morale de l'époque, Suard se serait vanté de ses projets de séduction : « Il y a ici une Mme Necker, jolie femme et bel esprit... Suard lui fait sa cour. » DIDEROT, *Lettres à Mlle Voland*, août 1765.

Necker, à la ville comme à la campagne, quand le banquier, après avoir loué le château de Madrid, eut acheté celui de Saint-Ouen. Il accompagne le ménage dans les voyages de santé, à Spa, au Mont-Dore. Il est le confident de tous les projets, et dès que Necker prend la plume, on soupçonne Thomas de le fournir d'encre sinon d'idées. En échange, quand l'Académie partage le prix proposé pour l'éloge de Descartes, entre le « superbe discours de M. Thomas » et le « froid panégyrique » de Gaillard, les Necker fulminent, et le banquier lui-même se croit obligé d'avoir de l'esprit : « Les quarante ont fait le jugement des Quinze-Vingts (1). »

Mais Thomas, dont la réputation en son temps est une des surprises de l'histoire, c'est peu, malgré son éloquence incontinente. Mme Necker reçoit aussi Dorat, le poète des *Baisers;* elle acquiert même la gloire de le raccommoder avec Voltaire, qui s'était égayé sur le poète et sa maîtresse. C'est l'occasion de la première lettre que nous ayons de Voltaire à Mme Necker (2) ; ce n'était pas trop la payer que de se commettre avec un faux ménage. Elle attire également Saint-Lambert, accable de flatteries « un des hommes connus qui a le plus de goût, de philosophie, de lumières, de connaissance des hommes, réunis à des talents supérieurs » (3). Mieux encore, elle, qui a grandi dans les plus gracieux paysages helvétiques, rend grâces aux *Saisons* de lui avoir « appris à aimer la campagne », et de lui « faire éprouver les mêmes sensations que la nature (4). »

On peut citer encore parmi les premiers habitués du salon Necker, le pâle Chabanon : « M. de Chabanon est un peu de mes amis. » L'origine vaudoise

(1) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348. Lettre du 10 décembre 1765.
(2) Ed. Moland, t. XLV, 28 décembre 1767.
(3) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348, lettre du 2 décembre 1769.
(4) Bib. Genève. Ms. suppl. 725, lettre à Salomon Reverdil, 23 mars 1770.

de La Harpe aurait pu lui valoir une place de choix ; mais il est engagé chez l'intendant Boutin, adversaire de la Compagnie des Indes dont Necker va devenir le défenseur. De plus il a le caractère peu docile : « Il passe ici pour un homme de beaucoup d'esprit, mais qui ne laisse pas à ses amis le plaisir de le rassurer sur son mérite (1). » David Hume est une conquête plus flatteuse, et on se délecte à en faire parade devant les amis de Suisse : « Avec sa bonhomie ordinaire et sa large main il m'a donné deux grands coups sur les doigts et il a ri d'un air de complaisance et de plaisir qui avait quelque chose d'angélique ; je lui ai demandé des anecdotes pour vous satisfaire ; alors m'engloutissant dans ses grands bras : Dites que j'ai passé la nuit au bal de l'Opéra masqué jusques aux dents, et que je n'y ai pas ouvert la bouche de peur qu'on ne me reconnût, car Mme de Boufflers me cherchait pour me tracasser. Le fait est vrai et voilà l'homme (2). »

Mais Mme Necker a beau s'y exténuer, noter sur son carnet qu'il faut « relouer plus fort M. Thomas » (3), balancer méthodiquement l'encensoir devant le nez des Marmontel et autres épigones de Voltaire, elle est obligée de s'avouer que les lettres, dont l'érudite Suzanne s'enchantait dans son village, n'intéressent plus personne : « On est plus que jamais dégoûté des vers. » La littérature et toute sa mythologie fatiguée n'est plus qu'un amusement languissant et désuet. L'attention du siècle est ailleurs ; il faut se hâter de la rejoindre et, s'il se peut, de la devancer. Au milieu des économistes et des philosophes, il faut apprendre un autre langage, si l'on veut réussir

(1) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348, lettre de 1766.

(2) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348. Lettre de 1766 à M. de Brenles.

(3) Et à quel point ! « M. Thomas écrit tantôt comme Bossuet, tantôt comme Tacite, et quelquefois comme Fontenelle. » (*Mélanges*, t. III.)

le grand œuvre : l'illustration du couple Necker.

Ce ne fut pas sans de cuisants regrets, que Mme Necker renonça à y tenir le premier rang, comme elle s'en flattait à la veille de son mariage, et à trouver « dans les travaux de l'esprit l'espoir de fasciner ». Elle dut abandonner on ne sait quel grand travail littéraire : « Vous me parlez d'un ouvrage que j'avais effectivement entrepris avec quelque sorte d'encouragement ; mais depuis ce temps-là, mes idées sont bien changées. En vivant dans le monde, j'ai vu le peu d'utilité des spéculations ; les lettres que j'avais regardées comme le souverain bien et la première occupation de l'homme ne sont tout au plus dans le cours de la vie qu'un amusement ; et les ouvrages de morale et de politique exceptés, tous les autres ne me semblent avoir aucun rapport avec le bonheur et les devoirs d'une vie active... J'ai été obligée de faire de grands efforts pour m'élever jusqu'à des gens qui peut-être me sont inférieurs ; en effet on me parlait de finances, c'est-à-dire du bonheur du royaume ; de guerre et de paix, des intérêts publics ou particuliers, des caractères, du point où il faut aller ou s'arrêter pour persuader, pour changer les opinions et les volontés ; et je répondais par des passages d'Horace ou de Boileau ; et je rougissais de la petitesse de mon esprit et de mes vues (1). » Et surtout, quoi qu'il lui en coûtât, elle cédait à la jalousie et à l'amour-propre tyrannique de son mari. « Si maman, note dans son Journal Germaine Necker, avait écrit, je suis persuadée qu'elle aurait acquis une très grande réputation d'esprit ; mais mon père ne peut pas souffrir une femme auteur... Maman avait fort le goût de composer, elle le lui a sacrifié. « Représente-toi, me dit-il souvent, mon inquiétude, je n'osais entrer chez elle de peur de l'arracher à une occupation qui lui était plus agréable

(1) Bib. Genève. Ms. suppl. 725. Lettre à S. Reverdil, 21 octobre 1770.

que ma présence. Je la voyais dans mes bras poursuivre encore une idée (1). »

Peut-être par suite d'un tardif repentir, Necker a fait dire, dans la brochure allemande de 1789, que le *Mercure de France* avait inséré, de sa femme, « des poésies et des essais fort estimés ». Ils sont restés anonymes ; il faut se résigner à ignorer les talents poétiques de Mme Necker (2).

Quoi qu'il en soit, dès 1770, elle a renoncé à la gloire qu'elle se promettait de la littérature ; elle a consenti à s'effacer, devant les sujets dont son mari pouvait seul se mêler avec vraisemblance. Puisqu'il le faut, c'est lui qui passera au premier rang ; de toute son abnégation, elle s'efforcera de le faire briller. La gloire viendra du crédit, de la politique financière et surtout du culte de l'opinion, triple objet qui absorbe, au témoignage de Meister, les laborieuses réflexions du banquier.

Il faut être philosophe.

Mais, pour en faire un grand homme, encore faut-il s'assurer des trompettes de la renommée. Or les seuls qui se fassent écouter, au milieu de la légèreté et de la lassitude universelle, ce sont les philosophes. Bien des choses semblent éloigner de leur personne Mme Necker, professeur de rigide vertu. Elle saura vaincre ses scrupules, à un degré qui provoquera souvent l'étonnement.

(1) Mme DE STAËL, *Journal de jeunesse*, publié dans la revue *Occident*, 1930 ; cité par Mme la comtesse Jean de Pange, *Monsieur de Staël*, in-12. Paris, 1931, p. 75.

(2) *Le Tombeau de l'isle Jennings, par Mallet du Pan, suivi du Portrait de mon ami par Mme Necker et du Retour du printemps, poème traduit de l'italien de M. Amelloni*. in-12 de 105 p. Paris, an VI. — Le volume contient en plus la traduction d'une élégie de Cray par Mme NECKER : *Sur un cimetière de campagne*, p. 72 à 84.

D'ailleurs, elle n'éprouvera aucune peine à s'engager, à la suite de la philosophie, dans la lutte contre la tradition, entendez contre l'Église et les privilégiés. Il est intéressant de constater que dès le début, au juste dès 1767, le salon Necker se met au service des idées réformatrices les plus audacieuses. Mme Necker s'y consacre avec une sorte d'entrain. Elle semble avoir essayé d'abord de se tailler dans ce domaine une part personnelle, sans se mettre simplement à la remorque de la philosophie française. Et, comme il est naturel, c'est en Suisse qu'elle prend son inspiration.

En 1760, à l'occasion du jubilé de l'Université de Bâle, s'est fondée la *Société helvétique*, sous l'impulsion d'Isaac Iselin, aidé des Zurichois Gessner, Hirzel et Sching, renforcés plus tard de Bodmer, Lavater, Pestalozzi et Bonstetten. Tous ces représentants de l'intellectualisme suisse, protestants de nom, affranchis de toute formule religieuse positive, étaient les champions de l'*Aufklärung*, forme allemande de l'internationalisme libre-penseur. Plus importante encore, peut-être, pour l'histoire des idées, la *Société économique de Berne* se constitue complètement en 1763, et aussitôt prend le caractère et les allures d'une académie cosmopolite ; sa correspondance s'étend aux principales sociétés de France et d'Angleterre ; Voltaire ne croit pas pouvoir refuser d'en faire partie. Sous l'impulsion du « grand Haller », elle émet une filiale plus exclusivement morale et pédagogique, la *Société ouvrière* (1765) (1).

Les chefs et les membres influents de ces sociétés de pensée étaient francs-maçons ou allaient le devenir. La loge *Libertas* de Bâle est organisée en 1765 ; en 1769, la Grande Loge de Genève étend sa direction sur quinze des principales loges helvétiques (2). Un

(1) Conrad Bäschlin, *Die blutige Zeit der öconomischen Gesellschaft Bern*, t. I, in-8°, 1917.

(2) *Dict. historique suisse*. Article excellent de H. Schneider.

même esprit de recherches purement rationnelles, autour des problèmes politiques, économiques et sociaux, les anime. Leur but est de s'éclairer mutuellement et de travailler au perfectionnement de la société. C'est une nouvelle province de l'empire maçon, *éclairé*, qui de l'Angleterre se propage sans résistance sérieuse sur toute l'Europe.

C'est là, dans ce milieu grave, dogmatique à rebours, un peu prêcheur, que les Necker vont d'instinct alimenter d'abord leurs tendances réformatrices. En 1767, ils se rendent à Lausanne, où Suzanne revit avec complaisance ses triomphes juvéniles. Or, ils y trouvent un petit groupe de bourgeois éclairés, de professeurs indépendants, de ministres émancipés, qui a formé l'année précédente une *Société morale*, à l'instar de la *Société helvétique*. L'animateur en est ce demi-fou inquiet, le prince Louis de Würtemberg, si joliment croqué par Gibbon : « Météore errant et enfin étoile tombante, son ardeur légère et ambitieuse avait glissé successivement sur le ciel de Prusse, de France et d'Autriche ; et ses fautes qu'il appelait ses malheurs l'avaient jeté enfin dans un exil philosophique au pays de Vaud. Il pouvait moraliser alors sur la vanité du monde, l'égalité des hommes et le bonheur d'une situation privée. » Il était si féru de ces parlotes éducatives, qu'il aurait voulu en établir partout ; sur les pas d'un certain Tobler, il dresse un jour les statuts de « l'*Institut d'une société de village*, composée d'hommes qui désirent de devenir plus vertueux », au moyen d'une « piété » indépendante (1).

Il n'en restait pas moins prince, et la relation était flatteuse autant qu'utile. Aussi Mme Necker s'intéressait déjà, avec empressement, à l'organe hebdomadaire de la *Société morale : Aristide ou le Citoyen* (2),

(1) *Aristide*, n° 11.
(2) Bib. cant. Vaud. N 1221. *Aristide ou le Citoyen, Discours moraux*, etc... In-12 en deux parties : 1766, 1767.

au point d'y « corriger quelques expressions de province (1) ». Pendant son séjour à Lausanne, elle resserra des liens si agréables, et, de retour à Paris, se fit envoyer le plan de la *Société morale*, afin de l'acclimater au centre des lumières. Mais, si philosophiquement rempli que fût *Aristide*, d' « instructions de morale qui peuvent servir à tous les hommes », c'était présomption d'espérer faire un sort à ces prêches laïques, sur la scène de l'*Encyclopédie*. Malgré l'aide officieuse de Thomas et d'Angivilliers, Mme Necker dut bientôt y renoncer.

Ce ne fut que pour se livrer plus complètement au courant philosophique. Abritée derrière le caractère diplomatique de son mari, nommé en 1768 ministre de la république genevoise près de la cour de France, elle colporte les livres condamnés, Mably, Raynal (2). Elle est friande des nouveautés hardies, et veut avoir la primeur des articles les plus incendiaires, reproduction ou commentaires de l'Encyclopédie. Elle en favorise la diffusion, les fait expédier de Suisse, où fleurit presque autant qu'en Hollande l'industrie des imprimés suspects ou interdits : « Je suis assez indiscrète pour vous prier d'envoyer par la poste, à l'adresse de M. Suard, rue Neuve-Saint-Roch, au bureau de la Gazette (3), l'article Jésuite et Peuple tiré de l'Encyclopédie par main de maître (4). » L'article *Jésuite* n'est pas signé ; l'article *Peuple* porte seulement les initiales de Diderot et de Jaucourt, qui couvrent le véritable auteur. Le commentaire qui paraît en Suisse est également anonyme.

(1) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348. Lettre du 19 décembre 1766. V. aussi lettres des 20 mai, 16 juin, 18 juillet 1767.
(2) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348, lettre de juin 1770.
(3) *Le Journal étranger*, de SUARD et ARNAUD.
(4) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348, lettre de septembre 1767. La commande de Mme Necker est faite d'après une annonce d'*Aristide*, n° 1, 28 juin 1766. Son commissionnaire ordinaire en livres est Rilliet de Saussure, âme damnée de Necker.

Il faut retenir de tout cela que Mme Necker est très avancée dans la confiance de l'équipe encyclopédique.

D'autre part, il est impossible de ne pas remarquer une ressemblance frappante entre les idées, les expressions même de l'article *Peuple*, et les formules démagogiques qu'on lira bientôt sous le nom de Necker, quand on aura décidé qu'il doit être écrivain. Le vrai maître de ce primaire prétentieux, c'est l'Encyclopédie, et il n'en a pas eu d'autre, sinon J.-J. Rousseau qu'il n'avouera pas. C'est là que ce protestant d'hérédité tenace, mais de foi vague et décolorée, va chercher son bagage idéologique; tout disposé, par ses antécédents, à intégrer dans ses rancunes instinctives les protestations les plus radicales contre l'ordre établi. Dans cette gigantesque machine à retourner l'opinion, il puisera de quoi rendre utiles à son ambition les préjugés nouveaux.

Le salon Necker et la « communion philosophique ».

Aussi ne faut-il pas s'étonner, si bientôt le salon de Mme Necker devient une annexe ou mieux un réduit auxiliaire de l'Encyclopédie. On sait que la philosophie avait, pour chaque jour de la semaine, son maître d'hôtel. Mme Necker, en dépit de ses délicatesses et de ses répugnances, se résigna vite à ce rôle. Que ce n'ait pas été sans hésitation, nous en sommes assurés, grâce à sa correspondance avec Mme de Brenles. On l'a déjà vu, Mme Necker éprouvait le besoin d'être persuadée que les mœurs des gens de lettres « corrigeaient l'impression de leurs principes », pour s'excuser de les recevoir. C'était cependant une gageure assez forte, chez une vertu professionnelle, d'attirer les esprits les plus subversifs en morale comme en idées. L'amie de Lausanne ne put s'empêcher d'en marquer quelque surprise.

« Dans ce pays-ci, riposte Mme Necker, plus que partout ailleurs, une vertu sans tache jouit d'une récompense immédiate dans les égards qu'elle s'attire. Mais il n'est pas aussi aisé de se garantir du prestige de l'ambition et il est presque impossible de s'en garantir à Paris. »

C'est vers la fin de 1769 que Diderot commence à fréquenter assidûment le salon Necker, et à s'y sentir les *coudées franches*. Il semble bien qu'il se soit fait longtemps prier. En août 1765, il écrivait à Mlle Voland : « Il y a ici une Mme Necker... qui raffole de moi. C'est une persécution pour m'avoir chez elle. » La recrue est d'importance. Diderot est le chef reconnu du parti triomphant. Il a inspiré d'abord à son hôtesse une sorte d'admiration effrayée, assez mal définie : « Sa conversation est infiniment supérieure à ses ouvrages ; il semble que la nature lui ait donné la mesure de grandeur que l'homme doit avoir ; dès qu'il veut s'élever au-dessus de sa stature ordinaire il passe les bornes et devient guindé (1) ». Quoi qu'il en soit, la vertu de Mme Necker s'en est accommodée, et cède décidément au « prestige de l'ambition ». En revanche, Diderot la célèbre comme « une femme qui possède tout ce que la pureté d'une âme angélique ajoute à la finesse du goût (2). »

Mme de Brenles n'a pas cru facilement que cet échange pût être sans dommage, et ne retint pas quelques allusions piquantes. Car, le 13 août 1771, Mme Necker se défend encore, avec un curieux mélange d'orgueil froissé et de candeur : « Vous m'avez fait sentir bien vivement une chose que j'oublie quelquefois par le plaisir que j'ai à vous écrire ; c'est que nous vivons à cent lieues de distance. J'ose vous assurer que le plus petit séjour dans cette capitale me

(1) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348. Lettre du 2 décembre 1769.
(2) *Œuvres complètes*, Éd. Assézat et Tourneux, t. VIII, p. 391.

justifierait bientôt à vos yeux, et vous verriez que si les mœurs y sont dépravées, l'opinion est toujours conforme à la saine morale, et qu'une vertu sans tache est un titre à la plus grande considération. Il n'est pas moins vrai que je ne vis plus sur le même fonds d'idées... J'ai enfoui mon petit capital pour ne le revoir jamais... J'ose vous assurer, Madame, que si mes principes avaient pu s'altérer à Paris, vous ne m'auriez jamais vu reparaître à vos yeux, et si je n'avais pas ma propre estime, je ne m'hasarderais pas à solliciter la vôtre. »

Conserver des principes, à condition de ne jamais les montrer, pour ne pas nuire à l'ascension du banquier prêt à muer en homme d'État réformateur, tel est désormais le triste sort de la « vertu sans tache ». C'est à peine si on lui permettra, avec un sourire, de défendre une fois ou l'autre, à sa table, l'existence de l'Être suprême. Cependant son cher supplice est devenu régulier : tous les vendredis, l'état-major philosophique dîne à la table de Mme Necker.

C'est le 1er janvier 1770 que ce dîner prend la consistance d'une institution. On peut mesurer le chemin parcouru par Mme Necker, à travers ses renoncements, en lisant le procès-verbal de Grimm. Il s'agit de la séance tenue le jour de l'an, à « la grande synagogue de la rue Royale, butte Saint-Roch (1), en présence des archiprêtres, marguilliers et autres dignitaires ainsi que des simples fidèles de la communion philosophique professant la raison à Paris (2) ». Après d'autres gentillesses et quelques blasphèmes, — « le grand prophète et patriarche résidant à Ferney, véri-

(1) Chez le baron d'Holbach.

(2) *Correspondance* de Grimm, etc. Ed. TOURNEUX, t. VIII, p. 438 et sq. — On voit que l'organisation des philosophes en club, en coterie exclusive, avec le but de « régénérer la morale, la littérature et l'État », n'est décidément pas une légende, créée par Mme de Genlis. (V. René HUBERT, *D'Holbach et ses amis*. Paris, 1928, chap. Ier.)

table Messie et sauveur » — ; après des prières « selon le rituel de Ferney », le greffier « natif de Ratisbonne, prophète mineur, missionnaire indigne dans les pays et langues d'outre-Rhin et du Nord... à ce commis par grâce spéciale de nos supérieurs dont nous nous estimons les égaux », procède aux annonces.

Voici la dernière : « Sœur Necker fait savoir qu'elle donnera toujours à dîner les vendredis. L'Église s'y rendra, parce qu'elle fait cas de sa personne et de celle de son époux, elle voudrait pouvoir en dire autant de son cuisinier. » Si la chère du banquier n'est pas aussi délicate que celle de d'Holbach et d'Helvétius, « premiers maîtres d'hôtel de la philosophie », « la communion philosophique » apprécie l'avantage de se ménager un asile commode, au demeurant somptueux ; de compléter agréablement le tour hebdomadaire des esprits libres et des bonnes fourchettes ; de s'abriter derrière l'immunité diplomatique et culinaire d'un amphitryon protestant, où l'on peut sans scandale s'espacer en paradoxes, et par surcroît faire gras le vendredi.

Telle est la vraie figure du salon Necker pendant ses années les plus actives. Sous cette forme il joue un certain rôle dans la mêlée littéraire et philosophique. Si l'on y accueille avec empressement les coryphées du jour, c'est dans l'espoir qu'ils seront, pour leurs hôtes, de bons prôneurs. Mme Necker s'ingénie à les mettre en goût et leur fait des avances. C'est ainsi qu'elle répand en Suisse la gloire de La Harpe : il vient d'arracher « des larmes à tout Paris (1) », en faisant jouer chez frère d'Argental un drame très philosophique : *Mélanie ou la Religieuse pendue*. On n'a pas osé la donner au théâtre, mais elle sera imprimée en dépit du Parlement et de l'Église, avec la complicité du pouvoir ; Choiseul envoie mille

(1) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348, lettre du 13 février 1770. — Bib. Genève. Ms. suppl. 725, lettre du 27 mars à S. Reverdil.

écus à l'auteur et en retient un exemplaire (1).

Mais voici le coup d'éclat qui sacre l'alliance des Necker et de la philosophie (2) : « Le dix-sept du mois dernier (avril 1770), il s'est tenu chez Mme Necker une assemblée de dix-sept vénérables philosophes, dans laquelle après avoir dûment invoqué le saint Esprit, copieusement dîné, et parlé à tort et à travers sur bien des choses, il a été unanimement résolu d'ériger une statue à l'honneur de M. de Voltaire. » Cette « chambre des pairs de la littérature » comprenait Diderot, « à la dextre de Mme Necker », Suard, Chastellux, Grimm, Schomberg, Marmontel, d'Alembert, Thomas, Necker, Saint-Lambert, Saurin, Raynal, Helvétius, Gentil-Bernard ; puis l'abbé Arnaud et l'abbé Morellet placés à la queue comme il convenait : Mme Necker, comptée elle-même parmi les dix-sept, savait son monde. Grimm, qui relève ce détail, trouve cela très bien fait pour les abbés encyclopédistes, « à moins qu'ils n'aimassent mieux quitter un uniforme généralement suspect ».

C'est de là que sortit le chef-d'œuvre de Pigalle ; il orne aujourd'hui la bibliothèque de l'Institut. L'idée paraît avoir été conçue d'abord par Grimm et Raynal ; Mme Necker ne fit rien pour en décliner l'honneur. Docilement, elle renvoya la souscription du renégat La Baumelle, exclu comme les iconoclastes Fréron et Palissot ; mais elle encaissa celle de J.-J. Rousseau, malgré le mordant quatrain qui l'accompagnait et dont le premier vers est à lui seul une épigramme :

Ciel, démasque les imposteurs.

Avec plus d'empressement encore, elle se fit la secrétaire du comité et avisa Voltaire. Tout d'abord, il eut peur du ridicule et refusa de poser devant Pi-

(1) Bachaumont, 21 février 1770.
(2) *Correspondance*, t. IX, p. 14 et ssq.

galle : « Il faudrait que j'eusse un visage... Qu'importe à la postérité qu'un bloc de marbre ressemble à *un tel homme* ou à un autre? » Cependant il se résigna, non sans s'égayer : « Quand les gens de mon village ont vu Pigalle déployer quelques instruments de son art : Tiens, tiens, disaient-ils, on va le disséquer, ce sera drôle. » Enfin il remercia Mme Necker : « Madame, c'est à vous que je dois tout, c'est vous qui avez honoré la fin de ma vie (1). » Voltaire le croyait ou *feignait de le croire* ; et voilà l'essentiel.

Mme Necker jouit le plus possible de sa gloire. En particulier, elle savoura l'ivresse d'être d'accord avec Voltaire pour condamner le *Système de la Nature*, la lourde machine matérialiste de d'Holbach. « Livre qui indigne tous les gens sensés », lui assure Voltaire ; ou encore : « Système de la nature, système de la folie et de l'ignorance (2). » Voltaire poussa aussi la complaisance jusqu'à vanter Thomas, l'astre du salon Necker, « ce poète philosophe qui sait penser et s'exprimer ». Thomas s'était distingué par l'audace philosophique d'un discours à l'Académie : *De l'Esprit des affaires*, sujet neckrien s'il en fût. C'était, il est vrai, à la réception de Brienne, archevêque et philosophe. On imagine avec quelle triomphante modestie ces oracles de Ferney étaient communiqués aux dîneurs du vendredi. Après quoi ils étaient bien obligés de reconnaître que le grand mérite de l'indiscret et compromettant d'Holbach, c'était son cuisinier. L'esprit supérieur, l'aide efficace et de bon aloi, la philosophie les trouvait à l'hôtel Necker ; Voltaire en était garant.

Sa correspondante s'enhardit au point de se rendre importune par un accès comique de pudibonderie : « Voici une autre querelle : Mme Necker me fait ses plaintes amères de ce que Pigalle veut me faire abso-

(1) Ed. Moland, t. XLVII, p. 83, 115, 149.
(2) Id., *ibid.*, p. 203 et 313.

lument nu. Voici ma réponse : Décidez de mon effigie, c'est à vous que je la dois ; c'est à vous de me donner un habit si cela vous plaît. Soyez sûre que vêtu ou non, *je suis à vous jusqu'à ce que je ne sois plus* rien (1). »

Voltaire devait être quelque peu excédé; davantage encore plus tard, quand il eut à subir une singulière critique de la pédante dame, à propos de la satire contre Guibert : *la Tactique*. C'est la malice de Mme du Deffand qui cette fois découvrit l'affaire : « Votre Tactique m'a enchantée... J'ai seulement trouvé une personne (et cette personne est un très bel esprit, l'amie intime de M. Thomas) qui craint que vous n'ayez offensé le roi de Prusse. Cela n'est-il pas ineffable? » (2). D'Alembert fut encore une fois chargé de la riposte : « Mme Necker dit qu'elle craint que le roi de Prusse ne soit mécontent de ce que je le donne au diable; et à qui donc veut-elle que je le donne? et puis, s'il vous plaît, peut-on donner quelqu'un au diable plus honnêtement? (3) ».

Est-ce pour cela que Voltaire fit si longtemps la sourde oreille, avant de dédier à Mme Necker les petits vers « bien à elle » qu'elle désirait tant? Ne pouvant décemment les réclamer elle-même, elle les mendie à plusieurs reprises par le canal de Moultou, courtisan ordinaire de Ferney (4). Il n'en arrivait toujours que des réponses en prose caressante et polie. C'est seulement en 1776 que la muse voltairienne, empressée auprès des nouvelles puissances, rendit un double hommage (5) à Mme Necker; Pigalle finissait la statue au bon moment : Necker était ministre. Encore le malin poète ne se refusa-t-il pas

(1) Ed. MOLAND, t. XLVII, p. 396. Lettre à d'Alembert.
(2) *Ibid.*, t. XLVIII, p. 511.
(3) ID., *ibid.*, p. 396.
(4) Francis DE CRUE, *op. cit.*
(5) Ed. MOLAND, t. VIII, p. 537 ; t. X, p. 453.

la petite revanche d'effaroucher la haute vertu qu'il encensait :

Ah ! si jamais de ma facon
De vos attraits on voit l'image,
On sait comment Pygmalion
Traitait autrefois son ouvrage.

En attendant d'être récompensée de ses soins dévots, Mme Necker ne négligeait aucun profit de son agrégation philosophique et de celle de son mari. L'heureux banquier était devenu à Paris un personnage. Seul maître de sa maison depuis 1765, il avait, on s'en souvient, gagné beaucoup d'argent. Treize commis à ses comptoirs, douze chevaux dans son écurie témoignaient de son importance. Le banquier prenait sa large part des bonnes affaires ; l'homme du monde se promenait à cheval au bois de Boulogne, quelquefois avec Meister, pénétré d'un tel honneur, et qui en informait aussitôt la Suisse (1). Par la volonté toute-puissante de Necker, Meister avait remplacé Suzanne Curchod auprès du jeune Vermenoux. Cette éducation terminée, c'est encore par Necker que Meister en fut récompensé, moyennant une pension de mille livres.

Premiers pas de l'ambition neckrienne.

Connu des ministres, bien venu de Choiseul, qui trouvaient commode de lui emprunter quand le trésor était vide, Necker conçut peu à peu l'ambition de se mêler des affaires publiques. Il s'y glissa par un biais. Depuis quelques années, la compagnie des Indes, ruinée par le désastreux traité de Paris, traînait une existence difficile. Elle implora le secours de

(1) *Lettres inédites de Mme de Staël à Henri Meister*, publiées par P. Usteri et E. Ritter, Paris, 1903. Lettre de Meister à son père, novembre 1771.

l'État, fut mise en liquidation, et d'un commun accord, les capitalistes intéressés prirent Necker, gros actionnaire, comme syndic. Dès 1767, sa femme le montre « accablé des nouvelles affaires de la compagnie des Indes ». Cela dura deux ans, au milieu d'une nuée de libelles pour et contre la compagnie. En sa qualité d'arbitre, Necker se donnait chaque jour plus d'importance. Avec son ostentation ordinaire, il refusait de toucher les jetons aux assemblées d'administrateurs. Mais, disaient les mauvaises langues, sa banque ne s'en portait pas plus mal ; elle savait saisir les occasions avantageuses, parmi les dépouilles opulentes mises à l'encan.

Surtout il prit soin d'en tirer profit pour sa réputation. Malgré le Parlement, un arrêt du Conseil (11 août 1769) prononça la dissolution de la Compagnie et la liberté du commerce extérieur. Necker aurait voulu sauver l'existence de la compagnie en la réorganisant. Il composa un Mémoire (1) pour défendre son projet cher aux actionnaires, et réfuter les critiques des adversaires, principalement de l'abbé Morellet. Tout ce qu'il put faire, ce fut de lire son mémoire à la dernière assemblée, qui d'enthousiasme en vota l'impression.

Aussitôt Mme Necker d'emboucher la trompette : « J'espère de vous faire parvenir un Mémoire de M. Necker sur la compagnie des Indes... Cet ouvrage, qui n'a pas fait changer les résolutions du gouvernement, a eu ici un succès prodigieux, les femmes l'avaient sur leur toilette, l'auteur modeste osait à peine passer dans les rues... On a été étonné qu'un homme qui s'était occupé de finances toute sa vie écrivît avec autant de noblesse et d'élégance (2). »Cette

(1) *Réponse au Mémoire de M. l'abbé Morellet sur la Compagnie des Indes*. Imp. royale, 1769, in-4° de 50 pages ; d'esprit plutôt *conservateur*, l'ambition de Necker n'ayant pas encore pris parti.
(2) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348. *Lettre du 7 septembre 1769.*

emphase lyrique, si disproportionnée, ne fut pas inutile. Bachaumont, qui recueille tous les bruits colportés avec application, note dès le 9 août 1769 : « On parle beaucoup du mémoire de M. Necker lu hier à la compagnie des Indes. Il a enlevé tous les suffrages, il a paru réunir l'éloquence la plus pathétique et la plus mâle de l'orateur aux vues les plus profondes et les plus vastes de l'homme d'État. » La leçon était donc bien préparée à l'avance.

La *Correspondance* de Grimm (1), d'une réserve plus adroite, accorde une mention. Sur le mode mineur qui convient à un début, l'organe des philosophes commence à payer en éloges, le frère et ami bientôt admis à l'honneur d'héberger l'Encyclopédie. On attend du néophyte des gages plus probants. Grimm le proclame « homme d'esprit et de mérite » ; pour commencer de le faire connaître, il insère avec bonne grâce quelques détails biographiques, fort embellis, sur Necker le père. Avec finesse il dégage du premier coup le procédé ordinaire de la vanité neckrienne : « En traçant le tableau du véritable négociant, l'auteur a fait son propre portrait. » Un peu tard, Voltaire lui-même, stylé par les frères, renseigné par Mme Necker, y va de son éloge : « Il me paraît, Madame, que le plaisir de servir le public est un excellent remède pour M. Necker. On dit qu'il a parlé avec la plus grande éloquence... Je vois de plus en plus que vous êtes faits l'un pour l'autre (2). » Necker est dès lors, dans le parti philosophique, une recrue à exercer pour on ne sait quelles grandes choses. Son horizon s'élargit progressivement.

Aussi quand les amis de Suisse songent bonnement à utiliser le crédit de leur compatriote, par exemple pour tel jeune Vaudois débarqué à Paris, ils se font rabrouer et apprennent à connaître leur homme.

(1) T. VI, p. 38.
(2) Éd. Moland, t. XLVII, p. 40.

« Comment se flatter, répond sa femme, que M. Necker trouverait tous les jours quelques heures pour s'occuper d'un soin si important, pendant qu'il est absorbé entièrement, moins par le chaos de ses propres affaires que par celui de la chose publique? » Necker était trop jaloux de sa propre situation pour consentir à pousser les autres. C'est ainsi que malgré les efforts de Mme Necker, il n'admet pas facilement dans sa banque les jeunes Genevois qu'on lui propose. Il est intraitable quand il s'agit d'un parent pauvre. Un Gautier lui est vainement recommandé par M. de Portes : « Si M. Gautier n'est pas placé aussi bien que vous l'auriez désiré, il faut s'en prendre à des obstacles invincibles dont vous pouvez aisément deviner les causes. » Gautier aurait pu se prévaloir de liens de famille, que la vanité du banquier ne se souciait pas de mettre en évidence. C'est seulement lorsqu'il est devenu ministre, que Mme Necker peut se permettre de placer le pauvre Gautier chez Necker de Germany. Aussi Mme de Portes laisse percer, en remerciant, une pointe légère : « Je me tiendrai cependant sur mes gardes pour ne point me rendre indiscrète. »

Elle ne conservait de hardiesse que pour intercéder en faveur des parents pauvres (1) vivotant à Genève, particulièrement « la tante Bellami » qui se mourait dans l'indigence. Mais là encore, elle se heurte à la maussaderie du parvenu. Il faut son consentement pour porter les subsides, accordés à la misérable tante, à deux louis par mois ; les dettes seront payées « jusqu'à la dernière épingle », mais sur justification détaillée. Les de Portes souhaitaient que la pauvre infirme eût une servante. Après deux ans de pourparlers sur cette grave question, la générosité de

(1) Bib. Berne. Ms. *Hist. Helvet.*, XXII, 93. Nombreuses lettres sur ce triste sujet. Voir particulièrement celles du 29 décembre 1772, 15 mars 1773, 11 janvier 1774, etc., jusqu'en février 1776.

Necker ne daigne pas s'étendre jusque-là ; Mme Necker en est encore réduite aux promesses, et la tante Bellami meurt sans bonne. Aussitôt les pitoyables de Portes essaient de faire profiter des deux louis vacants, d'autres parents indigents. « Je m'occupe depuis longtemps, répond assez aigrement Mme Necker, des moyens de rendre ma tante Donzel plus heureuse... Je ne suis arrêtée que par la forme. Je veux qu'aucun d'eux n'ait le droit ou la possibilité de se ruiner quand j'aurai rétabli leurs affaires... Je vous assure, Monsieur, que je mets à tout cet arrangement la plus grande activité et M. Necker la plus grande noblesse. » Faut-il tant de *forme* pour donner du pain à deux ou trois malheureux ? Mais l'ambitieux était très résolu à ne pas s'empêtrer dans des liens de parenté peu flatteurs.

« C'est un homme indéfinissable, plaide Mme Necker, qu'aucun motif ne peut engager à demander des grâces ni pour lui ni pour les autres. Jaloux de son indépendance, timide pour pouvoir être hardi, j'ai renoncé à l'employer dans aucune affaire qu'il ne pourrait exécuter par lui-même. » C'est bellement déguiser un égoïsme radical. Afin qu'on se le tînt pour dit, elle ajoute : « Pour mon mari, je n'en saurais tirer un mot depuis quelque temps, et je ne puis le reconnaître qu'aux marques continuelles de sa tendresse, la seule chose sur laquelle il n'est pas distrait. Des projets sur la compagnie des Indes et mille autres choses nouvelles qui l'accablent ne lui laissent pas le temps de respirer. » Il ne faut pas moins qu'un prince mêlé à une affaire, pour qu'il consente à la traiter : « Mon mari est enchanté que le prince de Würtemberg soit content de ses soins ; ses relations avec M. de Laverdy et M. de Boulogne l'avaient mis à portée de recommander fortement cette affaire (1). »

(1) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348, lettres du 11 juin, septembre, 17 décembre 1767, 28 juin 1768.

Un singulier chargé d'affaires.

Necker avait saisi l'occasion de décorer sa morgue d'une apparence officielle. « Le pauvre Crommelin », ministre de Genève à Paris, venait de mourir. Le banquier, dont la rapide fortune provoquait autant l'aigre malice des Genevois (1) que leur admiration, brigua la place. Si mince que fût la légation d'une république de trente mille habitants, dont la subsistance dépendait étroitement de sa puissante voisine, elle comportait vaille que vaille les privilèges diplomatiques. C'était un paravent fort honorable, à un financier doublé d'un philosophe. Choiseul n'eut qu'à marquer son goût pour le candidat, et tout fut dit.

« Cette affaire qui n'est que pénible en elle-même a eu quelques côtés agréables pour lui, par la lettre flatteuse que M. de Choiseul lui a écrite à cette occasion et quelques autres circonstances (2). » Voilà pourquoi Necker tenait à sa nouvelle dignité. Les intérêts de Genève lui paraîtront toujours assez ennuyeux et négligeables. Le blé, le sel, les relations postales, ce sont là broutilles qu'il dépêche d'un air supérieur et détaché. Il y voit surtout l'avantage de correspondre, sur d'autres matières que les prêts d'argent, avec Choiseul, puis avec Terray (3). « Je ne crois pas, pourra écrire Clavière, qu'il aimât Genève... Il était pour elle ce que le Glorieux est pour son père (4). »

(1) Archives de Bessinge, 119. Lettre de Necker à J. Tronchin, 17 juin 1767, se plaignant des racontars suscités par son récent passage à Genève.

(2) Bib. cant. Vaud. Ms. J. 1348, lettre du 4 septembre 1768.

(3) Voir, par exemple, correspondance de Necker avec le premier syndic genevois J. Bouffe, y compris sept lettres de Terray à Necker. Bib. Genève. Ms. suppl. 144.

(4) *Mémoires de Isaac Cornuaud sur Genève et la Révolu-*

Une fois même, ce singulier ambassadeur ose, sans le moindre scrupule, poursuivre un succès d'amour-propre, au prix d'un véritable affront pour son gouvernement. « Mon père, raconte Mme de Staël, m'a dit que ce premier succès de sa vie politique était celui qui lui avait causé le plaisir le plus vif. » En effet il caractérise à merveille son orgueil délirant et découvre sa tactique ambitieuse. L'épisode vaut qu'on s'y arrête.

Genève venait d'être agitée encore, le 15 février 1770, par une émeute des *natifs grimauds* contre les bourgeois et citoyens. Huit de leurs chefs avaient été bannis; ils trouvèrent asile chez Voltaire, ravi de jouer un bon tour à ses quinteux voisins. Il écrivait, avec une évidente exagération : « Genève n'est plus socinienne, elle est iroquoise, on s'y égorge. » Les Genevois redoutaient que Choiseul, conseillé par Hennin, ministre de France et ami de Voltaire, ne s'intéressât aux exilés.

De plus, le Petit Conseil était fort mécontent de Necker : « Il venait d'échouer dans ses négociations relatives à l'affaire des rescriptions (1), qui avait frappé à la bourse la bourgeoisie genevoise, et il n'avait pu obtenir à ce sujet de Choiseul, que des plaintes et des regrets (2). » Comme banquier, ses propres intérêts étaient opposés à ceux des réclamants : il avait esquivé les suites de la banqueroute de Terray, grâce à « ses services cachés et personnels ». Avec cela, il se disait malade. Aux lettres réitérées du syndic, lui prescrivant d'obtenir une surveillance sévère des bannis, il avait répondu cavalièrement :

tion (1770-1795), publiés par Mlle E. CHERBULIEZ, in-8°. Genève, 1912.

(1) Terray venait de suspendre le remboursement des rescriptions des receveurs généraux et les assignations sur les recettes de 1770. Il y en avait pour 200 millions.

(2) Jean-P. FERRIER, *Etrennes genevoises*, 1925. *Une mésaventure diplomatique du Petit Conseil.*

« J'ai été fort affecté, comme vous le pensez bien, par une affaire aussi intéressante, mais ma santé ne me permet pas de m'arrêter sur cet objet autant que je le désirerais. »

A bout de patience, le gouvernement genevois décide alors d'envoyer à Paris un conseiller, avec pouvoirs de plénipotentiaire, et de n'en informer Necker qu'après chose faite. Mais Hennin avertit Choiseul. Le ministre, soucieux de ne pas déplaire à l'opulent créancier du Trésor, lui écrit aussitôt : « Je vous envoie et vous confie une lettre que je viens de recevoir et que je n'entends pas, mais je vous prie de mander à cette ville (Genève) que tout autre que vous serait désagréable et que par une conséquence naturelle, je ne le recevrai pas. » En même temps que ce billet, arrive chez Necker l'ambassadeur choisi, Ph. Cramer, ami de Voltaire et l'un des bons acteurs de Ferney. Il a laissé de l'aventure, à l'adresse du Petit Conseil, une relation remplie de malicieuse bonhomie. A son arrivée, Necker, tout gonflé de satisfaction, lui montre la lettre de Choiseul et lui signifie que son voyage est inutile : « Je lui ai dit comme à vous, écrit-il au syndic, que ma maladie étant purement nerveuse ne m'empêchait pas d'aller exactement chez le ministre. »

« Au reste, raconte de son côté Cramer, M. Necker se porte à merveille, il est gros, gras, gai, et si nous avions eu son portrait au Conseil, jamais je ne serais parti. Je lui ai fait quelques reproches de son laconisme. Il m'a dit qu'en effet nous pouvions l'en blâmer, mais qu'il répondait à sa barrette, et que connaissant M. de Choiseul comme lui-même, il croyait tout entendu que nous nous en rapportassions à lui... Je crois très vrai que M. de Choiseul l'aime... Dans ce moment M. Necker vient d'avancer 1 300 000 livres aux banquiers de la Cour... Tout cela me fait croire que, pourvu que notre ministre ne lui parle point de Genève, il est content ; et que

M. Necker, qui lui est agréable d'ailleurs et qui a l'art de ne pas l'ennuyer de nos affaires, est ce qu'il lui faut. »

D'ailleurs Cramer n'insiste pas pour le supplanter. Au contraire il tâche, sans illusions, à lui trouver des excuses et à calmer le Petit Conseil : « Je crois que ma venue aura mis un peu plus d'activité dans le commerce de M. Necker et que peut-être il parlera plus souvent de nos affaires au ministre. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il est incapable de lire et que tout ce qu'on lui écrit est inutile. M. Tronchin (1) m'a dit que ses fibres intellectuelles étaient forcées, et qu'il est incapable de toute application. Mme Necker, qui lui sert de secrétaire et qui pourrait lui lire vos lettres, a tant de choses à faire qu'elle n'en trouve sûrement pas le temps. »

Il semble que Necker triomphant aurait dû au moins se piquer de courtoisie, et ménager, à un rival aussi peu décidé, une audience de pure forme, pour colorer la fin de non-recevoir. Point du tout ; il s'acharne à le priver de cette mince satisfaction ; il lui attire ce refus tout sec de Choiseul : « Si vous aviez bien voulu être instruit de ma confiance en M. Necker, vous auriez su que le Roi m'avait autorisé de ne voir aucun autre agent de la ville de Genève... C'est à la confiance que M. Necker s'est conciliée qu'est due la modération du Roi. »

Copie de cette avanie est aussitôt envoyée à Necker, qui la transmet toute chaude à Genève. Il ne restait à Cramer que de faire une réponse fort digne, et d'exprimer sa tristesse « après une mortification aussi cruelle ». « Il doit, ajoute-t-il avec une douce malignité, être aussi très douloureux pour M. Necker d'en avoir été l'occasion. »

La « douleur » de l'étrange chargé d'affaires éclate en effet dans son remerciement à Choiseul ; il n'est

(1) Le célèbre médecin genevois.

point de plus plate adulation : « Monsieur le duc, j'ai été pénétré jusqu'au fond de mon cœur du billet que vous avez eu la bonté de m'écrire ; faut-il s'étonner si l'on ne peut vous connaître sans vous adorer ! Ce sentiment me suit partout et je voudrais le manifester sans cesse. Je serais heureux si je pouvais consacrer tous les jours de ma vie à vous témoigner ma vive gratitude et mon dévouement sans réserve. Je suis impatient de vous faire de vive voix mes remerciements. »

Il ne relève le front de la poussière que pour donner au Conseil de sa patrie une leçon assez impertinente : « Ne voyez dans cette lettre (de Choiseul) que le désir qu'il avait de me témoigner de la bienveillance ; c'est cette manière d'être qui le fait adorer de ceux qui ont le bonheur de lui plaire. » Langage fort peu digne, assurément, de l'envoyé d'un État libre. Mais la fierté de la république n'avait pas d'armes contre cet étalage de courtisanerie et d'impudence. Cramer s'en retourna, le Petit Conseil rongea son frein et dut encore paraître satisfait d'un agent si bien en cour.

L'attache officielle que Necker avait obtenue lui a servi à décrasser sa roture ; grâce à sa petite patrie qu'il dédaigne, il est à même d' « adorer » des puissances autrement brillantes et utiles.

Il vient de faire l'essai de ses forces ; désormais ses vagues aspirations orgueilleuses se concentrent en le dessein formé de jouer un grand rôle public. Ses moyens lui ouvrent la carrière : il a de l'argent, et les philosophes assurent qu'il a de l'esprit. Fi des grandeurs genevoises ! C'est un pays de Cocagne qui s'ouvre à lui : la monarchie française en voie de dissolution. Les ministres du roi le cajolent, le supplient à la lettre. Terray et d'autres lui écrivent : « Nous vous supplions... Vous êtes notre seule ressource. » Un pouvoir qui s'abaisse à ce point doit être proie facile.

Aussi Necker, une fois ses « fibres intellectuelles »

remises de la grande fatigue de 1769, s'intéresse passionnément aux vicissitudes du ministère. Quant à Mme Necker elle se sacrifie de plus en plus à une ambition toute bandée vers son but : « Mon mari est beaucoup mieux cet hiver... On ne s'occupe plus des lettres, les idées spéculatives semblent trop petites dans un moment d'action... M. Necker est trop lié aux affaires publiques pour que je puisse espérer qu'il jouisse de quelques mois de liberté (1). » — « La scène des affaires publiques change si souvent depuis quelque temps, qu'elle absorbe entièrement notre attention. Un des inconvénients de ces grands événements auxquels on est toujours lié par quelque bout, c'est de diminuer le goût des choses abstraites, d'ôter aux lettres l'importance qu'on leur donne dans la solitude et de les ranger presque dans la classe des goûts frivoles... J'éprouve malgré moi cet effet dont je crois les suites funestes pour la fin de la vie (2). »

Mme Necker n'ose même plus donner à ses amis des nouvelles littéraires, à moins qu'il ne s'agisse de vanter le fidèle Thomas : « M. Thomas fait imprimer son ouvrage sur les Femmes. Vous y trouverez une peinture de nos mœurs la plus vraie et la plus fine qui ait encore été écrite. » Et après l'impression : « Écrit comme Rousseau, pensé comme Montaigne (3). »

Mais qu'est-ce là, à côté des hautes réflexions, des profonds calculs de Necker? Voilà ce qu'il faut célébrer, en recevant sans faiblir « une société très nombreuse, très exigeante, très agréable (4). » C'est à peine si l'esclave de la gloire conjugale prend le temps d'être malade ; ne doit-elle pas, pour son compte, tenir en haleine l'opinion publique? « Les eaux ne

(1) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348, lettre du 22 janvier 1771. Bonstetten avait fait espérer un voyage de Necker en Suisse.

(2) Bib. Genève, Ms. suppl. 725. Lettre à S. Reverdil, 19 juin 1771.

(3) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348, lettre du 3 juin 1773.

(4) *Ibid.*, lettre du 1er août 1771.

n'ont pas réussi, j'ai fait un voyage long et pénible et j'ai rapporté une toux plus invétérée que jamais... Mais j'ai appris à mener la vie que je haïssais autrefois. » Les salons de l'hôtel Necker, ancien hôtel Le Blanc rue de Cléry, ne désemplissaient guère ; aux philosophes du vendredi, s'ajoute la foule des admirateurs, des courtisans de la fortune et des intrigants. A tout ce monde, il faut apprendre et répéter que Necker est le seul à pouvoir proclamer : « Mon talent à moi, c'est le génie (1). »

Mme Necker aurait pu se reposer de cette parade harassante, en élevant sa fille Germaine. Née en 1766, et destinée dès lors à rester fille unique, pour avoir failli coûter la vie à sa mère (2), elle échappe, à mesure qu'elle grandit, à l'influence maternelle. Sa vivacité turbulente, sa rare précocité d'imagination faisaient au contraire la distraction favorite du père. On a souvent conté, après le comte d'Haussonville, les petits complots dont tous deux s'amusaient, pour tromper la surveillance rigide et l'impeccable correction de Mme Necker. Cette trop parfaite éducatrice a ainsi manqué la seule éducation dont elle s'est entièrement chargée. Il est vrai que, à son ordinaire incapable de naturel et de simplicité, elle s'est vantée un jour d'élever sa fille « non comme Sophie mais comme Émile (3) ». Elle avait deux ans et demi ! Le résultat fut que l'âme de Germaine, toute bouillonnante d'ardeurs contenues, devint pour sa mère un objet d'étonnement et de rancœur. Elle n'a que sept ans, et déjà perce la désillusion maternelle, à bien lire une confidence plus simplement faite à M. de Portes : « Ma petite Germaine fait les délices de son père et les miens, et cependant je vous assure que ce n'est rien moins qu'une merveille. Voilà pour-

(1) *Mélanges* de Mme NECKER. V. le fameux portrait de Necker, t. II, p. 372 à 404.
(2) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348, lettre du 11 juin 1766.
(3) *Ibid., loc. cit.*, lettre du 12 décembre 1768.

quoi je l'aime avec passion sans en parler beaucoup. »

De ce côté encore, Mme Necker éprouve l'amère tristesse de passer au second rang, moins encore peut-être. Si elle a pu se reprocher parfois d'avoir causé à sa mère « des larmes et des regrets », elle en a été bien sévèrement punie par l'indifférence et l'indocilité de sa fille. Elles ne s'accorderont toutes deux, mais avec une sorte d'émulation agressive, qu'à célébrer le culte de Necker. A l'envi et sans mesure, elles en seront, selon le mot de la baronne d'Oberkirch, les « thuriféraires ». Quant à celle qui garde le mérite douteux de l'avoir inventé, elle passera sa vie, suivant la fine remarque du comte d'Haussonville, à être jalouse, d'abord de la compagnie des Indes, puis du ministère, et toujours de sa fille.

CHAPITRE V

A LA CONQUÊTE DU POUVOIR

En temps calmes et réguliers, l'ambition d'un Necker eût été folie. Quelle apparence, par exemple sous Fleury ou même sous Choiseul, qu'un petit commis de banque rapidement enrichi, par surcroît étranger et protestant, pût arriver au pouvoir? Mais après 1770 les circonstances mêmes semblent se ranger au service de Necker. Par une sorte de dégradation chaque jour plus accélérée, dont il est inutile de retracer le tableau, la monarchie française perd de sa considération. Les historiens n'ont qu'une voix : de 1770 à 1774, c'est l'anarchie, et surtout l'anarchie financière. Cet état de choses, que la main rude mais méprisée de Terray ne peut redresser, joue en faveur de l'aventurier genevois. Dans ce désordre, où se combattent et s'affaiblissent mutuellement les soutiens traditionnels de l'édifice social, il se glisse, il s'avance, jusqu'au moment où il s'imposera presque.

Choiseul tombé, Necker ne commet pas la faute de s'attarder à l'*adorer*. Il n'est pas de la cour de Chanteloup, et on n'y songe pas à le lui reprocher, car il est encore trop mince personnage. Il en profite pour resserrer son intimité avec Terray, et lui rendre les mêmes services qui sont d'un si bon rapport. En la seule année 1772, la caisse de Boullongue, banquier de la Cour, étant à sec, ce n'est pas moins de quatre millions que Necker prête au Trésor (1). Le ministre

(1) Auguste DE STAEL-HOLSTEIN, *Notice sur M. Necker.*

est cynique et brutal dans sa familiarité ; cela encore est bénéfice : à son « usurier » le plain-pied est permis.

Necker quitte la banque.

Telle est la vertu de l'argent. Mais ce ne peut être qu'un moyen. Ce n'est pas assez d'être le premier banquier de Paris. Il faut quitter le comptoir, se poser en grand financier et en homme politique. Mme Necker détermina son mari à faire ce pas décisif à la fin de 1772. Cette démarche ne manqua pas d'être déguisée en une sorte de détachement supérieur : le génie de Necker se devait de paraître désintéressé. Cette fois, Mme Necker a passé la mesure et trop exigé de la crédulité. Elle n'a donné d'ailleurs, à cet épisode du roman conjugal, ses contours arrêtés, que longtemps après l'événement, au moment où, bravant toute décence, elle lisait dans son salon et faisait imprimer le fameux portrait de son mari. C'était en 1786, au plus fort de la campagne publicitaire destinée à ramener Necker au pouvoir.

Il faut relire ce passage (1), que les biographes ont eu la condescendance vraiment surprenante d'adopter sans doutes ni réserves : « M. Necker a quitté les affaires dans un moment où il pouvait décupler sa fortune, simplement parce qu'il était ennuyé d'un genre de travail qui ne lui présentait rien d'attrayant ni de nouveau ; et cette fortune eût été double si un sentiment trop subtil pour mériter le nom de vertu ne l'eût engagé à la partager avec son ancien associé. » Qu'aurait pensé Thélusson, de cette manière de présenter le règlement de compte ? La banque passa au nom du frère de Necker, dit de

(1) *Mélanges* de Mme Necker, t. II, p. 372 et sq. Il ne faut pas oublier que c'est Necker qui les a fait imprimer, après la mort de sa femme.

Germany, et du nouvel associé Girardot, Suisse lui aussi. « Il ne s'y réserva aucun intérêt », poursuit Mme Necker avec la même intrépidité d'affirmation, « ni même aucune facilité pour faire valoir son argent sous quelque dénomination que ce pût être, il le retira et me le remit en entier, sans garder à sa disposition ni un seul papier ni la plus légère somme. Depuis ce temps je m'en suis seule occupée, j'ai acheté, vendu, etc., etc., sans presque oser lui en parler. »

Les sept millions et demi d'argent comptant que Necker déclare avoir retirés de la banque pour sa part, n'ont certainement pas été laissés ainsi à l'abandon. On est obligé de croire, et c'est d'ailleurs tout naturel, qu'ils ont continué à produire, placés dans la banque Germany et Girardot, deux ans plus tard Girardot et Haller.

En donnant à la légende sa forme définitive, Mme Necker oubliait qu'en 1776 encore, elle ne pouvait secourir des amis ou des parents pauvres, qu'en obtenant, sur justification minutieuse, des crédits exprès de son mari : « Pardon (1), je trouve tant de douceur à vous parler ainsi de mes peines, que je ne ménage point assez votre sensibilité. La mienne, comme vous l'aviez prévu, a moins souffert de la situation de ma cousine par les nouveaux moyens que M. Necker a bien voulu me donner pour y remédier ; et depuis la certitude que je crois avoir acquise par vos officieuses recherches, que ce n'est pas le désordre de ma cousine qui l'a ruinée, certitude qui me laisse l'espoir de lui faire un bien qui ne sera pas momentané, j'ai quatre mille francs prêts à être envoyés à Mme Reverdil, comme j'en suis convenue avec elle. »

Il est curieux de suivre les explications laborieuses

(1) Bib. Genève. Ms. suppl. 725. Lettre à S. Reverdil, 4 juin 1776. Mme Reverdil, et après sa mort (1779) Mme Favre, furent les intermédiaires habituelles de la bienfaisance de Mme Necker.

et variées auxquelles se contraignait Mme Necker, pour établir le magnifique désintéressement de son mari. Le 8 novembre 1787, en dépit du mémorable portrait, elle écrivait aux de Portes, moins faciles à éblouir : « Lorsque M. Necker fut chargé de l'administration des finances, il avait déjà quitté les affaires depuis quelque temps. Mais pour satisfaire tous les mouvements de sa délicatesse, il disposa de tous ses capitaux ; une partie fut réservée pour acheter les terres que vous connaissez ; l'autre et la plus considérable fut remise sous un billet du Roi portant 5 pour 100 et dont l'intérêt s'acquittant tous les mois fournit à notre dépense habituelle. Quelque révolution que le ministère ait essuyé, M. Necker n'a pas voulu retirer cette somme en tout ou en partie. »

On est bien obligé de ne pas croire une fois pour toutes à ces dispositions ; Coppet et ses dépendances n'ont été achetés qu'en 1784 ; d'autre part Necker et sa fille n'ont longuement réclamé à la France que deux millions prêtés au Trésor en 1777. Mais Mme Necker était chargée de démontrer aux de Portes l'impossibilité de leur prêter de l'argent. D'après elle, Necker « ne voulait plus avoir aucune relation avec les affaires et les gens d'affaires, nos sociétés, nos rapports en tous genres ont été absolument changés ». Cependant, comme un refus absolu est difficile à formuler à l'égard du « cher tuteur », Necker consent à cautionner l'emprunt qui est nécessaire aux seigneurs de Crassier : « C'est un hommage qu'il vous fait non d'un service qui n'a aucune valeur, mais de laisser paraître son nom dans une affaire, ce qu'il ne s'est pas permis depuis dix ans. Je sais bien que le vôtre a toute la consistance nécessaire, avec cela MM. les banquiers préféreront celui de M. Necker (1). »

Les banquiers savaient bien ce qu'ils faisaient. Leur

(1) Bib. Berne. Ms. *Hist. Helvet.*, XXII, 93.

habile confrère fut donc toujours le maître d'employer et de faire fructifier son argent. Le changement de raison sociale n'a été qu'un sacrifice fait aux préjugés du monde et aux vues d'ambition. L'argent reste toujours pour Necker, au témoignage de Meister, le « grand moyen d'indépendance, de pouvoir et de considération ». Il a renoncé à en faire un métier, quand le moment lui parut favorable de placarder son affiche politique.

Le programme politique de Necker.

En un temps où chacun, pourvu qu'on sût tenir une plume, se targuait de découvrir la panacée sociale et se mêlait de réformer l'État, il fallait d'abord être écrivain. L'Académie française avait proposé, comme sujet du prix d'éloquence en 1773, l'éloge de Colbert. Thomas, spécialiste en couronnes académiques, décida que le sujet était le meilleur qui pût s'offrir, à l'essai d'un futur ministre. Il fut convenu, dans le salon de la rue de Cléry, que tous les espoirs de la philosophie s'effaceraient devant leur Amphitryon lui-même. D'Alembert exerçait la dictature à l'Académie ; son agrément, acquis au banquier philosophe, rendait l'échec impossible. Necker avait donc le champ libre pour exposer son programme et y attacher par surcroît la notoriété, alors sans rivale, du prix d'éloquence annuel.

Il lui fut décerné à la séance solennelle du 25 août 1773. Faut-il, à ce propos, rappeler un incident qui dénote, une fois de plus, l'incurable légèreté de ce monde qui glisse à sa ruine? Le duc de Nivernois, directeur de l'Académie, avait simplement oublié de désigner le prédicateur qui devait, suivant l'usage, célébrer la mémoire de saint Louis. Un oratorien se dévoua, à l'impromptu.

L'après-midi, l'office philosophique fut mieux or-

donné. D'Alembert, secrétaire perpétuel, lut lui-même l'œuvre couronnée. L'*Eloge de Colbert* parut le même jour (1) sans nom d'auteur. Mais personne n'ignorait que le lauréat s'appelait M. Necker, ministre de la république de Genève. C'est le premier, et même le seul exemple d'un étranger recevant un tel prix. Ainsi en avaient décidé les omnipotents philosophes.

Est modus in rebus..., voilà l'épigraphe du chef-d'œuvre. Meister, le continuateur de Grimm, comme lui protestant affranchi et fils d'un pasteur allemand, ne mit guère de mesure dans ses louanges. Son copieux article (2) fourmille d'expressions que l'on sent dictées. Nous apprenons ainsi que Necker « n'avait pas encore tracé une ligne sur Colbert le 15 de mai... C'est un effort de tête dont il y a sûrement peu d'exemples. Telle est cependant quelquefois la marche du génie ». Las ! ne se trouve-t-il pas dès le premier jour de mauvais plaisants, qui, par « malignité et imbécillité... découvrent beaucoup de rapports entre le style de M. Thomas et celui de l'Éloge » ! Du moins Meister prend maladroitement les devants, ce qui ne laisse pas de surprendre. Pour toute réponse, il affirme avec force : « Il est aisé de voir qu'il n'y en a aucun. » Le croira qui pourra ; et d'ailleurs, en l'absence obligée de preuves, il importe assez peu.

Aux yeux de Meister et des philosophes, il y a dans ce livre autre chose que le travail d'un homme de lettres : « C'est le résultat des méditations d'un citoyen et d'un homme d'État qui a réfléchi profondément sur les devoirs d'un administrateur et sur le maniement des affaires. » Avant que personne n'ait encore pu les entendre, Meister reçoit le mandat de protester contre « les clameurs que l'envie et l'es-

(1) *Eloge de Jean-Baptiste Colbert qui a remporté le prix de l'Académie françoise en* 1773... In-8° de 139 pages.
(2) *Correspondance*, t. X, p. 281 à 292.

prit de parti excitent aujourd'hui contre lui » ; contre les attaques possibles des économistes, il fait préventivement appel à la postérité. Et voilà posée une candidature ministérielle.

A son habitude, Necker, sous le nom de Colbert a glissé son propre éloge. Il découvre un nouveau génie, « le génie d'administration », et c'est lui-même qui en est le dépositaire. « C'est un homme qui annonce de grandes vues, parce qu'il a des connaissances réelles, et parce qu'il a saisi les objets qu'il a été à portée de voir, avec cette étendue qui n'appartient qu'au génie et avec cet esprit de bienveillance universelle qui fut toujours le premier besoin d'une âme élevée et sensible. » Si Thomas n'a rien œuvré du *Colbert*, Mme Necker a sûrement inspiré, sinon dicté, le compte rendu de Meister.

Elle a dû aussi participer à l'élaboration de l'ouvrage, car on y met Dieu de la partie, pour fournir à Necker un digne terme de comparaison. Le portrait idéal d'un ministre des finances, de « celui qui veille sur tout », se termine ainsi : « Qu'il paraît grand alors ! Il semble s'associer aux desseins de Dieu même. » On conçoit que l'étude patiente de l'historien n'ait aucune part au tableau : « L'éloge ne suppose pour ainsi dire aucune espèce de recherches historiques », admire Meister. Necker « a deviné l'âme de ce grand ministre par la sienne. »

Cela suffit à l'Académie pour juger Necker éloquent. Mais qu'on y prenne garde ! il ne s'agit pas d'une éloquence banale. Le nouvel astre ne veut pas être confondu dans la foule des publicistes ; il s'arroge les préjugés persistants du beau monde, et c'est de haut qu'il consent à communiquer ses pensées : « M. Necker n'est éloquent que parce que ses idées et ses sentiments le forcent à l'être... On voit que c'est surtout l'étendue et l'originalité de son génie qui lui font trouver cette langue trop faible et trop stérile ». Tel est le refrain qui vont orchestrer

pendant vingt ans Mme Necker, Mme de Staël et Necker lui-même.

On devine que, de servir de prototype à Necker, Colbert soit assez méconnaissable. Lui, le rude et laborieux artisan de la richesse française, le serviteur passionné de son roi, Necker veut qu'il le préfigure au point de n'être parvenu au ministère que par la force de l'opinion : « Ce petit nombre d'hommes qui regardent et qui jugent, et dont l'opinion fait le mouvement public, avaient les yeux fixés sur Colbert. » Il fallait bien que les convives du vendredi y trouvassent leur compte.

Les financiers également. Il n'a manqué à Colbert que de gouverner avec eux et pour eux : « C'est l'abondance et la facilité avec laquelle cette richesse circule qui fait la force et la prospérité. » Mais Colbert n'avait pas eu l'idée de mobiliser toutes les ressources nationales, de les faire passer et repasser sur les tables des *banquiers*, sous forme d'actions et de titres d'emprunts. Il s'estimait satisfait, si le paysan, ayant reçu le prix de son blé et de son bétail ; le fabricant, de sa toile ou de son drap ; l'artisan, de son probe labeur, pouvaient vivre et payer les impôts. Il n'avait pas rêvé que ces valeurs réelles, transformées en signes monétaires, enrichissent les manieurs d'argent par le seul fait d'être transmises de l'un à l'autre.

Aussi, dès la page 79, Necker quitte un héros aussi arriéré, tire son chapeau à l'Académie qui ne lit pas plus avant, et consacre la seconde moitié du volume à des *Notes*. C'est le morceau capital ; il y expose ses théories personnelles sans voile. On ne peut douter que cette partie ne soit spécialement destinée à rallier les philosophes autour de leur candidat. Il suffit de lire Meister, leur greffier : « Ces notes forment un système d'administration politique plein de vues utiles, et quoique fort court, plus complet peut-être que tout ce que nous avons vu dans

ce genre. On croit lire une suite de l'*Esprit des Lois*... J'en demande pardon au siècle du grand Colbert, mais je ne crois pas qu'on eût fait, dans ce siècle si vanté, une seule page de ces notes. » On reconnaît le ton ordinaire de l'outrecuidance philosophique.

A vrai dire, ces notes tant prônées ne sont qu'un extrait de l'Encyclopédie. Il y est traité, dans la même tendance critique et destructive, de toutes les questions brûlantes : propriété, rapport entre la population et la richesse, inégalité des conditions, liberté du commerce, impôts et monnaies. Non seulement Necker sait tout et se tient préparé à faire le bonheur de l'humanité, mais il ne recule devant aucune audace pour se faire applaudir par les prophètes du moment : « Peut-être n'y aurait-il qu'un moyen d'arrêter les progrès de ce luxe qui s'accroît nécessairement de siècle en siècle ; ce serait de ne laisser subsister ces propriétés qu'à vie, en constituant l'État héritier universel de tous les particuliers. » Aussi, un esprit pénétrant a-t-il pu justement ranger Necker parmi les précurseurs du socialisme ; ce qui est assez piquant d'un banquier. Désir de paraître *éclairé*, soif de popularité, plus sans doute que conviction profonde. En flattant les appétits et l'envie démagogique, Necker se croyait bien assuré que la société, où il s'était ménagé une place si confortable, durerait au moins autant que lui. « Le côté négatif de son œuvre va singulièrement au delà de la portée pratique qu'il prétend lui donner (1). »

Le plus clairvoyant témoin de la comédie politique et littéraire ne se trompa point sur les visées du manifeste neckrien. Mme Necker s'était hâtée d'envoyer à Voltaire le premier exemplaire de l'*Eloge*, comme elle venait d'être par lui gratifiée d'un pam-

(1) André LICHTENBERGER, *le Socialisme au dix-huitième siècle. Etude sur les idées socialistes dans les écrivains français du dix-huitième siècle avant la Révolution.* (Thèse de doctorat.)

phlet nouveau. Il répond dès le 3 septembre : « Madame, je ne connais pas plus l'auteur modeste et couronné de l'Éloge de Colbert, que je ne connais l'auteur téméraire et honni des Fragments sur l'Inde. Je me doute seulement que le sage qui a remporté le prix de l'Académie française mériterait peut-être de succéder au grand homme qu'il a si bien loué... Je ne connaissais pas ses grands talents et la raison en est que je n'avais eu presque jamais l'honneur de le voir (1). » Visiblement, le bon sens du patriarche se hérisse, à cette brusque invention d'un nouveau génie. Mais il faut bien suivre le parti dont on est le chef. La Harpe, voltairien pratiquant, mais rarement admis rue de Cléry, avait, en écrivant à son maître, raillé Necker de n'avoir écrit qu'un « prêche ». Aussi, sans avoir lu l'Éloge (2), Voltaire en prend occasion de montrer ses griffes. Il félicite ironiquement Mme Necker de ce que son mari a « un peu prêché les économistes et les athées... mais cela n'empêche pas qu'on ne doive adorer Dieu et aimer beaucoup Jean-Baptiste Colbert. »

Dès le premier jour, il a donc bien vu où tendait la manœuvre. Il répète à Moultou que Necker « pourrait bien un jour succéder à son héros ». Quel nouvel honneur pour Genève ! « Mais Jean-Jacques ne ressemble qu'au chien de Diogène, et l'autre a quelque air d'un ministre d'État (3). » L'œuvre même n'inspire d'ailleurs à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* que défiance et ennui. Il ne fera tout au plus que la parcourir : cela ne vaut pas qu'on en parle. Il faudra que Mme du Deffand le harcèle à plusieurs reprises pour qu'il se décide en échappade : « A l'égard de l'éloge de Colbert, c'était un ouvrage qu'on ne pouvait faire qu'avec de l'arithmétique. Aussi est-ce un ex-

(1) Ed. Moland, t. XLVIII, p. 450.
(2) Le 2 septembre Voltaire répond à La Harpe : « Je n'ai point lu l'ouvrage de M. Necker. »
(3) Ed. Moland, t. XLVIII, p. 454.

cellent banquier qui a remporté le prix. J'avoue que je ne saurais souffrir qu'un homme qui porte un habit de drap Van Robais ou de velours de Lyon, qui a des bas de soie à ses jambes, un diamant à son doigt et une montre à répétition dans sa poche, dise du mal de Jean-Baptiste Colbert à qui on doit tout cela. » Excellente critique faite d'instinct des lieux communs emphatiques du Genevois; mais puisque Mme du Deffand, qu'on ne saurait abuser, insiste, Voltaire s'en tire enfin par ce jugement à la normande :

« Vous voulez absolument, Madame, que je vous dise si je suis content d'un ouvrage où il y a autant de mauvais que de bon, autant de phrases obscures que de claires, autant de mots impropres que d'expressions justes, autant d'exagérations que de vérité (1). »

Moins délicats, les philosophes de Paris vantaient à l'envi les lumières de leur Montesquieu. Qui sait si Necker, parmi la confusion des intrigues entrecroisées où se déchirait le Triumvirat, n'a pas espéré atteindre d'emblée le but de son ambition? Mais le 10 mai 1774, Louis XV mourait. La scène allait changer, et Necker fut contraint de chercher son chemin à travers des combinaisons nouvelles. A-t-il pu croire, pendant quelques jours, que son ancienne *adoration* le ferait accéder au pouvoir dans le sillage de Choiseul? Il se hâte d'abandonner Terray, dont on fait un bouc émissaire. Vainement, car Choiseul, après un triomphe éphémère, reprend la route de Chanteloup. Et voici que devant la brigue de Necker se dresse un obstacle formidable : Turgot.

Necker contre Turgot.

C'était l'ami respecté des encyclopédistes, en même temps que le représentant le plus autorisé des éco-

(1) Ed. MOLAND, t. XLVIII, p. 489 et 499.

nomistes. Il avait la pratique de l'administration; il était issu d'une longue lignée de bons serviteurs du pays; il connaissait enfin le peuple autant qu'il l'aimait. Que pesaient devant ces titres les prétentions du Genevois? Louis XVI n'aurait eu besoin, selon le mot de Frédéric II, que d'« un peu de force et de génie », et Turgot sauvait la monarchie; mais le roi n'était déjà que « la balle de coton » qui découragera Mirabeau.

Cependant Turgot se mit à l'œuvre, qui n'eut de chimérique que sa hâte même. Un vieux routier de Cour, ancien contrôleur général, le secrétaire d'État Bertin, sceptique et bien intentionné comme tant de ses pareils, l'avait pourtant mis en garde : « Je n'ai qu'une inquiétude, comme vous le verrez; je la fonde précisément sur votre zèle pour le bien... Je vous exhorte à mettre dans votre marche toute la lenteur de la prudence. J'irai jusqu'à vous inviter, si cela vous était possible comme à moi, et si vous n'aviez pas depuis longtemps pris couleur, à masquer vos vues et votre opinion vis-à-vis de l'*enfant* que vous avez à gouverner et à guérir. Vous ne pouvez pas vous empêcher de jouer le rôle du *dentiste*, soit, mais autant que vous le pourrez ayez l'air, sinon de tourner le dos à votre but, du moins d'y marcher à pas très lents (1). » Mais Turgot, tout l'opposé d'un charlatan, était pressé par l'urgence des remèdes, comme par le sort de sa famille qui était, disait-il, de mourir à cinquante ans.

D'autre part les philosophes, ravis de voir au timon des affaires un apôtre décidé de la tolérance, séduits eux aussi par les plans logiques de soulagement populaire et de justice fiscale, habitués à tout oser sur le papier, se montrèrent impatients d'éprouver dans la réalité la bienfaisance de leurs théories. Baudeau

(1) A. N. F[11] 265. Lettre de septembre 1774. Les mots en italique ont été soulignés par Bertin.

trouvait Turgot « musard »; Condorcet, violemment antichrétien, l'adjurait de ne rien accorder aux « dévots » ni à « la prêtraille ». Voltaire lui-même, sincèrement attendri par l'annonce « de nouveaux cieux et de nouvelles terres (1) », n'en abusait pas moins de la bienveillance du ministre, pour faire supprimer le journal de Fréron. En foule, les encyclopédistes et leurs amis envahissaient les places. A côté de Trudaine et de Vaines, excellents commis rompus aux affaires, on voyait investis de situations importantes et lucratives Dupont de Nemours et Condorcet, des jeunes gens; Morellet et d'Alembert, des gens de lettres. La malveillance rancunière de Mme du Deffand en venait même à supposer contre toute justice : « Je ne doute pas que la demoiselle de Lespinasse n'ait quelque petite paraguante (2). » Ce qu'on peut affirmer, c'est que Turgot fut assiégé par toute la coterie philosophique, au point d'en être compromis. Il dut même un jour reprocher à ses indiscrets partisans leurs « impatiences » et leurs « folies ». La passion antireligieuse des philosophes, qui se déchaînait sans obstacle sérieux depuis 1760 environ, continua de se donner libre cours. Nul parmi eux ne songea même à y apporter quelque tempérament, afin d'épargner à leur cher ministre l'hostilité défiante des tenants de la tradition.

Mais en somme, le parti auquel Necker s'était attaché, dans l'espoir de se pousser au premier rang, ce parti se montrait, jusqu'à l'enthousiasme, satisfait du nouveau régime. Et le Genevois dut ronger son frein, et attendre de la fortune des occasions plus favorables. L'incohérence du pouvoir semblait d'ailleurs les lui promettre sans trop tarder. Le roi se laisse imposer le rappel des Parlements, faute capitale qui embarrasse irrémédiablement les plans de

(1) Lettre à d'Alembert, septembre 1774.
(2) Gratification.

rénovation monarchique, de l'obstacle le plus étroitement obstiné. Turgot ne voulut pas s'user dans une résistance inutile; il comptait témérairement sur les lits de justice. Mais avec les dévots et le Parlement, il s'aliène bientôt les financiers, ceux que Baudeau appelle rudement les maltôtiers.

Necker, cette fois, peut se sentir directement visé. On se rappelle qu'il avait fourni des fonds à l'entreprise Malisset, flétrie par les libellistes sous le nom de Pacte de famine. Au nom du roi, ce trust faisait des achats de blé, les centralisait et fabriquait de la farine mise en stocks. Turgot, attaché au dogme économiste, veut au contraire rétablir la liberté du commerce des grains. Dès le 13 septembre 1774, il la proclame en principe, et qualifie sévèrement les « agents » qui exercent en somme un monopole sous le couvert de l'autorité royale : « Ils peuvent, dit-il, se permettre des manœuvres coupables à l'insu du gouvernement. » C'est déclarer la guerre aux spéculateurs; ils cherchent aussitôt à se venger. La mauvaise récolte de 1774 arrache au ministre la chance de pouvoir faire baisser les prix. Il est aisé d'émouvoir la populace par la crainte de la famine. Au mois d'avril 1775 éclate la *Guerre des Farines.*

C'est alors que Necker se fait avec éclat l'organe des intérêts sordides et de la peur. Morellet a raconté comment Turgot accueillit la démarche du banquier, qui venait lui soumettre en manuscrit l'*Essai sur la législation et le commerce des grains.* Avec un égal dédain, le ministre refuse de lire et laisse publier. L'énorme vanité de Necker ressent cruellement l'affront. Son livre paraît le jour même où l'on pille les boulangeries à Paris. Comme l'auteur a l'obséquieuse impertinence de l'envoyer à Turgot, voici la cinglante réponse qu'il s'attire : « J'ai reçu, monsieur, l'exemplaire de votre ouvrage que vous avez fait mettre à ma porte, je vous remercie de cette attention. Si j'avais eu à écrire sur cette matière et que

j'eusse cru devoir défendre l'opinion que vous embrassez, j'aurais attendu un moment plus paisible, où la question n'eût intéressé que les personnes en état de juger sans passion. Mais sur ce point comme sur d'autres chacun a sa façon de penser (1). »

Voltaire, qui reste fidèle à Turgot tant qu'il est en place, et jusque-là préfère hautement « les opinions d'un sage aux systèmes d'un banquier », en juge aussi sévèrement : « M. Necker, agent de Genève à Paris, vient de publier un gros volume contre la liberté du commerce des grains, et cela tout juste dans le temps de la sédition ambulante qui est allée de Pontoise à Paris et à Versailles, jetant dans la rivière tout ce qu'elle trouvait de blé et de farine, pour avoir de quoi manger (2). » Cette fois, Voltaire pensait comme Genève ; Mme Necker se crut obligée de plaider les circonstances atténuantes auprès de M. de Portes : « Nous savons comment cet ouvrage, fruit d'un talent exercé et d'un cœur vertueux, avait été pris à Genève. ...Quoi qu'on pût vous dire sur le moment qu'il a choisi pour imprimer et sur la manière, permettez-moi de vous assurer qu'il n'a eu aucun tort... Mais il est vrai que M. Necker s'est conduit noblement et purement, et qu'il est en tout digne de vous aimer et d'être aimé de vous (3). » Turgot n'aurait exercé qu'un droit de légitime défense, en retirant son exequatur à cet étrange agent diplomatique, et en le priant de reporter dans sa patrie son bagage de vertus. Les Genevois s'en seraient facilement consolés, et qui sait à quel point cette mesure de bien public eût changé les événements? Turgot ne voulut pas, il n'y songea peut-être même pas, faire cette peine à la philosophie.

(1) Ch. GOMEL, *les Causes financières de la Révolution française*, 2 vol. in-8°. T. I, *les Ministères de Turgot et de Necker.*

(2) Ed. MOLAND, t. XLIX, p. 296. Lettres des 4 et 14 mai, à Condorcet et à Christin.

(3) Bib. Berne, Ms. *Hist. Helv.*, XXII, 93, 25 novembre 1775.

Les philosophes à la rescousse.

D'ailleurs les philosophes n'étaient-ils pas déjà un peu lassés, de la ferme raison du ministre et de son indépendance? Ils supportaient impatiemment que sa volonté farouche de procurer le bien général ne se conformât point docilement aux haines et aux audaces de la raison *éclairée*. La tolérance de Turgot n'était pas celle de la coterie holbachique ; ce qu'il souhaitait ardemment, c'était de ramasser et de revivifier tous les éléments de la vie nationale, sans exclusion ni mépris stériles. Les philosophes étaient jaloux des économistes, qu'ils se piquaient de dédaigner, mais que Turgot trouvait mieux disposés à le seconder. Aussi le livre de Necker bénéficia-t-il encore d'une réclame enthousiaste, dans la *Correspondance* de Grimm, toujours tenue par Meister (1) : « De tous les écrits contre les économistes, celui qui combat le plus vigoureusement leur système, c'est aussi le plus sage et le plus modéré. M. Necker, fort peu occupé de ces messieurs, s'est concentré tout entier dans son objet... C'est ainsi qu'un homme supérieur élève toujours son sujet au niveau de son âme et de ses lumières. » On reconnaît l'obsédante antienne. Une fois de plus, Necker est déclaré, sans rire, supérieur à Montesquieu.

Plus audacieusement que dans l'Éloge de Colbert, l'écrivain a sacrifié à l'opinion publique et caressé les tendances démagogiques. Qu'il suffise de citer ce passage, où la basse flatterie des instincts populaires ne s'embarrasse guère de l'incohérence des images : « Ce sont des lions et des animaux sans défense qui vivent ensemble. On ne peut augmenter la part de ceux-ci qu'en trompant la vigilance des

(1) T. XI, p. 59 à 61.

autres et en ne leur laissant pas le temps de s'élancer... On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se défendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après avoir établi les lois de propriété, de justice et de liberté, on n'a presque rien fait encore pour la classe des citoyens. Que nous importent vos lois de *propriété*? pourraient-ils dire, nous ne possédons rien. Vos lois de justice? nous n'avons rien à défendre. Vos lois de liberté? si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons. »

On comprend le mépris de Turgot. Que pourront dire de mieux les révolutionnaires les plus ignorants et les plus échauffés? Et voilà ce que Meister, plume servile toujours bien farcie d'expressions par Mme Necker, proclame « esprit de bienfaisance et d'humanité, chaleur, élévation, ton sublime et vrai de la pensée approfondie. » On s'étonne moins que Louis Blanc (1) ait fait, de cette creuse déclamation incendiaire, un éloge assez compromettant. En attendant, la philosophie exulte et Meister reçoit l'ordre d'insister : « Ce chef-d'œuvre conservera encore toute sa gloire, et la défense des droits du peuple, soutenue par les raisons d'État les plus puissantes, sera toujours regardée comme un des plus nobles tributs que le génie ait rendus à l'humanité (2). »

Enfin, il ne faut pas oublier une lettre de Diderot (3) fort intéressante. Passons les effusions et les louanges : les « huit jours de bonheur continu » remplis par la lecture de Necker, encore que Diderot l'ait « trouvé de temps en temps difficile à entendre ». Mais le philosophe, qui veille jalousement sur la marche et le succès de son entreprise, ne peut rete-

(1) *Histoire de la Révolution française*, t. I.
(2) *Correspondance*, t. XI, p. 166.
(3) *Œuvres*, Ed. Assézat et Tourneux, t. XX, p. 68. Lettre du 12 juin 1775.

nir quelque mauvaise humeur : « J'ai plus de mérite que vous ne pensez peut-être à vous rendre toute cette justice. » Pourquoi? C'est que Necker n'était pas homme à supporter plus qu'il n'était utile le fardeau de la reconnaissance ; il s'émancipait au point d'écarter de la discussion les gens de lettres : ils n'avaient rien à voir dans une question économique. Voilà ce que ne peut souffrir Diderot. Il saisit l'occasion de rappeler le prétentieux élève à plus de modestie, il lui fait sentir que tout ce qu'il est aux yeux de l'opinion, c'est à ceux qui la savent manier qu'il le doit. Observons en passant combien la tactique révolutionnaire des philosophes est étudiée, consciente, raisonnée : « L'opinion, ce mobile dont vous connaissez toute la force, n'est à son origine que *l'effet d'un petit nombre d'hommes qui parlent après avoir pensé, et qui forment sans cesse, en différents points de la société, des centres d'instruction d'où les erreurs et les vérités raisonnées gagnent de proche en proche jusqu'aux derniers confins de la cité, où elles s'établissent comme des articles de foi.* Là, tout l'appareil de nos discours s'évanouit ; il n'en reste que le dernier mot (1). » Si Necker veut que ce mot soit en sa faveur, qu'il y prenne garde : « Qui est-ce qui parlera de votre travail et en parlera dignement ? ...Celui dont la lampe éclairait vos pages pendant la nuit... c'est l'homme de lettres, le littérateur, le philosophe. »

Turgot avait l'âme trop grande pour chercher la popularité par de tels moyens ; il est décidément laissé de côté. Dès le milieu de 1775, pour l'équipe philosophique, Necker est redevenu l'homme nécessaire, l'homme « que ses talents supérieurs destinaient à occuper la place la plus importante de l'État (2) ». Voltaire, loin du détail des intrigues mais bien

(1) Ne peut-on dire que ce passage confirme *a priori* l'analyse des sociétés de pensée, par Augustin Cochin?

(2) Diderot, *Paradoxe sur le comédien*, *loc. cit.* t. VIII, p. 383.

informé, ne peut s'y tromper. Mme Suard, qui va le voir en juin, lui donne le ton. « Turgot, lui dit Voltaire, a trois choses terribles contre lui, les financiers, les fripons et la goutte... Mais, Madame, on me dit que vous êtes de nos ennemis. » — « Je ne suis l'ennemie de personne, se récrie Mme Suard. Je rends hommage aux vertus et aux lumières de M. Turgot ; mais je connais aussi à M. Necker de grandes vertus et de grandes lumières que j'honore également. » Le patriarche met fin à la discussion, « d'un ton sérieux et pénétré » : « Je ne suis point l'ennemi de M. Necker, mais vous me pardonnerez de lui préférer M. Turgot. N'en parlons plus (1). »

Bientôt, ce sera la démission de Malesherbes ; il est désormais évident que Turgot succombera sous la coalition bariolée de ses adversaires. Il est également clair que, pour le remplacer, les éléments les plus remuants, les plus audacieux, les plus riches de cette coalition ont un homme à eux : Necker.

Il ne s'agit plus que de le faire agréer par la Cour. Là même, l'opinion publique, le suffrage des philosophes, maîtres sans rivaux de la chose imprimée, prennent chaque jour plus d'empire ; en face d'eux, aucune doctrine vivante, aucun plan arrêté. Mais pour atteindre le but, il faut ajouter à cela l'intrigue.

L'intrigue décisive, Necker et Pezay.

Un Genevois, Masson, venu en France vers 1725, s'était enrichi dans les finances de Lorraine, pendant l'occupation française de cette province. De là, il vient à Paris, il se fait catholique, et peut ainsi travailler dans les fournitures de la marine, sous Maurepas (2). Le ministre accepta même d'être le par-

(1) Ed. MOLAND, t. I, p. 376.
(2) Ministre de la marine sous Louis XV, disgracié en 1749.

rain de son fils, qui devint bientôt orphelin. Le jeune Masson (1), hardi, sans scrupules, d'esprit souple et inventif, avide de paraître et d'être reçu dans le beau monde, eut de bonne heure croqué lestement son héritage. Lié avec Diderot, d'Alembert, Sedaine, Dorat, il taquine la muse libertine, donne de joyeux soupers, intrigue, se glisse partout, soit avec des vers érotiques, soit avec de sérieux mémoires sur la guerre et l'administration, écoute en compagnie du roi de Suède la première lecture des *Confessions* de Jean-Jacques (2), enfin se pousse à la Cour, grâce au maréchal de Maillebois, dont il narre les campagnes, et qui est l'amant déclaré de sa sœur, Mme de Cassini.

Masson avait acheté la terre de *Pezay*, près de Blois, où vivait son oncle maternel Boesnier-Delorme, ami des philosophes. Cette terre médiocre, de deux mille livres de rente, il la décore, de sa propre autorité, du nom de marquisat. Après quoi, le marquis de Pezay, passé le temps des folies ruineuses, conçut de plus hautes ambitions. « Dès que Louis XVI était monté sur le trône, il avait risqué de lui écrire une lettre où il se mettait en avant pour beaucoup de choses (3). » Maurepas, le vieux sceptique, avait d'abord, paraît-il, froncé les sourcils. A la réflexion, il préféra se servir de la pétulante impudence de son filleul.

Le premier effet de cet étrange crédit fut de donner un collaborateur, avec future succession, au ministre de la guerre Saint-Germain. On lui adjoignit, sous le nom nouveau de *directeur* (qui servira

(1) La source la meilleure, la moins suspecte, de renseignements sur Pezay, ce sont les *Mémoires* de Dufort de Cheverny, son voisin de campagne. Parus en 1886, ces *Mémoires* semblent avoir été négligés par les biographes de Necker. V. t. I, chap. XII et XIV.

(2) D'après Meister. V. Paul Usteri et Eugène Ritter, *op. cit.*

(3) Dufort de Cheverny.

bientôt pour Necker), Montbarrey, dont la femme avait des bontés pour Pezay. Le roi, accessible à toutes les influences, quitte à se réfugier dans l'indécision, laissa Pezay devenir de plus en plus l'un de ses informateurs secrets. Et voilà une puissance de cour, en un monde si complaisamment perméable aux Beaumarchais, comme aux Cagliostro et aux Mesmer. Le marquis de contrebande fut nommé successivement mestre de camp de dragons et aide-maréchal des logis de l'armée. Mais à ces frétillantes menées il fallait beaucoup d'argent. Pezay s'en était procuré jusqu'alors, comme il disait à Cheverny son voisin de campagne, « en faisant feu des quatre pieds »; plus de stabilité n'était pas pour lui déplaire.

C'est alors qu'il s'accointe avec Necker. Auguste de Staël a vivement défendu son grand-père d'avoir été l'obligé de Pezay; et le comte d'Haussonville n'a été que son écho. Les lettres de Pezay conservées à Coppet seraient insignifiantes. Aucun indice ne subsiste, des gratifications qu'il n'aurait sans doute pas manqué de se faire accorder pour ses bons offices. Mais, à supposer qu'il fût resté trace écrite, des intrigues de Pezay en faveur de Necker, on ne peut croire que celui-ci eût été si naïf, que de ne pas la détruire. Quant à se faire payer, Pezay n'y manqua point ; c'est le détail le mieux établi de toute l'affaire. L'honnête et sagace Joseph Droz le dit nettement dans son estimable *Histoire du règne de Louis XVI*, mais on n'a pas daigné en tenir compte.

Quoi qu'il en soit, le Genevois devenu marquis est fort bien reçu dans le salon Necker (1), en dépit de sa réputation quelque peu voyante. L'amitié qu'on lui témoigne dans le camp philosophique,

(1) Mieux encore, la brochure allemande de propagande neckrienne lancée en 1789, nous apprend que Mme Necker « reçut après son mariage les gens de lettres, aux côtés de Mme de Cassini, sœur du célèbre marquis de Pezay, à Paris et à sa campagne de Saint-Ouen ». p. 16.

sans compter son origine et plus encore sa familiarité avec Maurepas et le roi lui-même, lui donnent des titres incontestables à cet accueil.

Vers la fin de 1775, Maurepas se fatigue de tenir bon devant les adversaires de Turgot. « Il est trop fort pour moi, » disait-il. Dans son égoïsme et sa légèreté séniles, il refusait de compromettre son repos, à épauler le ministre réformateur ; il lui en voulait d'être attaqué si furieusement. Il commença donc à regarder autour de lui et à chercher qui pourrait garantir sa quiétude. Pezay, à l'affût des changements profitables, se mit à lui vanter l'opulence et l'habileté de Necker. Comme entrée de jeu, il offrit à Maurepas de lui procurer, sur le budget de 1776, les avis de l'heureux banquier qui semblait avoir domestiqué le Pactole. Pour ne point paraître aller trop vite, il fit demander aussi l'opinion d'un autre capitaliste étranger. S'agit-il de Panchaud? ce pourrait être l'origine de la rivalité acharnée des deux banquiers genevois. Necker fit donc ses critiques : il blâmait Turgot d'avoir exagéré les dépenses imprévues, et porté ainsi le déficit probable à 17 millions. La monarchie ne reverra plus cet honnête petit chiffre. L'intègre ministre n'en était pas moins accusé d'avoir voulu par là se rendre nécessaire. L'autre avis s'opposa-t-il à celui-là? L'intrigue, cette fois, n'aboutit pas. Mais qu'elle ait pu se dérouler, c'était déjà un grand pas, et tout faisait espérer qu'on pourrait la reprendre avec plus de succès (1).

Il est même probable, à considérer la conduite de

(1) *Familiengeschichte*, en 1789, avance une fable tout à fait invraisemblable : c'est la comtesse de Provence, séduite par l'*Essai sur les grains*, qui aurait fait connaître Necker à Maurepas. D'ailleurs le résumé de la vie de Necker jusqu'à son second ministère (p. 12 à 25) fourmille d'erreurs grossières de dates ou de faits. Le panégyriste, pressé d'arriver à l'apothéose de 1789, ne s'est pas embarrassé d'exactitude.

Necker pendant ces mois de crise, que Maurepas, ou son intermédiaire Pezay, lui avait donné dès lors des assurances assez précises. Sénac de Meilhan raconte à ce propos : « Le superbe Necker enveloppé d'une redingote est venu plusieurs fois attendre chez M. de Pezay, au fond de la remise d'un cabriolet, le moment où il revenait de Versailles. » Comme il n'aime pas Necker, il le compare à Tartufe caché sous la table de Mme Orgon. Le comte d'Haussonville repousse ce récit, car, la remarque est plaisante en la matière, il n'y a aucun document qui l'atteste. On n'a pas coutume de consigner au greffe le procès-verbal de pareilles manœuvres. La malice de Sénac de Meilhan peut avoir forcé le trait ; le fait même de la collusion ne peut être rejeté.

Assuré de son avenir prochain, le banquier en retraite, prêt à reprendre du service, avec les ressources du royaume de France comme fonds de roulement, éprouve soudain le besoin d'aller s'entendre avec la banque anglaise et d'autres amis plus secrets. Il y avait sans doute urgence, car Necker s'impose ce voyage, et en même temps à sa femme et à sa fille, dans des circonstances singulièrement inopportunes. D'ailleurs, Mme Necker, seule, sans même avertir Gibbon, avait déjà, l'automne précédent, rempli une ambassade mystérieuse à Londres. On n'en trouve trace que dans une de ses lettres à Thomas (1). Necker était alors retenu par le fort des intrigues Pezay.

S'il n'avait jugé que la situation exigeait impérieusement un nouveau voyage, la remise s'imposait. En effet Mme Necker écrit (2) : « Comme on vous l'a dit, ma fille est tombée dangereusement malade dans un hôtel garni ; l'état où j'ai été pendant ce

(1) *Mélanges* de Mme Necker, t. III, p. 172, septembre 1775.
(2) Bib. Genève. Ms. supp. 725. Lettre à S. Reverdil, 4 juin 1776.

malheur est inexprimable ; j'ai déménagé ensuite ; ma santé déjà mauvaise a cruellement souffert des peines de l'âme et des rigueurs de la saison. » Ce déménagement si brusque — il a fallu loger à l'hôtel, — si malencontreux — en plein hiver, — était dû sans doute aux instances pressantes de Pezay : quand on veut devenir ministre, il ne suffit pas de n'être plus banquier ; il convient aussi de ne plus loger à côté des bureaux.

« Je me remettais à peine, poursuit Mme Necker, quand M. Necker m'a déterminée à l'accompagner avec ma fille dans un voyage à Londres. » Elle peut raconter après cela qu'elle a vu onze fois Garrick, « qui a bien voulu se plaire aux transports que son jeu m'inspirait » ; qu'elle a parcouru « ces champs élysées qu'on nomme des jardins anglais » ; qu'elle a joui de l'empressement de Gibbon (1) : à coup sûr, avec une fille convalescente et une femme souffrante, Necker n'a pas fait un simple voyage d'agrément et de curiosité. Il avait depuis longtemps des amitiés anglaises, commencées au pensionnat paternel et cimentées par la franc-maçonnerie. Est-il téméraire de penser qu'il est venu chercher des inspirations, sinon des appuis, au pays de la liberté politique, en vue du nouvel avatar qu'il s'apprêtait à revêtir ?

Cependant Turgot était enfin tombé, 12 mai 1776. Le 1er juin, les Necker sont de nouveau en France. L'incapable et débauché Clugny, nommé contrôleur général, se hâtait de replonger dans le chaos les débris des réformes avortées. Il en est bientôt réduit aux expédients les plus fâcheux, comme l'établissement d'une loterie royale. Rien de cela n'est pour déplaire à Necker ; l'heure venue, il n'aura plus à être confronté sans transition, avec la haute figure de Turgot ; au contraire, après le rétablissement du

(1) Le 20 mai 1776, Gibbon écrit à son ami Hollroyd, futur lord Sheffield : « Je suis à présent fort occupé par les Necker. »

gâchis, il apparaîtra comme un sauveur. « Vous avez su, écrit Mme Necker, les grands changements qui sont arrivés dans le ministère ; nous étions incapables de les hâter même par nos vœux ; mais cependant nous n'avons pas la charlatanerie de déguiser le plaisir que nous en ressentons (1). »

En effet la voie est libre ; il est tombé, aux applaudissements des Necker et de leurs amis, le dernier Français qui aurait pu, à l'avantage de la monarchie et de la France, résoudre la crise inévitable. C'est l'heure des empiriques vaniteux ; le moment décisif approche ; que tout cède à la grande affaire : « Nous avons reçu avec reconnaissance le détail du prix et du revenu de Prangins, mais nous avons été effrayés en comparant l'un à l'autre. L'habitude assez raisonnable que M. Necker a prise de jouir de toute sa fortune, une maison de cent mille écus que nous venons de bâtir (2), tout cela nous fait balancer et il faudrait que les prétentions de M. de Coppet fussent moindres pour nous déterminer. » La vérité, c'est qu'il faut ramasser toutes ses forces ; il ne peut être question d'un château en Suisse, quand on est près de gouverner la France.

Le 15 juillet, Clugny présente au Roi son compte de prévisions. Dès le 18, Necker fait remettre, par Pezay à Maurepas, un mémoire où il critique le nouveau budget. Cette fois, il n'a pas de peine à démontrer l'embarras et l'incapacité du ministre. Il prouve que le déficit est beaucoup plus important qu'on ne l'avoue. Maurepas n'hésite plus ; il considère Necker comme un admirable instrument à trouver de l'argent. Le gouvernement, de moins en moins conscient de sa mission et de ses responsabilités, se réfugie dans l'appel au technicien, à l'expert, fût-il

(1) Lettre à S. Reverdil, déjà citée.
(2) Chaussée d'Antin, en mitoyenneté avec la Guimard et les financiers Bourel et Vézelay — V. plus haut, p. 92, 93, 94.

étranger. Reste à trouver un déguisement convenable pour l'hérétique genevois : la dextérité de Pezay s'en charge. On nommera un contrôleur général nominal, bon à siéger au conseil, à prêter serment et à signer ; et Necker tiendra les réalités de l'emploi.

Si décrié que fût Clugny, il aurait malaisément accepté de s'effacer devant le nouveau venu. Mais il meurt bientôt. Rien ne s'oppose plus à la combinaison. Maurepas croit avoir pris toutes ses sûretés, et maintenir facilement Necker dans un rôle d'obscure utilité. Les obstacles mêmes qui s'opposaient à la nomination d'un étranger, protestant, citoyen d'une république dont il était le ministre, « parurent autant de chaînes avec lesquelles on pouvait conduire ce nouveau Minotaure dans le dédale des affaires ; comme si l'empire des choses n'était pas plus fort que celui des hommes (1) ». En guise de dernière garantie, Maurepas exigea que la place fût sollicitée par lettre. Docilement, le Genevois en rédigea une, bien humble, bien souple (2).

Enfin, le 22 octobre 1776, un obscur parlementaire, Taboureau des Réaux, est nommé contrôleur général ; Necker lui est adjoint en qualité de Directeur du Trésor royal. Mais donner la clef des coffres à un étranger protestant, homme de rien sinon d'argent, c'est tellement insolite, que la nomination n'est officiellement déclarée que le 12 novembre.

Pezay ne tarda guère à recevoir son salaire. Quelque trente ans auparavant, Masson le père, ou plutôt ses héritiers, avaient réclamé au Trésor cent mille écus, pour des fournitures faites à la marine. La requête, sans doute assez téméraire, fut nettement rejetée comme injustifiée, et il n'en avait plus été question. Soudain, après tant d'années, on en dé-

(1) *Mémoire sur les finances et leur administration par M. Necker*. Amsterdam, 1778, 98 pages in-8°.

(2) D'HAUSSONVILLE, *le Salon de Madame Necker*, t. I.

couvre le bien-fondé. Maurepas, premier auteur du refus, ferme les yeux. Le nouveau directeur du Trésor prend dans la caisse publique les cent mille écus, et les fait verser à Pezay. Telle est la première économie de Necker. De plus, le dragon rimeur est nommé inspecteur général des côtes du royaume, aux appointements de soixante mille livres ; en tout, de quoi dorer le présent et assurer l'avenir. Cela s'appelle-t-il être payé?

Il ne manquait à Pezay que de faire un beau mariage. Dès la fin de novembre, il épouse, à l'ébahissement de tout Paris, Mlle de Murard, de bonne noblesse dauphinoise. « Un certain M. de Pezai a épousé depuis peu de jours une très belle Mlle de Murat qui n'a pas un sou, presque point de parents, il n'en est pas amoureux, on ignore quel est son motif (1). » Pezay le savait très bien : il voulait la légitimation de son marquisat, suivant les rites du protocole. Les miraculeux cent mille écus, il reconnaît les avoir reçus en dot, de sa femme qui n'avait rien ; « à l'étonnement du public, » dit le bon Cheverny, et « quoique sa famille à Blois sût qu'il n'avait pas plus de cinq mille livres de rente ». On peut se gausser, Pezay pousse sa pointe. Il se compose une généalogie « où on le fait descendre des Massoni d'Italie » ; le 6 décembre il figure dans la Gazette officielle avec le titre de marquis, et le même jour obtient la présentation à la Cour, « autre événement qui scandalise tout le monde (2). » Mais c'est la consécration de l'ascension sociale ; cela range parmi la noblesse d'épée le fils du commis genevois, et le fait « monter dans les carrosses ». Or, sous Louis XV du moins, la noblesse de robe la plus ancienne et la plus authentique n'y était pas admise.

Le maître intrigant prétendait bien ne pas s'ar-

(1) Lettre de Mme du Deffand à Walpole, 18 décembre 1776.
(2) BACHAUMONT, au 11 décembre 1776.

rêter en si beau chemin. Il espérait, nous raconte Cheverny, qui fut témoin de ses derniers moments, « être nommé ministre de la Marine et écraser ses rivaux le comte d'Ennery et Sartine ». Atteint d'une fièvre maligne à Rochefort, au cours d'une inspection qu'il avait gâtée par ses insolences et ses indiscrétions, il vint se soigner à Pezay. C'était en décembre 1777, l'étoile de Necker était au zénith. Cependant, autour du marquis, des intrigues se tramaient toujours : « Il arrivait deux fois par jour des courriers qui apportaient des lettres particulières du roi et de Maurepas. » Mais bientôt c'est la mort qui tranche tout.

L'oncle de Pezay, Boesnier-Delorme, avait reçu de son neveu, à l'heure de la mort, un portefeuille qui contenait sa correspondance. « Nous nous assemblâmes, ajoute Cheverny, pour juger ce qu'il fallait en faire. Nous y trouvâmes les lettres du roi, de Maurepas, de Necker, toutes très intéressantes. Pezay était le nœud de l'intrigue, il sacrifiait Necker à M. de Maurepas. » Qui sait ? si Pezay avait vécu, il aurait peut-être débarrassé la monarchie du ministre qu'il lui avait donné. Mme de Cassini, sa digne sœur, voulait livrer les précieuses lettres, « à celui des deux ministres qui les paierait le mieux ». L'oncle, appuyé par Cheverny, les remit bonnement aux signataires. On peut être assuré qu'ils ne les ont pas conservées, et que l'inquiétant Pezay ne fut pas très regretté de ceux qui l'avaient employé. Necker respira, qui se serait certes mieux accommodé d'un complice plus sûr et plus discret.

CHAPITRE VI

LE MINISTRE DU ROI (1776-1781)

Voilà donc Necker au pouvoir. La subordination du nouveau directeur du Trésor n'était qu'un trompe-l'œil. Cet expédient permettait à peine de voiler l'étrange légèreté qui livrait les ressources du pays aux mains d'un homme incapable de prêter serment. La chose parut énorme, même aux esprits les plus dégagés des préjugés et des nécessités politiques. Mais dans le relâchement des décadences, le succès emporte la capitulation générale des consciences. Voltaire, bon Français, voire un tantinet chauvin, en matière de gloire littéraire, s'était assez lestement moqué naguère des lourdes prétentions de Necker. De retour d'Angleterre, où Garrick avait, paraît-il, joué pour lui, le Genevois s'était permis de reprocher à Voltaire sa *Lettre à l'Académie* : le patriarche y élevait une protestation véhémente contre ceux qui vantaient Shakespeare au détriment de nos grands tragiques. Mais Shakespeare ne pouvait être qu'un grand homme, puisque lui, Necker, l'avait applaudi à Londres. « Grand homme vous-même, Monsieur, » riposte Voltaire ; « mais je ne consentirai jamais que Shakespeare en soit un si redoutable pour la France, qu'on lui immole Corneille et Racine... Ma lettre était d'un bon Français qui combattait pour sa patrie et qui ne voulait point que Paris fût subjugué par Londres (1). » Il accepta pourtant qu'il le fût par Genève.

(1) Ed. MOLAND, t. L, p. 96, 6 octobre 1776.

La courtisanerie philosophique.

Voltaire craignait alors pour son petit royaume. Il voyait de mauvais œil les salaires de ses ouvriers, aspirés par le bureau de la loterie royale que Necker maintenait à Ferney. D'autre part il écrivait : « C'est un nouveau danger pour nous que l'élévation de M. Necker. Les intérêts de la colonie de Ferney passent pour être opposés aux intérêts de Genève, que M. Necker est obligé de soutenir par sa naissance et par sa place de résident (1). » Vaines craintes, car le nouveau ministre n'abaissait pas son génie à ces menues rivalités d'artisans. C'est alors que Voltaire se décide à versifier ses remerciements à Mme Necker. Seul, Condorcet, passionné partisan de Turgot, protesta : « Je suis fâché que cet homme célèbre (Voltaire) ait enlevé aux gens de lettres ses concitoyens l'honneur d'avoir songé à lui élever une statue, qu'il accorde cet honneur à une étrangère. Le fait n'est pas exact... mais il fallait s'assembler... et surtout il fallait dîner ; l'étrangère prêta sa maison et son cuisinier. » Ce ne fut que « Mme de Montauron (2) ».

Mais, quinze jours plus tard, Montauron était ministre et Condorcet eut de plus graves sujets de plaintes. Tout ce que Voltaire peut lui accorder, c'est de ridiculiser sous le manteau les gaucheries littéraires du banquier homme d'État : « Raton a ri à la *grandeur des riches*, à l'*enveloppe des principes dans la pensée* (3). » Le ménage Necker en reste drapé d'un amusant sobriquet ; mais en même temps Raton se prétend « engagé à la reconnaissance envers la

(1) Ed. Moland, t. XLIX, p. 114. Lettre à Mme de Saint-Julien, 30 octobre 1776.

(2) Ed. Moland, t. L, p. 98. Lettre de Condorcet à Voltaire, 6 octobre 1776.

(3) Expressions empruntées au livre de Necker sur les grains.

compagne de l'Enveloppe des pensées. Cette compagne et ce même M. de l'Enveloppe se sont chargés de sa châtière, il y a quelques années. » Il s'agissait d'un « petit arrangement » de terres, pour quoi Dupuits, le « gendre » de Voltaire, avait obtenu les bons offices du représentant de Genève à la cour de France (1). Peu de chose en vérité ; mais dès qu'il y trouvait intérêt, Voltaire avait de ces délicates chatteries.

C'est une arme qu'il veut garder, en dépit des quinteux. Il le laisse deviner à l'intendant de Vaines, qui a démissionné pour ne pas « servir sous les assassins de son ancien général » Turgot : « J'ai écrit à M. le marquis de Condorcet... Je lui ai demandé la permission d'aimer toujours une belle dame qui est née dans mon voisinage, qui a tant contribué à mettre mon squelette en marbre, qui est très bonne et très estimable (2). » Et il chante la palinodie avec sa désinvolture ordinaire :

A Monsieur Turgot j'applaudis,
Quoiqu'il parût d'un autre avis
Sur le commerce et la finance...
Plus d'un chemin mène à la gloire
Et quelquefois au paradis (3).

« Ce qu'on n'aime pas, c'est que le philosophe de Ferney, toujours très variable dans ses affections, y parle assez lestement de M. Turgot et sans le dénigrer absolument le subordonne au saint du jour (4). » Condorcet est toujours seul à s'en indigner : « Je suis fâché de ces vers. Vous ne savez pas assez quel est le poids de votre nom, et que vous n'avez pas besoin de louer un sous-ministre pour qu'il respecte tout ce qui tient à vous. Ces espèces d'hommages rendus à

(1) Ed. MOLAND, t. XLVII, p. 149.
(2) *Ibid.*, t. L, p. 121.
(3) *Ibid.*, t. X, p. 598.
(4) BACHAUMONT, 13 novembre 1776.

des gens de partis différents nuisent à la cause commune. » Voltaire, qui avait écrit sous le portrait de Turgot : *Ostendent terris hunc tantum fata*, ne souffre pas qu'on dérange ses petits calculs : « Raton, mon respectable philosophe, est depuis vingt ans l'ami de Mme l'Enveloppe... On a écrit une lettre familière en vers familiers. » Condorcet doit enfin se le tenir pour dit ; il couvre sa retraite d'une méchante épigramme : « Taillez votre plume. L'Enveloppe se prépare à nous donner dans Notre-Dame le spectacle d'une belle abjuration ; il ne veut plus rien avoir de commun avec Rosny (1). »

L'état-major philosophique est loin de cette attitude malveillante. Voltaire le sait bien. Moultou peut écrire bientôt à Meister : « Il est très sûr que vous avez le cœur de Voltaire. M. Necker y règne aussi en ce moment, il a enfin vaincu Turgot, et la victoire n'a été difficile que parce que Voltaire a voulu qu'elle fût plus honorable (2). » Il a voulu surtout qu'elle lui fût profitable, sans pour cela s'interdire de plaisanter : « Votre république, Monsieur, doit être bien glorieuse, elle fournit à la fois à la France un philosophe pour l'éclairer, un médecin pour la guérir, et un ministre pour remettre ses finances et ce n'est pas l'opération la moins difficile. Il faudrait lorsque l'archevêque de Paris mourra, donner ce siège à votre fameux ministre Vernet, pour y rétablir la religion. » Il ne déplaît pas au philosophe que la monarchie très chrétienne confie les clefs de ses coffres à un protestant déiste. Il s'en amuse avec d'Alembert qui, s'arrêtant de pleurer Mlle de Lespinasse, se gaudit de l'embarras des évêques. « Triste Bertrand » raconte avec délectation à « Raton » que La Roche-Aymon, président de l'Assemblée du Clergé, s'est

(1) Ed. Moland, t. L, p. 129, 133, 138.
(2) *Lettres inédites*... publiées par Paul Usteri et Eug. Ritter, *op. cit*

plaint vainement à la Cour. Il eut beau, prétend d'Alembert, affirmer « que choisir pour ministre des Finances un homme qui ne va pas à la messe est un crime qui tient de la bestialité (1) », Maurepas l'éconduit en goguenardant : le Clergé veut-il se charger de payer les dettes de l'État ?

La *Correspondance* de Grimm, par la plume du fidèle Meister, exprime l'opinion orthodoxe des frères. Après avoir énuméré les pertes cruelles que l'église philosophique a subies le dernier mois : morts de Mlle de Lespinasse, de Mme Trudaine, disgrâce de Turgot, apoplexie de Mme Geoffrin : « Il n'y a que l'élévation de M. Necker qui puisse nous consoler de tous ces malheurs. La confiance que Sa Majesté a daigné accorder à cet illustre étranger honore les lettres qui ont contribué à le faire connaître, et le triomphe que le mérite a remporté dans cette occasion sur de vains préjugés doit être regardé sans doute comme une preuve du progrès que la raison et les lumières ont fait en France (2). » Sur ce thème s'ingénie le salon de Mme Necker, devenu, grâce à l'assiduité des gens de lettres, le principal atelier de l'opinion publique. Les Thomas, les Suard, les Chastellux, les Marmontel sont à l'ouvrage, et annoncent partout l'avènement de l'âge d'or.

Les journaux de Necker.

La presse proprement dite n'est pas négligée. Depuis le mois de juillet 1776, s'imprimait à Londres la *Gazette anglo-française*. Quelle part Necker a-t-il prise à sa fondation ? Trouvera-t-on dans les dossiers de Coppet, moins jalousement défendus, de quoi deviner les relations du banquier ambitieux

(1) Ed. Moland, t. L, p. 119
(2) T. XI, p. 367.

avec les fabricants de gazettes? De fait, l'histoire du nouveau journal se déroule conformément aux intérêts de Necker. Avec le sous-titre *Courrier de l'Europe, Gazette des gazettes*, à l'abri de la liberté laissée à la presse en Angleterre, il promet le résumé de la politique étrangère et un extrait des cinquante-trois gazettes anglaises. Le premier numéro paraît un mois après le voyage de Necker à Londres ; on s'y montre très agressif contre le ministère français, si bien que, dès le second numéro, la *Gazette anglo-française* est interdite en France. Mais le 22 octobre, Necker est appelé à la direction du Trésor : aussitôt le journal reparaît « sur un nouveau plan », le vendredi 1er novembre. Il est admis de rechef à passer l'eau. Bachaumont remarque que la *Gazette*, « naguère proscrite pour son insolence, se signale maintenant par la plus basse adulation ».

La première correspondance de Paris, datée du 24 octobre, est consacrée au collaborateur de Tabourot *(sic)*, dont il n'est parlé que par manière d'acquit : « Le public a applaudi à ce double choix d'une manière non suspecte ; les actions des Indes qui étaient le 18 de ce mois à 1 707 et demi ont été portées hier (23 octobre) à 1 875, et les rescriptions qui étaient à 16 pour 100 de perte, ne perdent plus que onze. Tant il est vrai qu'il ne s'agit que d'établir la confiance pour mettre le commerce en vigueur, et que les affaires ne sont jamais désespérées tant que l'œil éclairé du souverain sait discerner et employer des sujets capables de seconder la pureté de ses vues. »

Voilà qui est tout à fait nouveau : désormais on jugera de la prospérité de la France par les bilans des banquiers cosmopolites. Le commerce, c'est éminemment celui de l'argent. Qu'il roule avec une abondance aisée grâce au crédit, c'est ce que Necker se dit seul capable d'assurer. Le *Courrier de l'Europe*, à chaque occasion, chantera cette louange avec une précision de détails qui sent l'inspiration directe.

Ce n'est pas assez ; Necker veut avoir un organe à Paris même. Aussitôt arrivé au pouvoir, il s'intéresse à la fondation du premier journal quotidien, le *Journal de Paris*. Jusqu'en 1789, il y est le maître de faire insérer ou non (1). Le directeur fut d'abord un écrivain de quelque notoriété, de Laplace, traducteur de Shakespeare. Mais, après quelques heurts qui font interrompre la publication du quotidien pendant plusieurs jours, il est remplacé par « un jeune homme » obscur qu'on n'a pas à ménager, de Serre de La Tour. Le premier numéro a paru le 1er janvier 1777, à point nommé pour s'ouvrir largement aux préambules grandiloquents qui précèdent le moindre des édits de Necker. Souvent même, il en reproduit tout au long les dispositions les plus insignifiantes. Voilà les agréments du pouvoir absolu servi par l'argent. En effet, les actes émanés des autres ministères ne jouissent pas de la même faveur ; c'est à peine si, une fois ou l'autre, on en donne sèchement le titre. Le régime de la presse française ne permet guère que cette forme officielle de la publicité ; Necker s'en arroge le privilège pour dessiner à son gré son portrait devant l'opinion. Quant aux anecdotes flatteuses, aux manœuvres perfides, aux indiscrétions profitables, on les fera passer dans *la Gazette anglo-française* ou *Courrier de l'Europe*, qui échappe à la censure.

Le monde apprend par cette voie, dès le 4 novembre, que le nouveau ministre, présenté au roi le 26 octobre par M. de Maurepas, « parla à Sa Majesté avec toute l'énergie, toute la sensibilité d'un cœur vivement pénétré des grandes obligations qu'il allait contracter. » On reproduit deux vers dédiés à M. Taboureau :

Les besoins de l'État demandent un grand homme,
La France vous regarde et la vertu vous nomme.

(1) Bib. Genève. Ms. Reybaz. 1. Lettre de Mme Necker à Reybaz, 11 février 1788.

Comble de banalité, « vers d'Écron », qui ne sont que prétexte à citer, au numéro suivant, avec un faux dédain pour « le jeu de mots puéril », ces autres vers plus significatifs :

La dissipation de Finance est énorme.
Pour lui donner une meilleure forme,
Un Genevois par la Cour est nommé ;
Personne ne se doit mieux connaître en réforme
Qu'un réformé.

Point de répit : le 15 novembre, le *Courrier* annonce : « M. Necker, nommé directeur du Trésor royal, a déjà travaillé deux ou trois fois. On assure qu'il est bien éloigné de penser que les finances soient dans un aussi grand désordre que les ennemis de la France voudraient le persuader. » Le ministre promet que trois ans lui suffiront, avec Taboureau en guise de paravent, pour tout remettre en état.

Détail curieux, que n'ont pas relevé les historiens : l'empirique, qui affiche ainsi son assurance, éprouve dès les premiers jours le besoin de se décorer d'un brillant oripeau. Son ambition, si magnanime qu'elle aime à se montrer, ne dédaigne pas les vains hochets. Louis XV avait établi, pour les officiers protestants, Suisses ou autres, qui ne pouvaient recevoir la croix de Saint-Louis, un Ordre du Mérite militaire. Or, voici ce qu'on lit au numéro 5 du *Courrier de l'Europe*, et qui a bien l'allure d'un communiqué : « Le bruit courait hier que le Roi avait nommé M. Neker (1) chancelier de l'Ordre du Mérite ; cette nouvelle quoique prématurée n'est pas sans fondement, et les personnes qui connaissent le zèle et les talents que M. Neker apporte au travail, sont persuadées qu'ils ne resteront pas longtemps sans récompense.

(1) Orthographe que paraissent avoir préférée les Anglais et les Hollandais. Le *Courrier* officieux corrigea vite cette faute.

Dans le cas où M. Neker obtiendrait cette faveur, elle serait d'autant plus flatteuse que cette charge serait créée exprès pour lui. » Et l'on y revient dans le numéro suivant, en ajoutant que M. Necker « fait les visites d'usage, et avant-hier il dîna chez l'archevêque de Paris ».

L'étiquette est encore ce qui résiste le mieux dans une société qui se dissout lentement ; on ne fit pas de Necker un chancelier d'Ordre. Il dut s'en consoler, et sans ruban, s'emparer du devant de la scène. Dévot attentif de l'opinion publique, il avait appris en Angleterre que la presse est le plus puissant moyen de la former, de la diriger, de la tenir en haleine. Il dispose pour cela, on le voit, d'un organisme assez complet : un quotidien français, un bi-hebdomadaire cosmopolite, sans oublier la *Correspondance* de Grimm, où Meister, le tâcheron de lettres, est son très dévoué serviteur. Il n'eût tenu qu'à son opulent patron de se procurer encore plus d'instruments de publicité. Gibbon lui avait offert un certain Le Texier, autre mercenaire de plume, mais trop tard : « Permettez-moi, répond Mme Necker, de garder le silence sur M. Le Texier et croyez que votre recommandation aurait une grande influence, si ce que vous demandez n'était pas absolument impossible (1). » Necker trouvait son équipe assez forte.

Le balancier : argent, réformes.

Il n'est que de lui fournir matière. Ce que Maurepas et la Cour demandent au ministre, c'est de l'argent facile et abondant. D'autre part les philosophes attendent de lui un programme de réformes. Il se met

(1) British M. Additional Ms. 34886. Lettre du 23 janvier 1777. Le Texier fait paraître en mai l'éphémère *Journal de littérature, des spectacles et de politique.*

en mesure de satisfaire les uns et les autres. Moins de deux mois après son entrée en charge, commencent de paraître ces préambules d'édits, où, à tout propos, s'étale l'insupportable prétention du nouveau ministre; il daterait volontiers de son avènement la naissance d'un monde. Ce qui fait l'unité de cette littérature, c'est le dessein constant de glorification personnelle, au détriment de la dignité du pouvoir royal. Dessein formé, car à peine est paru le cinquième édit élaboré par Necker, que Meister reçoit la mission d'apprendre aux cours d'Europe : « Tous les édits, tous les arrêts émanés du département des Finances... formeraient le plus excellent code d'économie politique qui ait encore été fait. On y trouve tous les grands principes développés avec la profondeur et la précision la plus lumineuse... le système général des finances réduit à une marche plus simple et plus uniforme, enfin le grand art de gouverner et de maintenir le crédit public, de ranimer la confiance des peuples et de l'inspirer même aux nations rivales (1). » Ces formules ambitieuses, vagues, complaisantes jusqu'à l'écœurement, marquent les productions de l'officine philosophique à son déclin, et toute la propagande neckrienne.

Pour mieux se grandir, Necker ne cessera de battre sur la poitrine du roi les *meâ culpâ* les plus humiliants. Avec un maître plus soucieux de son prestige, pareil procédé n'aurait même pu s'imaginer. Qu'il se soit étalé pendant quatre années, cela mesure le veule engourdissement où se laisse insensiblement couler la monarchie. Mais la saine rudesse d'un Turgot, son active volonté de réforme, sa franche dénonciation des abus, voilà ce qui avait très vite paru insupportable. Necker saura se faire, à meilleur compte, sans heurter la prodigalité ni la paresse, une réputation universelle de réformateur et de philanthrope.

(1) *Correspondance*, t. XI, p. 529 à 534.

Il a surtout soif de popularité, et c'est par les réformes qu'il commence. Il a fallu aux historiens une extrême complaisance pour en composer un chapitre. Les premières initiatives de Necker ne dépassent pas la portée d'aménagements superficiels, conçus par un comptable exercé. Le 22 décembre 1776, sont signés par le roi deux règlements : l'un concerne les pensions, l'autre la liquidation des dettes et le paiement des dépenses courantes de Sa Majesté. Désormais toutes les pensions seront payées en une seule fois, au mois de décembre, et ne seront plus assignées que sur le Trésor. C'est donc Necker seul qui les paiera, et il promet officiellement de le faire sans retenue et sans retard. Un fonds de 500 000 livres est prévu pour liquider les arrérages, et on commencera par « les petites parties. » Quant aux dettes du roi et à ses dépenses, doctoralement Necker professe : « L'ordre particulier dans les dépenses de la maison de Sa Majesté tient au bien général de l'administration des finances. » Tel est le premier principe de cette papelardie puritaine, qui aboutit à déconsidérer et à compromettre le roi, moyennant autant de prosternements qu'il sera nécessaire, pour masquer le but et abuser le débonnaire monarque. Necker met bon ordre aux arrérages, avec un fonds extraordinaire de 4 millions pendant trois ans ; 500 000 livres permettront de payer les gages des officiers de la maison, en commençant toujours par « les petites parties ». Le même souci de popularité lui fait promettre que « les projets d'économie ne nuiront pas aux anciens serviteurs » ; s'il arrive qu'on supprime des charges, elles seront remboursées. Dès le début, la marche est tracée, des réformes illusoires.

Comment la cour s'inquiéterait-elle, quand on lui procure de l'argent ? Le 7 janvier 1777, le Parlement enregistre un édit, portant création d'une loterie de 24 millions en rentes viagères et perpétuelles. Le préambule, publié le 9 dans le *Journal de Paris*, et

rédigé encore sous le contre-seing de Taboureau, n'est fait que de brèves affirmations : « Sa Majesté croit de sa sagesse de préférer un emprunt à une imposition extraordinaire ; des motifs d'économie lui font adopter la forme de loterie. » L'étonnant (mais personne n'en souffle mot), c'est qu'en pleine paix, si grave que l'on suppose le trouble apporté par Clugny dans l'économie de Turgot, on soit sitôt obligé d'emprunter largement à gros frais. La banque se jette avec avidité sur les 24 000 billets, que l'attrait des lots permettait de placer dans le public avec bénéfice. C'est déjà, dans ses aspects principaux, le système financier appliqué pendant le règne de Necker ; son vice le plus pernicieux, c'est de n'en plus permettre d'autre. Ces 24 millions obligent le Trésor à en rembourser 31 et demi en dix ans, sans compter les rentes viagères qui font l'attrait des cinq mille lots. Il ne faut pas oublier que la loterie royale, emprunt déguisé et permanent, continue à sévir par tirages mensuels.

Un mois à peine s'écoule, et, le 7 février, le roi, par arrêt du conseil, « accepte » un prêt de dix millions qui lui est « offert » par l'ordre du Saint-Esprit. Deuxième emprunt, en rentes perpétuelles 5 pour 100 ou en rentes viagères 7 pour 100, sur deux têtes choisies sans condition d'âge ; l'acquéreur peut être un étranger non naturalisé. La souscription est au minimum de 1 000 livres. C'est un emprunt théoriquement illimité, puisque faculté est donnée de transmettre la propriété des rentes viagères, par voie de reconstitution. L'emprunt est garanti par le produit du marc d'or (1) et, en cas de besoin, par la Ferme générale des Postes.

Le mouvement est ainsi commencé, qui drainera sans arrêt l'épargne française au profit des capita-

(1) Droit payé à chaque changement d'office et servant à rémunérer les chevaliers de l'ordre.

listes cosmopolites, appâtés par des conditions chaque fois plus avantageuses. C'est pour couvrir des dépenses normales, en temps de paix, que Necker commence à hypothéquer les ressources ordinaires du pays, et de la manière la moins honorable. En effet, pour déchaîner au profit de sa renommée une inflation de crédit, il abaisse le gouvernement au point d'aliéner certaines ressources régulières, « comme les nations dont la bonne foi et la richesse sont également douteuses (1). » Necker n'a compris qu'en banquier, et non en homme d'État, la pratique anglaise des emprunts ; en Angleterre, les intérêts étaient strictement gagés, moyennant une imposition spéciale, sur les ressources générales du budget ; les impôts étaient loyalement proportionnés aux charges.

Enfin Necker fixe le minimum de souscription assez haut pour écarter la masse des petits souscripteurs nationaux. Bertin encore, après Machault, avait obtenu moins onéreusement la confiance des Français économes. Turgot s'appuyait également sur la petite épargne qu'il atteignait directement par les caisses publiques. Necker lui-même a pu trouver de l'argent moins cher suivant les mêmes principes, dans la forme traditionnelle des rescriptions. Mais ordinairement il préférera jeter l'hameçon des loteries et des rentes viagères, en livrer l'émission aux banquiers, qui la repassent au public avec de gros bénéfices, sans compter les commissions consenties par le ministre. Moyennant quoi, les demandes affluent, l'emprunt est couvert plusieurs fois et Necker triomphe.

Turgot dans sa retraite ne fut pas longtemps sans prévoir que cet « imposteur », ce « drôle-là » (ainsi l'appelait-il habituellement) ferait le malheur de la France.

(1) Ch. Gomel, *les Causes financières de la Révolution française*, t. I.

Ceux qui avaient la charge de son bonheur ne conçurent à aucun degré la même crainte. Loin d'imposer des entraves à ce prodigue de la fortune publique, on le laisse étendre encore son pouvoir, et concentrer peu à peu dans ses mains tous les rouages de finance. Le 3 avril, un arrêt du Conseil groupe en une seule régie générale les différentes régies royales des droits réunis, des greffes, des hypothèques, des droits réservés, etc. Ce n'est qu'une simplification apparente, les différents objets ne pouvant être confondus ; ce n'est sûrement pas une économie, car il faut prévoir, pour octobre, 26 millions à rembourser aux anciens régisseurs ou croupiers. On ne demande aux vingt-cinq nouveaux, pris parmi les anciens, que dix millions d'avances remboursables à la fin de la régie. Mais tout est désormais dans la dépendance de Necker, et c'est le seul avantage de la mesure. Aussi souffre-t-il chaque jour plus impatiemment de se trouver en sous-ordre. On sacrifia donc Taboureau des Réaux, qui du reste ne demandait pas mieux.

Necker sans paravent.

C'est le *Courrier de l'Europe* qui a comme toujours la primeur de la nouvelle, les journaux français n'étant pas autorisés à publier les changements de ministres, encore moins à en gloser. Renseigné de première main, l'organe anglais annonce, d'après une lettre du 30 juin (1) : « M. Taboureau ayant demandé au Roi la permission de se démettre de la place de contrôleur général, il paraît que Sa Majesté y consentira et que son intention est de supprimer cette place en même temps qu'elle créera un Conseil de finances. M. Necker aura alors le titre d'administra-

(1) Numéro du 8 juillet 1777.

teur général, et MM. de Lessard, Joli de Fleury, de Molleville, maîtres des requêtes, auront part à cette administration comme directeurs généraux... Cette nouvelle forme d'administration se présente sous l'aspect le plus favorable. » La chose était faite, et Taboureau avait déménagé, car on annonce de Paris, le 3 juillet : « M. Necker comme administrateur général des finances, a donné hier sa première audience au Contrôle général. » Il avait satisfaction, toutefois sous un titre moins pompeux : directeur général. De plus, par une précaution tatillonne, sénile effort d'un pouvoir qui s'abandonne, on ne lui accorde pas les collaborateurs qu'il avait choisis ; ils sont remplacés par Moreau de Beaumont, Fourqueux et Dufour de Villeneuve, à qui le titre de conseillers d'État donne plus de consistance en face d'un dictateur financier.

L'événement est d'importance ; il dépasse la portée d'une intrigue de cour ; il marque un développement décisif dans la décadence de la monarchie. A l'étranger, on ne s'y trompe pas. Le ministère anglais se fait informer minutieusement des moindres caractères de l'autocratie financière de Necker, par un agent « d'une très indubitable autorité (1) » : le contrôle général est aboli ; aboli également le bureau de contrôle et d'inspection formé jusque-là de six intendants des finances. « A leur place est établi M. Necker... lui seul a le pouvoir de diriger les voies et moyens et l'administration générale des finances, avec l'approbation du Roi, assisté du seul Maurepas, quand sa santé le lui permettra. » Voilà pourquoi Necker, par un édit du 3 juillet, a supprimé les intendants de finances, grands commis que leur compétence rend trop indépendants ; il ne veut que des subalternes dociles.

Mais comme ce républicain étranger et protestant ne peut prêter serment et n'a pas d'existence légale

(1) British M. Additional Ms. 34414. Aucklands papers.

en France ; que, plus audacieux que Law, il dédaigne de se faire naturaliser (1), on lui adjoint un comité de trois conseillers d'État « chargés d'instruire et de régler les matières contentieuses, de signer et de contresigner toutes les expéditions officielles, de prêter serment devant le Parlement ». Ainsi, sans offrir la garantie d'aucun engagement personnel, sans être obligé de soumettre ses décisions au crible du conseil des ministres, sans contrôle et sans contrepoids, le banquier genevois va régir la fortune de la France.

En retour, il procure de l'argent. « Il a promis, continue l'espion anglais, au cours de l'année de réaliser 12 millions de plus-values, tout en assurant le service des emprunts, ce qui laissera dans le Trésor plus de 80 millions disponibles, soit 3 millions et demi de livres sterling. » Et ce n'est pas un rêve : « Il a déjà pris la maison et l'étiquette du contrôleur général, fait des levées d'impôts, disposé des places, etc. » Voici le comble, qui illumine d'un grossier éclat l'abaissement de la royauté devant cet argentier : « Il a refusé toute rétribution, excepté l'usage du palais du contrôle général, et il veut abolir dans son service toutes rétributions supplémentaires alors en honneur... Il a dit au Roi qu'un homme qui avait gagné cent mille couronnes par an et n'avait qu'une fille, devait être assez fier de servir l'État, pour se rendre compte que l'honneur était une assez belle récompense. » Et Louis XVI d'accepter sans sourciller cette aumône ostentatoire. On ne peut, à ce propos, ne pas se rappeler le jugement d'un étranger recueilli par l'abbé de Véri (2) : « Le ton de no-

(1) On ne peut objecter, comme Necker l'a fait plus tard dans un mémoire adressé au Directoire, que la naturalisation entraînait l'abjuration. On trouve aux Arch. Nat. O¹ 235, pour l'année 1775, des lettres de naturalité accordées à des protestants.

(2) V. abbé E. Lavaquery, le Cardinal de Boisgelin, t. I, p. 249.

blesse et de dignité si convenable à une tête couronnée est éteint chez vous... On ne trouve plus en France la dignité convenable ni dans le maintien de vos souverains, ni dans le ton de vos ministres. »

C'est alors l'apogée du salon Necker ; ce devient une sorte de cour. Sous les magnifiques lambris de l'hôtel du Contrôle général, se voit tout ce qui compte dans le monde. Les gens de lettres, dont on n'a plus besoin, que la mort récente de Mme Geoffrin prive d'un autre asile, qui d'ailleurs sont solidement attachés par une aussi surprenante fortune, n'y figurent plus au premier rang. Ce n'est plus que la monnaie de l'Encyclopédie. Diderot ne sort plus guère, ni d'Alembert. Grimm pratique la résidence, dans les petites cours d'Allemagne qui l'ont fait baron et chambellan. Ce sont les grands seigneurs, les ambassadeurs, les prélats qui s'empressent à l'envi. Il faut y regarder de près pour apercevoir, au sein de cette foule, quelques nuances de réserve. Les plus modérés dans leur adhésion, comme Boisgelin, l'archevêque d'Aix, iront jusqu'à écrire, peut-être avec une pointe d'épigramme : « Il est permis à M. Necker de jouir d'une gloire acquise... Il ne peut pas oublier une existence que l'opinion publique lui rend toujours présente (1). » Inutile de refaire cette liste, complaisamment déroulée par Necker lui-même (2) et dont le comte d'Haussonville a fait un si vivant tableau. Qu'il suffise de rappeler les plus assidus des chefs de file, le prince de Beauvau et l'archevêque Brienne.

Le clergé en effet n'est pas le moins favorable au calviniste étranger. Ne parlons pas des abbés de lettres, généralement *éclairés*, frondeurs de l'orthodoxie, très souvent incrédules, qui ne sont d'Église que pour toucher les revenus d'un bénéfice ; les Raynal, les Arnaud, les Morellet sont tout au Genevois. Mais

(1) D'Haussonville, *le Salon de Madame Necker*, t. II.
(2) *Mélanges* de Mme Necker, Introduction.

encore les évêques, surtout ceux qui, mêlés activement à l'administration, mettent leur plus vive ambition à y exceller et remplacent les sermons par des rapports, ceux-là hantent le Contrôle général et le château de Saint-Ouen. Necker, de son côté, prend mille précautions pour se concilier l'Église de France ; peut-être veut-il prévenir l'opposition de style à un ministre protestant ; mais surtout il tient à se ménager un opulent réservoir de crédit, auprès de la principale puissance financière du royaume.

Les étrangers de marque veulent aussi voir de près cette prodigieuse fortune ministérielle. Le premier, comme de juste, est Gibbon, qui ne s'interdit pas la plaisanterie un peu lourde : « Vous vous rappelez que je comptais principalement sur les Necker, et la manière dont j'en ai été reçu a infiniment surpassé l'attente la plus exaltée que je m'en étais faite. A la vérité, je ne loge pas dans leur maison (pour ne pas exciter la jalousie du mari et m'attirer une lettre de cachet), mais je vis beaucoup avec eux, et j'y dîne et y soupe, quelque compagnie qu'ils aient, ce qui arrive à peu près tous les jours (1). » On n'a garde de nous laisser ignorer que le frère de la reine, le futur Joseph II, a passé plus de deux heures à converser avec Mme Necker (2). D'esprit *éclairé*, il ne semble pas avoir éprouvé d'étonnement ni de crainte, devant l'ascension singulière de l'ex-banquier, ni devant la ruée courtisane des vendredis.

Necker sait fort bien ne pas heurter de front ce qui le dépasse encore. Telle est la raison de l'illusoire et du mesquin de ses réformes, sous des préambules ampoulés. Son ostentation ne gênera personne, que les intendants et les commis de finances qui ne sont pas ses créatures. Au contraire, Mercy-Argenteau, ambassadeur de Marie-Thérèse, mentor de la jeune

(1) Lettre à Hollroyd, 16 juin 1777.
(2) *Familiengeschichte*, p. 18.

reine, confident des secrets de la cour, constate, pour ainsi dire officiellement, que Necker « sait toujours trouver des modifications qui conduisent à effectuer les désirs de la reine... le seul des gens en place qui sache faire entendre et agréer ses raisons ». Aussi la reine soutiendra-t-elle toujours Necker, au cours de son premier ministère. L'ancien adorateur de Choiseul excelle à cultiver en même temps les puissances et l'opinion, et à gagner sur les deux tableaux.

Dès le mois de janvier 1777, circulent des « cancans d'antichambre » : Necker aurait refusé à la reine 150 000 livres du Trésor, mais les lui aurait offerts de sa bourse, et elle aurait accepté (1). Racontars, à coup sûr ; cependant, c'est à ce moment-là même que Necker prête 2 400 000 livres au Trésor royal. Même tactique à l'égard du comte d'Artois : l'argentier paie ses dettes à deux reprises, mais pour se faire une créature de plus, il exige en retour de choisir le chancelier ou chef de conseil du prince. C'est Montyon qui est nommé, au lieu du président de Salaberry. Or celui-ci détenait une promesse écrite du comte d'Artois ; il dut pourtant se désister sur la demande de la reine, qui ne voulait pas qu'on froissât M. Necker (2).

Voilà comment le ministre étend son influence et se rend indispensable, aussi bien à des princes prodigues qu'à une opinion indiscrète, exigeante et frondeuse. Pour le peindre, Montyon, Sénac de Meilhan, le duc de Lévis, qui ne sont pas des pamphlétaires, qui écrivent leurs souvenirs loin des passions du moment, sont d'accord avec Marmontel, hôte assidu des Necker, et mieux encore avec l'officieux Meister.

(1) *Correspondance secrète*, publiée par DE LESCURE. Paris, 2 vol. in-8°, 1866, t. I, p. 12.

(2) DUFORT DE CHEVERNY, *Mémoires*, t. I, chap. XV

Dur et arrogant avec les inférieurs, méprisant à l'égard de tous, Necker n'écoute les autres qu'avec une sorte d'ennui supérieur. Il porte haut sa tête étrange jusqu'à la tenir renversée : « Le degré de renversement était un thermomètre de sa situation politique. » Avec cela, il ne put jamais dépasser la morgue déplaisante du parvenu, et atteindre à l'insolence polie d'un ministre homme du monde. Son maintien était « gêné, désordonné, sans grâce ». Plusieurs années après, Gouverneur Morris lui trouve encore, avec une « vanité excessive », « une tournure et des manières qui contrastent fortement avec ses vêtements de velours brodé. Son salut, sa manière de parler, etc., disent : c'est moi l'homme. » Meister, avec sa tournure de panégyriste, laisse la même impression (1) : « Au moral comme au physique, il avait au moins autant de souplesse que de force, et malgré l'enveloppe en apparence la plus massive, une sensibilité très mobile. » Admis dans l'intimité de son héros, Meister observe assez finement que « sa manière d'aimer pouvait paraître assez bizarre. C'était au moins un mélange fort singulier de réserve et d'exaltation, d'exigence et de délicatesse, de confiance et de jalousie, d'inconstance et de fidélité ». Dans les mêmes termes que Montyon, Meister reconnaît que ce grand philanthrope aimait les hommes en bloc et de haut, mais ne s'émouvait nullement pour les individus; plus de générosité verbale que d'active bienfaisance.

Un pamphlétaire a insinué que l'austère ministre, pour mieux prendre le ton de la société, au niveau de laquelle il s'était guindé, avait connu quelques faiblesses de conduite. On a nommé la Guimard; mais ce rapprochement n'a sans doute d'autre base que la mitoyenneté des hôtels de la danseuse et du

(1) *Mélanges de philosophie, de morale et de littérature*, 2e éd., 1825. T. II, p. 58 à 82.

financier (1), chaussée d'Antin. Meister laisse cependant supposer (est-ce simple maladresse?) que Necker n'a pas évité complètement les fantaisies sentimentales d'un homme à la mode. Voici le passage que personne, semble-t-il, n'a encore relevé : « Mme d'Angivilliers a dit de M. Necker à l'une des époques les plus brillantes de son administration, qu'il aimait la vertu comme on aime sa femme, et la gloire comme on aime sa maîtresse... Quelque vive, quelque ardente que fût la passion de M. Necker pour la gloire, il ne lui aurait jamais fait le sacrifice de sa vertu, comme il n'aurait sûrement jamais immolé le repos et le bonheur de sa femme, à la maîtresse même qui aurait pris le plus d'empire sur ses sens et son imagination. Faible et sensible il a pu chercher, dans quelques rapports de sa vie publique et de sa vie privée, à concilier ses devoirs et ses affections personnelles, mais les plus passionnées de ses affections, la plus dominante même, ont fini toujours par céder à l'ascendant habituel de ses principes. » Il serait vain d'essayer de percer ces allusions bien enveloppées ; on ne voit pas que le mystère, s'il en est un, ait influé sur la carrière ministérielle.

Plus dignes d'attention sont les traits de caractère manifestés par l'écriture de Necker ; Meister lui-même s'y arrête ; il signale, ce qui est fort juste, la singularité de cette écriture : grêle et sans corps avec de gros traits qui la dominent brusquement ; des lignes d'abord calmes et comme hésitantes se relevant soudain en escalade désordonnée ; bref, la marque indéniable, s'il en était besoin, « d'un amour-propre qui excédait la mesure ordinaire de la nature humaine (2). »

Cette hypertrophie de la personnalité n'est con-

(1) Necker n'a jamais habité l'hôtel qu'il avait fait construire.

(2) MONTYON, *loc. cit.*

tenue par aucun contrôle naturel ou acquis. Necker est profondément ignorant. « Sans approcher même de fort loin de l'éminente supériorité de M. Necker, on pouvait avoir aisément et plus d'étendue et plus de facilité dans l'esprit, » dit le candide Meister; et il précise en note : « Il avait infiniment peu lu lorsqu'il publia ses premiers ouvrages. Ce n'est que dans sa dernière retraite qu'il reprit le goût de la lecture, et ne le reprit peut-être que par complaisance pour sa femme et sa fille. » Cette ignorance foncière se déguisait sous les dehors d'une profondeur taciturne et dédaigneuse. Sa réflexion tendue ne s'appliquait bien qu'aux choses de son métier, aux combinaisons compliquées qui réglaient le crédit et le cours des valeurs. Alors « la contention de sa tête était si forte qu'il était impossible qu'elle se soutînt longtemps; elle avait besoin de fréquents repos ». La réserve décente de Meister se contente de cette allusion aux pesants et fréquents sommeils de son héros. Non content de la nuit, « il lui arrivait encore souvent d'éprouver d'assez longs moments d'assoupissement durant le cours de la journée, dans les intervalles de son travail, et quelquefois même au milieu de la société qui lui convenait le mieux. » Est-ce pour cela que Louis XVI, qui s'endormait au Conseil, a supporté si longtemps son ministre? Montyon, d'une plume plus libre, nous raconte que pour calmer la « fermentation du cerveau » dans « cette masse grande et lourde », Necker se faisait jeter une grande quantité d'eau froide sur la tête.

Gros mangeur, « d'une faim continuelle », gourmand, il conférait longuement chaque jour avec son « très bon cuisinier »; il lui faisait la critique détaillée du dîner de la veille, avant de régler le menu du jour. On trouve un coin de Turcaret dans ce banquier enrichi. Mais ce qui l'anime et l'arrache à cet engourdissant bien-être, c'est « l'extrême désir de se dis-

tinguer, l'amour passionné de la louange et de la gloire ».

On conçoit que le bureau littéraire de Necker ait eu beaucoup à faire, pour farcir de citations curieuses, de comparaisons pédantes, de déclamations éloquentes, les creuses affirmations du maître. D'ailleurs il croyait trop en lui seul pour subir ou discerner les influences. Suivant Marmontel : « Cet esprit solitaire, abstrait, recueilli en lui-même, naturellement exalté, se communiquait peu aux hommes et peu d'hommes étaient tentés de se communiquer à lui. » Meister n'y contredit pas : « De la hauteur à laquelle il s'était élevé lui-même, il ne voyait pas les nuances du mérite... mais ses préventions dans ce genre, pour paraître quelquefois très décidées, n'en étaient pas moins fort mobiles. » Aussi Necker aura-t-il beaucoup de flatteurs, de partisans naïfs ou intéressés, mais pas un seul ami.

Cet isolement dans une ignorance orgueilleuse, telle est sans doute, jointe à la constante préoccupation de ne pas compromettre son crédit, la raison principale de son grand défaut, au dire de Meister : « la peine prodigieuse qu'il eut toujours à prendre une résolution définitive... Défaut de volonté qui lui fit souvent préférer la mesure qui supposait le moins de décision, ou qui laissait plus de chances pour la modifier ou pour en revenir. » Mme Necker confesse également à Gibbon : « M. Necker est très indécis dans les petites choses (1). » Lui-même, fidèle à son caractère, se fait une gloire de cette impotence : il croyait que la décision prompte était preuve de « certaine médiocrité dans l'esprit ». Qu'on n'aille donc pas croire que cette indétermination soit accompagnée de la moindre défiance de soi. Meister conclut en fort bons termes : « Il semble qu'il s'était accoutumé à se considérer de bonne heure comme

(1) British M. Addit. Ms. 34886, 29 juillet 1781.

un homme destiné à vivre dans l'histoire. Il tâchait de se voir lui-même et de se montrer toujours aux autres, tel qu'il désirait de paraître un jour aux yeux de la postérité... Je ne l'ai jamais vu, pas même dans la confiance de l'intimité et de la solitude, je ne l'ai jamais vu se faire le moindre reproche. » Au lendemain de sa nomination, dans un simple billet adressé à un humble ami de Genève, Necker posait déjà pour les âges futurs : « Mes intentions sont pures et droites, je ne crains pas de vous avoir pour juge, et si en acceptant la place que j'occupe j'ai troublé mon repos, je suis sûr du moins de ne pas troubler ma conscience (1). »

Mme Necker se donnait toute à justifier et à illustrer cette prétention. Tâche écrasante, à laquelle elle sacrifia sa santé. Jusqu'alors son écriture, fine, réglée, ne portait aucune trace de déséquilibre. Vers le milieu de 1778 au contraire, on la voit extrêmement irrégulière et comme désaxée ; c'est le commencement de l'agitation nerveuse qui torturera la pauvre femme jusqu'à la fin. Elle le dit elle-même, avec sa simplicité coutumière : « J'ai le sort d'Ixion condamné à un mouvement inutile et involontaire (2). » Aussi doit-elle désormais recourir le plus souvent à la main d'un secrétaire. C'est probablement par un instinctif besoin de calme et de repos dans le pays natal, qu'après l'achat manqué de Prangins, elle désire ardemment, vers la même époque, acquérir Coppet. Mais Necker, tout à l'enivrement de sa réussite, s'y refuse ; il trouve la terre « beaucoup trop chère », et sa femme ne peut que s'incliner devant ces « raisons justes (3) ».

(1) Bib. Genéve. Ms. suppl. 725. Lettre à S. Reverdil, 7 novembre 1776.

(2) *Mélanges*, t. III, lettre à Thomas, fin 1784.

(3) Bib. Berne. Ms. *Hist. Helv.*, XXII, 93. Lettre à M. de Portes, mars 1778.

L'élévation de Necker et les amis de Suisse

Les sages seigneurs de Crassier n'avaient pas appris sans une sorte de défiance l'élévation extraordinaire de l'ancien petit commis genevois. M. de Portes s'effraie des « travaux immenses auxquels il est appelé », comme du changement de vie qui menace sa pupille. Il ajoute, avec sa piété sincère : « Dieu veuille le soutenir et vous conserver l'un pour l'autre... Quoi qu'il puisse arriver, sa retraite serait aussi glorieuse que son élévation. » Mme Necker cherche à le rassurer, du même ton grave et contenu : « La vie que je mène actuellement est bien éloignée d'offrir un tableau si tranquille. Cependant la probité inébranlable de M. Necker, la sagacité de son esprit et l'étendue de son génie me laissent de grandes espérances et jusqu'à présent tout semble les confirmer. J'attends mon sort des mains de la divine Providence ; j'ai bien senti que cet événement devait influer sur tout le reste de ma vie, et toutes les réflexions dont une de vos excellentes lettres était remplie avaient frappé mon esprit. Mais, Monsieur, on ne peut écrire les raisons qui déterminent. » Un peu plus tard, il lui échappe ce soupir : « Pour moi, dans ces moments de trouble où l'on est si souvent ici, je cherche un appui à mon cœur abattu, l'Être Suprême... Ma fille grandit... elle n'est point jolie mais elle a de l'esprit et des talents. M. Necker supporte sans plier le poids de l'énorme fardeau... et veut bien me savoir gré d'avoir renoncé à tous mes goûts pour partager les siens (1). »

Cet accent mélancolique est réservé aux braves gens qui avaient vu courir la petite Suzanne sous

(1) Bib. Berne. Ms. *Hist. Helv.*, XXII, 93. Lettres des 16 et 27 novembre 1776 et 11 juillet 1779.

les ombrages de Crassier. Avec tous les autres, Mme Necker reprend son masque de triomphe et sa trompette de renommée. Si elle se dit toujours écrasée par les détails de sa nouvelle existence, elle ajoute aussitôt : « *Il en est d'autres dont je sens tout le prix; la marque singulière d'estime que le Roi a donnée à M. Necker, la conviction qu'il en est digne, la joie de tout un public qui l'avait nommé longtemps avant la Cour, la marche de ces marionnettes qu'on appelle les hommes, tout cela me plaît et m'intéresse* (1). »

Parmi les amis de Suisse, la fortune inouïe de Necker ne provoqua point toujours des émotions aussi désintéressées que celles des de Portes. Ceux-ci se bornèrent à faire fructifier leurs économies, aux sources de beaux revenus ouvertes par l'emprunteur ; ce fut l'âge d'or des rentiers genevois. D'autres se prirent à espérer en outre des avantages plus spéciaux ; et Necker qui s'était maussadement barricadé devant les quémandages des parents pauvres, exigea d'être défendu contre les indiscrétions des amis de Lausanne et d'ailleurs.

« Pour le bien que vous attendez de nous, Madame (2), ajoute Mme Necker doucement cruelle, je crains que votre espérance ne soit du moins à moitié trompée. J'espère que M. Necker sera très utile en grand ; sa tête est vaste, son cœur excellent et ses ressources inimaginables ; mais en détail, ma charmante amie, M. Necker semble avoir les refus dans son département ; dans les grandes places, la perspective est changée, on ne voit plus les objets qu'en masse, et l'on sent bien qu'on ne peut tirer à soi un petit fil sans faire grimacer tout le tissu. L'habitude où l'on est ici de faire beaucoup par solli-

(1) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348. Lettre, inédite, à Mme de Brenles, 10 décembre 1776.

(2) *Mme de Brenles espérait sans doute une situation pour ses deux fils.*

citations et surtout par celle des femmes nous a fait prendre une résolution presque indispensable, je ne recommande personne. Le bureau de M. Necker est toujours ouvert pour tous les mémoires qu'on lui adresse directement, et lui-même donne une audience publique le mercredi, où la dernière personne du peuple peut se *rendre et être écoutée*; ainsi la justice et la règle font seules pencher la balance. »

Les cercles de Lausanne, où s'adresse ce portrait édifiant, ne peuvent que reconnaître, en dépit des déconvenues égoïstes, la haute vertu du ministre. D'ailleurs, puisqu'il accepte les mémoires, il n'en manquera pas ; les plans de gouvernement sont une industrie nationale, de Genève à Lausanne. Et aussitôt les fâcheux d'assiéger la poste. Que vont s'imaginer ces échappés de collège ou de consistoire? « Pour le projet énigmatique dont vous me parlez, je n'ai pas tâché de le deviner ; nous sommes tellement accablés ici de plans, de conseils ou de chimères sur les finances... faits ordinairement par des gens intéressés, ignorants ou qui ne sont point à portée de calculer la résistance des hommes et des choses. Je vais vous parler avec une confiance sans bornes et qui serait ridicule auprès d'une personne moins indulgente : je suis persuadée que M. Necker a la tête la plus administrative qui ait jamais existé ; *il réunit* la fécondité des idées à une perfection de raison, qui n'en admet aucune qui ne soit possible, utile et honnête. J'ai vu à côté de lui les premiers génies de l'Europe et je les ai vus toujours entièrement subjugués par son ascendant dans la portion de connaissances et de génie qui le caractérisent ; il est donc bien prouvé pour moi qu'il tient les deux bouts de la chaîne de toutes les idées de finance et que s'il n'exécute pas en proportion de ses lumières, c'est seulement lorsqu'il est retenu par des obstacles *qu'on ne peut connaître* que dans ce pays et au milieu des grandes

affaires (1). » Foudroyé de ces hauts sommets, où Bossuet lui-même est requis de définir l'étonnant génie, le pauvre auteur n'a sans doute pas osé envoyer son chef-d'œuvre, bien qu'on l'y invitât en conclusion de cette magnifique algarade.

Finalement, Mme de Brenles obtint une recommandation banale pour un de ses fils, auprès du comte d'Affry, colonel général des régiments suisses en France. Elle dut la payer chèrement d'une leçon assez dure, et au demeurant plaisante, sous la signature de Suzanne Curchod : « La vie de ce pays est si coûteuse et dangereuse pour un jeune homme sans expérience, les moyens de pénétrer dans le monde si difficiles, que je crains que vous ne vous prépariez des repentirs ; il me semble que partout le vrai talent peut se distinguer ; la rareté même en augmente le prix, et sans aller plus loin feu M. de Brenles s'était fait un nom dans sa patrie et n'avait jamais cherché à en sortir (2). » Mme de Brenles mourut peu après, se rappelant peut-être comment elle avait accueilli, choyé, soutenu la fille du pauvre pasteur de Crassier.

L'excuse de Mme Necker, c'est sa vie harassante qui ne lui laisse guère le temps ni le goût de cultiver les amis de la petite patrie. « C'est à Paris qu'il est agréable d'être un grand homme, » écrivait-elle un jour à Gibbon. Necker en était bien persuadé ; il avait engagé la grande partie, et sa femme était enchaînée à son triomphe : « Je suis livrée à un genre de vie étranger à mes goûts et qui remplit tous mes moments sans me permettre d'en employer aucun. » Et voici pour quelle récompense elle s'est immolée : « M. Necker me voit toujours avec la même complaisance

(1) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348. Lettre, inédite, à Mme de Brenles, 13 avril 1777.

(2) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1348. Lettre, inédite, du 15 avril 1779.

et semble ne jouir de sa réputation qu'autant que j'en suis l'interprète (1). »

Les familiers du salon de Mme Necker ne pouvaient s'y tromper. Marmontel, qui a si largement usé de sa table hospitalière, s'est donné le tort de dire la vérité : « Ce n'était point pour nous, ce n'était point pour elle qu'elle se donnait tous ses soins, c'était pour son mari. » Lacretelle, qui a connu ce dont il parle, résume bien l'opinion générale (2) : Mme Necker « n'avait de pensées, de combinaisons, et elle combinait sans cesse, que pour l'objet de son culte... elle prêtait en quelque sorte ses éloges pour qu'on les rendît à son mari. » Elle tâche d'autant plus à maintenir et à renforcer le concert d'admirations, que son mari témoigne au commun des mortels plus de hauteur dédaigneuse. Mme Necker panse les amours-propres froissés, oriente et colore les sentiments, conquiert une appréciation favorable à force de sourires et d'attentions.

Les impressions de l'ami Moulton peuvent donner une idée de cette stratégie conjugale. Sa visite était ardemment désirée ; celui qui avait abrité autrefois la pauvre institutrice était le mieux placé, pour mesurer le chemin parcouru sur la route de la fortune. De plus, hôte habituel de Ferney, confident de Jean-Jacques, très goûté dans les milieux cosmopolites, entretenant beaucoup de correspondances à l'étranger, il se trouvait être un écho fort utile. Moulton se fait longtemps prier. N'avait-il pas rêvé de succéder à Necker comme ministre résident de Genève à Paris? Il est permis de supposer que Necker, comme on le connaît, n'appuya que mollement cette candidature ; on voulait bien Moulton admirateur passager, mais non témoin permanent d'une grandeur dont il connaissait

(1) British M. Addit. Ms. 34886. Lettres des 30 septembre 1776, 23 janvier 1777, 21 avril 1781.

(2) *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. V, p. 27

les origines. Vergennes trouva d'ailleurs à Moultou un air trop libéral, et ce fut un certain Perrinet des Franches qu'il agréa. Moultou n'imaginait pas quel point imperceptible Genève et les Genevois occupaient sur l'horizon du ministre du Roi. Meister ne venait-il pas de lui écrire : « Il n'y a que vous dans l'univers qui puissiez intéresser encore notre grand directeur à vos affaires politiques. » Moultou ne laissa pas d'être quelque peu piqué de son échec !

Bref, au printemps de 1778, il se décide à accepter l'hospitalité somptueuse du Contrôle général. Mme de Vermenoux n'eut garde de lui laisser ignorer à quoi il s'engageait : « En venant loger chez Mme Necker, il est bien clair que vous vous trouverez enveloppé dans un tourbillon où je ne pourrai vous voir que de très loin. Je connais trop Mme Necker pour ne pas savoir à quel point elle s'emparera de vous. » Il est amusant de suivre l'hôte genevois dans les variations de son jugement. A l'arrivée : « M. Necker m'a fait beaucoup de politesses ; mais il est concentré dans ses idées et d'une distraction étonnante. Mme Necker m'en avait prévenu, je répondis que je le verrais comme sa statue. Un homme qui fait de grandes choses n'a pas besoin d'en dire. » Quelque temps après : « M. Necker me comble d'amitiés, je lui plais. Mais entre nous il serait difficile de l'engager à faire quelque chose pour ses amis, il a des principes bien fixes. » L'atmosphère du lieu vient à bout de cette réserve, et dix jours plus tard : « C'est un génie extraordinaire et sa vertu égale au moins son génie ; si quelqu'un peut rétablir les finances, c'est lui. » Moultou a fini par prendre le ton, il s'y maintient désormais : « Je le croyais un grand homme, j'en suis sûr à présent, il a tout : génie et vertu. Il est bien au-dessus de son siècle (1). » Moultou eut beau

(1) Francis de Crue, *op. cit.* Lettres du 14 février au 22 juin 1778.

se montrer bon disciple, l'amitié du couple ministériel lui réservait une ultime déception : n'avait-il pas cru possible le mariage de son fils Pierre avec Germaine Necker? On lui fit sentir sans ambages que son illusion frisait l'inconvenance.

Moultou se trouvait à Paris au moment où Voltaire se mourait, où les dévots de Rousseau prenaient le chemin d'Ermenonville, avant que le philosophe de Genève ne disparût à son tour. Chose curieuse, pas une fois l'un de ces deux noms ne vient sous sa plume, pendant qu'il est l'hôte des Necker. On se rappelle combien le patriarche avait été caressé par Mme Necker. On sait que l'*Emile* était son bréviaire d'éducation, que sa fille a nourri sa jeune âme tumultueuse des utopies de Rousseau; enfin Necker avait pris comme secrétaire le Genevois François Coindet, familier du pauvre grand homme. Quant à Moultou, très souvent reçu à Ferney, c'est à lui que Rousseau avait confié le manuscrit des *Confessions*. Cependant pas un mot, non plus que dans toute la correspondance connue de Mme Necker. Le trait jette une vive lumière sur l'âpre vigilance du ministre, à écarter tout ce qui pouvait compromettre sa situation. La cour avait décidé d'ignorer Voltaire; avec une merveilleuse indépendance d'esprit, les Necker ont suivi la consigne officielle. Le *Courrier de l'Europe* a même rarement la permission de rompre le silence. C'est à peine s'il mentionne l'embrassade de Franklin et de Voltaire, « Solon et Sophocle », à l'Académie des Sciences. Rousseau, le hargneux proscrit, valait encore moins la peine qu'on s'embarrassât de son nom suspect. Ce qui surprend davantage, c'est que Moultou ne s'en soit indigné ou du moins étonné. La splendeur ministérielle l'avait à ce point ébloui.

L'apogée. Philanthropie et libéralisme.

L'an 1778 peut passer en effet pour le point culminant du premier ministère de Necker. Tout succède à l'argentier royal et au pseudo-réformateur. Débarrassé de Taboureau, Necker développe de plus belle son système d'emprunts continus. Il prend de toutes mains sous toutes les formes. Rien qu'en 1777, après les deux emprunts de janvier et février, ce sont 18 millions de billets sur les Fermes, 12 millions de rentes sur Paris, 10 millions des États du Languedoc. Enfin l'année s'achève sur un grand emprunt à lots de 25 millions. Il est remboursable en sept ans et coûtera au Trésor 31 millions et demi. Ces chiffres parlent assez haut ; Condorcet n'est-il pas abondamment justifié d'avoir écrit, dès le 17 février 1777 : « Nos sottises et notre honte vont croissant, le Genevois emprunte de tous côtés »? Protestation isolée, dans le vertige que cause cette abondance ruineuse.

Les préambules de ces édits multipliés ressemblent de plus en plus à certains prospectus financiers. Ainsi le roi ramasse à gros frais 25 millions, mais c'est uniquement précaution, il n'en a nul besoin. Les banquiers, eux, prennent goût à ces riches curées. Le 9 janvier 1778, le *Courrier de l'Europe* peut annoncer : « Les billets de la nouvelle loterie de 25 millions ont été distribués en peu de jours, ce qui prouve que l'argent n'est pas rare sur la place et que le public a la plus grande confiance en toutes les opérations de M. Necker. » Le succès fait taire même les nouvellistes les plus soupçonneux. Le rédacteur de la *Correspondance secrète* s'était jusque-là montré assez malveillant ; il estimait encore, à la fin de 1777, que « M. Necker n'a encore rien fait pour justifier tant soit peu la grande réputation que ses amis ont tenté de lui faire ». Mais enfin il se rend ; les partisans

de Necker sont « les amis du bien » ; et le ministre mérite largement sa renommée de « savoir remplir les coffres ».

Aussi ne trouve-t-il aucun obstacle. Il peut à son aise jeter en pâture à l'opinion publique des annonces de réformes, qui toutes proclament sa vertu et sa philanthropie. La guerre éclate en 1778 ; plus que jamais Necker est regardé comme l'homme indispensable. Il en profite pour tirer tout à lui. Ainsi, le lieutenant de police Lenoir, après trente ans d'essais plus ou moins avortés, met au point une organisation judicieuse du mont-de-piété. Necker la contresigne, en s'arrogeant la gloire d'avoir écarté « les spéculations de finances » et d'avoir établi « un plan uniquement formé par des vues de bienfaisance (1) ».

C'est avec la même bonne foi qu'il usurpe le mérite d'avoir supprimé la servitude personnelle dans les domaines du roi. La réforme, appliquée en fait dans les mœurs depuis nombre d'années, avait été codifiée par Turgot. Mais quelle magnifique occasion de faire étalage de vertu et d'humanité ! Necker en était si fier que le préambule de l'édit (août 1779) est reproduit tout au long dans la brochure allemande de propagande (2).

La question préparatoire, supprimée également sous une préface signée Necker, avait fait l'objet, depuis longtemps, des vœux de l'administration. Maupeou et Malesherbes en avaient proscrit l'usage dans la procédure, sans croire nécessaire d'en faire l'objet d'un édit solennel. La mesure est d'ailleurs à l'honneur du garde des sceaux Miromesnil. Aussi Necker ne s'en est prévalu que par la plume de ses thuriféraires ; les historiens ont docilement fait chorus.

Il faudrait également mettre plus de réserve, à

(1) *Courrier de l'Europe*, 2 janvier 1778.
(2) P. 54-58.

vanter les nouveaux règlements concernant les hôpitaux. C'est à très bon compte que Necker s'est fait par là une réputation de philanthrope. Récemment encore, un historien, à qui cependant les renommées toutes faites n'en imposaient guère, rappelait comme vérité incontestable : « Necker qui n'était pas un philanthrope en chambre et dont la femme a fondé l'hôpital qui porte son nom (1). » Voire ! Aux archives de Coppet, sur la liasse des arrêts et lettres patentes concernant les hôpitaux : « Le titre seul suffit, » dit une note de la main de Necker. En effet c'est en bonne justice tout ce qu'il peut revendiquer.

L'hôpital « fondé » par Mme Necker existait déjà comme hospice de la paroisse Saint-Sulpice. Quelques salles obscures du couvent des bénédictines de Notre-Dame de Liesse, rue de Sèvres, avaient été disposées pour les malades. Mme Necker en prit la direction en 1778. « On vous a mal expliqué, écrit-elle (2), le but de l'institution dont je me suis chargée. M. Necker, qui voudrait réformer les hôpitaux du royaume, a désiré d'avoir sous ses yeux et sous ses ordres un modèle en petit, qui lui donnât une idée précise de ce que doit coûter chaque malade seul dans un lit et bien soigné. Cet établissement est de la plus grande conséquence pour l'avenir, et l'économie étant le but principal, je profite des facilités qu'on a ici pour faire servir les hôpitaux par des médecins et des chirurgiens presque sans appointements. » Nulle part Mme Necker ne prétend avoir contribué à l'œuvre autrement que par sa surveillance et sa méthode. Un peu plus tard, elle fait visiter son petit hôpital de cent vingt lits au fils de ses amis de Portes. Il y voit, raconte-t-il à sa mère, deux grandes salles de

(1) Albert MATHIEZ. *Notes sur l'importance du prolétariat en France à la veille de la Révolution. Annales historiques de la Révolution française*, n° 42.

(2) Bib. Genève, ms. suppl. 725. Lettre à S. Reverdil, juin 1778.

soixante lits, desservies chacune par trois sœurs et sept infirmiers. « La dépense s'élève à trois mille livres par mois, le roi en fournit par an 42 000 qui suffisent juste pour l'entretien et le loyer (1). »

C'est pour bien utiliser les deniers du roi et non les siens, que Mme Necker se flatte de ne dépenser par malade et par jour, que dix-sept sous et demi, en faisant observer toutes les règles de l'hygiène et du confort (2). Elle a fait imprimer (3), et son mari a reproduit au t. II des *Nouveaux Mélanges*, deux comptes-rendus fort élogieux de son patronage hospitalier ; une œuvre protégée par les Necker ne pouvait que réussir : « Les malades se succèdent plus vite chez nous qu'ailleurs. » Et, ingénument, elle se demande si ce n'est pas l'effet du bon air des maraîcheries de Vaugirard. Le trait prend une couleur quelque peu macabre, si on le rapproche de l'appréciation, d'ailleurs fidèle à la bienveillance traditionnelle, d'un spécialiste en histoire médicale : « Malgré son intelligente et prudente administration, malgré la scrupuleuse exactitude d'une comptabilité tenue avec une parfaite loyauté, Mme Necker dut s'incliner devant les sévères arrêts de la statistique ; la mortalité était plus considérable que partout ailleurs (4). » Le lecteur appréciera ; un fait demeure : à l'hôpital si bien géré, les malades vont vite. Mais il est dès lors établi, et toute la France sait, que Mme Necker « a au contrôle des Finances, le Bureau de commisération (5) ». A-t-elle poussé l'économie jusqu'à satisfaire le désir de son ami Diderot ? : « J'ai souhaité que la digne et respectable femme qu'on ne saurait trop louer et qui nous a prouvé sans réplique, qu'avec

(1) De Mandach, *le Comte Guillaume de Portes*, in-8°, 1904.

(2) Elle a cependant dû payer la vaisselle de la pharmacie, ornée des armoiries toutes neuves du ménage.

(3) A l'Imprimerie royale, février 1781.

(4) Dr Cabanès. Article de *la Grande Encyclopédie*.

(5) Bachaumont, 25 février 1781.

une somme très modique, un malade pouvait être mieux soigné dans un hôpital que dans sa propre maison, ne laissât pas dévorer aux vers, sans avantage pour nous, les cadavres des malheureux que ses secours n'auront pu conserver (1). »

Les abus, certes, ne manquaient pas dans les vieilles institutions de charité, à la fois riches des aumônes séculaires et obérées par une administration routinière et incapable. Les hôpitaux en particulier se révélaient, à Paris et dans les grandes villes, insuffisants et mal adaptés. Les critiques n'avaient pas manqué, ni les plans de réformes. On ne saurait compter les moralistes et les philanthropes, qui avaient déjà protesté contre l'horrible entassement de plusieurs moribonds sur le même grabat. Ils trouvent plus d'écho encore à l'époque de la sensibilité et des effusions apitoyées. Necker n'a garde de laisser échapper ce moyen si assuré d'émouvoir l'opinion publique.

Pour cela, il porte son attention sur le plus ancien et le plus peuplé des hôpitaux parisiens : l'Hôtel-Dieu. Mais c'est grâce à la générosité de l'archevêque de Paris qu'il peut mettre son nom au bas des lettres patentes réformatrices. Christophe de Beaumont venait de gagner (1779), contre la ville, un procès dont l'enjeu s'élevait à 300 000 livres. Il voulut en faire profiter les pauvres malades de sa ville épiscopale, et offrit les cent mille écus pour améliorer l'installation et agrandir les salles de l'Hôtel-Dieu. Tel est l'objet du fameux édit ; Necker n'eut que le mérite de régler, non sans proclamation emphatique, l'emploi de ce don magnifique. Lui-même n'a pu se tenir de souligner l'heureuse fortune, qui permettait au ministre étranger et protestant de mettre sa signature, sur le contrat de donation, à côté de celle d'un grand

(1) *Œuvres complètes*. Ed. Assézat et Tourneux, t. III, p. 337. — L'hôpital ne reçut le nom de Necker qu'en 1802, *par une galanterie, mal récompensée*, du Premier Consul.

prélat catholique. Son nom, porté par des échos bien stylés, recueillit tout l'honneur d'un bienfait dont d'autres, une fois encore, payaient les frais. En effet la réforme assure des lits individuels à trois mille six cents malades, répartis suivant le genre de maladie, moyennant 600 000 livres. La moitié en est fournie par Christophe de Beaumont, le reste est assuré par les fonds privés du roi et par les souscriptions des fermiers généraux, des administrateurs des domaines, des régisseurs généraux (1).

La seule mesure concernant les hôpitaux, dont Necker soit entièrement responsable, est loin de se révéler aussi bienfaisante. Le 14 janvier 1780 paraît un édit, dont le *Journal de Paris* du 28 regrette de ne pouvoir transcrire intégralement le préambule, chef-d'œuvre ajouté à tant d'autres. L'initiative de Necker consiste à permettre aux institutions de bienfaisance « la vente de tous leurs immeubles réels », parce qu'ils ne donnent pas assez de revenus. C'était d'un coup déraciner des institutions plongeant profondément dans le passé, formées lentement par la charité des générations. C'était affaiblir et ruiner un élément organique de la propriété nationale, telle que les siècles l'avaient constituée. L'édit, s'il eût été appliqué, en faisait la proie des vicissitudes financières. Mais, disait-il, les hôpitaux pourront ainsi se débarrasser de leurs dettes ; ils pourront surtout placer le reste dans les emprunts ou le verser dans la caisse des domaines, moyennant un intérêt de 5 pour 100. L'emprunteur voulait se donner un riche client. De plus Necker étendait ainsi sa manie dominatrice. S'il est en effet une idée qui fasse l'unité de ses essais et de ses ostentations de réformes, c'est de tout ranger sous sa direction, de briser ou de domestiquer les rouages traditionnels.

Ce prurit d'autocratie niveleuse s'étendait même

(1) Préambule des lettres patentes du 22 avril 1781.

aux paysages de la vieille capitale, si l'on en croit le rapport secret d'un informateur anglais, du 10 janvier 1778. Le fait a échappé aux historiens. N'ayant plus à craindre les retours offensifs de l'intrigant Pezay, Necker, dans l'ivresse de sa puissance, ne recule devant aucune spéculation audacieuse. Voici sa première imprudence : « Le fait d'obtenir la permission de vendre le bois de Vincennes est revenu à se fourrer dans un nid de guêpes, qui en auraient volontiers profité pour piquer à mort M. Necker. Nombreux étaient les opposants, étant donné les objets importants qui dépendent de ce bois, comme aussi du bois de Boulogne, de Madrid, etc., etc., etc., qui semblaient menacés si l'opération réussissait. L'ordre de mise en vente n'est pas annulé, mais suspendu ; et de même les opinions sur la stabilité de M. Necker au ministère (1). » Le lotissement des beautés naturelles de Paris eût été une image symbolique : la table rase, tel est le champ d'opérations idéal de l'orgueilleux ministre.

Il s'attaque même à la constitution du pouvoir central, tel qu'il s'exerce depuis Richelieu. Vers avril 1778, il présente au roi le fameux Mémoire secret *sur la forme d'administration employée dans les provinces* (2). Sa publication, en 1781, sera la principale cause de la chute de Necker. Mais il faut le ramener à sa date pour comprendre sa marche envahissante. Le réquisitoire contre l'intendant est le fait de l'ignorance ou de la mauvaise foi. Suivant Necker, c'est livrer à un incapable, à un ambitieux, à un prévaricateur même le soin de l'autorité royale. Inconvénient plus grave encore « quand les peuples gémissent sous le poids d'impôts accumulés. De là peut-être l'indifférence générale pour le bien de l'État qui

(1) British M. Addit. ms. 34415. Aucklands Papers, f° 61.

(2) Une copie du mémoire est aux A. N. K 885, suivie d'une épigramme assez grossière contre Necker et l'un de ses thuriféraires, le marquis de Villette.

gagne tous les jours ». On sait que l'histoire la plus objective a rendu une justice éclatante aux bons serviteurs du pays et du roi qu'étaient en général les intendants (1). Si le désordre et le relâchement de la monarchie ont été si longtemps contenus, si la prospérité même du pays a fait des progrès au cours du siècle, c'est en grande partie aux intendants qu'on le doit. Mais il était insupportable à Necker de trouver dans chaque province un homme mieux instruit que lui des besoins, des traditions, des caractères.

Après avoir si perfidement attaqué la politique libérale de Turgot en matière de grains, Necker avait pris à son tour le gouvernail. Or sa correspondance avec les intendants, sur cet objet, donne l'impression de la plus affligeante incohérence (2). D'abord, pour mieux faire que Turgot, il s'agite, il s'occupe des détails les plus minutieux ; il aboutit aux contradictions et aux mesures hésitantes. Il permet, il défend, permet encore, pour défendre aussitôt après, l'exportation du blé. On est tenté de se demander : au profit de qui ?

La fatuité détonne dans cette complexité d'intérêts précis et urgents. S'il y a des troubles à Auch, à cause de la cherté du pain, Necker déclare à l'intendant : « Je n'ai pu voir sans une vraie peine des événements de cette espèce se présenter à moi dans le premier moment de mon administration... Je me bornerai à quelques vues générales. » Un autre jour, il reçoit les plaintes directes des officiers municipaux d'Aurillac, et en profite avec empressement pour tancer l'intendant. Il ne comprend la question qu'en banquier : « Autant les spéculations peuvent être utiles lorsque la denrée est commune, autant elles

(1) V. ARDASCHEFF, *les Intendants sous Louis XVI*, in-8°. Paris, 1908.

(2) Arch. nat. F. 11[1]. Correspondance du 5 juillet 1777 au 26 juin 1778.

sont préjudiciables à l'intérêt général lorsque les récoltes n'ont point été abondantes (1). » Turgot, lui, voulait que le prix du blé ne fût jamais le jouet de la spéculation.

Les *Parlements* n'étaient pas mieux traités que les intendants, dans le Mémoire de Necker. Il les accusait tout net de préférer leurs intérêts particuliers au bien public, et d'abuser de leur droit de remontrances pour des fins sordides et égoïstes.

Que proposait-il pour remplacer l'armature si lestement sacrifiée? Les assemblées provinciales, qui devaient reléguer au second rang l'intendant et le Parlement. Le mot n'était pas inconnu. Turgot, pour briser la carapace d'abus où s'ankylosait et s'étiolait l'État, avait formé un vaste plan de municipalités. A chaque stade de la vie publique, commune, province, État, des assemblées devaient être élues par le choix libre des propriétaires; elles auraient à connaître de tout ce qui concerne l'assiette, la répartition et l'emploi des impôts. Sans mettre en question l'organisation traditionnelle, sans énerver l'action du pouvoir central, dont l'appui et la direction leur étaient nécessaires, elles pouvaient conduire à l'extinction des abus, par la paisible évidence des progrès naturels, à l'abri des secousses violentes. Sur la base vraie de la propriété, elles mêlaient, sans démagogie, sans déclamation, les différents ordres; dans un domaine largement défini, elles provoquaient les talents à une activité positive; elles auraient formé les esprits à la pratique des affaires publiques, en les maintenant dans le réel. Mises en œuvre graduellement, il en serait sorti certainement une élite de têtes politiques, qui n'aurait rien eu à envier à la Chambre des Communes.

(1) A. N., *loc cit.* Lettre à Terray, intendant de Montauban, le 20 sept. 1777. Montaran le fils, collaborateur de Necker pour les subsistances, le fut encore en 1788.

Necker est loin d'avoir ces vues larges et solides. Au lieu d' « une commission de propriétaires », il imagine, pour les pays d'élection, un semblant d'États provinciaux composés de représentants des trois ordres, à la nomination du Roi, c'est-à-dire à la dévotion du ministre. Pour flatter l'esprit philosophique, il décide le doublement du Tiers comme aux États du Languedoc ; mais la présidence reste au Clergé et la prépondérance effective à la Noblesse. A ces parlotes décentes, accablées dès leur naissance de toute la caducité d'une organisation sociale vermoulue, il accorde le droit de correspondre avec le ministre. C'est diminuer, condamner à la défiance ou à l'apathie circonspecte, les agents du pouvoir central, depuis l'intendant jusqu'au dernier commis. Aucune porte n'est ouverte à plus de justice dans la répartition des charges, car Necker impose aux nouvelles assemblées, comme condition préalable, « l'engagement de payer la même somme d'imposition versée aujourd'hui au Trésor royal. » Il trouve ainsi le moyen de flatter les instincts égalitaires, tout en honorant le Clergé sans inquiéter la Noblesse.

On peut même douter qu'il ait sérieusement voulu autre chose que l'occasion de nouveaux préambules avantageux ; en effet le mémoire insiste sur la nécessité d'aller lentement, de procéder par essai isolé, de laisser constamment dans la main du roi « les moyens de le supprimer ou de le maintenir ». L'essai, ce fut, dès 1777, l'assemblée provinciale du Berry. Maurepas voulut sans doute qu'il se déroulât sous sa surveillance particulière ; le président en était son parent Phélipeaux, archevêque de Bourges. Un an plus tard, on gratifia de la nouveauté la Haute-Guyenne, où se donna carrière la dextérité intrigante et la souplesse courtisane de Cicé, évêque de Rodez. La brochure qu'il consacra aux deux sessions présidées par lui n'a pas convaincu l'histoire de leur importance ; mais cela lui valut l'archevêché de

Bordeaux. Aucun esprit sérieux ne se fit d'ailleurs illusion sur l'efficacité de l'institution. Turgot, du fond de sa retraite, grondait en ces termes familiers : « Cela ressemble à mes idées sur les municipalités comme un moulin à vent ressemble à la lune (1). » Essai timide et prétentieux, bien éloigné en effet du grand projet qui eût été capable d'opérer la réorganisation nationale.

D'ailleurs Necker s'était hâté de conclure : « Le temps de la guerre n'est pas le temps d'un changement important. » Le Mémoire a donc été rédigé en 1778. Mais il a été mis sur pied dès la nomination de son auteur à la direction générale des finances. Pour nourrir sa faveur nouvelle, il ne dédaigne pas de flatter le despotisme : « C'est le pouvoir d'ordonner des impôts qui constitue la grandeur souveraine. » Voilà ce que Louis XIV lui-même aurait rougi de dire. Aussi Joseph Droz, si consciencieusement appliqué qu'il soit, à retrouver dans Necker le grand homme, ne peut s'empêcher de remarquer : « Malgré ses prétentions aux lumières de l'homme d'État, il y avait souvent de l'incohérence et du vague dans ses idées politiques. » On y trouve surtout, cette fois comme toujours, le souci de courtiser l'opinion publique.

Le secret demandé au roi a été violé d'avance en faveur de Meister. En septembre 1777, la *Correspondance* dévoile l'intention de Necker, « d'ajouter un ressort qui manque à notre législation » ; comme preuve, elle reproduit des extraits tirés « d'un mémoire manuscrit qui nous avait été confié sous le sceau du plus profond secret ». Confié aussi au roi, mais plus tard, le fameux mémoire, par faveur singulière, fut livré en même temps au ministère anglais (2).

(1) *Œuvres*, éd. Daire et Dussard, 2 vol. in 8° Paris, 1844. T II, Lettre à Dupont de Nemours.
(2) British M. Addit Ms. 22111, ff. 1 à 27 (1778).

La panacée : l'emprunt continu.

En dépit qu'il en ait, Necker n'est à l'aise que dans les questions qui relèvent de son métier. Pour l'y suivre, on peut adopter, en guise de fil conducteur, ce jugement d'historiens étrangers : « En somme il a traité les finances de la France plutôt comme un banquier que comme un profond économiste politique (1). » On a déjà vu comment les premières opérations du ministre justifient cette appréciation. Mais avec la guerre, le système d'emprunts se perfectionne, il s'épanouit dans le recours de plus en plus fréquent aux rentes viagères. Ce moyen, le plus pernicieux, de drainer les économies du pays, Necker en était fier. La brochure allemande, parmi les sept préambules d'édits que Necker a retenus, pour les proposer à l'admiration du monde, en réserve deux aux *Leibrenten*, l'un de 1778, l'autre de 1780. Ces exemples suffisent en effet à caractériser la méthode neckrienne. Emprunter sans prévoir de quoi rembourser ; allécher les prêteurs par des avantages inouïs ; les aveugler par des allégations mensongères et par une assurance charlatanesque ; épuiser l'État et ne plus lui laisser le choix qu'entre l'impopularité ou la banqueroute, tel est le tableau rigoureusement exact.

Les historiens et les économistes n'ont pu en tracer d'autre. Mais les premiers surtout ne l'ont fait qu'avec une mollesse, une indulgence, vraiment inexplicables, si l'on ne songe qu'aux droits de la vérité. L'un des plus récents, et en même temps des plus graves et des plus compétents, rappelle bien les « affirmations

(1) *Encyclopædia Britannica*, article *Necker*, remarquable par la sûreté de l'information et la pénétration du jugement. Signé : H.-M. STEPHENS, professeur d'histoire à Oxford, et J.-T. SHOTWELL, professeur d'histoire à l'Université Columbia (N. Y.).

les plus audacieuses », les « promesses mensongères de prospérité et de fausse facilité », dont sont tissus les préambules de Necker. Il relève en particulier, dans l'édit de février 1781, créant 6 millions de rentes viagères, une contre-vérité flagrante, outrageuse pour le roi qui emprunte à ce prix, aussi bien que pour les prêteurs abusés : Necker affirme que « le montant des revenus ordinaires surpasse celui des dépenses ordinaires de 27 millions, en y comprenant 17 millions affectés aux remboursements ». Un mois après, nouvel emprunt de 3 millions de rentes viagères, et nouveau mensonge : la situation des finances laisse un revenu libre proportionnel au remboursement, et le roi se déclare heureux d' « être dispensé de recourir à toute imposition nouvelle » ! Sur quoi notre auteur est bien forcé de s'écrier : « S'il avait voulu tromper ses prêteurs, il n'aurait pas parlé autrement qu'il ne le faisait. » Puis rituellement, il s'incline devant « sa loyauté personnelle (1) ». — « La parfaite honorabilité de son caractère, dit un autre historien de très grande autorité, empêche d'employer le mot de mensonge, et le plus probable est que Necker s'est dupé lui-même avant de duper les autres (2). » Quoi ! cet habile banquier ! qui a si bien compté pour sa propre fortune !

La vérité, c'est que, plus ou moins consciemment, on sait gré à Necker d'avoir rendu la Révolution nécessaire. Tel est le préjugé favorable qui, seul, a pu empêcher sa mémoire de sombrer dans la réprobation et le ridicule. Voilà ce qui lui a valu les faveurs de l'histoire officielle. Le financier de la Convention, Cambon, reconnaît que les emprunts de Necker ont causé, pour la plus grande part, les embarras de la monarchie à son déclin. On l'en excuse ordinairement, parce qu'il a dû subvenir aux frais de

(1) Ch. Gomel, *op. cit.*, t. I.
(2) M. Marion, *op. cit.*, t. I, p. 321.

la guerre d'Amérique. Mais sur les 1 200 millions qui en sont le coût probable, Necker n'a fourni par ses emprunts qu'environ 330 millions. Or, il avoue lui-même avoir emprunté 529 590 926 livres (1). Il ne compte que les emprunts faits directement par lui. Si l'on y joint, comme il est juste, les emprunts émis au bénéfice du Trésor royal par les pays d'État, le Clergé, les chambres de commerce, le total dépasse 700 millions.

Charge plus écrasante encore, du fait que Necker s'est interdit, et a donc rendu impossible à ses successeurs, tout moyen normal de l'alléger. Pour garantir sa popularité, la seule chose qui lui tînt au cœur, il n'a voulu, malgré la guerre, décréter aucun impôt nouveau. Il a même refusé de rétablir le troisième vingtième, à quoi tout le monde s'attendait, et qui était de tradition dans les besoins pressants de l'État. Plus tard il est vrai, pour justifier son optimisme néfaste, il a prétendu avoir bonifié les recettes, de 69 millions (2). Or, d'après les comptes les plus minutieux, le rendement des impôts n'a augmenté, sous son règne, que de 25 à 30 millions (3), moins que sous le scrupuleux Turgot. Cette amélioration était due, non aux réformes, mais à l'accroissement régulier de la richesse, phénomène général pendant les trente dernières années de l'ancien régime. Il reste que Necker a consacré la moitié de ses emprunts aux dépenses ordinaires. Il a, par ce moyen, dissimulé le déficit croissant, et obligé les ministres suivants à continuer dans la même voie.

En revanche, les conditions les plus séduisantes sont faites aux prêteurs. Avec les emprunts-loteries, les emprunts viagers ont mis au pillage les ressources de la France. A partir de 1779, on peut y souscrire

(1) Archives de Coppet.
(2) Dans sa réponse à Calonne, 1787.
(3) MARION, *loc. cit.*, p. 335.

à 10 pour 100 sur une tête, à 9 sur deux têtes, à 8 et demi sur trois têtes, à 8 sur quatre têtes. Va-t-on tenir compte au moins de l'âge des rentiers? Point du tout ; on offre ces intérêts énormes sans distinction d'âge et au choix des acquéreurs. Prime à l'égoïsme et à la paresse, la rente viagère dissout l'épargne au détriment de la famille, favorise les célibataires et décourage l'effort. Du moins les choses se passent ainsi en France. Les banques suisses et hollandaises trouvent d'ingénieux moyens de prolonger l'ère des copieux bénéfices. C'est l'histoire fameuse des *demoiselles de Genève*. Les contrats de rente sont constitués sur dix, vingt et jusqu'à trente têtes, jeunes enfants, de préférence du sexe féminin, moins exposé aux accidents violents, de sept à dix ans, robustes, vaccinés, vivant dans l'air excellent des collines vaudoises. C'était s'assurer au moins 8 pour 100 pendant cinquante ans.

Le banquier Panchaud, rival de Necker, honnête homme d'ailleurs, qui avait mérité la confiance de Turgot, ne manque pas de signaler l'abus. Dès 1779, notre ministre à Genève, Hennin, avertit Vergennes de la saignée mortelle ainsi pratiquée sur le trésor français. C'est en vain : Necker fait affluer l'argent, que veut-on de plus? Jamais lui ni ses panégyristes n'ont su trouver d'autre justification que cette piteuse excuse : on ne pouvait mieux faire. Or les preneurs de rescriptions, les actionnaires de la compagnie des Indes, par exemple, se contentent au plus de 6 pour 100. Mais Necker veut à tout prix d'éclatants succès personnels, dût l'État être écrasé.

Son auxiliaire, c'est la banque. Turgot, conseillé par Panchaud, avait créé, deux mois avant sa chute, un excellent instrument de crédit : la Caisse d'Escompte. Bâtie sur la plus sévère prudence, elle était au capital de 15 millions. Dix, placés en rentes sur l'État, servaient de réserve aux opérations d'escompte et de garantie aux dépôts. Necker ne pouvait s'accom-

moder de ces entraves. Il réorganise la caisse avec l'aide de la banque genevoise et à son profit. On ne peut douter qu'il n'ait cherché, dans cette transformation, un instrument complaisant pour soutenir ses opérations. Le capital est ramené à 12 millions, mais aucune réserve n'y est prélevée ; c'est ce qui permet de multiplier les billets et par conséquent les bénéfices des administrateurs. Presque tous étaient de Genève : Necker de Germany, Girardot, Haller, Rilliet, Déodati, Cottin.

C'est Rilliet de Saussure, frère de Rilliet dit Mâchoire, banquier à Paris, qui, paraît-il, imagina le nouveau plan de circulation. Il fit bientôt imprimer ses fameuses *Lettres sur l'emprunt et l'impôt* (1). Il y dévoilait assez imprudemment le système de Necker. Le ministre se crut même obligé de protester publiquement pour ne pas trop se découvrir. Voici le début, très significatif : « J'ai lu ces derniers jours dans l'Édit du Roi du 27 novembre (1778) ces paroles très remarquables : « Nous nous serions déterminés à mettre une imposition extraordinaire du moins jusqu'à la concurrence de l'intérêt du nouvel emprunt, si, d'après la connaissance que nous avons prise de la situation de nos finances, nous l'avions jugé nécessaire. » Je vois là dedans pour la France l'aurore du plus beau jour. » Rilliet exulte, à la perspective de voir les richesses de la France volatilisées en effets de banque. L'idéal, c'est de faire circuler l'argent, tout est là. Il n'y a qu'emprunts sur emprunts qui puissent intéresser les riches à la chose publique, en les faisant souscrire. Comme Necker, Rilliet n'aime pas la guerre. Mais il se réjouit de l'élan qu'elle imprime aux emprunts : « Français, prodiguez donc l'or !... Achevez d'emprunter 200 millions pour

(1) ...par M. Rilliet de Saussure, citoyen de Genève, 1779, 171 p. in-8°. Cinq lettres datées du 12 décembre 1778 au 4 mai 1779, suivies d'une *Application au moment actuel* et de *Notes*.

cette année-ci. Ouvrez au mois de novembre un second emprunt de 300 millions pour l'année 1780... Empruntez 500 millions en deux années et épargnez le paysan. » Sans phrases, voilà tout Necker.

Les banques sont donc étroitement liées aux succès du ministre. Avec leurs correspondants de Hollande, de Suisse, d'Italie, elles se partagent les opérations, dont l'ensemble forme le crédit de Necker. C'est une activité prodigieuse et secrète dont les espions anglais rendent un compte détaillé (1). Ils suivent, avec une attention aiguë, cette étrange mise au pillage du pays rival, sous le masque de la gravité, de la vertu et de la fausse prospérité. Le ministère anglais se procure par « MM. Hennessy d'Ostende », par Bourdieu, correspondant de Necker à Londres, tous les édits et règlements de finance. Ses agents ne se laissent pas abuser par les brillants dehors, et dès la fin de 1779, ils donnent des notes inquiétantes : « Amsterdam, 19 octobre ; plusieurs firmes à Paris, Genève, Florence, Amsterdam, s'occupent des traites du trésor français... L'observation relative aux emprunts est exacte, mais les prêts remboursables s'élevaient à 43 millions en janvier... M. Necker a besoin de toute l'autorité du roi pour le soutenir. Il découvrit un déficit de 26 millions et demi dans le revenu... et tout dans une grande confusion. »

Mais la machine est lancée. On creuse un gouffre pour boucher les trous. Cependant les banquiers additionnent sans risque d'énormes bénéfices. Cela n'alla pas sans quelque bouderie de la part des successeurs de Necker : Girardot et Haller auraient bien voulu garder le monopole des profits officiels. De la part de Necker, la prudence, le désir d'échapper à des obligations trop étroites, le soin de détruire les préventions contraires, tout conseillait une réserve appa-

(1) British M. Addit. Ms. 34717, f. 20 à 34 : *On Mr. Neckers private expedients to support the credit of France.*

rente. Telle est du moins la consigne observée par Mme Necker dans sa correspondance. Mais son influence est toujours sans rivale à la banque de la rue de Cléry ; elle y place ses protégés, y fait toutes ses affaires et celles de ses amis (1). En 1783, le jeune de Portes répète encore que Girardot et surtout « Haller le Hollandais » se plaignent amèrement « de la très dure partialité de M. Necker ». Il faut voir là comme une vieille plaisanterie de famille, dont le sel n'est goûté que par les initiés. Car le même soir, les Necker et leur hôte vont dîner chez Girardot (2). Plus tard, en 1788, quand Necker se croit remonté pour toujours au pinacle, il jette le voile. La brochure allemande (3), sans doute pour rappeler aux banquiers qu'ils n'ont pas affaire à un ingrat, mentionne que Necker ministre a nommé par édit Girardot et Haller « procureurs généraux et spéciaux de tous paiements quelconques. »

Les contemporains avertis ne s'y étaient pas trompés : « La voie de souscription est un moyen de gain pour ceux à qui le ministre veut en accorder. La classe des agioteurs a connu celles que M. Necker donnait à la banque où ses fonds étaient placés ; le calcul que font les agioteurs du gain de cette banque par les souscriptions et les affaires que lui procurait M. Necker, quadruple et au delà les appointements qu'il refusait comme directeur des finances. L'illusion du désintéressement généreux de sa part n'en existe pas moins dans l'opinion populaire (4). »

C'est l'étroite union de Necker avec les banques qui soutient sa réussite. De chacun des emprunts, le *Courrier de l'Europe* aurait pu dire comme du

(1) V. Lettres de 1779 à 1781, à S. Reverdil. Bib. Genève Ms. *loc. cit.* ; et aux de Portes, Bib. Berne. Ms. *Hist. Helv.*, XXII, 93.
(2) DE MANDACH, *op. cit.*
(3) P. 20.
(4) *Mémoires* de l'abbé DE VÉRI, cités d'après le manuscrit.

grand emprunt-loterie ouvert le 6 novembre 1780 : « La nation *voit toujours* avec un plaisir mêlé de reconnaissance que malgré l'immensité des dépenses qu'entraine inévitablement une guerre aussi populaire qu'indispensable, Sa Majesté développe toutes les ressources qu'elle tire de sa sagesse et de celle de son ministre, avant de recourir aux impôts... Ces paiements annuels » — 36 millions remboursables en neuf ans avec primes abondantes, et un intérêt de 8,33 pour 100, pour les moins favorisés du sort — « seront à peu près balancés par l'extinction annuelle de quelques remboursements et par celle des rentes viagères, en sorte que cet emprunt ne dérangera en rien l'état ordinaire des finances de Sa Majesté ». Huit jours plus tard l'organe neckrien achève de peindre les procédés de son patron : « L'emprunt nouveau par voie de loterie est déjà fermé depuis quatre jours. Il y a eu des souscriptions de la part des banquiers et des *notaires* assez fortes pour le remplir entièrement. On parle encore d'un autre emprunt à rente viagère qui doit être incessamment ouvert. » Ainsi se déroule la chaîne infernale, qui entraîne à l'abîme le patrimoine de la France et la monarchie.

Aux prises avec la finance indigène.

Il faut le dire, non à la décharge de Necker dont la responsabilité reste entière, mais à la honte des dirigeants de l'époque : on n'est pas sûr que des protestations publiques se fussent élevées, si le ministre ne s'était heurté aux fermiers généraux. Son système, c'est de s'appuyer sur la banque cosmopolite et anonyme ; la finance indigène, liée par une longue pratique au gouvernement, *bien informée* des richesses réelles du pays, il la repousse et la déconsidère. Il s'est déjà débarrassé des intendants de

finance. Poussant plus avant, le 20 novembre 1779, il supprime les trésoriers et les contrôleurs généraux de la guerre et de la marine. A leur place, deux hommes à lui, Sainte-James et Sérilly. En guise d'économie, de lourds remboursements à effectuer. Mais, proclame l'officieux *Courrier de l'Europe*, « cet édit, que la finance ne voit pas d'un bon œil, est une nouvelle preuve des soins que Sa Majesté apporte pour que ses finances soient débarrassées des entraves dont elles n'ont été que trop surchargées. »

La même tactique se développe par les deux édits de 1780. D'après le premier, dit des casuels de la maison du roi et de la reine, le roi réunit à son domaine tous les offices de sa maison, aliénés aux grandes charges de la couronne, sauf à dédommager les grands officiers, qui conserveront le droit de présentation par écrit. Mais la nomination sera dans la main de Necker. Au reste, ce sont encore de nouveaux remboursements dont est grevé le Trésor. Le second édit supprime les contrôleurs et les intendants contrôleurs généraux des meubles, des écuries, de l'argenterie, des menus plaisirs, des affaires de la chambre du roi, de la maison de la reine. A la bonne heure ! D'après le préambule, c'est « le désir de Sa Majesté de ne recourir à de nouvelles impositions qu'après avoir fait valoir toutes les ressources que l'ordre et l'économie peuvent présenter. » Mais réforme illusoire encore, dont le seul effet, comme toujours, est d'élargir l'influence de Necker. Les agents royaux supprimés sont remplacés par un Bureau général des dépenses de la Maison du Roi. Il comprend deux magistrats de la chambre des comptes et cinq commissaires généraux ; les premiers commis de la Maison du Roi et des Finances y assistent ; il est présidé par le ministre de la Maison du Roi (l'incapable et effacé Amelot) ou par le ministre des Finances. Les charges nouvelles sont vénales comme les autres. Les cinq commissaires versent chacun

500 000 livres, dont on servira l'intérêt à 5 pour 100, et reçoivent en outre 15 000 livres de frais.

Necker se crut alors assez fort pour réformer la Ferme générale. Le 9 janvier 1780, il profite du prochain renouvellement du bail, et met la main sur toute la perception des droits. Son dessein avoué, c'est d'éviter l'abus « d'un corps de finance trop puissant et sur lequel une circulation si considérable reposerait uniquement. » Il veut avoir les mains libres. A sa manière emphatique et détournée, il se fait le complice de l'envie populaire. L'édit, « en détruisant ces grands et nombreux moyens de fortune auxquels l'espoir de la faveur suffisait pour prétendre, encouragera davantage à suivre ces carrières pénibles, où les talents et l'étude ne conduisent que lentement à des récompenses modérées, entreprise si souvent indiquée par l'opinion publique et jamais exécutée. »

Il y aura donc trois compagnies : la Ferme générale, la Régie générale qui reçoit la perception des aides enlevée à la Ferme, l'Administration générale des Domaines à qui, par un autre démembrement de la Ferme, on donne la perception des droits domaniaux. On comptait jusque-là soixante fermiers généraux et vingt-sept adjoints ; ils ne seront plus que quarante. Les régisseurs généraux restent au nombre de vingt-cinq. Il y aura vingt-cinq administrateurs des domaines au lieu de dix-neuf. La réduction des fermiers n'est pas poussée plus loin, vu « la nécessité de conserver encore de gros fonds d'avance », mais Necker la promet « à la première révolution des fermes et des régies ». Il faut, bien entendu, rembourser les vingt charges supprimées. Les fonds des cinquante charges des régies et des domaines sont portés à un million chacune ; Necker assure qu'il se procure ainsi de quoi rembourser, à un ou deux millions près. Il n'admet plus comme adjoints que les fils des titulaires et interdit le cumul des charges. Tous les intéressés gardent donc une place, mais avec le sen-

timent de la précarité et de l'humiliation. Une innovation, due à l'ignorance du banquier, fixe le commencement du bail au 1er janvier, et non plus au 1er octobre, date rationnelle qui indique l'achèvement de toutes les récoltes et la liquidité de tous les revenus réels. Le bail est renouvelé le 19 mars 1780. Par une singulière contradiction, et malgré la pratique constante, Necker en baisse le prix. Mais il n'admet les fermiers au partage des bonifications qu'à partir d'un chiffre plus élevé.

Quant aux croupes, elles ne sont plus laissées au bon plaisir des fermiers, mais à celui du ministre ; le roi promet en effet aux bénéficiaires une compensation donnée ouvertement sur le Trésor. Il ne veut plus que ce soit « une source d'intrigues contre le talent, ni que l'on cache au souverain l'étendue de ses grâces ». On voit bien ce que gagne l'emprise de Necker, mais encore une fois, pas la moindre trace d'économies. D'ailleurs, Germaine a beau fournir son père de mots lapidaires : « Mille livres ! mais c'est la taille d'un village ! » les pensions ne font que se multiplier : en 1781 elles dépassent de 7 millions le chiffre de Turgot ; c'est-à-dire qu'elles ont augmenté sous Necker de 45 pour 100 (1). Dira-t-on, avec un historien complaisant (2), que c'est la faute de la guerre ? Les pensions pour blessures ou exploits n'ont pu être réglées qu'à la paix, en 1783. Au vrai, l'ambition neckrienne est insatiable de clientèle.

Le ministre n'en prétend pas moins, avec son ostentation d'humanité, que la réforme des fermes a enrichi le roi : « En jetant les yeux sur toutes les améliorations progressives faites depuis quelque temps dans les finances, Sa Majesté n'a d'autre regret que de n'avoir pu les appliquer au soulagement de ses peuples ; mais elles ont servi du moins à les pré-

(1) Ch. Gomel, *op. cit.*
(2) Lavisse, *Histoire de France*, t. IX, chap. Ier, p. 79.

server des contributions que la guerre eût entraînées depuis longtemps, et à assurer de plus en plus la tranquillité de cette classe nombreuse de sujets du roi, liés par leur fortune à la dette publique (1). » Il ne faut pas oublier *les demoiselles de Genève*. Le docteur Tissot, de Lausanne, alors à Paris, bien endoctriné dans le salon de son illustre malade, se fait entre autres le héraut des promesses mirifiques. Après avoir résumé la réforme des Fermes, il ajoute : « On annonce encore de nouveaux règlements sur la régie des domaines du roi, pour qui les rentrées annuelles seront de plus de trente millions sur ces deux seuls objets, au delà de ce qu'elles étaient (2). » Tissot oublie, comme son grand homme, les remboursements, qui font s'évanouir en fumée les 30 millions promis.

Vers le milieu de 1780, les folies financières du Genevois ont fini par soulever des critiques et des protestations. Pour les couvrir, le réformateur tant prôné lance l'Édit de suppression de la maison-bouche du Roi : quatre cent six charges de la bouche et des communs disparaissent. Toutes charges subalternes, dont les noms désuets paraissent facilement ridicules. Ce sont les toiles d'araignées aux coins obscurs d'une vénérable demeure. Charges purement fictives, poussière de grâces dont on récompensait souvent les serviteurs vieillis ; ils restaient ainsi attachés à la maison royale et, sous un nom traditionnel, se trouvaient pensionnés. Ces charges doivent être remboursées. En attendant, leur prix généralement minime, puisqu'il est évalué au total de 3 millions 786 000 livres, soit en moyenne moins de 21 000 livres chacune, portera intérêt à 5 pour 100, ou bien sera transformé en rentes viagères 10 pour 100, 9 pour 100 s'il s'agit d'un ménage. En somme, la réforme aboutit

(1) *Courrier de l'Europe*, 4 février 1780.
(2) Bib. cant. Vaud. Ms. J 1907. Lettre de janvier 1780.

à un nouveau fardeau pour le Trésor. Les « hâteurs de rôts » ont trouvé certainement bénéfice à être supprimés.

Mais Necker y voit surtout l'occasion d'un coup de publicité. Lisez le *Courrier de l'Europe* du 12 septembre : « Le préambule de l'Édit... est conçu d'une manière si noble, si touchante, le Roi y parle d'un ton si sage et si paternel, qu'on ne peut que savoir gré au ministre qui lui fait tenir un langage si conforme à ses sentiments de bonté et de justice. » La brochure allemande n'a garde non plus d'oublier ce préambule (1). Il serait difficile de découvrir un pareil exemple, d'un ministre avilissant le pouvoir qu'il fait mine de servir, et flattant l'esprit de révolution. On ne sait ce qui l'emporte, de l'enflure des termes ou de leur inconvenance : « Nous ne pouvions nous dispenser d'envisager comme une disposition d'ordre public celle qui tendrait à diminuer successivement des prérogatives onéreuses à nos autres sujets et si préjudiciables aux intérêts des habitants des campagnes ; qu'enfin c'était encore un bien important à nos yeux que de faire cesser entièrement dans notre Maison les abus inséparables de cette multitude de charges et d'occupations inutiles, et d'y substituer un ordre clair, simple, tel que nous l'aimons en toutes choses, et qui nous paraît plus grand et plus digne de nous, que ce faste obscur et dispendieux dont nous étions environnés. »

Il ne semble pas que cette littérature obséquieusement incendiaire ait beaucoup révolté les contemporains, tellement le pouvoir s'était déjà abaissé devant l'opinion. La chute de Necker fut provoquée par les ressentiments des gens de finance et plus encore par l'imprudence même du ministre. A partir de

(1) *Familiengeschichte*, p. 59 à 64. On y reproduit également le préambule des édits sur les Fermes et sur les Domaines du Roi, p. 64 à 72.

juin 1780, c'est, pendant un an, une guerre de plume acharnée. Il serait fastidieux d'analyser les libelles et d'en suivre pas à pas les attaques. Comme toutes les polémiques, celle-ci est pleine de redites et d'excès. Mais quelques-uns des pamphlets sont loin d'être négligeables, et l'on peut y rencontrer parfois un jugement digne de l'histoire.

Dès 1778, avait paru un *Mémoire sur les finances de la France et leur administration par M. Necker* (1). D'un style pénible, par surcroît mal imprimé, il donne cependant l'impression d'une critique judicieuse et pénétrante. N'est-il pas vrai de dire, du système d'emprunts à outrance, que « cette misère publique a formé la richesse de beaucoup de particuliers qui sont devenus capitalistes »? La situation spéciale de Necker, protestant, étranger, non assermenté, non admis au conseil, d'une puissance sans contrôle, est bien caractérisée : « Maintenant il ne luit que face à face avec le roi. » La guerre a encore aggravé le danger de confier les finances à un banquier « qui ne connaît la Finance et l'argent que par les opérations qui lui ont fait gagner prodigieusement d'argent ». Les fonds anglais baissent : « A qui sont-ils ces effets? A MM. Thélusson et Necker comme propriétaires ou comme banquiers; comme propriétaires c'est leur fortune entière, comme banquiers c'est leur crédit entier... Il en résulte qu'ayant le plus grand intérêt d'immoler ceux de la France à ceux de l'Angleterre, M. Necker ne trouverait d'obstacles qu'à faire le bien des Finances qui lui sont confiées. » Ce n'est pas mal raisonné. Mais le crédit de Necker, dans sa triomphante nouveauté, empêcha sans doute, autant que la lecture difficile et peu attrayante, la diffusion de cet écrit lourd d'idées et exempt d'injures. Il formule contre Necker les principaux chefs d'accusation. Les po-

(1) 98 p. in-8°. Amsterdam, 1778, Lf[78] 6.

lémistes ne pourront guère que les reprendre.

En juin 1780, la *Lettre de M. Turgot à M. Necker*(1) ouvre le feu. La situation s'est modifiée. Maurepas commence à s'émouvoir des allures envahissantes de Necker. Il s'amuse à le laisser harceler ; Augeard (2), auteur de la Lettre, en donne la preuve. Secrétaire des commandements de la Reine, insinuant, audacieux, assez intrigant pour que Turgot l'ait écarté, il a toujours combattu « le jongleur genevois ». Il essaie d'ouvrir les yeux de Marie-Antoinette : « Comment, dit-elle, M. Necker nous ferait jouer notre royaume à quitte ou double? — Plût au Ciel ! vous auriez au moins une chance. » Quand Necker eut supprimé ou rabaissé les charges de finance, pour « concentrer tout le crédit aux banques », Augeard obtint la permission de faire juge le public. Il commence alors une série « de petits écrits, » dont il donne la primeur à Maurepas devant deux témoins : le premier président d'Aligre et Leclerc, secrétaire du premier ministre. Celui-ci laisse faire. Augeard, qui avoue cinq des principales brochures antineckriennes, ne reste pas seul. On peut nommer Bourboulon, Cromot, Calonne ; Condorcet, de Vaines viennent à la rescousse et fournissent des arguments. Il ne faut pas douter enfin que Turgot, sans descendre dans la lice, n'ait donné plus de portée aux réquisitoires, par la franchise et la pertinence de ses critiques. Le titre donné par Augeard à la première brochure est une malice pleine de sens.

Dans cette première phase des hostilités, on insiste sur les questions financières : Necker, si vite enrichi, est l'homme de la banque ; il épuise la richesse française au profit d'une puissance anonyme et sans

(1) *Collection complète de tous les ouvrages pour et contre M. Necker*, 3 vol. in-8°. Utrecht, 1781. On y trouve dix-neuf écrits dont seize contre Necker. Ils figurent séparément avec beaucoup d'autres dans la série Lb[39].

(2) *Mémoires secrets* publiés par Bavoux. In-8°. Paris, 1866.

patrie ; en revanche, pas d'impôts même pendant la guerre : le charlatan genevois opère sans douleur. Paris commence de s'amuser ; la *Lettre de M. Turgot* connaît la grande vogue, de même que ses nombreuses suites ; si bien que « les colporteurs ont pris le parti de la faire copier et de la vendre manuscrite (1) ». La police, mise sans beaucoup de zèle au service du ministre, en empêchait, paraît-il, la réimpression.

Quoi qu'il en soit, Necker commit la grande faute d'accuser les coups. L'émotion est extrêmement vive au Contrôle général ; les libelles y paraissent autant de blasphèmes. Mme Necker semble perdre tout sang-froid. D'après une brochure parue quelques mois après (2), elle aurait été jusqu'à se déguiser, pour acheter un des factums sacrilèges, faire appréhender et jeter à la Bastille le pauvre « petit libraire ». Bachaumont donne même l'adresse de la boutique : cul-de-sac de l'Orangerie au Palais-Royal.

Cependant les défenseurs ne pouvaient manquer à l'amphitryon des philosophes et des gens de lettres. Mais les plumes exercées des Thomas et autres familiers ne savaient aiguiser leurs traits qu'à loisir. Il fallut se rabattre sur un Rilliet de Saussure. La riposte est faible (3) : « M. Necker a méprisé les invectives que vous lui prodiguez. » Par une forfanterie assez maladroite, on rappelle que deux colporteurs de brochures ont été mis à For-l'Évêque ; quant à l'auteur de la *Lettre*, on l'envoie à Charenton ou aux Petites-Maisons. Pour la première fois, on abrite le ministre derrière la bienfaisance de sa femme. Il faut bien le dire : jamais Necker ni les siens n'ont

(1) Bachaumont, le 25 juin 1780.

(2) *Collection*, t. III, Pièce 1. Conversation de Mme la princesse de P(oix) avec Mme Necker, 3 pages in-8° avec gravure.

(3) *Collection*, t. I, pièce 5. *Réponse à la lettre de M. Turgot*, 18 p. in-8°.

trouvé de réfutations plus précises ni plus péremptoires.

Aussi les adversaires continuent de plus belle. « On désole M. Necker par des pamphlets (1). » Afin d'apaiser son humeur, ses courtisans s'ingénient à varier les fumées de l'encens. Par exemple, on démarque une scène lyrique italienne et l'on chante, sur l'air du sieur Borghi, une traduction libre de l'ode *Justum et tenacem* :

La gloire et la vertu dans un cœur magnanime...

Horace est utilisé fréquemment à louer Necker. Témoin une curieuse brochure pleine de bonnes intentions, mais trop niaise et maladroite pour être réimprimée dans la *Collection* : *Dialogue sur les opérations de M. Necker* (2). Un jeune homme de province, son oncle parisien et sa cousine, puis un philosophe académicien, dissertent longuement là-dessus. Seule, la jeune fille quitte avec humeur la partie, parce qu'une fois encore son père ajuste à la gloire du ministre le *Justum et tenacem*. « Elle est d'une vivacité étonnante, » s'exclame le brave homme. Il continue de rassurer cependant le neveu provincial, ému « des discours impertinents, calomnieux », proférés contre « un homme adoré dans nos provinces ». A se plaindre, on ne trouve que les financiers et les fournisseurs de la cour. Il s'y joindra les apothicaires et les médecins qui n'auront plus d'ouvrage, tant « les opérations de M. Necker rendront tout le monde heureux ». Le philosophe, lui, aime Necker parce qu'il suit les leçons de la philosophie et les exemples de Turgot. « Nenni ! » se récrie le neveu, « j'ai ouï dire que M. Necker voit bien mieux les choses que M. Turgot. » Et l'oncle prédit que Necker réformera même les philosophes, détruira le luxe et ramènera les

(1) BACHAUMONT, au 3 juillet 1780.
(2) Quatre-vingt-sept p. in-12, s. l. n. d. Lb[39] 6267.

bonnes mœurs. C'est la signature d'un honnête piétiste genevois.

Cependant, pour calmer ses alarmes, Necker entasse ses préambules d'édits et redouble d'activité. Il ne fera que multiplier ses ennemis. Jusque-là, ils restaient dans l'ombre. Il avait fallu à l'architecte Letellier, ou plutôt à ses avocats, l'impunité de leur audace professionnelle, pour risquer, dans une requête au Conseil du Roi, ces invectives passionnées : « Ajoutez cette victime à toutes celles que le sieur Necker a faites, et grossissez aux dépens du faible les tas d'or de ce millionnaire insatiable. Vous avez rempli avec honneur une noble et pénible carrière; souillez votre réputation par un jugement injuste et précipité... esclaves complaisants d'un favori de la fortune, servez sa haine et sa vengeance, prenez-vous au piège qu'il vous tend. » Les commissaires du Roi, Boucher d'Argis, Tronchet et Legouvé, assez émus, voulaient après cela décliner la mission de juges. Le roi dut intervenir pour les rassurer. L'affaire en litige, c'était le « mur de la demoiselle Guimard », mur mitoyen entre la maison que Necker faisait construire Chaussée d'Antin et la propriété de Bouret et de Vézelay. « J'ai construit pour le sieur Necker et non pour eux, » disait l'architecte. Il eut gain de cause; Necker paya son mur et la moitié des frais (1).

Il s'agissait aujourd'hui de bien autre chose, de savoir si les intérêts de la France continueraient de se confondre indissolublement avec les intérêts du ministre. Plus les libelles pleuvent, plus il s'acharne à vouloir tout gouverner. La maladie du vieux Maurepas lui laisse opportunément le champ libre; il travaille seul avec le roi, loin de la surveillance du jaloux premier ministre. Il semble former alors le projet de le supplanter. La reine et les princes ne

(1) Arch. Nat., V^7 382. (1778).

barreront sûrement pas la route, à qui trouve si bien de l'argent. Le roi lui-même l'encourage. Après « un nouveau et infâme libelle » contre Necker, le 19 septembre 1780 : « Au dernier travail que notre jeune monarque fit avec lui, il lui dit ces propres paroles dont je garantis l'exactitude, parce que je les tiens de quelqu'un qui est dans la confidence de M. Necker : Monsieur, je sais que vous avez beaucoup d'ennemis, qu'on cherche à vous dégoûter et à vous contrarier ; mais continuez vos opérations et soyez sûr que je vous soutiendrai ; comptez sur ma fermeté (1). »

En octobre, Necker obtient le renvoi de Sartine, ministre de la marine, et son remplacement par Castries « qui lui avait voué une profonde estime ». On est en pleine guerre. Sartine a déployé une activité intelligente, il a armé les flottes qui ont relevé par toutes les mers l'honneur du pavillon français. Mais il a déplu à Necker par ses allures indépendantes ; il a eu l'audace d'engager 17 millions, sans la permission de l'argentier ; sans doute lui répugnait-il de confier les secrets de l'armement à ce ministre étranger non assermenté. C'était la vocation de Castries de s'attirer la protection des Suisses. En 1775, à la mort du maréchal de Muy, Besenval, alors fort avant dans les grâces de la reine, avait voulu le pousser au ministère de la Guerre. Il eût du moins été du métier. Aujourd'hui Necker fait de ce maréchal un ministre de la Marine. Bientôt il aura aussi son ministre de la Guerre, Ségur. Il opère là de conserve avec le même Besenval, intime de la famille Ségur (2), et fait renvoyer l'incapable Montbarrey.

(1) *Correspondance secrète*, éd. Lescure, t. I, p. 313-314.
(2) *Schweiz.. Studien zur Geschichtwissenschaft*, Oswald Schmid, *Der Baron von Besenval*, p. 54 et sq., p. 62.

Necker a-t-il trahi?

Necker eut bientôt à regretter d'avoir étendu si loin son influence. Maurepas, à qui la goutte laisse un répit, reprend les rênes ; deux ministres changés sans son aveu, voilà de quoi l'ulcérer sans retour. Il sait comme tout le monde que Choiseul, l'éternel amant du pouvoir, a partie liée avec Necker. « C'est quelque chose d'assez singulier que cette alliance de la prodigalité avec l'économie. Il y a dans cette liaison d'autres circonstances qui ne sont pas moins étranges. Il paraît que l'une des conditions du traité de la part du duc, c'est de favoriser le rétablissement de l'Édit de Nantes. M. Necker a cette opération fort à cœur ; et elle a été l'objet du voyage que l'abbé Raynal, envoyé par le directeur des finances, a fait en divers cantons de Suisse (1). » Sur ce point encore, Necker sait sacrifier ses sentiments intimes à la sûreté de sa place. Il n'essaya rien officiellement pour ses coreligionnaires, et c'est un archevêque, Brienne, qui signera l'édit donnant un état civil aux non-catholiques. D'ailleurs Maurepas n'était pas homme à se laisser évincer. Aussi les feuilles anti-Necker voltigent avec une virulence accrue ; aux gens de finance se joignent les bons Français, aisément soupçonneux.

Cet étranger ne trahit-il pas la France au profit de l'Angleterre? Que Maurepas ait essayé de donner corps, sans y croire peut-être, à ce nouveau grief, il n'en faut plus douter, après avoir lu les Mémoires de Véri (2). Un espion, probablement à l'instigation de Sainte-Foy, fils du commis si bien joué par Nec-

(1) *Correspondance secrète*, t. I, p. 348. Le voyage de Raynal est par ailleurs avéré.
(2) Cités d'après le manuscrit.

ker en 1763, proposa de fournir les preuves écrites de la trahison. Maurepas et Vergennes « suivirent les négociations pour aller jusqu'aux originaux. » Les recherches n'aboutirent pas. A ce propos, Véri rapporte un incident qui s'était déroulé à la Chambre des Lords. Le duc de Chandos avait déposé une motion « tendant à s'assurer si l'Angleterre avait été avertie de la destination de l'escadre de Grasse (1) ».

Milord Stormont, ami de Necker et ancien ambassadeur en France, protesta vivement : « Il est toujours d'une imprudence extrême de mettre l'ennemi dans le cas de soupçonner quelle peut être la personne, d'un poste élevé et d'une haute confiance, qui nous instruit de la destination de ses flottes. » Necker n'est pas nommé. Mais Véri, qui n'a rien d'un forcené ni d'un chauvin, garde visiblement un doute. Quand Necker revient au pouvoir, il ne peut se tenir d'évoquer encore ce trouble passé : « On a soupçonné Necker, non sans quelque vraisemblance, d'avoir voulu embarrasser ses successeurs à la finance par des opérations d'agiotage et par de petites intrigues sourdes. Mais... il est difficile de l'imputer à grand crime. Il n'en sera pas de même de l'opinion que des gens au fait ont conservé de sa correspondance criminelle pendant la guerre avec le lord Stormont, ministre en Angleterre... On n'a pas eu les originaux des lettres par des incidents qui n'ont pas empêché la persuasion de leur réalité que plusieurs vraisemblances ont maintenue. » Les preuves formelles manquent donc ; si graves que paraissent ces affirmations réfléchies, on hésite à charger de ce crime la mémoire de Necker. Il semble beaucoup plus difficile d'écarter tout soupçon de connivence avec l'ennemi, en matière financière.

(1) Il s'agit de la campagne de 1781. Chandos accusait le ministère de n'avoir pas profité des avis qui lui étaient parvenus.

Voici ce que raconte encore Véri, avec la force accrue d'un témoignage direct : « Je puis ajouter ce que m'a dit un banquier de la chambre basse, et en relation de banque avec M. Necker ou sa maison de commerce. Nous parlions du traité fait entre la France et les États-Unis (1). — Je le sus à Londres, m'a-t-il dit ces jours-ci, quarante-trois heures et demie après sa signature. Je sortais pour aller dîner chez un ami. Je vis le courrier qui avait laissé son cheval plus loin pour n'être pas reconnu. Je le reçus dans ma cour et la lettre était sous la coiffe de son chapeau où je la pris. J'eus soin d'en faire donner avis à M. Fox au moment qu'il entrait à la Chambre. Il y trouva M. North parlant sur quelque objet relatif à l'Amérique, et il lui demanda s'il avait connaissance du traité signé entre la France et le Congrès. Milord North fut déconcerté et confus. — Voilà ce que m'a dit le banquier correspondant de M. Necker. Je crois bien que des motifs de banque firent partir si rapidement un courrier. Mais si c'était par la connaissance donnée par M. Necker, il était alors ministre. » Que l'histoire s'en tienne à ce blâme contenu, il semble que c'est bien le moins.

Lauzun le confirme. Sa légèreté cynique a fait tort à ses qualités. Mais il est difficile d'écarter complètement ses allégations précises (2). Au commencement de mars 1778, Lauzun avait envoyé à Maurepas un « mémoire très étendu et très détaillé » sur l'état de l'Angleterre et de ses colonies. Le vieux ministre, qui avait un faible pour le spirituel mauvais sujet, saisit cette occasion de le tirer d'une demi-disgrâce. « Les ministres, raconte Lauzun, me marquaient beaucoup de confiance... J'osai proposer une grande et superbe entreprise : je voulais qu'avant

(1) Le traité de février 1778. Véri écrivait ce passage en février 1782.

(2) *Mémoires de Lauzun*, éd. Ed. Pilon, Paris, 1928, p. 240-242.

de commencer la guerre, on fit faire banqueroute à la banque d'Angleterre et cela n'était pas difficile... Une opération simple de banque, dont le résultat eût été de tirer pour de fortes sommes en or, de toutes les villes considérables de l'Europe, sur les plus fortes maisons de commerce de Londres dans la même semaine, aurait forcé tous les banquiers de retirer à l'instant tous leurs fonds de la banque. La foule de gens inquiets aurait augmenté le discrédit et rien ne pouvait empêcher la banque de tomber. Cette proposition fut reçue avec les plus grands applaudissements au comité où j'en parlai. M. Necker qui n'y était pas... fut entièrement contre. Il dit que cela ruinerait toutes les maisons de banque de Paris. » Lauzun prétend avoir été assuré du contraire par les banquiers eux-mêmes, « excepté MM. de Germani, maison tenue au compte de M. Necker, fortement intéressé dans la banque d'Angleterre... Il fit plus, il envoya en Angleterre une immense quantité d'or en espèces, pour aider la banque si on tentait de l'embarrasser. »

En la matière, l'opinion de Necker a certainement plus de poids que l'imagination avantageuse et chimérique de Lauzun, qui ne sait même pas très bien le nom de l'ancienne banque Necker. Cependant il est avéré d'ailleurs que le ministre, pendant les jours qui précédèrent la déclaration de guerre, empêcha les rentrées d'or anglais et permit les exportations d'or français. Voici la défense qu'on lui prête (1) : « Qu'on démontre que j'ai mal fait d'anéantir le surachat... J'ai cessé d'acheter de l'or avec plus d'or. Quant au crime d'avoir fait passer des matières en Angleterre, cette opération est si peu criminelle..., qu'au lieu d'être mystérieuse elle est absolument publique. Voyez la liste des chargements d'or et d'argent inscrits sur les registres de votre coche de

(1) Mémoire, déjà cité, de 1778.

Paris à Calais, vous y trouverez les noms de vingt négociants. Ai-je plus le droit d'empêcher M. Haller d'opérer en banque que les autres banquiers? C'est absurde. »

Quoi qu'il en soit, la guerre donna lieu de suspecter l'intégrité et la fidélité de Necker. A la fin de 1780, les attaques redoublent sur ce thème : « Il ne veut pas d'impôts; que veut-il donc, grands dieux? Je tremble d'effrayer l'État sur ses dangers ; mais j'invite ceux à qui le salut public est confié, de se rappeler vos anciennes liaisons avec le lord Stormont, vos déclamations contre la guerre présente, vos pronostics fâcheux sur ses succès... Qu'on se rappelle enfin les éloges de l'opposition et le silence obstiné du ministère anglais à votre égard (1). »

Necker ne faisait pas mystère de son opposition à la guerre. Il n'était pas le seul. Turgot, lui aussi, avait opiné contre : il ne voulait pas exposer le régime caduc qu'il brûlait de réparer, aux hasards et à la ruine. Aider les Insurgents par la voie indirecte du commerce et des subsides, mais rester neutre, telle est la conduite qu'il préconisait. Cependant, la guerre s'était engagée; il n'était plus que de la mener à bien coûte que coûte. On ne peut affirmer que Necker se soit résigné de cœur à prendre ce parti. Il prête une oreille trop complaisante aux flatteries parfois compromettantes qui lui viennent de Londres. Burke ne proclamait-il pas en plein Parlement : « M. Necker est notre meilleur et notre dernier ami sur le continent (2). » Les pamphlétaires n'ont rien dit de plus fort.

(1) *Lettre à M. Necker*... 12 septembre 1780, 47 p. in-8°. *Collection*, t. I, pièce 6. V. aussi pièce 7 : *Seconde suite des observations*, 39 p. in-8°.
(2) Guizot, *Histoire de France*, t. V.

La grande bataille du Compte-Rendu.

Cependant Necker s'énervait de sentir, dans les attaques qui le harcelaient, la complicité de Maurepas. Bachaumont raconte, de la *Seconde suite* ou *Réponse verte*, que le lieutenant de police la distribuait lui-même. On y trouvait la justification de Sartine, extraite d'un mémoire secret donné au premier ministre. L'orage, à coup sûr, s'amoncelait. Necker fébrilement se multiplie. Le *Courrier de l'Europe* reçoit l'ordre de vanter ses créatures Castries et Ségur (1). Il insère une lettre élogieuse sur les Administrations provinciales, et annonce que Necker veut en étendre les essais : « Celle de Moulins donne les plus grandes espérances sur le bien qu'elle opérera. » C'est une anticipation à l'adresse de l'opinion publique.

Necker, bon élève des philosophes, ne dédaigne pas de la flatter à des étages plus humbles, et de s'y ménager des prôneurs obscurs. A la fin de cette année 1780, on le voit soudain s'intéresser, avec cette surprenante minutie qui n'est qu'à lui, non seulement à l'école des vétérinaires d'Alfort (le 30 novembre il y préside un concours et distribue des médailles aux vingt-six élèves), mais encore à chacun de ces modestes fonctionnaires. Il les défend contre la jalousie des maréchaux-jurés, assure leur placement ; un jour même, il appuie d'une lettre un élève qui désire assister à certains cours ; un vétérinaire brimé dans le Soissonnais occupe le ministre deux mois durant (2).

Que l'on juge enfin, par un autre exemple, de

(1) Numéros des 7 novembre, 22 décembre, 29 décembre 1780, etc.
(2) Arch. Nat. F^{10} 90.

son application brouillonne à s'acquérir le renom d'ami du peuple. Le 11 octobre, il écrit à l'intendant de Dijon : « On vient de m'informer, Monsieur, qu'il est mort plusieurs bêtes à cornes dans la paroisse de Thomirey subdélégation de Beaune. Cette nouvelle ne m'a point inquiété, persuadé que vous m'en auriez donné avis si elle eût été fondée. Néanmoins je vous serai obligé de vous en faire instruire et de m'écrire tous les détails de cette maladie, pour que, d'après leur examen, on puisse en empêcher les progrès. »

Menues semailles de popularité. A la cour et à Paris, le sol se creuse sous les pas du ministre. L'amertume envahit le Contrôle général, et Mme Necker la ressent vivement (1) : « Vous connaissez mieux que personne l'espèce de nature humaine qui entoure les cours et les grandeurs, mais je doute que vous ayez vu en Danemark (2) le vice aussi perfectionné et aussi civilisé qu'il l'est à Paris, et la rage de la cupidité s'insinuant dans tous les raffinements de la politesse et du goût ; en vain je cherche à me couvrir d'un voile pour me dérober à ce spectable odieux, en vain je m'isole dans des occupations que personne ne m'envie, et où l'on vient cependant me troubler sans cesse ; je vois, malgré moi avec douleur et avec indignation, toutes les funestes combinaisons de l'esprit de société, de cette société faite pour le bonheur des hommes quand elle en était l'appui, et qui les corrompt quand elle n'est plus que leur amusement Tout s'évapore dans les conversations continuelles, jusques aux premiers principes de la morale ; et l'empire même de l'opinion est subjugué dans le bavardage des soupers, et n'est plus qu'un esprit de parti fondé sur la vanité de quelques femmes et l'ignorante importance de quelques hommes à préjugés. »

(1) Bib. Genève. Ms. suppl. 725. Lettre à S. Reverdil du 2 janvier 1781.
(2) Reverdil y avait été précepteur du prince royal.

Il y avait donc un parti formé contre Necker ; la sacro-sainte opinion publique n'était plus unanime. C'est alors que le ministre se décide à frapper un grand coup. Il veut irrémédiablement lier le crédit de la France au sien : tel est l'objet de son fameux *Compte-Rendu*. Mais le but premier en est de répondre victorieusement à ses ennemis. Voilà pourquoi ce ministre étranger, au mépris de la tradition et des convenances, étale au grand jour le *Doit* et *Avoir* de la monarchie.

A vrai dire, s'il avait été simplement question de compter, Necker n'avait pas le mérite de l'invention. On connaissait, de Desmarets et de Lepelletier sous Louis XIV, de Terray sous Louis XV, des comptes rendus de finances, qui n'étaient que ce qu'ils promettaient d'être, des colonnes de chiffres, et ne s'adressaient qu'aux intéressés compétents. Fi donc ! Il s'agit aujourd'hui de replonger dans le néant « ces écrits obscurs avec lesquels on essaie de troubler le repos d'un administrateur, et dont les auteurs sûrs qu'un homme d'une âme élevée ne descendra point dans l'arène pour leur répondre, profitent de son silence pour ébranler quelques opinions par des mensonges. » Il faut rallier l'opinion publique, et faire une publicité « infiniment utile au bien des affaires. » Necker n'oublie pas d'émouvoir les âmes sensibles : « Le produit de la vente est destinée à soulager les malheureux, qui trouveront un adoucissement à leur misère dans le Tableau des finances de l'État. » Ce qui ne laisse pas de paraître un peu ridicule.

Docilement, le roi accepte ces raisons spécieuses et permet la publication. Il consent à prendre pour juge une puissance aveugle, sans organe légal, et à la fournir d'armes. « Aujourd'hui 17 février on attend la publication d'un Compte-Rendu sur l'état des finances lorsque M. Necker entra dans l'administration et sur l'état où elles sont à présent avec un ta-

bleau de comparaison. Cet état de situation sera très propre à nourrir le crédit et à accélérer le complément de soixante millions qui vient d'être ouvert et qui offre au public des conditions plus avantageuses qu'aucun autre (1). » *Pour avoir de l'argent, le roi* contresigne cette *réclame* : « Comme, après y avoir fait beaucoup d'attention, nous n'avons rien vu dans cet état de nos Finances et dans le compte qui nous a été rendu, qui exigeât le secret, nous avons cru qu'en permettant la publicité, il n'en pouvait résulter que des avantages (2). » Et les emprunts de s'accélérer, « profitant du mouvement extraordinaire qu'avait donné au crédit la publicité du compte rendu au Roi (3) » ; et Necker de triompher, avec une ostentation chaque jour plus satisfaite. Son journal, le *Courrier de l'Europe*, ne consacre pas moins de quatorze numéros, du 6 mars au 20 avril, à reproduire et à célébrer le chef-d'œuvre. Pâture inespérée pour les innombrables sociétés de pensée, où l'on travaille à réformer l'État. En pleine guerre, un ministre dirige et nourrit l'attaque la plus efficace contre le pouvoir qu'il se flatte de servir. « La publication du compte rendu est donc un des événements qui ont le plus contribué à la Révolution, et elle a exercé une mauvaise influence sur les esprits, en les remplissant d'illusions et de préjugés (4). »

Le Compte Rendu (5) comprend trois parties : état des finances ; opérations d'économies importantes et avantages d'administration ; dispositions générales qui n'ont pour but que le plus grand bonheur des peuples et la prospérité de l'État. L'auteur, on le voit, a poussé sa justification jusqu'aux limites

(1) *Courrier de l'Europe*, numéro du 27 février 1781.
(2) Préambule de l'édit d'emprunt, fin février.
(3) Arch. de Coppet, note de la main de Necker.
(4) Ch. Gomel, *op. cit.* Introd., p. xxviii.
(5) *Collection*, t. II, 125 p. in-8° avec des tableaux et deux cartes : Gabelles et Traites.

de ses prétentions. Il ne rougit pas de s'appuyer publiquement, et d'un ton proprement incroyable, sur les occupations charitables de sa femme : « Sans doute il est précieux d'avoir pu trouver dans la compagne de sa vie un secours pour tant de détails de bienfaisance et de charité qui échappent à son attention et à ses forces. Et tandis qu'au milieu de la vanité des grandes places, ce nom ne vous a jamais été prononcé, il est juste que vous sachiez, Sire, qu'il est connu et invoqué dans les asiles les plus obscurs de l'humanité souffrante. » Il ne craint pas de proclamer ouvertement son but : « Enfin, et je l'avoue aussi, j'ai compté fièrement sur cette opinion publique que les méchants cherchent en vain d'arrêter ou de lacérer, mais que, malgré leurs efforts, la justice et la vérité entraînent après elles. »

Mais sur le simple terrain des chiffres, les adversaires avaient beau jeu (1). Les *Lettres d'un bon Français*, les *Pourquoi*, les *Comment*, se succédaient avec entrain. Il est inutile d'analyser leurs arguments. La critique la plus objective, l'histoire la plus sereine, et même la plus condescendante, ont confirmé leurs conclusions. Joseph Droz, un de ces esprits honnêtes et libéraux que hante la chimère de marier l'ordre et la Révolution, excuse l'innovation et la vanité de Necker ; il croit que le Compte Rendu a maintenu le crédit. Mais il est obligé de conclure : « Un pareil compte de finances ne serait admis par aucune assemblée représentative. » Il ne peut nier que des dépenses ne soient dissimulées, des recettes enflées ou fictives : « En dernier résultat, le Compte Rendu était un travail fort ingénieux qui paraissait prouver beaucoup et qui ne prouvait rien. »

Libérés des illusions et des souvenirs personnels, les historiens se sont dans la suite permis d'être

(1) Deux de ces écrits figurent en manuscrit aux Arch. Nat., K 892.

plus catégoriques : « Tableau financier d'une absolue fausseté (1). » M. Marion (2) s'est astreint à une vérification serrée : la balance de Necker offrait 264 154 000 livres de recettes contre 253 954 000 de dépenses ; sur les mêmes bases, les chiffres auraient dû être : recettes, 237 millions ; dépenses, 283 millions. Au lieu d'un boni de plus de dix millions, un déficit réel de 46 millions. Il faut y joindre, le ministre s'en est bien gardé, les dépenses extraordinaires de guerre, soit 200 millions. De plus, l'arriéré qui s'élevait à la même somme, est également passé sous silence. La cause est jugée.

Quant aux améliorations dont Necker se vante, aucune, on le sait, n'a été décisive ni vraiment réformatrice.

Leur énumération fourmille d'affirmations fausses. Par exemple, Necker prévoyait en recettes 3 millions 800 mille livres, annuité d'un don gratuit accordé par le clergé en 1780 ; don de trente millions dont le roi devait d'ailleurs restituer quatorze, et qui étaient dévorés d'avance. Les dépenses imprévues étaient portées traditionnellement à 10 millions : Necker, en pleine guerre, veut qu'elles ne dépassent point 3 millions. Rien enfin n'était prévu pour le remboursement des charges supprimées.

Autour du Compte-Rendu la bataille fait rage pendant les mois de mars et d'avril 1781. Maurepas, que Necker n'a pas eu la politesse d'associer à sa glorification, brocarde le *Conte bleu*. Le salon Necker répond de son mieux. On y professe « qu'il faudrait étouffer le monstre qui oserait en ce moment essayer seulement de dissiper l'illusion, quand même il serait possible que M. Necker n'eût pas dit vrai (3) ». Bien

(1) Ch. Gomel, *op. cit.*
(2) *Histoire financière de la France depuis* 1715, t. I, p. 297 à 338.
(3) *Collection*, t. III, pièce 4. *Les Pourquoi et la Réponse verte*, 27 p. in-8°. — V. J. Droz, *loc. cit.*

entendu, dès le premier jour Meister a reçu et propagé le mot d'ordre : « Jamais ministre d'un monarque absolu conçut-il une plus belle et plus haute idée que celle de prendre la nation et l'Europe entière à témoin, du compte qu'il rend à son maître des travaux et des succès de l'administration qui lui est confiée... C'est le Sully de nos jours. » Les adversaires appellent cela le *Conte bleu* : oui, c'est un conte de fées : « Un ministre qui lutte pour ainsi dire par le seul effort de son génie contre l'ascendant d'un peuple prêt à déployer tous les ressorts du patriotisme et de la liberté, d'un peuple encore assuré de la richesse et du crédit des deux mondes (1). »

On fait appel à l'influence de la presse. Le *Mercure de France*, astreint à la censure, y échappe grâce à son supplément : le *Journal politique* de Bruxelles. Le 9 mars, on y reproduit un long discours de Burke aux Communes, du 15 février, où l'on relève ce curieux passage : « Louis XVI, ce roi patriote, a montré assez de fermeté pour protéger M. Necker, un étranger sans appuis et sans liaison à la cour, qui ne doit son élévation (car je le crois toujours en place, malgré les bruits qui se sont répandus du contraire) qu'à son génie et au discernement de son souverain qui a su le découvrir. » Après quoi, le journal fait, sur le mode sensible, un long éloge du Compte Rendu : « Rien de plus touchant et de plus intéressant... Avec quel enthousiasme la nation ne doit-elle pas voir son roi se placer au milieu de ses sujets comme un bon père de famille au milieu de ses enfants et leur mettre sous les yeux le tableau de la situation. » Aussi s'arrache-t-on le livre. « L'hôtel de Thou où on le distribue est assiégé par une foule immense. » Un ingénieux flatteur fait dire aux ouvriers de l'imprimerie royale :

« Pour Dieu, monsieur, cessez d'écrire,
...Votre immortalité nous donnera la mort. »

(1) *Correspondance de Grimm*, t. XII, p. 482 et sq.

Ce battage ne trouvait pas que des dupes complaisantes. « On voit ici dans l'ombre une estampe (1) représentant le lord North et M. Necker ayant l'air de s'aborder fort amicalement et prêts à éclater de rire en se regardant l'un l'autre. M. Necker tient à la main le *Compte Rendu* et le lord North a le *budget* sous le bras (2). » L'insolent éclat de Necker provoque dans quelques bonnes têtes un émoi plus sérieux. A Genève même, tel « admirateur des talents et de la probité de M. Necker » le juge maintenant « financier systématique et vaniteux » ; la publication du Compte-Rendu est le « comble de l'indiscrétion et de l'imprudence la plus consommée ». Désormais le ministre et sa femme ne sont plus que « des charlatans ambitieux (3) ».

A Bâle, Isaac Iselin, chef du grand bureau international de propagande philosophique, vante publiquement le chef-d'œuvre du ministre *éclairé;* mais, en tête à tête avec un ami sûr, il fait sien le jugement sévère d'un de ses nombreux correspondants : « M. Necker entraîne avec son éloquence, cependant il se donne trop les violons et a recours à des replis tortueux. » Iselin blâme « cette ostentation d'un amour-propre démesuré, passion d'autant plus imprudente que l'on s'inscrit en faux contre son compte-rendu (4). »

Turgot lui-même se serait sans doute élevé contre l'impudence de « ce drôle-là », mais il meurt le 19 mars. Le dernier gardien du prestige de la monarchie résolut d'intervenir. Dans un mémoire secret (5) qu'il présente au roi, Vergennes écrit ces paroles vraiment fortes et prophétiques : « Il

(1) Je ne l'ai pas retrouvée au Cabinet des Estampes.
(2) *Correspondance secrète*, t. I, p. 379.
(3) *Mémoires d'Isaac Cornuaud, op. cit.*
(4) Archives de Bâle, *Corr. Iselin*, 56. V. aussi 38. — Lettre à Frey.
(5) J. Droz, *loc. cit.* — Guizot, *op. cit.*, t. V.

s'est engagé une lutte entre le régime de la France et le régime de M. Necker... avec ses plans genevois et protestants... Son Compte Rendu est un pur appel au peuple... De longtemps Votre Majesté ne fermera la plaie faite à la dignité du trône... Votre Majesté a reconnu que M. Necker, dans sa proposition périlleuse, était adhérant à sa place avec une ténacité qui ne manque ni de mesures ni de moyens. » Quel écho ce grave avertissement éveilla-t-il dans l'âme engourdie de Louis XVI?

Les libelles continuent de sévir. Mme Necker s'affole, au point de s'exposer à l'ironique politesse de Maurepas (1). Le vieux renard, sûr déjà de sa victoire finale, dut savourer l'humiliante démarche. Elle lui rend visite en secret, pour le supplier d'arrêter les critiques imprimées : il ne fallait laisser qu'une voix à l'opinion publique. Necker, lui, s'abaisse jusqu'à discuter devant le plus acharné de ses adversaires, Bourboulon, qui a partie liée avec la vieille rancune de Sainte-Foy. Il le fait comparaître en présence de Maurepas et de Miromesnil (2), et obtient de ces juges d'honneur dont le siège est fait, une sorte de vague assentiment, tout de complaisance banale, et qui ne résout rien.

Derniers soubresauts, la chute

Cependant Necker, brandissant chaque jour la menace de sa démission, l'eût peut-être emporté encore, quitte à racheter le fâcheux éclat du *Compte-Rendu* par un nouvel emprunt. Le 25 avril, il « paraît avoir remporté une victoire complète (3) ». Mais déjà fuse la nouvelle mine qui va le faire sauter : on

(1) J. Droz, *loc. cit.*
(2) Id., *ibid.* — V. Bachaumont, avril 1781.
(3) *Correspondance secrète*, t. I, p. 384.

commence à répandre le Mémoire de 1778 sur les Administrations provinciales, où Necker déchire à belles dents les intendants et les Parlements. Qui l'a livré? Les contemporains eux-mêmes n'ont pu démêler si c'était un ami, Delessart, ou un ennemi, Cromot, intendant du comte de Provence. Jusque-là docile, le Parlement refuse d'enregister l'édit portant création de l'assemblée provinciale du Bourbonnais. La crise est à son point culminant; les pamphlétaires, ravis du renfort qui leur vient, redoublent d'efforts. Le meilleur est Calonne, à qui l'on doit attribuer la *Lettre*, fine, aisée, incisive, *de M. le marquis de Caraccioli à M. d'Alembert* (1). La moindre habileté de l'auteur n'est pas de l'avoir lancée sous le nom de deux amis de Necker. Les traits n'en tombent que plus dru et plus juste.

Necker est la « principale singularité » dont l'ambassadeur de Naples remporte l'image dans sa patrie : « Il sait que pour gagner ce peuple, il ne faut que flatter ses préventions, épouser ses murmures et se déclarer l'ennemi de tous ceux dont il croit avoir à se plaindre... Personne n'a étalé avec autant de confiance et de succès de vieilles déclamations triviales rhabillées de neuf. » Le mémoire de 1778 qui « tombe des nues » achève de le démasquer. « Vous frémissiez vous-même de tout ce qu'on pourrait dire pour caractériser le crime d'un étranger, convaincu par ses propres écrits de s'être rendu auprès du Trône le calomniateur de la magistrature entière, et auprès du Peuple, le fauteur des murmures contre les dépositaires de l'autorité, d'avoir osé entreprendre le bouleversement de la monarchie. »

Le *frémissement* prêté à d'Alembert n'a rien que de vraisemblable. Les chefs des philosophes, bien rentés, accoutumés à la quiétude dans l'impunité, commençaient à trouver leur homme quelque peu

(1) *Collection...* t. III. Pièce 4, 26 p. in-8°.

compromettant. Diderot, lui aussi, avait fui le combat ; il voulait mourir tranquille, laissant à d'autres le soin d'accomplir la Révolution qu'il avait préparée. Mme Necker, à moins que ce ne soit Thomas, lui avait envoyé « la nouvelle édition de l'Hospice », c'est-à-dire de la gestion de l'hôpital. Diderot couvre d'éloges l'auteur, avec celui du Compte-Rendu ; il les félicite tous deux de donner des leçons au roi et aux ministres ; il imagine « un monument commun où l'on vous montrera l'un instruisant les maîtres du monde et l'autre relevant le pauvre abattu ». Mais il ajoute : « S'il arrivait toutefois qu'on vous dît que je suis resté muet devant quelques malheureux personnages, en qui le sentiment de l'honneur fût étouffé ou ne poignît jamais, et qui auraient eu l'impudence de les (1) attaquer, croyez-le, l'indignation et le mépris, lorsqu'ils sont profonds, se manifestent mais ils ne parlent pas, et je suis persuadé qu'il est des circonstances où ce n'est pas honorer dignement la vertu que d'en prendre la défense (2). »

A défaut des plumes illustres, qui se refusaient avec cet éloquent égoïsme, on en était réduit à de médiocres folliculaires, les Rilliet, les Villette. Mais il était trop tard pour battre en retraite. On décida de faire front et de revendiquer hautement le mémoire. La *Lettre* donne une idée assez vive de l'agitation du camp neckrien : « Chacun de nous s'est mis en campagne, l'air a retenti d'éloges du Mémoire, d'anathèmes contre quiconque trouverait à redire. Jamais le feu de préconisation n'a été plus vif... ; prônes, prêches, argent, crédit, autorité des gens en place, empire des jolies femmes, empire du clergé, encens vénal des auteurs folliculaires, ton décisif des gens du bel air, ascendant des gens d'esprit, clabaudage des sots, tout s'est réuni. » C'est « l'in-

(1) Les Necker.
(2) *Œuvres*, t. XX, p. 76, mars 1781.

comparable Mémoire qui, très heureusement, a fait perdre de vue ces maudits calculs dont sans lui nous nous serions mal tirés. »

En réalité, diversion fâcheuse. Il eût mieux valu pour Necker de rester barricadé derrière ses chiffres. La question est désormais plus profonde : on peut lui reprocher, avec autant de raison, de favoriser le despotisme et de propager des principes républicains. Il résiste cependant ; le 10 mai, il obtient du roi, dernière victoire, de publier officiellement le mémoire incriminé. A la cour, la reine le soutient, le maréchal de Castries et l'abbé de Vermont l'appuient de tout leur crédit ; ses clients innombrables sont en effervescence. La *Lettre* s'amuse à peindre la « très plaisante bizarrure » de leur armée. En tête, « les vrais affidés et cointéressés », les banquiers. En seconde ligne, le Clergé et les protestants « réunis pour la première fois sous la même bannière ». Le Clergé n'avait pas à se plaindre du Mémoire, où on le représente ami naturel du peuple et contrepoids de la Noblesse et des Parlements ; du reste il est « livré à quiconque étend son pouvoir ». Les protestants, eux, « voient déjà leurs prêches rétablis ». A côté, « précédés d'une girouette tournante à tout vent, les amis de la Cour, parmi lesquels on remarque tous les Noailles, et tous ceux qui comme eux sont serviteurs-nés de l'homme en place ».

A la suite, « la grande troupe des dupes, des sots admirateurs, des illuminés et des provinciaux, tous la bouche béante et les yeux fixés sur le Compte-Rendu... au son d'une musique bruyante composée de gens de lettres... d'écrivains périodiques et d'économistes tenant la trompette, de l'abbé Raynal faisant le service de timbalier. « Enfin, « sur les ailes, plusieurs escadrons d'ambitieux, commandés chacun par des chefs différents qui tous cachent leurs projets particuliers sous le masque d'une fausse concorde et ne tendent qu'à leur but en paraissant servir

M. Necker » : Brienne, Choiseul, le duc du Châtelet, le prince de Beauvau. Les dames aussi s'empressent, qui participent à l'engouement général pour les affaires publiques. La chaire même, où trop souvent la politique et la philosophie supplantent l'Évangile, est mise à contribution. L'abbé Maury, prêchant le carême à la cour, y perd à l'étourdie une abbaye : il s'est pris trop tard à louer la bienfaisance de Mme Necker et à montrer un ministre en proie aux méchants calomniateurs (1).

Les images non plus ne manquent pas pour illustrer les vertus du ministre. C'est alors qu'il commence d'employer l'estampe comme moyen de popularité. Il n'y donnera tout le développement qu'après sa disgrâce. Mais, dès avril 1781, sa vanité trouve à se satisfaire, en ces allégories compliquées qui prétendent être à la fois un programme et un panégyrique. En ces jours de lutte, on expose ainsi la *Vertu récompensée* et le *Triomphe de M. Necker contre l'Envie* (2).

Il faut, au moins une fois, montrer la niaiserie solennelle de cette propagande adulatrice. Voici la légende du *Triomphe sur l'Envie* : « On voit sur un nuage, dirigé vers le temple de Mémoire, le buste de ce sage ministre porté par des génies ; l'un d'eux tient son Compte-Rendu, qu'il éclaire du flambeau de la Vérité, proclamée par la voix des Peuples ; la Renommée met sur le Buste une couronne civique ; sur le devant la Sagesse du Gouvernement arrête (avec l'égide) l'audace de l'Envie qui levant le masque et s'avançant (des serpents plein la bouche) semble vouloir couper les ailes (avec des ciseaux) à la Renommée, qui est déjà élevée beaucoup au-dessus d'elle. — On a voulu désigner par ce trait l'estime

(1) Bachaumont, 30 avril 1781.

(2) Cabinet des Estampes, N° 3729, et collection Hennin, V. 113. — Un très bel exemplaire de *la Vertu récompensée*, par Borel, se trouve à Coppet.

dont Notre Auguste Monarque, sans cesse occupé du bien de l'État, honore M. Necker. On veut aussi montrer combien le fiel répandu dans plusieurs Écrits détracteurs est faible contre la Justice que le Public rendra toujours à la probité et au vrai mérite. »

C'est l'outrecuidance de Necker qui tira d'embarras l' « Auguste Monarque ». Pour se défendre contre ses collègues, pour s'assurer avant tout l'aide de la police contre les auteurs de libelles, il exigea l'entrée au Conseil. Maurepas écarta le Genevois, en lui demandant s'il était disposé à l'abjuration. Sans lâcher prise, le directeur général des finances réclame alors l'administration directe des caisses de l'armée et de la marine, l'établissement de l'assemblée provinciale du Bourbonnais et la révocation de Reverseaux, intendant de Moulins, qui s'y opposait. Le roi aurait cédé une fois de plus ; mais Maurepas, soutenu par Vergennes et Miromesnil, lui représente le danger de remettre le sort de la guerre aux seules mains d'un ministre étranger, lui annonce l'opposition irréductible du Parlement, et le menace d'une démission générale.

C'est la fin. La reine a beau s'abaisser à pleurer, dit-on (1), à prier Necker de rester ; cet orgueil se pare de ces larmes et se donne la gloire d'être inflexible. Excédé, Louis XVI se décide, par une lettre dont voici la substance : « J'accepte votre démission, j'ai estimé vos talents, mais votre esprit tracassier ne pouvait me plaire (2). » Turgot, congédié comme un laquais dont on ne veut plus revoir les traits, n'en avait pas tant obtenu. Le soir du 19 mai, Necker, sa femme et sa fille quittaient pour la première fois

(1) Mme Necker écrit au curé de Saint-Sulpice : « Une consolation pour nous dans le monde, s'il en peut exister, c'est que la reine partage notre patriotisme : elle a pleuré samedi (19 mai) toute la journée. » Comte D'HAUSSONVILLE, *op. cit.* t. II.

(2) *Correspondance secrète*, t. I, p. 400.

le Contrôle général, et se retiraient à Saint-Ouen. Il serait difficile de peindre leur consternation.

Cependant ils trouvèrent la force de composer une réponse au roi (1) datée du même jour. A qui sait lire, la triple collaboration est évidente. Cette longue apologie, dont la « dignité emphatique » et « l'orgueilleuse familiarité » suffiraient à en attester l'authenticité, a été négligée des historiens. Il est cependant peu de documents aussi révélateurs. Le signataire n'a pas osé la faire imprimer, mais il l'a laissée courir parmi ses plus chauds partisans : « On voit une lettre très longue, d'un style très emphatique, et remarquable surtout par le ton d'égoïsme qui y règne, écrite au Roi par M. Necker. S. M. lui a refusé la permission qu'il sollicitait de se retirer à Genève (2). »

En effet la lettre se termine ainsi : « J'ose demander une grâce à V. M. Que puis-je faire en France? La haine et la persécution m'attendent ; la vengeance va s'armer, elle va élever une voix audacieuse et l'activité de sa rage saura bien trouver comment empoisonner mes meilleures intentions. Ordonnez que ma gestion soit vérifiée, que l'état de mes biens soit examiné et qu'ensuite il me soit permis de quitter un royaume que j'ai trop aimé pour ne pas l'aimer toujours. » Si réelle que fût, à Saint-Ouen, pendant les premières heures, la crainte des représailles, il est permis de penser que le roi a comblé les vœux de Necker, en rejetant sa requête. La lettre n'a d'autre but que de préparer la revanche. « Il tombait avec la volonté arrêtée et le ferme espoir de reprendre

(1) *Mélanges des Bibliophiles*, t. V, pièce 20, 1826. Aucun indice n'a été donné de la présence de cette pièce aux archives de Coppet. Peut-être a-t-elle été, avec d'autres papiers politiques, brûlée comme compromettante à l'égard de la république directoriale, en 1798, quand les troupes françaises envahirent le pays de Vaud.

(2) *Correspondance secrète*, t. I, p. 427.

bientôt le pouvoir (1). » Il faut citer quelques passages qui achèvent de peindre le disgracié :

« Je vous aime, Sire, j'ai acquis le droit de le dire « simplement et cet aveu dans la bouche d'un homme « qui n'a jamais connu la flatterie, est plus fait pour « plaire à V. M. que les protestations entortillées et « fausses des adroits courtisans qui l'entourent ...Je « ne connaissais qu'un bonheur : je l'ai goûté. J'en ai « trop peu joui ou, pour mieux dire, j'ai perdu l'es- « pérance d'en jouir à l'instant où il allait com- « mencer d'être le salaire de mes travaux.

« Né dans un état honnête, et qui fait toujours « la fortune de ceux qui savent unir quelque philo- « sophie à l'intelligence des calculs, je me suis vu de « bonne heure en possession de biens plus que capables « de suffire à ma vanité. Il n'en fut pas de même de « mon orgueil, de cet orgueil noble qui semble appeler « aux grandes choses les âmes que la nature a forte- « ment animées de l'amour du bien : je me sentis dévoré « de ce sentiment ; je cherchai à le satisfaire... Une ré- « putation circonscrite dans les bornes d'un pays, de « quelque étendue qu'il fût, était trop peu pour moi : « il m'en fallait une qui méritât l'attention du monde « entier. Il fallait m'en rendre digne, et le véritable « moyen était sans doute de devenir le restaurateur « d'un royaume aussi illustre que la France...

« Mon œil, exercé depuis longtemps sur les suites, « les avantages et les opérations de finances, vit donc « dans la multiplicité des mains chargées de faire cir- « culer l'or de l'État, les abus nuisibles et destructeurs « de l'ordre dont la France avait besoin. Vous m'avez « approuvé parce que vous avez vu mes intentions et « mon cœur ; et dès lors mon oreille s'est fermée aux « cris, aux plaintes, aux calomnies que vomissaient sur « ma conduite et sur ma personne ceux à qui j'ôtais,

(1) Guizot, *loc. cit.*

« en votre nom, le droit de se nourrir des entrailles « d'un peuple doux, fidèle, sensible, et le modèle de « l'amour que l'on doit aux rois... Vous m'avez sa- « crifié à des terreurs que j'avais cent fois combattues « dans votre âme et que je croyais avoir vaincues... « Vous avez pu penser que l'ambition, l'amour du « pouvoir, enfin qu'un certain despotisme ministériel « étaient l'âme de mes opérations et le salaire que « j'en attendais.

« Cette idée me déchire... J'emporte une douleur « profonde qui minera mon existence. Ne plus vivre « pour faire votre avantage, pour travailler à la tran- « quillité des citoyens, à la sûreté de leurs fortunes, à « l'illustration d'un pays dont je me regardais comme « un membre, ce n'est plus vivre pour le bonheur. »

Necker connaissait bien le roi ; il avait justement spéculé sur son apathie. Pour beaucoup moins, des ministres congédiés avaient connu l'exil ou la Bastille. De celui-là, on pouvait se débarrasser, en le livrant à la malice envieuse de ses compatriotes ; ses indiscrétions et ses plaintes n'auraient plus été que la mauvaise humeur d'un faiseur de libelles entre tant d'autres. On n'eut pas cette sagesse. Mais il n'y a qu'un pouvoir fort qui puisse se permettre de garder ses ennemis sous la main ; sinon la mise en surveillance se mue en triomphe.

Necker avait d'abord fléchi sous le coup. « On l'a surpris quelques heures après son départ de la cour, épanchant sa douleur et ses larmes dans le sein de son épouse (1). » Il ne tarde pas à se reprendre et à exploiter sa popularité. Meister reçoit la mission de peindre « un souvenir fidèle de la sensation que cet événement a fait dans ce pays. » Le 20 mai, « la consternation était peinte sur tous les visages... Les promenades, les cafés, tous les lieux publics étaient

(1) *Correspondance secrète*, t. I, p. 407.

remplis de monde, mais il y régnait un silence extraordinaire ; on se regardait, on se serrait tristement la main. » Bref, l'aspect « d'une calamité publique » ; partout la « douleur d'une famille désolée (1) ». Les *frères* avaient rapidement répandu le mot d'ordre : « Vous auriez pu voir le jour que la première nouvelle en est venue à Calais, un cercle composé d'anciens officiers des différents corps de la garnison et de quelques notables citoyens se regardant d'un œil consterné et exhalant leur mécontentement d'une manière aussi honorable pour l'ex-ministre, qu'elle l'était peu pour ceux qui ont tramé ces odieux complots contre l'homme honnêté et désintéressé qui leur refusait la dépouille du peuple (2). » De leur côté, les nouvellistes non gagés corrigent, au bénéfice de la vraisemblance : « Les uns croient tout perdu, les autres prétendent que cet événement sauve le royaume d'une ruine certaine (3). »

Mais Necker avait de son côté les truchements les plus bruyants et les mieux organisés de l'opinion publique. Meister se fait leur écho minutieux. Aux Français, on donne une représentation de *La partie de chasse d'Henri IV* : les allusions à Sully-Necker sont applaudies avec fureur. Bourboulon se promène au Palais-Royal : « Il se vit enfin obligé de sortir du jardin... sous une petite pluie de murmures et de huées. » Les gravures à la louange du Compte-Rendu se répandent de plus belle. On colporte les piètres vers de Schouvalof, où ce Russe de stricte observance philosophique fait le parallèle entre Terray « vil scélérat justement abhorré », et Necker :

Sous Louis Seize on trouve un honnête homme
Que l'on chérit, que l'Europe renomme,
Qui sans fouler les peuples écrasés
Remplit du Roi les coffres épuisés,

(1) *Correspondance de Grimm*, t. XII, p. 510 et sq.
(2) Arch. Bâle, *loc. cit.* Lettre de Frey à Iselin.
(3) *Correspondance secrète*, t. I, p. 398.

Qui des traitants fuit les secours perfides
Et sans impôt sait trouver des subsides...
Faites-le bien et vous serez chassé (1).

Il « remplit les coffres ». Les privilégiés ne voient rien au delà ; eux aussi regrettent le ministre *réformateur*, ce qui les juge, et lui avec eux. Sur le chemin de Saint-Ouen, c'est « une procession de carrosses presque continuelle ». Une brillante cohue défile, où les princes du sang, Orléans et Condé, s'empressent devant les ducs et pairs, les archevêques, les maréchaux, les femmes à la mode ; le vieux Choiseul en est, qui peut comparer avec sa cour de Chanteloup. C'est, en attendant *le Mariage de Figaro*, la dernière parade du monde des abus. Les bénéficiaires du régime déjà condamné ont perdu toute clairvoyance et toute dignité. Ils se livrent, au profit de qui a creusé leur fosse, à la plus mesquine, à la plus folle des frondes.

Necker était-il aussi inconscient qu'eux-mêmes? Il semble que, devant ces courtisans qui tournaient le dos à leur roi pour cajoler sa disgrâce, il ait pris une idée plus précise, non de sa propre valeur, ce qui était impossible, mais de son pouvoir sur ce monde en décomposition. Il aperçoit clairement que s'il est monté au faîte par une intrigue de cour, ce temps est décidément révolu. Derrière la brillante et frivole cavalcade dont il est si fier, mais dont il sent l'inconsistance, il va recruter avec application un parti plus redoutable. « Il me faut le nombre, à moi », disait-il déjà. Il reviendra au pouvoir malgré le roi, qui n'est plus rien qu'un fantôme qu'on salue, en attendant qu'on l'abatte.

(1) *Chansonnier historique*, t. X, p. 4.



CHAPITRE VII

L'IDOLE DES « PATRIOTES ». 1781-1789.

La faveur publique qui entoura Necker à son départ, lui permit du moins de rester à pied d'œuvre. C'est à peine s'il prit le temps de paraître succomber à la douleur, comme il s'y était engagé envers le roi. Sa maladie paraît avoir été une forme du dépit et de l'orgueil blessé. Tel est l'avis compétent du docteur Tronchin. Mme Thélusson venait de mourir entre ses mains de la petite vérole. Necker, fort attaché à la femme de son ancien associé, s'en prit vivement au médecin genevois. Tronchin, qui avait bec et ongles, « s'en venge en publiant partout qu'une *ambition rentrée* est la maladie qui vient de mettre véritablement les jours de M. Necker en danger (1). » Mme Necker prit soin que cette maladie achevât d'auréoler la chute ministérielle. Ses lettres renseignent fort bien sur les dispositions tactiques adoptées à Saint-Ouen : il n'y aura de bons dans le monde, qu'à regretter Necker et à n'aimer plus Louis XVI que s'il le rappelle. Les « patriotes » de tous pays attacheront ce postulat au salut de la France, trop heureuse d'être le champ d'expériences du génie.

Voici des confidences, précieuses à qui veut faire le point de la galère neckrienne après la tempête. Mme Necker écrit à Gibbon : « M. Necker a été longtemps malade non du regret d'avoir donné sa démis-

(1) *Correspondance secrète*, t. I, p. 407

sion, mais du chagrin d'avoir été obligé de la donner, car il est pour les honnêtes gens une nécessité morale plus invincible que la nécessité physique... La retraite de M. Necker a été accompagnée des regrets et de l'étonnement de toute la France, et nous-mêmes en descendant au fond de nos cœurs, nous ne pouvons encore comprendre qu'on nous ait contraint à abandonner une administration où le succès avait toujours suivi la pureté des intentions. Nous sommes à Saint-Ouen, mais loin d'y éprouver le sort ordinaire... Nous avons été suivis non seulement des gens que nous croyons attachés à nous par les circonstances, mais encore d'une foule innombrable de citoyens de tous les ordres, qui ne tiennent aux grandes places que par la relation du bien public. M. Necker a été baigné de larmes et comblé d'éloges et de bénédictions, et tout ce qui s'est fait à cette occasion pourrait être raconté par un historien, mais ne peut être hasardé dans une lettre ; mon estime pour la voix publique en est augmentée...

« Pardon si je vous parle de M. Necker avec cette franchise ; vous savez par l'histoire de tous les siècles et peut-être par la vôtre, que les petits défauts non seulement ne concluent rien contre le génie, mais même l'annoncent souvent ; ces défauts des grands hommes sont un présent que la *nature bienfaisante* fait à leurs femmes ou à leurs amis, un homme parfait se suffirait à lui-même, il faut avoir des torts et des faiblesses pour sentir les jouissances, les besoins et les consolations que le cœur peut donner. C'est à cette circonstance que je dois l'article du Compte-Rendu dont vous me parlez avec tant de grâces, je ne saurais m'empêcher d'être sensible à ce que vous m'en dites ; et cependant je puis vous assurer qu'il a paru malgré moi...

« Nous n'avons pas encore eu le temps d'éprouver le vide que laisse l'absence des grandes affaires, nous n'avons senti que la crainte qu'elles ne prissent une

route différente de celle que nous leur avions tracée ; car la passion du bien public comme toutes les passions abstraites doit être constante puisque l'objet en est inaltérable (1). »

Voilà qui est clair : *nous* ne pouvons renoncer à être ministre. C'est le son que rend également une lettre de Necker à Moultou : « J'ai combattu le bon combat autant que j'ai pu ; mais n'ayant de force que par mon caractère, quand j'ai vu qu'on me refusait l'appui nécessaire, en même temps que mes ennemis de tout genre trouvaient le champ libre, j'ai cru que je n'avais d'autre parti à prendre que de me retirer avec honneur. Je suis sensiblement touché des regrets publics, ils honorent la nation, mais ils animent quand il n'est plus temps la violente ardeur que j'avais pour servir le roi et remplir une belle carrière (2). »

Les Necker durent être contents du successeur qui leur était donné : Joly de Fleury refusa d'abord d'habiter le Contrôle général, comme si un seul homme pouvait le remplir, et très souvent se rendit à Saint-Ouen pour solliciter humblement des conseils (3). Necker put croire aussitôt qu'il ne resterait pas longtemps derrière le rideau, puisqu'on n'osait pas emprunter sans lui. Mais il voulait rentrer en scène, poussé par l'opinion publique.

Or la France était le point de mire de tous les raisonneurs européens, attachés à formuler la constitution idéale, et à donner au monde la recette du bonheur. Disciples de nos philosophes, groupés dans la franc-maçonnerie, et dans les sociétés de pensée qui se pourvoyaient chez elle de méthode et d'idéal, animés de la même confiance intrépide en la raison, et de la même haine des traditions et des dogmes,

(1) British M. Addit. Ms. 34886, f. 121-122. Lettre du 29 juillet 1781.

(2) Francis DE CRUE, *op. cit.* Lettre du 3 juin 1781.

(3) GUIZOT et J. DROZ, *op. cit.*

admirateurs enthousiastes de la raillerie voltairienne et plus encore de l'éloquence incendiaire de Rousseau, ils attendaient que la pensée française dont ils étaient nourris se réalisât en France. Chacun colorait de ses appétits ou de sa passion ce trait commun.

Ils s'appelaient du beau nom de patriotes, dont le sens avait singulièrement évolué. On s'en est servi d'abord pour honorer l'homme qui aime sa patrie jusqu'au sacrifice. En 1758, par exemple, un jeune officier de la maison du Roi en congé demandait à marcher comme volontaire contre les Anglais débarqués en Bretagne : « Si des raisons particulières vous empêchent de me l'accorder comme militaire et attaché à un corps, ne pourrais-je point y prétendre à titre de patriote? (1) » C'est en ce sens que le mot est suspect au sans-patrie Rousseau : « Tout patriote est dur aux étrangers ; ils ne sont qu'hommes, ils ne sont rien à ses yeux. »

Peu à peu la désaffection à l'égard de la monarchie, le plaisir de construire logiquement la nation, contribuent à détacher le mot de sa racine. Être patriote, dans tous les cercles éclairés, c'est vouloir substituer au présent qu'on abhorre et qu'on méprise, un avenir bâti suivant les principes philosophiques. C'est aimer un pays, fût-ce un autre que le sien, au point de le bouleverser pour y introduire la justice et la liberté. On est patriote au nom de l'humanité, on l'est comme citoyen du monde. Aussi arrive-t-il que les meilleurs patriotes soient à l'étranger ; c'est de là que vient authentiquement le brevet de patriotisme.

On le décerne avec éclat à Necker, ce génie cosmopolite qui condescend à chercher la gloire universelle en faisant le bonheur de la France. D'An-

(1) Abbé E. Lavaquery, *le Cardinal de Boisgelin*, t. I, p. 48.



NECKER

Buste de Houdon (profil)

(Musée d'art et d'histoire, Genève)

gleterre et d'Allemagne, on le sacre modèle des des patriotes : « Car, dans les résolutions de cet ami des hommes, repose le digne esprit patriote, à qui le Français devra sa liberté nationale... La vie d'un tel homme d'État est également l'histoire d'une ère nouvelle. Les annales... devront compter les bienfaits qu'il a rendus en son génie au genre humain (1) ». Necker, on le voit, a pris conscience d'être devenu le drapeau de l'esprit révolutionnaire. Toute sa marche se résume à se maintenir dans ce rôle.

Dans un pamphlet publié à Londres en 1781, voici comment un patriote explique son renvoi : « On a préféré sacrifier la nation française à la jalousie, au fanatisme des prêtres, à la vengeance de la petite âme de M. de Sartine et à la haine implacable de la reine. » Marie-Antoinette était bien mal récompensée de ses larmes de « patriote ». La disgrâce de Necker est déjà un prétexte à lancer contre elle les accusations stupides ; plus que son « pauvre homme » de mari, elle incarne la royauté. L'Église aussi est une coupable qu'il faut abattre ; les archevêques ont en vain aligné leurs carrosses sur la route de Saint-Ouen.

Si on a renvoyé Necker, prétend le libelliste, c'est qu'il est protestant ; « il eût mieux valu un fils de Loyola qui eût pillé, volé, tué les trois millions de protestants en France. » Le nom de Necker, contre son gré sans doute, ouvre la brèche aux diatribes les plus virulentes : « Quand le mal est sans remède et parvenu à son dernier période, il faut ou égorger les monstres qui dévorent la substance du pauvre peuple, ou si la fortune vient à tromper votre valeur, il faut si bien faire qu'on ne meure pas sans vengeance. ...Peuples malheureux, sachez au besoin exterminer vos tyrans (2). » Le tyrannicide était un exploit qu'on vantait volontiers à la table des Necker.

(1) *Familiengeschichte*, p. 27.
(2) *Supplément à l'Espion anglais ou Lettres intéressantes*

Les excitations enragées, le pamphlétaire les reprend dans un livre brûlé récemment, qu'il loue ou cite à tout propos : *le Monarque accompli*. Il est à remarquer que, dès le premier avènement de Necker, avaient paru des factums extrêmement audacieux, dont l'influence sur l'opinion a été, témoin ce qu'en rapporte Bachaumont, bien supérieure au renom et au talent de leurs auteurs. Sans doute le prudent ministre préférait des prôneurs plus habiles et plus enveloppés ; mais peut-on nier que ces hardiesses ne soient l'écho brutal de ses préambules? Tel, le *Catéchisme du citoyen*, ou l'*Essai sur le despotisme* par Saige, plusieurs fois réimprimé, tous deux de 1776 ; ou encore l'*Alambic des Lois*, de 1780, véritable extrait concentré des idées sociales et des flatteries démagogiques du ministre.

Une apologie allemande de Necker.

Le panégyrique en règle du Prusso-Genevois lui vint, comme il sied, d'Allemagne. C'est une histoire assez curieuse, dont personne ne semble s'être avisé (1). Le comte d'Haussonville, qui a regretté de ne trouver l'apologie de Necker que sous la plume de Mme de Staël et de son fils, ne l'a pas connue ; à moins qu'il n'ait reculé, à utiliser cette lourde machine.

En 1782, sans indication de lieu, sans nom d'imprimeur, paraît un livre anonyme de 456 pages, intitulé : *Necker in Briefen an Herrn Iselin in Basel* (2). L'aspect même en est bizarre : en tête de cha-

sur la retraite de M. Necker, sur le sort de la France et de l'Angleterre, etc. In-8° de 222 pages. Londres, 1781. Attribué à Joseph Lanjuinais. (*L'Espion anglais* est de PIDANSAT DE MAIROBERT.)

(1) Pas même le docteur Hermann ni lady Blennerhassett.

(2) Petit in-8° Lo[37] 15107. *Lettres sur Necker à M. Iselin de Bâle*

cune des pages figure un signe typographique peu usité, une sorte de courte chaîne d'union en torsade. Comme frontispice, une gravure, assez fine, du Francfortois Berndt : la statue d'un homme nu tombée de son piédestal, au milieu d'un paysage rustique, avec la légende : *Si vir magnus cecidit, magnus jacuit* (1). S'agit-il de divagations négligeables, nées des loisirs et de la fantaisie d'un obscur amateur de politique? Loin de là ; l'auteur se montre minutieusement informé et bien au fait ; aussi son livre jette une lumière nouvelle sur le réseau de la propagande neckrienne.

Le nom du destinataire de ces quatorze longues lettres est déjà caractéristique. Iselin peut être considéré comme le protagoniste de l'*Aufklarüng* en Suisse et en Allemagne. Il est, on s'en souvient, l'instigateur et le chef de la *Société helvétique*, la principale des sociétés de pensée qui éclosent en Suisse, après le triomphe de l'offensive philosophique. Or, de 1776 à 1781, c'est-à-dire depuis l'avènement de Necker jusqu'à sa chute, Iselin publie une revue, les *Éphémérides de l'Humanité*, imprimée à Leipzig (2) : les questions politiques et sociales y sont traitées selon l'esprit humanitaire et international.

C'est Iselin qui a provoqué les lettres sur Necker. Au dernier volume des *Éphémérides*, on lit deux avis sur le *Compte-Rendu*, le second fort long. Iselin renonce à reproduire intégralement le chef-d'œuvre de Necker, parce qu'il sait qu'on le traduit « en dix endroits de l'Allemagne (3) ». Son correspondant

(1) Devise empruntée à Sénèque, et appliquée à Necker, dès avant sa chute, par Pfeffel, le pédagogue protestant de Colmar. Lettre à Iselin, 14 mars 1781. Arch. Bâle, *Corr. Iselin*, 33, f° 134.

(2) Sept volumes in-8°, 1776-1781. Iselin meurt en 1782.

(3) On connaît au moins trois de ces traductions : à Hambourg, par Alb. Wittemberg ; à Vienne, par J. von Macassi ; à Berlin, par W. C. S. Mylius, un des chefs de la franc-maçon-

(10e lettre) nous apprend qu'il a été traduit entre autres par Dohm, ministre de Frédéric II, « qui se réjouit de pouvoir compter en quelque manière M. Necker parmi les grands hommes de l'Allemagne », son père étant né à Cüstrin. Iselin s'est donc borné à une copieuse analyse, terminée par ce cri de détresse : « Pendant que nous sommes sur le point d'envoyer notre avis à Leipzig... arrivent deux bruits qui tous deux devraient atteindre douloureusement tous les vrais amis de l'humanité, s'ils étaient fondés. L'un, que M. Necker reçoit son congé, et l'autre, que le Parlement est prêt à s'opposer aux réformes que celui-ci lui a récemment proposées... Quel malheur serait-ce pour la France ! »

Ainsi provoqué aux lamentations, un « ami de l'humanité » répond par *Necker in Briefen*. L'auteur n'est autre qu'un ministre disgracié de Hesse-Darms-tadt, le baron Friedrich Karl von Moser. Fils d'un professeur qui avait répandu, de Berlin à Vienne et à Stuttgard, ses intarissables leçons de droit positif, et provoqué la défiance des vieux conseillers auliques, il en avait hérité des tendances libérales, une sorte de dogmatisme libre penseur, une égale incontinence à les semer en des ouvrages variés (1). Comme son père, avec des fortunes diverses, Moser s'était fait le conseiller du *despotisme éclairé*, dans les petites cours allemandes qui suivaient le sillage de Frédéric II. Après dix ans de chancellerie à Darmstadt, son maître l'avait congédié pour son insuffisante docilité. Comme bien on pense, cette ressemblance avec Necker flatte délicieusement la vanité du baron. Sans oser pousser le parallèle, il ne se tient pas de dire qu'il a traversé les mêmes orages, que lui aussi est une victime du despotisme. Et cela nous vaut « la fidèle copie » de

norie prussienne, et qui a peut être signé la traduction de Dohm.

(1) Moser le père n'a pas signé moins de quatre cents ouvrages, livres ou brochures. Le fils a été à peine moins fécond

sa lettre de renvoi. Le potentat hessois ne manquait pas d'humour : « J'ai nommé Moser mon ministre, mais je n'ai jamais eu la moindre intention de me donner pour mes vieux jours dans sa personne un maître de cour. Aussi longtemps que je vivrai, je veux rester le maître et ne pas exercer ma volonté ni prendre mes résolutions d'après le bon vouloir ou le non vouloir de mes serviteurs ; et si Moser ne trouve pas en lui assez de capacités pour recevoir et exécuter les ordres de son maître, alors je trouve que nous ne pouvons plus vivre ensemble, mais qu'une séparation est immédiatement nécessaire (1). »

Moser, en plus de son expérience personnelle, est un écho autorisé des « patriotes » allemands et des spécialistes en théories politiques. Necker ne s'y est pas trompé et n'a pas mésestimé le service rendu. L'apologiste allemand de 1789 paie un large tribut de reconnaissance au panégyriste de 1782 : « Le baron K. F. von Moser, lui-même martyr de la vérité et pierre de scandale pour les puissants, a, au départ de M. Necker en l'an 1782, raisonné sur lui avec une chaude sympathie, et tiré le parallèle (2), suivant la riche mesure de sa connaissance des hommes et du monde, et je termine cette esquisse en le citant (3). » Commencé textuellement par lui-même, l'éloge de Necker, à son propre jugement, ne pouvait mieux s'achever que sous la plume de Moser.

Après la reproduction de l'analyse d'Iselin, les quatorze lettres se suivent, datées du 4 septembre au 1er décembre 1781. Il serait fastidieux d'analyser ce long dithyrambe : tout ce que Necker a dit et publié est l'expression de la vérité ; il n'est tombé que parce qu'il était au suprême degré courageux, éloquent et intègre ; il a réalisé la perfection de toutes

(1) Huitième lettre.
(2) Entre Necker et le ministre idéal.
(3) *Familiengeschichte*, p. 83 et sq.

les vertus politiques et morales ; en particulier, sa vie et ses actes composent le portrait sans défaut d'un ministre des finances. Comme dans le *Compte-Rendu*, Mme Necker n'est pas oubliée ; elle est une des marques principales de la vocation de son mari : « Elle aussi était une étrangère et l'élue entre toutes, dans une tout autre intention, pour rendre parfaite la prédestination de l'appel héroïque de son mari, par une si rare harmonie des dons de l'esprit et du cœur. » Tel est le thème développé à l'allemande, avec une lourdeur didactique, avec un mépris des nuances qui glisse aisément au ridicule, jusque-là que « la modestie est l'un des traits les plus saillants de tout le caractère de M. Necker » !

Qu'il suffise de quelques lignes, pour montrer l'état d'esprit du panégyriste : « Avec respect, je voudrais m'approcher du cadavre d'un Necker et apporter avec moi des parfums précieux pour embaumer les restes chers du héros, sûr qu'aucune honte secrète et basse, aucune maladie qu'on ne pourrait nommer sans rougir n'a été la cause de sa mort... Mais il vit encore, il n'est pas tombé, il s'en est allé... d'où il ne voulait ni ne pouvait plus longtemps servir. Et quel était le seul maître qu'un Necker peut servir?... Le roi ? il s'en faut ! Les rois sont rarement ainsi faits qu'on se jette si volontiers pour eux dans la fosse fumante. L'honneur, le bien d'un empire, le bonheur des hommes ses frères, l'amour de la gloire, le sentiment brûlant dans son cœur de l'immortalité de son nom bienfaisant, voilà le seul vrai maître du grand homme. » Et cependant, « la nation s'amuse avec des épigrammes, de la perte de son saint protecteur *(Schutzheiligen)*. Et le roi ? hélas il a au moins la faible consolation de pouvoir maintenant dormir tranquille. » Sur tout cela, Moser va faire ses réflexions : « Avec le cœur et le courage d'un Allemand né libre, je les

communique à mon ami le libre confédéré, suisse huguenot (1). »

De tout ce fatras, il est loisible toutefois de tirer quelques lueurs, et d'en éclairer les complicités que Necker a trouvées, dans l'opinion des patriotes européens. A leurs yeux, tout ce qui, dans le ministre genevois, pouvait inquiéter un Français, est au contraire la marque de son incomparable transcendance. — Il est protestant : cela lui procure « dès la première base de son éducation, ce degré d'illumination que l'on doit nous reconnaître, à nous principalement », protestants *éclairés*. On n'a pas voulu qu'il entrât au conseil : « N'a-t-on pas craint, parce qu'il était réformé, qu'il ne réformât trop les abus catholiques ? » — Il est républicain : « ayant été assez longtemps le fils de sa patrie pour ne pas laisser effacer en lui l'infinie distance qu'il y a entre la liberté et le despotisme. » — Il était banquier : « il dirigea son effort et son occupation sur le commerce et la finance en gros ; sa science le fit riche, afin qu'il pût prêcher *gratis* la vérité au roi et à ses satrapes ; un prédicateur de cour appointé n'est trop souvent qu'un apôtre à la langue paralysée. » L'Allemagne, au dire de Moser, a beaucoup admiré le désintéressement de Necker, « lorsqu'il avait encore moins de 250 000 livres de revenu. » — Enfin il est étranger ; donc impartial, « autant que l'homme bon peut l'être au spectacle de la misère et de la ruine commune... et cela était absolument nécessaire à celui qui devait passer à l'action sous une forme offensive. »

Quant au Compte-Rendu, il est tout entier admirable. Necker l'a publié surtout pour en tirer « des raisons de progrès... pour le plus grand intérêt du bien général et de *l'éclairement.* » Il voulait que ce fût « *confessionem fidei* devant la France et toute l'Europe... Mais surtout on peut penser qu'une des

(1) Première lettre.

considérations principales qui l'ont engagé à rendre public son écrit, ç'a été d'exciter à une activité nouvelle les patriotes épars à travers tout le royaume, de les animer à de meilleures espérances et à un ardent courage, en vue d'accomplir avec lui le bien général. » On ne peut être plus clair.

Et le roi, à qui on s'est bien gardé de dire tout cela, le roi a laissé partir le grand homme. « Ou bien, dit Moser, Dieu me pardonne, il a été forcé de le laisser partir... Castries, ministre de la guerre (1), aurait dit au roi, avec le sang-froid d'un vieux guerrier et la magnanimité d'une belle âme : Sire, Votre Majesté peut trouver quatre cents personnes qui sont en état de prendre ma place, mais malgré le danger de la perdre et de déplaire à Votre Majesté, mon serment, mon honneur et celui de mon roi m'obligent à vous déclarer que dans tout le royaume, vous ne trouverez pas un homme qui sera capable de prendre la place de M. Necker (2). » Voilà en effet ce que redit jusqu'à l'obsession la coterie neckrienne. A l'en croire, les souverains d'Europe se seraient disputés le génie en disponibilité. Or seul Caraccioli (3), probablement par une flatterie spontanée, a laissé croire à Necker que le roi de Naples recourrait volontiers aux prestiges du remplisseur de coffres.

Moser n'ignore pas cependant les reproches que s'est attirés l'administration de son héros. D'abord ses prétendues réformes : « Il est triste de voir comment l'homme sage et bon, avec tous les meilleurs principes, avec tous les désirs de procurer le bonheur d'un peuple opprimé, a dû toujours pousser à peine en avant, se heurtant toujours aux obstacles qui sont ancrés dans la pernicieuse constitution de l'État, où le médecin se trouve toujours dans la douloureuse

(1) De la marine.
(2) Troisième lettre.
(3) D'Haussonville, *le Salon...* t. II.

alternative ou d'estropier le patient ou de le laisser mourir à petit feu. » Il arrive même que l'encensoir devienne le pavé de l'ours. Voici la trente et unième et dernière des thèses où Moser s'efforce d'embrasser l'étendue du génie ministériel : « On ne doit pas engager pour une vie d'homme ou des siècles, hypothéquer et vendre un État dont le monarque n'est que l'administrateur et le tuteur. » Excellent principe, mais si étranger à Necker, que Moser, contrairement à sa pratique habituelle, ne peut l'étayer d'aucune citation.

La conduite de Necker à l'égard de la guerre retient sérieusement l'attention du dévot prôneur (1). Il en reste visiblement préoccupé ; son bizarre plaidoyer est à retenir comme symptôme de la mentalité « patriote ». On n'a pas assez signalé le peu de retentissement qu'ont en somme obtenu, des faiseurs d'opinion, les exploits de nos soldats et de nos marins. L'archevêque d'Aix doit déployer toute sa diplomatie pour obtenir des États de Provence, qu'ils décernent une médaille à Suffren ; et pourtant ils sont composés des « parents » et des « amis » du glorieux marin (2). Comme le dit l'abbé de Véri : « Quiconque lira nos écrits publics y trouvera que l'esprit général tend à des mœurs pacifiques. Il n'est personne qui n'ait en horreur les dévastations occasionnées par les corps militaires ; les conversations où des gens de cette profession voudraient raconter et exalter les faits d'armes ennuieraient et révolteraient même les assistants. Ce qui était anciennement un sujet de gloire a pris le nom d'une bravacherie ridicule, les réclamations du sentiment d'humanité surmontant l'éclat des prouesses. Le goût de la paix en un mot, si fort inspiré par la philosophie, domine sur tous les autres (3) ».

(1) Onzième lettre.
(2) Abbé E. Lavaquery, *op. cit.*, t. I, p. 167.
(3) *Mémoires*, cités d'après le manuscrit.

Necker, philosophe, méprise et déteste la guerre; il lui reproche d'avoir « en partie anéanti, en partie refoulé ses plans les plus bienfaisants... Nous l'avons compris par ses propres *Elegien*. »

*Mais, avoue Moser, « peu s'en fallut qu'on ne l'ac*cusât de haute trahison. Qui sait ce qu'en a pu croire le roi, pour briser enfin le lien qui le tenait encore solidement aux Necker? Si je désire pouvoir éclaircir une des actions de M. Necker, c'est celle-là. Peut-être me trompé-je et me manque-t-il des faits pour enchaîner nettement mes conclusions. Bref, je vous le dis comme cela se présente à moi... M. Necker ayant jugé peut-être mieux que les ministres la puissance, les ressources et les forces internes de la Grande-Bretagne... pouvait bien regarder la guerre d'Amérique comme une aventure et comme perdu l'argent qu'on y consacrait; au contraire les ministres croyaient que c'était l'heure d'abaisser l'orgueil britannique, de lui crever un œil, même si le coup devait revenir de leur côté, car c'était l'œil du roi et non le leur. M. Necker croyait justement que le roi pouvait conquérir une Amérique dans les cent mille acres incultes de son royaume. Mais les ministres trouvaient que ces actions modestes ne faisaient pas assez de bruit dans le monde, qu'à cela gagneraient peut-être bourgeois et paysans, mais non pas eux ni leurs maîtresses, qu'il n'y aurait aucune promotion sur terre et sur mer, de leurs amis, cousins, etc.

« Quand M. Necker ne se serait pas si empressé à fournir autant de cent millions que les ministres voulaient, ni à coopérer à une guerre crue par lui néfaste, quand il aurait pensé ce qu'on a dit en 1773 à haute voix dans l'appartement de l'impératrice à Pétersbourg : Ah! que Dieu nous accorde d'être une bonne fois battus! quand il aurait économisé là où il ne voyait que dommage et perte, qu'y a-t-il à blâmer? Et depuis quand trahit un grand homme, qui se voue à un tel service ingrat, de sauver un

royaume de la ruine, autant par son intelligence des hommes que par le souci du plus précieux bien d'un État, le bonheur privé des sujets? »

Il est impossible de ne pas le remarquer : jamais le plus hardi des libellistes n'est allé aussi loin que cet avocat intrépide. Rien ne le déconcerte : « Quant au fait que M. Necker (si c'est vrai) a joué sous main dans les fonds anglais, c'est plutôt la conduite d'un homme sage, d'un patriote, que matière à reproche. La France n'a-t-elle pas fait la même chose dans les guerres précédentes, par ses courtiers qui le sont de l'univers, les Hollandais? Et ne fut-il pas un temps où, par de telles manœuvres si elles étaient tout à fait heureuses, la Banque nationale de Londres aurait été dans un danger extrême de sauter? (1). Et ce qui peut mieux encore se répondre là-dessus, c'est que la honteuse accusation d'infidélité cachée ne peut atteindre un homme qui a toute sa fortune dans le royaume du monarque qu'il sert, et l'a mise en effets royaux. »

Voici le dernier reproche, fait cette fois par les partisans mêmes du disgracié : pourquoi n'a-t-il pas tenu bon? Avec un peu de prudence et de souplesse, il aurait pu continuer ses expériences sur un terrain de choix. Il aurait dû songer que les patriotes de l'Europe entière avaient les yeux fixés sur lui, qu'ils attendaient de lui « un bon et sage gouvernement basé sur la moralité et la vertu. » « Necker aurait dû se tenir debout et se taire, ne pas enjamber les rochers, mais tourner la pierre qu'il ne pouvait soulever... Et voilà ce que Necker ne fait pas, qu'il ferait s'il voulait, mais qu'il ne peut pas faire, sans quoi il ne serait plus Necker... Cet homme est un roc; c'est une âme *trop belle, solide et forte, dans une cour corrompue.* »

(1) A rapprocher des assertions de Lauzun, au chapitre précédent.

N'y a-t-il donc qu'à déplorer l'échec? Les patriotes ne peuvent s'y résoudre; et Moser traduit fort bien la situation dont Necker est à la fois le bénéficiaire et le prisonnier : « Qu'il voulût faire une Révolution, tout le plan de son Compte-Rendu le montre. » Il n'a échoué que pour avoir voulu introduire dans le gouvernement traditionnel l'esprit révolutionnaire. Mais son effort n'a pas été inutile : « Toute Révolution qui doit entraîner avec elle une nouvelle base, une meilleure organisation de l'ensemble, a besoin dans ses premiers débuts d'un esprit hardi se plaçant bien au-dessus de tous les scrupules (1). » Necker a été cet homme, avec orgueil : « J'ajouterais volontiers un mot à l'oreille, car ce doit rester un secret de famille : dans la vie d'un grand homme, surviennent des moments où il se sent lui-même prince et roi. »

Le roi en titre, si peu roi, est dans l'ombre, après avoir vécu dans la lumière neckrienne (2). Cette lumière, il l'a aimée pourtant, puisqu'il a « voulu envoyer à la Bastille le vieux jaloux qui avait attaqué le Compte-Rendu dans ses plus nobles dispositions. » (Maurepas s'est-il douté de ce fol espoir des Neckriens?) Cette lumière, le roi l'a appréciée, « au point de briser certain jour un verre aux pieds d'un audacieux courtisan, avec menace d'anéantir de la même façon ceux qui s'opposeraient à l'action de Necker. » Il est donc permis d'espérer encore. Ce roi aveuglé, « peut-être sera-ce un jour Necker qui l'opérera de la cataracte... Peut-être est-il plus d'accord avec Necker que le public non averti le croit. Necker a peut-être simplement cessé d'être ministre des finances pour être l'ami plus utile et plus solide de son roi. Peut-être le moment n'est-il pas loin où le roi, par le conseil même et à la prière des successeurs de Maurepas,

(1) Septième lettre.
(2) Treizième lettre.

l'aura rappelé à sa place si glorieusement remplie. » Rêve? non pas; beaucoup d'Allemands éclairés pensent de même. Moser et les amis de l'humanité, « dans l'enthousiasme de leurs sentiments patriotiques », verront de nouveau s'approcher l'âge d'or.

Necker s'évertue à ne pas se laisser oublier.

Si peu disposé que fût à se défendre le gouvernement, à Paris les mêmes espérances exigeaient plus de discrétion. Les Necker conservent avec soin leurs amis en évitant de se compromettre. On ne voit pas qu'ils aient protesté contre la condamnation de l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal et l'exil de l'auteur. Raynal avait *misé sur la victoire finale de son* protecteur; il avait cru pouvoir faire impunément écho aux fameux préambules du ministre et « tracer dans une apostrophe directe au roi tout ce qu'on doit faire et tout ce qu'on ne fait pas (1). » Un sursaut du pouvoir absolu en fit une victime. Ce fut à peu près la seule, avec un pauvre diable de marchand d'estampes, mis à Bicêtre pour avoir débité une gravure : *Allégorie pour la fin du Compte-Rendu*. On y lisait ces vers :

> Necker victime de l'envie
> Fait pleurer tous les citoyens.
> Pauvres, à qui sa femme a conservé la vie,
> Gémissez sur sa perte et n'espérez plus rien (2).

Mais Maurepas meurt le 21 novembre 1781, et emporte avec lui toute velléité de répression. Au ministère sont toujours Ségur et Castries, les hommes de Necker; leur influence suffit à neutraliser la défiance hostile de Vergennes, le « cafard » abhorré de Mme de

(1) LA HARPE, *Correspondance littéraire*.
(2) *Correspondance secrète*, t. I, p. 400.

Staël. Tout rattache donc le disgracié à son poste d'attente. Mme Necker s'y résigne facilement. A un ami de Genève, qui la pressait de venir se reposer aux bords du Léman, elle écrit, avec juste ce qu'il convient d'embarras : « Je ne sais précisément en effet quel sera notre sort, nous avons plusieurs idées de retraite, car c'est dans le repos que les âmes sensibles désirent toujours de finir leur carrière, mais des liens plus physiques que moraux semblent devoir nous fixer aux environs de Paris ; la douceur du climat, les commodités de la vie ont presque malgré nous de l'influence sur nos déterminations, l'on trouve nécessairement des jouissances ou des absences de peines dans ce concours de goûts et de pensées (1). »

Le salon de Mme Necker est toujours sans rival. La conversation est morte ; on la remplace par les élucubrations politiques où s'absorbe la littérature. Un jour, on y plaint ironiquement l'Académie, d'avoir été contrainte de laisser sans titulaire le prix de poésie ; le sujet, annoncé en 1780 : *la servitude féodale abolie dans les domaines du roi*, était tout à la gloire de Necker encore ministre. La malignité du public ne manque pas « de dire qu'il avait été proposé par flatterie », et rejeté par peur après la disgrâce. Le salon Necker s'affairait ordinairement à des choses plus graves, notamment à la refonte de l'*Encyclopédie*, ce levier d'opinion si utilement employé. Béni par Diderot et d'Alembert vieillissants, c'est le fidèle Suard, gendre du libraire Panckoucke, qui désigne les auteurs de renfort : « entièrement livrés à l'esprit de parti, ils déposeront leurs préjugés dans le livre (2). » Et le parti, c'est celui de Necker.

Quant à ses ennemis, ce sont des sots. Au temps où la satire vive, mordante, cruelle, fait la réputa-

(1) Bib. Genève. Ms. suppl. 725. Lettre à S. Reverdil, 19 février 1782.

(2) La Harpe, *loc. cit.*

tion d'un Beaumarchais ou d'un Chamfort, et a remplacé les diatribes passionnées et grandiloquentes à la Diderot, Necker prétend soutenir sa réputation d'esprit suivant la mode du jour. Si olympien dans sa retraite, il veut qu'on sache qu'il peut sourire et mordre. Tel est l'objet d'un opuscule : *Sur le bonheur des Sots* (1). Paru d'abord en Allemagne, pour donner sans doute du sel à la propagande, ce « petit ouvrage y a été entièrement défiguré ». L'édition nouvelle « est la seule faite sur une copie conforme à l'original » mais elle est de cinquante exemplaires seulement, « afin de ne pas donner de l'ombrage aux ennemis de l'auteur (2). » Il est fort douteux qu'ils se soient senti piquer. Ce badinage est parfaitement lourd et insipide. Les contemporains ont pu y trouver tel amusement que ne voulait pas l'auteur ; témoin cette phrase : « C'est le sot, c'est mon héros. Que lui importent que les autres l'élèvent ou le rabaissent ? il porte avec lui son piédestal, oui, son opinion lui suffit ; c'est un duvet enchanté sur lequel il s'étend voluptueusement et s'endort. »

Tout était mis en œuvre pour tenir l'opinion en haleine. La visite du comte du Nord, le futur Paul Ier, montre combien les Necker y trouvaient de facilités, et, de la part même des gens du protocole, de complicités. La *Correspondance de Grimm* (3) est là-dessus fort édifiante, si gauchement obséquieux que paraisse le pauvre Meister. Les fêtes de Paris et de Versailles n'ont pu empêcher les Altesses Impériales « de s'apercevoir qu'elles n'y trouvaient plus ce ministre dont le génie et la vertu semblaient devoir assurer à jamais le bonheur de la France, l'illustre citoyen dont l'ad-

(1) Brochure in-16, impr. Didot, janvier 1783. Reproduite en seize pages à la suite de *la Morale naturelle* de MEISTER, 1788. Aussitôt traduite en allemand, par C.-A. Cœsar, Dessau. 1783.

(2) *Correspondance de Grimm*, t. XII, p. 257.

(3) T. XIII, p. 151.

ministration sera longtemps encore l'objet de notre étonnement et de nos regrets ». On fait visiter aux princes un hôpital : c'est celui de la paroisse Saint-Sulpice ; il est le plus petit, le plus triste de Paris ; mais c'est celui où s'est illustrée Mme Necker. Le lendemain, on les mène à Saint-Ouen : « M. le comte du Nord s'entretint seul avec M. Necker plus d'une heure entière... Il n'y a aucune femme de ce pays-ci à qui Mme Necker ait trouvé autant de connaissances, autant de véritable instruction qu'à Mme la comtesse du Nord... Mlle Necker, témoin de toutes les caresses dont leurs Altesses Impériales venaient de combler son père et sa mère, en fut attendrie jusqu'aux larmes. Mme Necker, voyant que Mme la comtesse s'en apercevait lui dit : Ma fille ose seule exprimer toute la sensibilité que nous inspirent les bontés de M. le comte et de Mme la comtesse. — Les bontés! Madame, reprit M. le comte, ah! ce n'est pas le mot ; dites je vous prie ma vénération pour M. Necker. » Est-il défendu de penser que le comte du Nord y mettait un grain d'ironie? La comtesse d'Oberkirch, qui suivait la princesse, donne de l'entrevue une tout autre impression. Le comte du Nord, dit-elle, résumait l'idée qu'il avait prise du grand homme en rappelant la fable des *Bâtons flottants* ; le pédantisme compassé de Mme Necker s'unissait à la hardiesse de sa fille dans « l'office de thuriféraires ». Telle était bien leur habituelle occupation. Mais tous trois semblent invulnérables au ridicule.

Saint-Ouen et l'hôtel de la rue Bergère (1) voient passer tout ce qui compte dans le monde et dans les lettres ; pour ne pas perdre le contact, les Necker suivent même la Cour à Fontainebleau. Partout ils

(1) Les Necker en étaient déjà locataires avant l'entrée au ministère. L'hôtel bâti pour eux Chaussée d'Antin était loué depuis 17[illegible].

tiennent table ouverte. Le ton en est assez monté en couleur, quand les hommes de lettres dominent parmi les convives. « Le puissant organe » de Marmontel a raison de « la faible constitution » de Saint-Lambert. On disserte de tout, du Tasse et de l'Arioste, des droits du peuple. Au dessert, Marmontel échauffé tonitrue sans contradiction : « Les peuples ont le droit de lapider ceux qui les gouvernent (1). » Un autre soir, la coterie dîne chez Necker de Germany : « Marmontel m'a paru disputer comme un crocheteur. »

Quand la société est surtout genevoise, Tronchin, Grandcour, Cramer, etc. : « Grande dissertation après souper entre Mlle Necker et tout le reste. » Germaine tranche de tout et joue les premiers rôles. L'Académie a couronné un livre de Mme d'Épinay contre un autre de Mme de Genlis (2) : « Mlle Necker a blâmé qu'il n'y eût pas un mot de religion dans tout l'ouvrage de Mme d'Épinay. » Elle préfère Rousseau aux Encyclopédistes. Le lendemain elle discute musique avec Cicé, archevêque de Bordeaux.

Il y a souvent mieux que des écrivains ou des Genevois. Voici par exemple un grand souper : la maréchale de Luxembourg, les princes de Poix et d'Hénin, la duchesse de Lauzun, Walpole, le comte Romanzow ; ou bien encore le prince de Beauvau, le duc de Noailles, le comte de Stainville, le comte de Guibert, etc. Ambitieux, courtisans, philosophes, publicistes, grandes dames, et jusqu'à Mme de Montesson, maîtresse de prince, tous prônent le génie de Necker et proclament qu'il n'y a de salut que dans la restauration de son pouvoir.

Pendant ce temps-là, les contrôleurs généraux, en proie aux charges d'emprunts léguées par Necker,

(1) C. DE MANDACH, *op. cit.* Notes du jeune Guillaume de Portes, du 4 au 25 février 1783.

(2) *Alice et Théodore*, de Mme DE GENLIS ; *les Conversations d'Émilie*, de Mme D'ÉPINAY.

aux emprunts nouveaux exigés par la liquidation de la guerre, succombent l'un après l'autre. Ils font ce que Necker a fait, souvent à meilleur compte : des emprunts viagers, des emprunts à lots ; et gravement l'histoire a pris l'habitude de les en blâmer, qui contresigne complaisamment les éloges de Necker par lui-même. Joly de Fleury tient jusqu'au lendemain de la paix. Necker va-t-il déjà revenir? Les répugnances du roi sont encore trop fortes ; puis les difficultés d'après-guerre ne sont pas encore résolues. Il n'est pas sage de se trop presser. Aussi ne découvre-t-on pas alors les traces d'une intrigue poussée à fond. On se résigne, pour un temps encore, à la flatteuse situation de grand homme en réserve. On laisse dormir le projet dix fois formé de se ménager une retraite au pays natal. Mme Necker seule le désire vraiment, mais cède en soupirant à l'ambition obstinée de son époux et à la pétulance complice de sa fille. Entre temps, on voyage. De Plombières, on se rend à Montbard chez le solennel ami Buffon ; rien de si piquant que la confrontation de la vanité de l'ex-ministre avec le méthodique et grave orgueil du savant (1).

Après Joly de Fleury, Vergennes patronne un grand honnête homme sans génie, d'Ormesson. Il parvient à emprunter à 4 pour 100. Mais il a le tort de demander une avance à la Caisse d'escompte, toute genevoise, et la naïveté de compter sur le secret. C'est un *tolle* tellement démesuré qu'on est forcé d'y découvrir la preuve d'une campagne bien menée ; les dames s'en mêlent, elles s'attifent de chapeaux sans fond, *à la caisse d'escompte*. L'opinion publique reçoit plus que jamais sa ration d'excitants ; les gravures se multiplient, pour formuler, échauffer, propager la vérité première : c'est Necker qu'il nous faut. Par exemple, on le représente, dérobé à

(1) Auguste de Staël, *Notice*.

la vue de Louis XVI par le voile de l'Envie et par une foule de courtisans; Henri IV, qui se préparait à recueillir l'image d'un nouveau Sully, laisse tomber son miroir inutile.

Ces ingénieuses allégories sont bonnes pour le public. Mais il est temps de se donner aussi une effigie noble et pompeuse, qui servira de thème officiel aux graveurs; car, selon toute vraisemblance, les temps sont proches. Duplessis, peintre honnête et consciencieux, trop classique pour inquiéter le goût très bourgeois de ses modèles, assez habile pour les flatter brillamment, expose au Salon de 1783 les portraits de Necker et de sa femme (1). Meister reflète le jugement édicté rue Bergère : « L'un et l'autre sont d'un pinceau sage et vigoureux, d'un beau coloris, d'une exécution très précieuse, surtout celui de Mme Necker », qui est une symphonie en blanc, des cheveux à la robe. La physionomie exprime une sorte de naïveté étudiée et de candide entêtement. Le critique officiel trouve « grand air » au portrait de Necker, dans le bel habit de velours aubergine. Il déplore une « bouche pincée qui nuit à la ressemblance. » Le peintre a su fixer la suffisance satisfaite et la vanité massive de l'original. Mais voici l'essentiel : on voit, dit Meister, « la foule s'arrêter devant cette image du ministre citoyen et la contempler avec l'attendrissement et le respect qu'inspirent le génie, la bienfaisance et la vertu (2) ».

Le jeune artiste genevois Touron reçoit aussitôt la commande d'un portrait en émail, d'après le tableau de Duplessis ; il fallait penser aux tabatières et aux boîtes à poudre.

Sur les entrefaites, d'Ormesson achève de se perdre ; il s'en prend aux profits de la Ferme, sans précautions déclamatoires, mais avec plus de rudesse et d'effi-

(1) Ils sont à Coppet.
(2) *Correspondance de Grimm*, t. XIII, p. 383.

cacité que Necker. Sur quoi les ennemis de naguère se coalisent ; sous la pression conjuguée des fermiers et des neckriens, d'Ormesson sera bientôt congédié. Le moment est venu de faire le suprême effort. Le maréchal de Castries se charge de gagner le roi. Dans un mémoire secret, il le supplie de rappeler Necker, « l'homme éclairé, économe et incorruptible que la Providence avait donné à Votre Majesté... celui qui est chargé du bonheur de vingt-quatre millions d'âmes (1), » et qui seul est capable de faire tout accepter, emprunts et réformes. Le parti se croyait sûr de la reine ; ce fut une faute. Le rapport de Castries ne put faire oublier celui de Vergennes. D'autre part les Polignac et leurs amis gagnèrent l'abbé de Vermont, dont l'influence était acquise à Brienne. Mais puisque le roi montre une invincible répugnance à employer l'archevêque philosophe, on s'entend avec le comte d'Artois, et l'on fait enfin accepter Calonne.

Le baron de Coppet.

L'homme était de taille à se défendre. Si, comme il s'en plaindra lui-même, « le jugement qu'on porte sur les personnes tient plus aux dehors qu'à la réalité (2) », si sa désinvolte légèreté a fait tort à sa puissance de travail, à la clarté et à la force de ses conceptions, il n'en était pas moins capable de tenir sa place. De plus, il avait pris couleur, pendant la campagne anti-Necker de 1781 ; tout Paris s'était amusé à la *Lettre de Caraccioli*. Non seulement on se passait encore de Necker, mais celui qui osait se flatter de le rendre inutile était un ennemi. Ç'avait

(1) Guizot, *loc. cit.*

(2) *Réponse à l'écrit de M. Necker publié en avril* 1787, 293 p. in-8°. Londres, janvier 1788.

été un jeu de renverser d'Ormesson avec l'aide des fermiers. Cette fois le travail devenait plus ardu. Calonne, dont la poigne d'intendant n'avait pas reculé devant l'emprisonnement de La Chalotais, était bien suspect aux Parlements; mais Necker encore plus. Il fallait du temps pour préparer le changement de front. N'était-il pas à craindre, en outre, que le nouveau contrôleur général ne se débarrassât de l'ombre neckrienne, en ruinant publiquement l'autorité du Compte-Rendu?

Necker décide donc de s'éloigner; c'est alors qu'il achète Coppet. Cette baronnie vaudoise semble avoir passé fréquemment de mains en mains au cours du siècle. Le banquier Thélusson l'avait acquise récemment d'un certain Vonderlahr, qui lui-même la tenait d'un M. de Coppet, propriétaire également de Prangins, où les Necker avaient songé un moment à planter leur tente. Thélusson cède Coppet à son ancien associé moyennant 500 000 livres, avec la clause restrictive, imposée par le gouvernement bernois, de ne vendre qu'à un protestant (1).

L'endroit avait de quoi charmer les nouveaux acquéreurs. Aux portes de Genève, dont on était séparé par l'enclave alors française de Versoix, sous la domination tâtillonne mais paisible et vigilante de Berne, le château échappait aux troubles endémiques de la métropole calviniste, tout en profitant de son animation cosmopolite. A une lieue, c'était Crassier, ses humbles et délicieux souvenirs. La maison, vaste, assez majestueuse avec les deux vieilles tours qui, à l'extrémité des ailes, enserrent la cour d'honneur, ne jouit pas directement de l'agrément du lac et de ses aspects changeants. Enfermée au sud dans le village, elle tourne le dos au panorama;

(1) La clause cessa d'être observée quand Mlle d'Haussonville, arrière-petite-fille de Mme de Staël, se convertit au catholicisme et transforma en chapelle la chambre de Corinne.

ce n'est guère que du grenier qu'on peut apercevoir, au delà des vieux toits de tuiles moussues, l'eau et les montagnes. De l'autre côté, le parc, aux arbres magnifiques, s'enclave dans la plaine fertile qui s'étend jusqu'aux dernières pentes du Jura.

Mme Necker seule éprouva d'avoir Coppet un plaisir sans mélange. Sa santé de plus en plus éprouvée, sans parler des aménagements indispensables à une demeure depuis longtemps délaissée (1), l'empêcha d'en profiter aussitôt : « Je me faisais une fête d'aller visiter notre nouvelle acquisition, cette acquisition que j'avais si longtemps désirée et qui s'embellit par tout ce qui l'entoure, puisqu'elle me rapproche de vous, Madame, qui m'êtes si chère, de mes parents, du lieu de ma naissance... Mais j'ignore à présent quand je pourrai me rendre à Coppet, ni même soutenir la présence d'aucune des personnes qui peuvent me donner de l'émotion (2). »

Quant à Necker, ses hautes visées un moment déconcertées lui laissèrent goûter la satisfaction d'être devenu « noble et généreux seigneur baron », d'exercer en cette qualité « haute, moyenne, basse et omnimode jurisdiction », de posséder le droit de dîme qui avait survécu aux destructions de l'hérésie. Dès le premier jour, il veille à ne rien laisser perdre de ces prégogatives et même à les étendre. Lui, qui avait de si haut critiqué la complication inutile de l'administration française, se démène à travers cette broussaille de restes féodaux, ce réseau de droits impalpables, de dîmes aliénées, partagées, affermées, comme le plus méticuleux et le plus obstiné des gentillâtres. Ce trait eût manqué au portrait du parvenu.

(1) « Les archives du château de Coppet sont dans le plus grand désordre, pour être dès longtemps entre les mains des fermiers et des gens d'affaires très ignorants et très incapables. » Tiré d'un état de 1773, Arch. cant. Vaud. Bb 33.

(2) Bib. Berne, *loc. cit.* Lettre à Mme de Portes, 19 juin 1784, datée de Beaulieu, près Lausanne.

On trouve ainsi une « Requête du baron de Coppet, très humble et très obéissant serviteur » des « Excellences » de Berne, à l'effet d'obtenir le rière-fief, c'est-à-dire le droit de prélation à la première mutation, sur deux cents parcelles formant fief du seigneur voisin de Grilly, qui prétend y avoir droit de chasse et de pêche. Ces droits, évalués 6 000 livres, le baron de Coppet consent à les payer 10 000, mais le seigneur de Grilly en prétend retirer davantage : « Plaise à vos Excellences d'infeuder le rière-fief sur ces fiefs de Grilly au baron de Coppet. » Le commissaire bernois nommé *ad hoc* y perd son latin ; il s'embrouille entre le droit de chasser qui est à Grilly, et le droit de chasse qui est à Coppet. Finalement il décide que, pour la chasse, il ne vaut pas la peine d'en parler. Quant à « n'avoir aucun fief étranger rière sa terre, il n'y a aucune terre dans le pays qui ne souffre facilement cet inconvénient de peu de considération... Si cependant cet objet tient à cœur à M. Necker, on conseillerait à son ami de l'engager à faire quelque petit sacrifice en argent pour se le procurer, plutôt que de suivre à la demande qu'il a faite à Leurs Excellences de rétractionner l'acquis qu'en a fait M. Lavit pour ensuite le lui remettre, parce que l'on ne croit pas qu'elles puissent y acquiescer (1). » Ces Excellences n'aimaient pas non plus les privilèges.

Un autre jour, elles ordonnent au bailli de Nyon de faire une enquête : elles viennent d'apprendre que l'on coupe des chênes dans les bois de la baronnie de Coppet, « en contravention des ordonnances souveraines. » Le bailli de Nyon, un Haller, fait comparoir l'acheteur ainsi que « le capitaine Duchâtel (2) » homme de confiance « du noble et géné-

(1) Arch. cant. Vaud. Bb 33.

(2) Celui qui prêtait son adresse, vingt-cinq ans plus tôt, à Suzanne Curchod, pour sa correspondance avec Gibbon.

reux seigneur baron ». Bref, on constate que quelque cent vingt chênes ont été coupés indûment ; mais Duchâtel promet d'en semer : il a déjà six sacs de glands à Coppet (1). D'ailleurs le délinquant ne courait pas grand risque, l'enquête étant faite par les justiciers de Coppet qui étaient à sa nomination.

Cette petite « cour de justice », chargée de la police dans la baronnie, comprenait un châtelain, son lieutenant, et cinq jurés. « Nous, Jacques Necker, seigneur baron de Coppet et autres lieux, savoir faisons qu'y ayant une place de justicier vacante dans la cour de justice de cette baronnie... Nous avons, en suite de la nomination qui nous a été faite par la dite cour de justice, conféré la dite place à ...etc. » A une séance suivante, l'élu « solennise le serment accoutumé... dans les mains du dit noble et généreux seigneur baron » (2).

A tout cela, on peut passer une heure ou deux, mais on ne trouve pas de quoi peupler le vide d'une disgrâce. Le désir lancinant de revenir au pouvoir agite toujours le trio ; il se considère comme en exil. L'ardente Germaine sème les pages de son Journal du même vœu répété : « Comme ce serait beau, si on le rappelait d'ici pour gouverner de nouveau la France ! » Là tendent tous les efforts.

Necker lance son nouveau programme.

Puisque Calonne, trop confiant ou trop infatué, n'a pas fait éclater la fausseté du Compte-Rendu, Necker reprend cœur à l'ouvrage. Il se hâte de développer son livre et de l'aggraver par un long commentaire : *De l'Administration des Finances en France* (3).

(1) Arch. cant. Vaud. Onglets baillivaux. Nyon, Bb 32[a].
(2) *Ibid.*, B. 28. Registre civil de Coppet.
(3) Tel est le titre annoncé par *le Nouveau Journal*. 3 vol. in-8° de 500 pages environ chacun.

Le dessein en remonte sans doute aux premiers jours de 1783, ou plutôt l'auteur n'a jamais cessé de remâcher ses plans. Profitant de la complaisance et de l'apathie des ministres après Maurepas, il a disposé de tous les documents officiels. Un jour il lui arrive de perdre quelque registre prêté : « Je ne comprends rien à cet égarement, et quoique je sais bien qu'il vous sera facile de le réparer, j'en ai été vraiment très mortifié et j'espère qu'une nouvelle recherche sera plus heureuse ; j'espère Monsieur que vous agréerez mes respects et mes excuses et je vous en prie instamment (1). » De la part de Necker, tant de politesse ne peut s'adresser qu'à un ministre, vraisemblablement Joly de Fleury.

L'idée du monumental manifeste revient, si l'on en croit Mme Necker, à Thomas. Malgré l'installation sommaire, on fait donc venir à Coppet ce verbeux collaborateur : « M. Necker m'a dit souvent que vous lui aviez rendu le séjour de Coppet délicieux (2). » Vers la fin de 1784, la nouvelle machine de guerre est prête. Le lancement a été préparé avec ce sens achevé de la publicité qu'il faut reconnaître à Necker. La prudence conseillait de faire paraître à l'étranger : l'éditeur sera Heubach de Lausanne ; on échappait ainsi à la censure. Mais il ne faut pas que ce soit au détriment du retentissement de l'ouvrage. Necker fonde un *Nouveau Journal de Littérature et de Politique de l'Europe et surtout de la Suisse.* Organe de circonstance, il ne paraît que du 15 janvier au 31 décembre 1784 (3). Le dernier numéro, raison d'être de toute la publication, n'est qu'un long éloge du nouveau programme neckrien ; le manque de mesure y dénonce aussi bien l'emphase de Thomas que l'orgueil de Necker. Celui-ci a du moins

(1) B. N. Mss. Nouv. acq. fr. 20078.
(2) *Mélanges*, t. III.
(3) Deux vol. in-8°. Bib. cant. Vaud.

le mérite de proclamer son but sans mystère : « Non seulement cet ouvrage est le fruit des méditations d'un ministre formé par l'expérience à voir les bornes du possible, à se placer au centre de réunion des forces d'un Grand État pour en diriger les effets ; mais encore les plans qu'il propose sont la suite de ceux qu'il exécuta dans le temps de son heureuse administration, en sorte que ceux-ci sont un garant de la facile exécution de ceux-là. »

Le choix des passages cités et commentés n'est pas moins clair : « Comparez ces morceaux... avec les discours de nos beaux diseurs sur ce même sujet et vous verrez combien les bluettes de ceux-ci sont loin de la flamme claire et ranimante de ce ministre aussi grand par ses vertus que par ses talents, aussi respecté dans sa retraite que sur les marches du Trône... Après l'avoir lu, l'honnête homme, l'homme éclairé en bénira l'auteur, il souhaitera un tel ministre à tous les Rois dignes de l'être, à tous les Rois dignes du nom de Pères du peuple, et de tels chefs à tous les États dont il aspire à voir la gloire et le bonheur. »

Necker avait fondé un journal exprès, parce qu'il ne pouvait compter sur le *Journal de Paris*, soumis à la férule de l'autorité, ni même sur le *Courrier de l'Europe*, qui avait besoin de la bienveillance du ministère français pour continuer sa fructueuse exploitation. A peine y trouve-t-on, le 3 janvier 1785, une courte note moitié figue moitié raisin : « Le livre de M. Necker fait beaucoup de bruit... Un avant-propos de 150 pages qu'on dit très bien écrit sert d'introduction : l'auteur y manifeste les regrets qu'il a eus de quitter une place où il espérait seconder si efficacement les vues bienfaisantes et paternelles du monarque. Les avis sont unanimes pour la diction, qu'on dit avoir été soignée par M. l'abbé Raynal et M. Suard qu'on cite comme le principal rédacteur... Beaucoup d'improbateurs se sont élevés contre la publication d'un tel ouvrage. » Malgré sa promesse,

le *Courrier de l'Europe* n'en donne pas le compte rendu ; à moins qu'on ne doive tenir le *Testament de Fortuné Richard* disposant d'une cascade de millions, pour une critique déguisée, avec l'allusion finale aux « trente filles de Genève ».

Quelques exemplaires des trois volumes avaient été expédiés en primeur à Paris. « Cet ouvrage », annonce Meister dès le mois de novembre (1), « qui paraît avoir été imprimé à Lausanne n'est pas encore public. » Et il reproduit les deux morceaux typiques de l'Introduction : De l'influence d'un grand caractère, Du respect qu'impose l'Opinion publique. Il n'y a pas jusqu'à l'épigraphe, empruntée à Salluste, qui ne décèle, par une omission volontaire, les intentions de l'auteur : *Ubi igitur animus meus multis miseriis et periculis requievit, non fuit consilium socordia atque desidia bonum otium conterere* : « Quand mon âme se repose après tant de misères et de dangers, je ne veux pas gaspiller les douceurs du repos dans la torpeur et l'oisiveté. » Entre ces deux propositions, Necker a supprimé la suivante : *et mihi reliquam œtatem a republica procul habendam decrevi;* « et que j'ai décidé de passer le reste de ma vie loin des affaires publiques. » Comme l'a dit un pamphlétaire (2), Necker « a voulu que le lecteur soigneux trouvât dans l'infidélité de la citation toute la loyauté de l'aveu, et ces contrastes sont tout à fait dans son genre ».

D'après cet adversaire aux aguets, il n'y eut d'abord à Paris que huit exemplaires, mais « bien placés » : « On croirait qu'il a voulu s'assurer que son ouvrage ne tomberait que dans la main des Frères afin qu'il fût bien prôné, bien trompetté... Ce qui est véritablement touchant... c'est la peinture des charmes qu'il goûte dans son repos. On voit bien que c'est le

(1) *Correspondance de Grimm*, t. XIV, p. 69 et ssq.
(2) *Avis au public*, 16 p. in-8°. Lf[78] 7 *bis*.

repos du juste et qu'il n'est tourmenté ni par la vanité, ni par l'ambition, ni par l'orgueil ; que s'il laisse échapper un regret, ce n'est jamais le regret de sa place, mais celui du bien qu'il aurait pu y faire encore à cette pauvre France qu'il aime toujours. » C'est d'une ironie fort clairvoyante.

Personne d'ailleurs ne pouvait s'y tromper, Calonne moins qu'un autre. Necker n'était même pas très rassuré. Il n'introduit son livre qu'avec précaution. « Une partie de l'édition est chez le libraire Panckoucke sous le scellé de M. Necker, en attendant la permission de rendre cet ouvrage public (1). » Il semble bien que la permission ne fut pas donnée, mais que Calonne laissa faire. Il était occupé à lancer son grand emprunt de 125 millions à 5 pour 100, remboursable en vingt-cinq ans, avec augmentation de capital. Le préambule fait une vive critique des loteries et des emprunts viagers chers à Necker. Mais le Contrôleur général suscite bientôt des ripostes plus directes.

Elles s'en prennent moins au corps de l'ouvrage, formé des « déblais » du *Compte-Rendu*, qu'à l'*Introduction*. Dans ces 150 pages, Necker donne l'expression la plus complète de son ambition et de son audace. Il y déploie avec moins de réserve que jamais l'admiration de son propre génie ; il y érige en principe premier son culte de l'opinion publique, à quoi il sacrifie tout, et d'abord les convenances élémentaires d'un ministre, qui a joui de la confiance et du secret du roi. C'est là-dessus qu'insistent les réfutations : « L'histoire ne présente aucun exemple d'un ministre, d'un homme d'État, d'un subalterne même, qui se soient permis, après la remise de leur portefeuille, de publier ainsi le secret de l'administration dont ils avaient été chargés (2). » L'histoire

(1) *Courrier de l'Europe*, 1785, nº 2.

(2) *Examen de la théorie et de la pratique de M. Necker*, 536 p. in-8º (par le président DE COPPENS, d'après Barbier).

ne peut en juger autrement. De l'avis de Niebuhr, Necker « faisait valoir des expériences et signalait des lacunes qu'il ne pouvait connaître que comme ministre (1) » ; il continuait la tactique du Compte-Rendu : l'appel au public.

Ce fut avec le plus grand succès, s'il est vrai qu'il se vendit 80 000 exemplaires. Assurément l'immense majorité des lecteurs s'en tint à l'Introduction. Tel La Harpe, qui se montre extrêmement favorable : « Important ouvrage qui fera époque de plus d'une manière... On n'a dissimulé aucun des abus et des vices de l'administration... La nation entière a accueilli ce grand et bel ouvrage avec admiration et reconnaissance, et si l'on vient à s'occuper de réforme et d'amélioration... c'est le guide. » Voilà ce que proclamaient les cercles de Paris.

La Harpe est un bon témoin ; out en partageant les préjugés des philosophes, il a montré quelque indépendance à l'égard des Necker. Il se permet quelques réserves sur le style ; en particulier il trouve « étrangement déplacée » l' « exclamation » dont Necker aborde le sujet de la guerre : « Ah ! que j'étais impatient de traiter ce sujet ! Ah ! que mon cœur avait besoin de se répandre sur les maux attachés à cette effrayante calamité ! » Et les apostrophes s'entassent, au pacifisme de « la grande nation » la France, à celui de la « nation naissante » l'Amérique, que de « généreux efforts », guerriers pourtant, ont détachée du joug de l'Europe (2). C'est d'un bas rhéteur qui saisit les moyens les plus faciles d'exciter les applaudissements.

(1) *Histoire de l'époque de la Révolution*, t. I, p. 169. Cité par lady Blennerhassett.

(2) Necker, ministre anglophile, avait montré une réserve assez froide à l'égard des gens et des choses d'Amérique ; le salon Necker ne s'était pas laissé entraîner par l'engouement général pour Franklin. Aujourd'hui, il s'agit de ne perdre aucun élément de popularité.

Mais, comme tout le monde, La Harpe est incapable de vérifier les calculs de Necker. Si surprenant qu'il nous paraisse, le prestige du financier est resté intact. Les critiques les plus pertinentes n'y peuvent mais; La Harpe, avec les oracles de salons et de cafés, les déclare « plates réfutations et mauvaises satires. » Des trois longs volumes, on ne retient guère qu'un chiffre énorme : Necker porte le total des impôts de toute nature à 585 millions, dont 500 rentrent dans les coffres du roi. C'est une stupeur. Necker fournit, sous une forme massive et frappante, le grand argument de l'indignation révolutionnaire. On aura beau faire observer qu'il comprend, dans son évaluation, même les dîmes, même les droits seigneuriaux supputés arbitrairement ; le coup est porté. Le système financier de la monarchie en reste condamné sans appel dans l'opinion. Necker a rendu « les emprunts difficiles, presque impossibles les augmentations d'impôts (1). » C'est ainsi qu'il évincera Calonne.

Bourboulon, Augeard, d'autres encore essaient bien de réagir. En dépit de La Harpe, il serait injuste de dénier toute valeur à leurs attaques. On y trouve, avec de la vigueur et de l'esprit, une clairvoyance singulière. L'un ou l'autre sait fort bien relever le chimérique et l'inquiétant, dans les principes du Genevois. Par exemple : « En y réfléchissant bien, l'on apercevra que la Justice, cette vertu si nécessaire dans l'état de société, n'est elle-même fondée que sur des droits et des rapports passagers (2). » Ou encore ce galimatias : « C'est dans une sorte de conception du bien universel que l'homme d'État doit chercher des secours, et ces sortes d'idées deviennent fugitives ou pénétrantes suivant que l'esprit les rallie et que le caractère y joint son mouvement (3). » Voilà de

(1) M. Marion, *op. cit.*, t. I, p. 371.
(2) *De l'Administration des finances*, t. I, p. 182.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 528.

quoi « s'assurer des acclamations impétueuses des Illuminés et de leurs Auditeurs... On n'a point à sa dévotion cette cohorte de prôneurs, la plus forte pour l'instant parce qu'elle est la plus bruyante, si on ne l'échauffe jusqu'au transport par un style ampoulé, un ton dogmatique, des images gigantesques, des expressions hasardeusement neuves et par l'éloge très complet de soi-même (1). » Chacun des traits de cette critique porte juste.

La réfutation à laquelle Calonne prit sans doute le plus d'intérêt, c'est l'*Introduction à l'ouvrage intitulé De l'Administration des Finances de la France par M. Necker. Nouvelle édition avec de petites notes* (2). Pas à pas, en suivant le texte, on y met en évidence, avec une modération de ton très habile, la fatuité, l'emphase, l'obscurité prétentieuse, l'hypocrisie et le mal fondé du manifeste neckrien. Le prix, fort modique vu l'importance de l'ouvrage, laisse supposer un appui et des subsides officiels. Les *Remarques d'un Français* (3) laissent de côté l'administrateur et le financier, pour démasquer le théoricien politique. C'est la voix vigoureuse d'un tenant intelligent de la monarchie traditionnelle, et en attendant Mirabeau, peut-être le réquisitoire le plus solide contre Necker. En voici la conclusion : « Je ne crois pas qu'après m'avoir lu, personne ne puisse douter que M. Necker n'ait eu dessein : 1° d'établir en France l'égalité républicaine qui aurait fait de ce royaume une monarchie démocratique... ; 2° de ne faire de tout le royaume qu'une machine de finance montée pour les emprunts et les impôts, et qui n'aurait eu de mouvement que par cette circulation ; d'où il serait arrivé, contre

(1) *Les Francs*, 148 p. in-8°, 1785.

(2) 247 p. in-8°. Prix : 6 sols, 1785. Par Blondel, dit une note manuscrite. Barbier l'attribue à Bourboulon, Bachaumont à Loiseau de Bérenger.

(3) 182 p. in-8°. Genève, 1785. — Ces différents pamphlets figurent en Lb³⁹.

son intention j'aime à le croire, qu'un corps de capitalistes indépendants aurait composé la seule aristocratie qui aurait encore été connue dans le royaume. »

C'est le lieu de remarquer combien Necker se montre hostile à l'impôt unique territorial, prôné par les économistes et proposé bientôt par Calonne. On y voyait le moyen d'abolir sans secousse les privilèges en matière d'impôt et de détruire les anomalies des vingtièmes. Mais c'était également baser la prospérité financière sur la propriété immobilière : qu'aurait dit la banque? surtout « dans un moment où les besoins de l'État obligent à des agiotages perpétuels, dont le chef des finances a la clef dans sa poche. »

Ce régulateur omnipotent d'un État aux abois, Necker voulait le redevenir, sans plus être exposé à la chute. En attendant qu'entre lui et le roi la nation se soit formée, il cherche donc des appuis. Les libellistes ne manquent pas de plaisanter sur sa révérence toute neuve à l'égard des Parlements. En termes fort obséquieux, quoique indirects comme il sied à sa vanité, il fait amende honorable de son Mémoire de 1778. Aujourd'hui, il compte sur la magistrature pour soulager le peuple. Chose non moins étonnante, ses avances sont aussitôt acceptées ; l'éloge de Necker et de son livre devient un lieu commun des mercuriales.

Quant au Clergé, Necker continue de le ménager. Il n'évalue ses biens qu'à 130 millions, en oubliant les dîmes et les biens des fabriques. Il trouve juste que les ecclésiastiques ne soient pas plus imposés que les nobles. Enfin, le premier corps de l'État est à ses yeux si important, qu'il voudrait non pas un, mais deux ministres de la feuille. Faveur dangereuse, qui, à le bien prendre, ne pouvait qu'augmenter encore l'impopularité du Clergé. Les nobles, plus vulnérables, privés de la cohésion que présentait l'Église de France, Necker les attaque à sa façon sour-

noise, en flattant l'envie populaire. S'il faut des impôts : « On n'hésitera point à les diriger préférablement sur les objets de luxe et de richesse. » Pure démagogie qui, par une confusion constante et voulue, oppose les *pauvres* du Tiers aux *riches* de la noblesse. « Or, remarque plaisamment un libelliste, rien n'est mieux avéré que la richesse des nobles en Bretagne et la pauvreté du Tiers-État de Nantes et de Saint-Malo. »

Mais il faut à Necker « le grand nombre ». Son procédé le plus ordinaire, c'est d'exalter les mécontentements et de s'apitoyer sur la misère du peuple : « Il n'y a d'adoucissement à cette espèce d'esclavage que dans le petit nombre des *États où la forme du* gouvernement laisse entre les mains du peuple quelque droit politique, dont la jouissance influe sur sa considération et lui procure quelque moyen de résistance. » De semblables suggestions, si noyées qu'elles soient dans les flots abondants d'une prose grise, n'en sont pas moins significatives. Aussi a-t-on découvert récemment que Necker « formule déjà la loi d'airain des salaires qu'on attribue d'ordinaire à Karl Marx. » De plus, ce qui achève de colorer sa philanthropie, il était malthusien avant la lettre ; il trouvait qu'il naissait trop de Français : « C'est ainsi que la population s'étend et qu'en s'étendant, elle accroît d'une manière inévitable le nombre des misérables. »

On lui fait l'honneur, bien gratuit, de « tout un programme de réformes que lui-même, s'il était resté au gouvernement, n'aurait pu *mener à bien, parce* qu'il se serait heurté, comme se heurtera la Révolution elle-même, au mur d'argent (1). » Peu importe, après ce trait inattendu, que les faits allégués par Necker ruinent ses affirmations : « Ce sont des

(1) Albert MATHIEZ, *loc. cit.*, *Annales historiques de la Révolution française*, n° 42, novembre-décembre 1930.

pages comme celles-là qui ont contribué à sa popularité auprès des partisans des réformes. » Et voilà pourquoi Necker rend un culte, proprement délirant, à l'opinion publique : « L'Opinion publique est plus forte et plus éclairée que la loi... elle est plus éclairée parce que si la loi peut être l'ouvrage d'un seul homme qui se tromperait, l'opinion est le résultat des pensées des nations et des siècles... Enfin puisque les vertus, plus que jamais semblent avoir besoin d'un théâtre, il devient infiniment essentiel que l'Opinion publique excite les acteurs ; il faut donc la soutenir, cette opinion, il faut l'éclairer, il faut l'appeler au secours des idées qui intéressent véritablement le bonheur des hommes. »

Tel est bien le fond, creux et trouble à souhait, de cet étrange homme d'État. Ces citations, qu'on pourrait multiplier, il les a reprises encore et dégagées dans l'*Esprit de M. Necker* (1), quand, remonté au pouvoir, pour toujours croyait-il, il a voulu donner la substantifique moelle de son génie.

L'Europe entière fut inondée de l'*Administration des Finances*. Dès 1785, on en donne une traduction allemande (2). En même temps, paraît à Londres un magnifique in-4° (3), chef-d'œuvre de typographie, qui reproduit, avec la nouvelle œuvre, le *Compte-Rendu* et le *Mémoire sur les administrations provinciales*. C'est la somme politique du ministre d'hier et de demain. L'année suivante, Heubach de Lausanne, piqué d'émulation, veut prouver sa « reconnaissance » et son « admiration » à qui vient de l'enrichir, et fait des trois mêmes livres une édition somptueuse en trois volumes, « dans le format in-4°, celui qui convient aux grandes bibliothèques ».

A travers cette opinion européenne, si complai-

(1) 346 p. in-8°. Londres et Paris, 1788.
(2) A Hambourg, 1785, par A. Wittemberg.
(3) 968 p., chez T. Hookham.

sante à Necker, il est intéressant de s'arrêter avec un témoin de choix : Joseph de Maistre. Son jugement donné à loisir (1) est une preuve du désarroi et des vagues aspirations qui régnaient alors dans les meilleurs cerveaux. Maistre était encore à la croisée des chemins. Lui qui sera chrétien avec profondeur et intransigeance, en est alors au stade philosophique. Sa merveilleuse logique a ses écoles à faire. *Eques a floribus*, haut dignitaire de la Franc-Maçonnerie écossaise, disciple chéri de Willermoz, il avait naguère exprimé ses idées sur la secte, dans un mémoire adressé au grand maître européen, le duc de Brunswick (2). Document inappréciable, revêtu de toutes les conditions de compétence et de sincérité. Le but ultime de la Franc-Maçonnerie y est nettement marqué : la République universelle. Tel est le lien des loges, plus ou moins consciemment senti, parmi toutes les différences de rites, de grades et de langues. Le jeune aiglon savoyard, impatient d'étendre ses ailes, ne pouvait que considérer avec sympathie cet exemple d'un esprit cosmopolite, appelant à son aide les principes et les organes de l'idéologie dominante, pour faire à nouveau le bonheur d'un grand peuple. La fortune extraordinaire du Genevois devait exciter son émulation, et dans le même sens.

Comme tout le monde, il n'a lu que l'Introduction. L'orgueil de Necker, si pesamment étalé, ne le choque point ; il le provoque même au paradoxe : « Reprocher à l'homme de rapporter tout à lui, c'est lui reprocher d'être homme... Un martyr dans les flammes ou sur le chevalet est un égoïste qui travaille à son bonheur futur... M. Necker a voulu fortement le bonheur de la France... *Plein de cette grande idée,*

(1) François DESCOTES, *Necker écrivain et financier jugé par le comte de Maistre*, 44 p. in-12, Chambéry, 1896. Lettre de Maistre à son ami Rubat, lieutenant au bailliage de Belley.

(2) *La Franc-Maçonnerie*, Mémoire de 1782 publié par E. Dermenghem, in-16. Paris, 1925.

il en a fait l'objet unique de son ambition et le titre de sa gloire, et il l'a dit à l'Europe ; qui pourrait l'en blâmer? » Suit un morceau de bravoure sur l'orgueil universel : « Et le bourreau sur l'échafaud dit : nul ne roue mieux que moi. » Le style même de Necker trouve grâce ; Maistre refuse « d'apercevoir au milieu de tant de beautés quelques phrases louches et quelques expressions hasardées. »

Necker avait expliqué qu'il était bien difficile d'être grand administrateur, en ce siècle « où les lumières et surtout les lumières politiques sont universellement répandues. » A quoi Maistre ajoute cette réflexion révélatrice : « Ces lumières (bonnes ou mauvaises) sont naturellement trop répandues pour qu'il dépende des gouvernements de les anéantir ou même d'en arrêter la propagation ; ainsi, si par hasard les raisonneurs étaient à craindre (ce que je ne crois pas du tout), il n'y aurait d'autre remède que de les contenter. » Quel chemin à parcourir jusqu'aux *Considérations sur la France!* A cette heure, Maistre, avec Necker et d'après les philosophes, est bien persuadé que les lumières, comme elles font l'opinion, doivent régir les gouvernements : « En effet les chefs des peuples et leurs premiers agents ne peuvent plus de nos jours excuser leurs fautes sur la difficulté d'apercevoir la vérité ; on n'a qu'un mot à leur répondre : Laissez écrire et lisez. » Rousseau et Diderot n'auraient pas mieux dit. Dans le même esprit, Maistre déclare avoir lu « avec transport » tout ce que Necker dit de sa politique fondée uniquement sur la « franchise et la vertu. »

Cependant le bon sens a ses revanches. En matière de réalités financières, l'enthousiasme du jeune sénateur ne va pas jusqu'à l'aveuglement : « Pas d'impôts ! mais il a augmenté la dette publique de 800 millions et ses amis même en conviennent. N'est-ce pas là disputer des mots et l'emprunt n'est-il pas un impôt ? Au lieu de passer lestement sur cet article comme

sur des charbons ardents, il valait mieux traiter l'importante question *si* et *quand* il vaut mieux imposer qu'emprunter dans les détresses publiques... C'est une singulière affectation à M. Necker de prononcer à peine le mot d'emprunt dans toute son introduction. » Mais c'est la bonne tactique pour revenir au contrôle général. Joseph de Maistre l'a bien senti : « Voulez-vous encore, Monsieur, que je vous fasse part d'une impression générale que me laisse la lecture de cet ouvrage? C'est que l'auteur n'a perdu ni le désir ni l'espérance de rentrer dans l'administration ; il me semble même que M. Necker laisse à peu près tomber le masque à la page 143 où il parle d'*attente confuse*. La tournure est bonne. »

Cette attente, la France et l'Europe la partagent. Rien n'est omis qui la rende plus impatiente. Les estampes se multiplient ; on en fait jusqu'en Angleterre, en Hollande, en Allemagne. Généralement le portrait de Necker, d'après Duplessis, en occupe le centre. Alentour, une profusion d'attributs allégoriques, des titres et des phrases empruntées aux ouvrages du héros : il ramène l'Abondance et la Justice, chasse la Misère et le Vice, s'égale à Sully et à Colbert, monopolise les recettes de l'Heureuse Administration ; une fois même, il devient le fleuve qui nettoie les écuries de Louis XVI-Augias.

L'image que dénonce un pamphlétaire (1) peut servir de type à cette période de la propagande neckrienne. Les partisans de Necker « l'ont fait exposer tout vif sur les quais de la capitale, gravé dans un magnifique médaillon. Une aigle aux ailes très étendues regarde fièrement le génie de feu qui couronne celui de la Banque. Les pieds de ce dernier génie posent sur le sommet des têtes de Colbert et de Sully. » La malveillante description est exacte mais

(1) *Lettres d'un propriétaire français à M. Necker*, trois séries in-8° de 83, 116, 190 pages. Paris et Genève, 1785-86.

incomplète. Au-dessous de ce beau motif, on voit dressé, sur un autel cylindrique portant l'inscription : *Pro Patria*, le livre de l'*Administration des Finances* ; devant le chef-d'œuvre fume une cassolette d'encens ; une femme assise (la France ? la Renommée ?) montre le tout d'un geste attendri (1).

Cet affichage emblématique semble plaire spécialement à l'ambition des Necker ; chaque année il s'étend et se diversifie, depuis la gravure en couleurs jusqu'au grossier bariolage, sans parler des bustes et des moulages ; une pluie de médailles s'y joindra, aux jours fiévreux de 1789, au moment où l'iconographie neckrienne atteint son paroxysme ; l'invraisemblable français de certaines légendes, digne du jargon des Suisses dans les comédies, montre que les ateliers de Bâle et de Francfort ont été réquisitionnés. On a peine à s'imaginer la diffusion large et rapide de cette publicité. Elle pénètre dans les coins les plus reculés et suppose tout un réseau d'agents bénévoles. Est-il téméraire de supposer que les loges principalement ont pu les fournir ? Très souvent, au milieu des rébus imaginés à la gloire de Necker, figurent des attributs maçonniques.

Un jour d'avril 1785, l'abbé de Véri regagnait sa Provence. Il est arrêté par la neige, dans une misérable bourgade, au milieu des montagnes du Forez. Quel n'est pas son étonnement d'apercevoir, au mur d'une chambre d'auberge, « un médaillon en plâtre de M. Necker, avec un trait de lumière sur la tête, comme celui du Saint-Esprit sur les Apôtres, » et l'inscription : *Post tenebras lux.* La devise genevoise, pour autant qu'elle traduit les prétentions de l'esprit philosophique, Necker en fait volontiers celle de sa candidature ministérielle.

Les Necker avaient passé les derniers beaux jours

(1) L'auteur est un Roier de Casinir ; le graveur, Allais.

de 1784 à Lausanne, au milieu d'un cercle cosmopolite qui leur était très favorable. « Il peut y avoir des opinions diverses sur le mérite et les mesures de cet homme d'État, mais tous les hommes impartiaux doivent s'accorder à estimer son intégrité et son patriotisme (1). » Tel est l'avis de Gibbon et des étrangers de marque qui l'entourent, sur la terrasse de Monrion : « Je me promenais, écrit-il encore (2), sur ma terrasse, avec M. Tissot le célèbre médecin, M. Mercier auteur du *Tableau de Paris*, l'abbé Raynal, M. Mme et Mlle Necker, l'abbé de Bourbon fils naturel de Louis XV, le prince héréditaire de Brunswick, le prince Henri de Prusse, etc. En avez-vous assez?... Je n'aurais pas assurément évité les Necker et le prince Henri. Le premier s'est expliqué avec moi en toute liberté et, je n'en doute pas, avec vérité sur son administration et sa chute, et m'a fait connaître des circonstances de l'histoire moderne qui figureraient très bien dans l'écrit sur l'Amérique (3). »

C'est une sorte de petit concert européen qui encourage Necker dans son ambition. La réflexion de Montyon est donc pleine de sens (4) : « Lors de son retour au ministère, c'est le vœu de la France, c'est la voix de l'Europe qui l'ont rappelé ; mais il n'est pas à l'abri du reproche, sur les moyens de séduction employés pour faire naître cette prévention et cet enthousiasme français et européen. » Louis XVI lui-même paraît se laisser ébranler. On remarque, en avril 1785, qu'il lit avec attention le livre de Necker ; Vergennes le retient encore (5).

(1) Gibbon, *Mémoires*, t. I, chap. xix.
(2) Lettre à lady Sheffield, 22 octobre 1784.
(3) De lord Sheffield.
(4) *Loc. cit.*, deuxième article sur Necker.
(5) *Correspondance secrète*, I, 429.

Necker revient en France pour grouper son parti.

Pleins d'espoir, les Necker ont décidé de rentrer en France. Sûrs d'être portés par un courant irrésistible, ils mettent une certaine coquetterie à ne pas se rapprocher tout de suite de Versailles. Moultou avait engagé Mme Necker à consulter, pour ses nerfs de plus en plus malades, le docteur de Lamure à Montpellier. C'est là que la famille va passer tout l'hiver. Montpellier attirait alors une nombreuse colonie de protestants émigrés en Suisse, et revenus avec joie respirer l'air du pays natal. La faculté de médecine avait grande réputation ; les malades riches affluaient. C'est à Montpellier qu'était morte l'année précédente Mme de Vermenoux ; elle avait légué son cœur à Meister, qui l'oublia dans un grenier. En guise d'oraison funèbre, Mme Necker écrit aigrement à Moultou : « Elle m'a su mauvais gré d'un événement qu'elle aurait pu éviter. » La pauvre malade se laissait-elle aller à un regret ? Quoi qu'il en soit, l'ancienne institutrice se consola facilement, de ne plus rencontrer la maîtresse à qui elle avait soufflé un mari. Qu'en eût-elle fait, au milieu de la société dont s'animaient les salons de l'intendant et du gouverneur?

« On y dansait, on y jouait la comédie. La jeune première de la troupe était Mlle Necker, alors âgée de dix-sept ans (1), et déjà remarquable par les qualités du cœur et de l'esprit qui deux ans plus tard ont illustré le nom de Staël. Mme Necker, astreinte par sa santé à un régime sévère, ne pouvait mener sa fille dans le monde ; elle la confiait à ma mère (2), qui s'attacha tendrement à sa jeune pupille, et en a toute sa vie parlé avec intérêt, bien que, depuis 1790,

(1) En réalité dix-huit.
(2) La comtesse de Sainte-Aulaire, née de Noyan.

la divergence de leurs opinions politiques eût fait cesser entre elles toute relation personnelle (1) ». Mme Necker, gorgée en vain de narcotiques, plutôt aigrie des succès de sa fille, ne se sent aucune bienveillance pour les partenaires de Germaine : « Je vois la province pour la première fois et je dois vous avouer que j'en suis fatiguée et dégoûtée... Ce sont les vices de Paris, mais ils ont perdu leur voile sur la route (2). »

C'est d'ailleurs le temps favorable de recueillir, au centre de tout, le fruit de l'*Administration des Finances* : « M. Necker est bien flatté d'avoir pu vous occuper un moment dans cette circonstance ; c'est une grande preuve du mérite du sujet et de l'attrait de son éloquence. Permettez-moi de vous dire que son ouvrage a eu en France le plus grand succès, M. Necker a lié son amour-propre au bonheur des nations, et il ne peut recevoir un éloge sans espérer qu'il ne devienne un bienfait (3). »

A petites journées le voyage fut triomphal : « Après avoir couru la France d'une manière fort agréable pour moi, si ma mauvaise santé m'avait permis de jouir de toutes les marques d'honneur et d'affection dont on a comblé M. Necker, nous sommes venus nous fixer enfin pour l'été à une fort belle terre que nous avons louée à dix lieues de Paris, l'air y est pur et sain. » C'est le château de Marolles en Brie ; en une étape on peut être à Paris. — Mais Coppet ? s'étonnent les amis de Crassier. — Oui, sans doute, c'est une habitation fort agréable, mais « j'avoue en général que le genre de vie et les usages de Paris conviennent mieux à mes goûts (4). » Coppet est donc abandonné

(1) Comte DE SAINTE-AULAIRE, *Portraits de famille*, in-8°, tiré à petit nombre. Périgueux, 1879.

(2) *Mélanges*, t. III, Lettre à Thomas, fin novembre 1784.

(3) Bib. Genève, Ms. supp. 725. Lettre à S. Reverdil, 26 janvier 1785.

(4) Bib. Berne. Ms. *Hist. Helv.*, t. XXII, p. 93. Lettre à Mme de Portes, 18 juillet 1785.

jusqu'au retour de la mauvaise fortune ; il faut suivre de près le jeu des intrigues.

Au milieu des folies du jour, des miracles de Mesmer, de la vogue de Beaumarchais et de son Figaro, de l'engouement pour les montgolfières, on parle de guerre. Va-t-on laisser écraser les États de Hollande par l'Empereur ou le roi de Prusse? Vergennes doit lutter contre tout un parti, qui ferait volontiers bon marché de l'honneur national. A défaut d'une armée, on envoie à La Haye un général, Maillebois. Mme de Portes voudrait en profiter pour faire recommander son fils qui sert en Hollande. La réponse de Mme Necker laisse deviner de quel bord son mari s'est rangé : « Nous en sommes connus sans doute (de Maillebois) mais notre recommandation serait un tort plus qu'un avantage, des affaires fort dérangées l'ont obligé d'avoir recours souvent à la finance (1), il a toujours trouvé M. Necker sur son passage comme un mur d'airain qu'il n'a pu franchir, et il lui en a su mauvais gré, ceci entre nous (2). »

En attendant que le sort décide, le moment est venu de conclure une grave affaire de famille : le mariage de Germaine. Il faut s'y arrêter, car c'est une pièce de l'échiquier paternel. Les prétendants n'ont pas manqué, à la riche héritière. Il y a d'abord les compatriotes, le fils Moultou, le jeune Guillaume de Portes. A tous deux, on fit la sourde oreille, et le dernier candidat eut le bon goût de s'en féliciter : « Mme de Staël avec qui je soupais me parut impertinente. Je ne sais si par délicatesse elle voulut diminuer mes regrets... Je remarquai que l'air qu'elle a avec moi est celui qui lui est habituel avec à peu près tout le monde, aussi n'est-elle pas aimée (3). »

(1) Maillebois se croyait-il des droits pour avoir été l'intime de Pezay?

(2) Bib. Berne. Ms. *loc. cit.* Lettre du 6 mars 1785.

(3) C. de Mandach, *op. cit.* Lettres du 7 janvier et du 27 février 1788.

Ni les parents ni la fille ne pouvaient agréer une union qui les ramènerait en Suisse, sur le plan d'une heureuse médiocrité. D'après une curieuse note de la brochure allemande de 1789 : « Cette fille disait dans une société : ma mère veut pour moi un homme de situation, mais mon père veut un homme d'affaires, et moi j'en désire un qui me plaise (1). »

En réalité, Necker cherchait avant tout un appui spécieux à son ambition ; il avait comme allié l'orgueil de sa fille, qui idolâtrait le bruit que son père faisait dans le monde ; Mme Necker, sans y contredire, cherchait avant tout un protestant de haut parage. Quand on en venait au fait, ce concert familial se désaccordait. Suzanne refusa sans débat un riche magistrat, Le Pelletier de Morfontaine : « J'ai bien fait de ne pas l'épouser, » écrit-elle plus tard.

Mais voici un candidat plus sérieux. A l'été de 1783, le jeune William Pitt vient à Fontainebleau. Le court ministère de Fox lui laisse des loisirs. Un projet de mariage avec Germaine est bientôt ébauché. Il avait de quoi plaire à Necker : quelle merveilleuse perspective, de régler souverainement, en famille, le rôle des deux principales puissances du monde ! Mme Necker est encore plus enthousiaste. Une sorte de complaisance obscure la porte à souhaiter pour sa fille, à un degré plus élevé, le sort qui faillit être le sien. On peut remarquer dans ses lettres à Gibbon, après 1781, comme un regain d'effusion et même de tendresse. Ainsi, à la fin d'une lettre dictée : « Si mes doigts ne sauraient tenir la plume sans fatigue, mon cœur et ma pensée peuvent en revanche s'élancer au delà des mers et ne se lassent jamais de le faire. » Ou encore : « Ne croyez pas que vous en soyez quitte à présent pour être abandonné à votre indifférence ; quoique je sois concentrée dans les objets de mon plus tendre attachement, la sensibilité que j'ai reçue de

(1) P. 79.

la nature suffit à d'autres liens... Je veux donc que vous me rendiez les sentiments que vous m'avez promis, je les ai comptés dans le calcul de mon bonheur (1). »

Il ne lui déplairait pas non plus que sa fille aille vivre en Angleterre ; la jalousie conspire avec l'amour maternel. Pourquoi le mariage n'a-t-il pu se faire? Nous ignorons les impressions de Pitt, mais nous connaissons fort bien celles de Suzanne (2). Elle a dit non, le regrettant peut-être, parce qu'il aurait fallu quitter Paris. Elle a voulu rester le témoin et l'acteur de la gloire paternelle. Le cercle bariolé de courtisans et de beaux esprits, qui s'empressait déjà autour de sa diserte vivacité, lui aurait trop manqué. Necker se laisse vite convaincre ; en outre, il calcule que cette alliance anglo-genevoise, si flatteuse et si pleine de promesses, peut lui rendre plus difficile le retour au ministère, et plus épineux l'exercice même du pouvoir. Mme Necker, elle, ne peut cacher sa déception. Témoin ces notes intimes de sa fille : « Pourquoi faut-il que cette malheureuse Angleterre ait développé contre moi la raideur de maman?... Ah ! c'en est fait, je ne puis aller en Angleterre... Je regrette de n'avoir pas lié, de ne pas lier mon sort à un grand homme, c'est la seule gloire d'une femme sur la terre... Mais pouvais-je me résoudre à l'Angleterre?.. Ah ! je suis une autre destinée, je suis fille de M. Necker, je m'attache à lui, c'est là mon vrai nom, je tâcherai qu'on me le donne encore lors même que je l'aurai quitté. » Necker est l'heureux rival de son gendre quel qu'il soit, et le bénéficiaire d'une passion qui ne va pas sans quelque trouble.

Un tel parti-pris restreignait le choix. On décline encore la demande du gros prince de Mecklembourg,

(1) British M. Addit. ms. 34886, f. 114 et 122.
(2) Comtesse DE PANGE, *Monsieur de Staël*, in-16, Paris, 1931. P. 1 à 92.

quadragénaire cousu de dettes à la poursuite d'une belle dot. Un autre jour, le sémillant Fersen se sent des velléités d'entrer en lice. Il écrit à son père : « Si ce parti vous paraît convenable, je ferai des démarches. Staël en avait déjà fait pour lui avant mon départ (1), mais il avait été refusé ; je sais qu'il en a fait depuis qui n'ont pas mieux réussi. » C'est le temps de la candidature Pitt. Fersen n'y met d'ailleurs aucun acharnement : « Quant au mariage de Mlle Necker j'ai déjà mandé à mon père qu'il n'y fallait plus songer, car Staël a des espérances (2). » Pitt s'était retiré.

Enfin, le baron de Staël-Holstein, attaché d'ambassade puis ambassadeur de Suède, obtint le prix de sa persévérance. Il avait commencé ses travaux d'approche quand Germaine était encore une fillette de douze ans. Les négociations furent longues et cahotées ; l'Autriche prenait moins de soins à marier ses archiduchesses : « Il y a longtemps que l'ambassadeur de Suède désire de l'épouser et qu'il nous presse ou plutôt nous persécute pour l'obtenir ; ce mariage a quelques convenances pour nous, et il en manque à beaucoup d'égards ; en sorte que malgré les sollicitations des puissances, nous sommes restés dans une incertitude que nous n'avons pu vaincre, sans accepter et sans refuser. » Quand enfin il faut se décider, les Necker assiègent Gustave III, par l'entremise de la comtesse de Boufflers, pour obtenir les garanties et les avantages d'une existence brillante à Paris.

Il faut mettre à part la dernière condition exigée : la reine Marie-Antoinette devait exprimer personnellement son désir de ce mariage (3). Où trouver le

(1) Pour l'Amérique.

(2) Lettres du 25 avril et du 10 août 1783, citées par la comtesse de Pange.

(3) V. comtesse DE PANGE, *op. cit.*, et Mark GAMBIER-PARRY, *Madame Necker, her family and her friends*. In-8°. Edimbourg et Londres, 1913.

motif de cette demande inusitée? sinon dans l'intention d'obliger la reine à manifester sa bienveillance. Marie-Antoinette, désemparée par la triste affaire du collier, contrainte de se retrancher dans des amitiés sûres, de ménager l'opinion publique déchaînée contre elle, dut acquiescer, pour ne pas s'aliéner le parti Necker; mais elle jugea la requête indiscrète et s'en souviendra bientôt.

La satisfaction de Mme Necker ne s'étend qu'aux convenances : « Je vous ai parlé du penchant que ma fille avait pour cette alliance, elle a bientôt vingt ans... Elle désirait de vivre à Paris, et M. le baron de Staël était le seul parti protestant qui pût lui donner un état dans cette ville (1). » La pauvre femme, en faisant part du mariage « à sa chère Toton », cousine pauvre de Genève, savait bien n'exprimer qu'un vain souhait : « Je vous demande vos prières réunies, je vous les demande principalement pour M. Necker qui concentrera désormais toutes mes affections et toutes mes jouissances sur cette terre (2). » Entre elle et son mari, il y aura toujours, et plus hardie, plus envahissante que jamais, la nouvelle baronne.

La comtesse de Boufflers, au sortir de ses interminables négociations pour le mariage, fait d'elle un portrait peu flatté, que rien n'est venu contester : « Elle est sans aucun usage du monde et des convenances, et si parfaitement gâtée sur l'opinion de son esprit qu'il sera difficile de lui faire apercevoir ce qui lui manque. Elle est impérieuse et décidée à l'excès, elle a une assurance que je n'ai jamais vue à son âge et dans aucune position. Elle raisonne sur tout à tort et à travers, et quoiqu'elle ait de l'esprit, on compterait vingt-cinq choses déplacées pour une bonne dans tout ce qu'elle dit. »

(1) Bib. Berne. Ms. *loc. cit.* Lettre à Mme de Portes, janvier 1786.
(2) *Ibid.*, III[e] dossier.

Le mariage eut lieu le 14 janvier 1786, dans la chapelle de l'ambassade de Hollande. Puis, ce fut la présentation à la Cour. A ce propos, la duchesse d'Enville donne un piquant détail : « Vous savez que Mlle Necker est présentement Mme la comtesse de Staël, mais vous ignorez peut-être les angoisses que ce mariage coûte à Mlle Bertin. Elle est occupée de l'habit de présentation où elle voudrait pouvoir représenter la candeur de la fille, le génie du père et les vertus de la mère (1). »

La duchesse d'Enville, ancienne amie de Turgot, était du petit nombre qui échappait au prestige de Necker. Autour de lui se groupent tous les frondeurs du régime. Ce qui est nouveau, c'est l'atmosphère de conspiration qui s'en dégage. Dès la fin de 1786, l'abbé de Véri, témoin perspicace et bien informé, fait souvent allusion « aux complots contre la cour » du « parti neckrien. » En même temps Necker joue de la faveur apparente de la Reine. Un jour Marie-Antoinette avait dit au maréchal de Castries que le ménage Staël lui semblait aller un peu vite. Necker saisit l'occasion de « bien moraliser » sa fille, mais surtout de témoigner qu'il est « fort touché de la bonté de la reine », et, pour le faire savoir en bon lieu, il utilise son gendre. Staël, grâce à son ami Fersen, trouvait un accueil bienveillant auprès de la souveraine. Par la plume de sa fille, Necker lui fait tenir la leçon à répéter : « J'ai toujours remarqué qu'il (Necker) la louait avec une manière à lui sur la justesse de son esprit, sur son élévation, sur sa bonté ; qu'il repoussait toute espèce d'attaque qu'on voulait lui faire en sa présence, et surtout qu'il devenait triste quand on lui disait qu'elle lui avait conservé de l'intérêt (2). » Necker sentait bien que la reine pouvait encore être

(1) F. DE CRUE, *op. cit.* Lettre à Moultou, 18 janvier 1786.

(2) *Lettres de Mme de Staël à M. de Staël*, publiées par la comtesse LE MAROIS. *Revue des Deux Mondes*, 15 juin et 1er juillet 1932.

l'instrument de sa rentrée au ministère, mais pour s'y maintenir, il comptait avant tout sur l'opposition « patriote ».

On y trouve toutes les nuances de l'opinion réformatrice : grands seigneurs, qui arborent comme une mode les idées libérales et en font le passeport de leurs ambitions ; grandes dames entichées de discussions politiques, avides de jouer un rôle par l'intrigue ; restes de l'Encyclopédie entêtés de rénovation sociale ; publicistes chaque jour plus audacieux ; parlementaires vaniteux et agités. C'est pour l'édification de cet essaim bourdonnant, empressé autour du chef, que Mme Necker lit dans son salon le fameux portrait qui figure au tome II des *Mélanges* (1) : « J'ai fixé comme Dibutadis l'ombre d'une figure chérie. O toi ! etc. » Dernier et mémorable effort de l'idolâtrie conjugale. Rien dans les papiers du temps qui permette de croire au moindre haut-le-corps des auditeurs. Et pourtant, de cette incroyable peinture un énorme ridicule se dégage et défie l'expression, surtout si l'on songe que le modèle était là, à recevoir majestueusement cette avalanche de louanges insensées.

Les contemporains n'ont pas plus que lui bronché. Sainte-Beuve, qui cependant nourrit, à l'égard de ces mornes revenants du dix-huitième siècle, une singulière indulgence de découvreur, n'a pu se tenir d'en être suffoqué : « Dans une suite disparate de rapprochements et d'images, M. Necker se trouve être tour à tour un tableau vivant, un ange, une substance chimique, un lion, un chasseur, une vestale, un Apollon, un pont majestueux, un chien d'Albanie, une montagne volcanique, une colonne de feu, un nuage, un foyer, une mine, l'animal qui donne le corail, un génie des Arabes etc. (2). »

Faut-il cueillir quelques fleurs de cet horrible bou-

(1) P. 372 à 404.
(2) *Causeries du Lundi*, t. VII, p. 340.

quet artificiel? « M. Necker a dans le regard je ne sais quoi de fin et de céleste que les peintres n'ont jamais osé exprimer que dans la figure des anges... Dès sa jeunesse, il pensait toujours, et ne lisait point, en sorte que son esprit a quelque chose d'antique; on dirait qu'il a existé avant les autres... Si les hommes ont été des anges avant le séjour sur la terre, je crois que M. Necker fut chargé dans son premier état de débrouiller le chaos avant que le Créateur daignât y descendre... M. Necker pense en grand sur les grands objets et ne peut être entendu que par le grand nombre. Mais il pense en revanche avec tant de finesse sur les choses communes qu'il ne peut être alors entendu que par le petit nombre. » Un ambigu d'oiseau-mouche et d'éléphant. Enfin : « Qui pourra le suivre dans ses nobles épanchements sans reconnaître l'ascendant invincible de la vertu et de la bonté, et sans se prosterner devant elles avec amour et *reconnaissance?* » Et l'élite du peuple le plus spirituel, non seulement d'applaudir mais de répéter; et l'opinion publique de digérer l'hymne au demi-dieu. En effet, on ne manque pas de le faire imprimer et de le répandre parmi les fidèles.

Cependant des intrigues se tramaient dans l'ombre. Il est difficile d'en pénétrer le détail secret. Le plus en vue des conjurés est *le duc d'Orléans*, à qui aboutissent les hardiesses de la noblesse libérale, l'activité du Grand Orient dont il est le chef, l'agitation de la jeune magistrature. Forcé d'abord de ne pas trop découvrir sa rancune et sa haine contre le couple royal, il ne veut pas effaroucher celui qui pourra bientôt le servir. Dans ses relations avec Necker, il semble avoir surtout employé son principal ministre Mme de Genlis. Les vingt-trois lettres que Mme Necker a conservées d'elle ont été récemment tirées des archives (1). Combien il eût été

(1) De Broglie.

préférable de les publier intégralement, plutôt que d'en faire la matière d'un article léger et confus, où l'on professe le plus complet dédain de l'exactitude historique (1).

Des bribes que l'on peut risquer d'en extraire, il résulte cependant que Mme de Genlis a la mission de caresser en toute occasion l'illustre ménage. Elle vante l'*Administration des Finances*, du ton de louange exacerbée qui est de règle ; elle recommande un médecin à la pauvre émule d'Ixion, elle invite les Necker à souper et à aller au théâtre avec le duc et la duchesse ; elle fait entrer l'admiration de Necker dans l'éducation des jeunes princes. Son entremise cesse avec la crise de novembre 1787 ; les complices n'ont plus besoin de se cacher pour se concerter.

La magistrature donne aussi au ministre désiré des gages éclatants : le parlement de Rouen emprunte la substance de ses remontrances au livre de Necker ; un peu plus tard, la Cour des Aides de Bordeaux ose écrire au roi : « Votre Majesté abusée éloigna un homme sage, amoureux du bien public, et lui substitua un ministre connu par sa profonde corruption »

La lutte décisive. Necker contre Calonne.

De tous les points de la France qui raisonne, on pousse Necker à la place de Calonne. Les difficultés n'ont fait que s'accroître ; les emprunts, facilement absorbés jusqu'à la fin de 1784, se heurtent chaque jour à plus de méfiance, depuis que Necker a publié l'énormité des impôts et dépeint l'écrasement du peuple. Pour rompre le cercle qui l'étreint, Calonne

(1) *Correspondant* du 25 décembre 1930. — Par exemple : Calonne ministre en 1782, le Compte-rendu fait par Necker après sa chute, Necker ministre en avril 1787, etc.

présente, au mois d'août 1786, un plan complet de restauration financière. « C'est du Necker tout pur que vous me présentez là ! » fait dire au roi la propagande neckrienne. C'est au mépris de la vérité. Le moyen d'abolir les privilèges financiers, proposé par Calonne, est la subvention territoriale, vivement combattue par Necker. De bons juges l'ont trouvé autrement efficace que les déclamations sensibles du Genevois. Si la monarchie avait conservé le moindre ressort, Calonne pouvait encore faire une révolution qui eût épargné l'autre. Mais il a soulevé contre lui l'unanimité.

Les privilégiés se retranchent dans l'absurde contradiction de réclamer les droits de la nation, tout en refusant le moindre sacrifice. Afin de les réduire et d'esquiver en même temps l'opposition du Parlement, Calonne est à ce point mal inspiré que d'en appeler aux *Notables*, assemblée sans prestige et sans pouvoir, à moins d'emboîter le pas à l'opinion publique. On sait comment la maladie du ministre permit à la propagande neckrienne d'en endoctriner les membres, laissés inactifs à Paris pendant un mois. Pour comble de malchance, la mort de Vergennes enlève à Calonne son seul soutien solide. Les intrigues de Brienne, « emmiellé » avant la réunion, « brutal et insolent » après, font du Clergé un adversaire irréductible. Le duc d'Orléans en profite pour établir dans le bureau qu'il préside le centre de la résistance. Calonne tient tête avec esprit et courage. Un de ses ennemis, suscité par le machiavélisme de Brienne (1), reconnaît dans son discours « un détail bien clair et bien suivi des opérations de finance... un très grand plan fondé sur quelques bons principes, sans ménagements pour les pays d'État et le Clergé ; des soulagements du peuple présentés, annoncés et qui semblent même réalisés. »

(1) Boisgelin, V. LAVAQUERY, *op. cit.*, I, 325.

C'est à ce moment d'une bataille encore indécise, que Calonne commet une légèreté vraiment inconcevable. Les banquiers se plaignaient amèrement du resserrement du crédit ; les effets publics baissaient. Le ministre, afin de les soutenir, avança 12 millions du trésor. Et qui choisit-il comme intermédiaire de sa manœuvre? la banque Girardot et Haller, c'est-à-dire la maison de Necker. Inutile d'ajouter après cela que la mesure de Calonne a échoué.

Cependant Necker est dans une agitation qui confine à la peur. Dès le 29 janvier, il trahit son inquiétude en demandant à Calonne quelles sont ses intentions (1). Le ministre, ravi sans doute d'avoir jeté l'alarme dans le camp rival, répond : « Personne ne peut prévoir ce que je dirai dans l'Assemblée des Notables... si j'ai des doutes, je les éclaire en vous les communiquant, mais je n'en ai point. » Necker revient à la charge : on lui a dit que Calonne taxe d'inexactitude tous les états de dépenses et donc le sacro-saint Compte-Rendu. Necker proteste d'avance : il ne peut pas s'être trompé ! La riposte, ce fut l'exposé de Calonne devant les notables, le 22 février. Le déficit est fixé à 114 866 000 livres. Pour justifier ce chiffre, Calonne prouve que les origines en remontent loin, et qu'en particulier le Compte-Rendu de 1781, au lieu d'un *bonus* de 10 millions, aurait dû présenter un déficit de 46 millions. Puis galamment, comme Necker lui avait envoyé le *Compte-Rendu*, Calonne lui offre un exemplaire de son discours.

C'est un abominable attentat, qui ne peut rester impuni. Toutes les forces du parti sont alertées ; le succès est assuré ; il est désormais évident que les projets de Calonne seront repoussés par les notables. Comme il serait doux à Necker de le remplacer, en

(1) *Correspondance de M. Necker avec M. de Calonne*, publiée par Necker, 56 p. in-4°, 1787.

vertu d'une sorte de réparation d'honneur ! Sa vaniteuse exigence va tout gâter. Le 6 mars, il s'adresse au Roi, qui a approuvé le *Compte-Rendu* et s'est ainsi rendu solidaire de son ancien ministre ; il lui demande l'autorisation de terrasser le blasphémateur : « M. de Calonne... a eu la bonté de m'offrir pour issues les erreurs dont l'humanité est susceptible, mais je n'accepte point cette retraite... Je me crois souillé en arrêtant un moment mon attention sur une semblable image » : le Compte-Rendu affecté d'un gros déficit. L'opulente victime offre d'abandonner sa fortune, s'il ne réussit à confondre Calonne.

Or Louis XVI est excédé du bruit fait autour des Notables. Les pamphlétaires viennent de recruter un compagnon formidable : Mirabeau a déjà lancé sa diatribe sur l'agiotage (1). Il y distribuait impartialement ses coups à la fois sur Calonne et sur Necker. De là des ripostes en sens divers. C'est la bataille du *Compte-Rendu* qui recommence. « Je ne veux pas, dit le roi, faire de mon royaume une république criarde sur les affaires d'État comme est la ville de Genève et comme il est arrivé pendant l'administration de M. Necker (2). » Et il lui refuse la permission de répondre. Calonne, abandonné par la reine et le comte de Provence, est congédié le 8 avril. Dans le camp Necker, on triomphe ; le mémoire contre Calonne paraît le 11, malgré la défense royale. Necker croit pouvoir impunément attiser l'opinion qui le réclame à grands cris. Il s'est trop pressé ; dans un accès de mauvaise humeur, Louis XVI lui envoie le 13 avril une lettre de cachet qui l'exile à vingt lieues de Paris.

(1) *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'Assemblée des notables*, in-8°, mars 1787. Fait et imprimé en moins de trois semaines, au retour de Berlin. L'exemplaire de la Bib. Nat. est relié aux armes royales, Lb³⁹ 356.

(2) GUIZOT, *loc. cit.* V. *Correspondance secrète*, t. II, p. 130 à 134.

Presque aussitôt, Necker étant déjà à Châteaurenard, par un retour de faiblesse dont il est coutumier, le roi lui permet de s'arrêter à Marolles qui n'est qu'à dix lieues.

L'effet restait le même : Necker ne pouvait plus recueillir la succession de Calonne. Les lettres de Mme de Staël à son mari ont récemment jeté une vive lumière sur cette péripétie. L'amertume de l'exil est d'abord faite de rancune contre la reine : « Si tu vois la reine, je crois qu'il ne faut pas lui dire un mot, c'est elle qui l'a fait. Quant à cette idée que mon père serait nommé aussi, nous ne pouvons avoir ni un vœu ni une opinion sur cet objet. » Il faut d'ailleurs renoncer aussi à ce faible espoir. Pas plus que Necker, Brienne n'est d'humeur à partager le pouvoir ; il emporte le prix de ses volte-face et de ses trahisons : il est premier ministre et chef du conseil des finances. « Ni Neckraille ni prêtraille », avait dit Louis XVI à Calonne en guise de consolation. Or il se laisse imposer le plus mauvais prêtre de France, en attendant de se courber devant l'idole des patriotes.

Cependant Necker se morfond dans un des coins les plus retirés de la forêt de Fontainebleau, au petit château de la Rivière (1). Marolles, sur la route de Paris à Strasbourg, l'aurait sans doute trop exposé aux curiosités et aux imprudences. La fureur de Mme de Staël est au comble. Staël, avec Castries, n'ayant pas réussi à décider la reine en faveur de Necker, sa femme regrette hautement, dans une lettre adressée à Guibert et que tout le monde semble avoir lue, de n'avoir pas épousé Pitt. Staël, on le conçoit, se montra fort mécontent. La longue apologie de sa femme, sans parler du nouveau jour dont elle éclaire sa propre psychologie (2), peint à merveille les dis-

(1) Commune de Thomery.
(2) Cette correspondance, tirée enfin du secret de Coppet,

positions de ses parents : « Je voyais mon père profondément affligé de ce que je n'étais plus libre (1), et de ce que je le forçais à plier son caractère à manquer à la fierté dont toute sa vie avait été la preuve, en ne quittant pas pour jamais l'indigne pays où, pour prix de ses services, il venait de recevoir un si cruel affront ; il lui était échappé de dire qu'on n'aurait pas osé l'exiler, s'il eût été le beau-père de M. Pitt... Je voyais ma mère et lui parler de quitter la France ; enfin j'apprends à l'instant que tout espoir de rentrer était pour jamais perdu ; je voyais la grande raison (2) qui m'avait déterminée à refuser M. Pitt, pour jamais anéantie et je savais que j'aurais bien plus fait le bonheur de mon père, si j'eusse suivi son vœu secret et la volonté positive de ma mère. »

Mme Necker, si complètement qu'elle se soit sacrifiée à la grandeur conjugale, voudrait bien profiter de la disgrâce pour se reposer enfin : « L'orage qui grondait sur nos têtes s'est préparé dès le commencement de l'hiver et malgré ma mauvaise santé je n'ai pas eu le temps de respirer ; mes maux se sont même extrêmement aggravés par les inquiétudes de mon âme. A présent M. Necker est justifié aux yeux de l'Europe et aux vôtres... j'espère que vous avez lu sa réponse à M. de Calonne et que vous y aurez vu je pense des choses nouvelles dans l'histoire de l'esprit humain (3). » Simplement. Les Necker eurent bientôt une autre revanche : la fuite de Calonne en Angleterre, pour esquiver les poursuites du Parlement. D'ailleurs, dès le 4 juin, une nouvelle lettre de cachet rendait la liberté aux exilés. Ils ne rentrèrent

est un document de premier ordre pour une biographie critique de Mme de Staël, qui est encore à faire et servirait tant l'histoire.

(1) De quitter Paris et de le suivre.

(2) Rester à Paris.

(3) Bib. Berne. Ms. *loc. cit.* Lettre du 22 avril 1877, à Mme de Portes.

à Paris qu'à la naissance de Gustavine de Staël (29 juillet 1787).

Une popularité de plus en plus fiévreuse les entoure. Calonne a beau accumuler les réponses péremptoires (1), jeter un cri d'alarme sur l'effet de la campagne neckrienne à l'étranger, où la presse dépeint la France « dans un état de détresse inimaginable ». Il est vaincu, il est loin, sa voix reste impuissante. Tout Paris lit au contraire avec attendrissement une *Lettre à M. Necker* (2), pleine de compliments amphigouriques et contradictoires : « ennemi du luxe » Necker « sourit à la mode » ; il attaque les abus, mais rend justice « aux prélats distingués, aux vrais magistrats, aux hommes de finance » ; « étranger aux plaisirs du monde, » il accueille « les beaux-arts et les talents agréables ». Il faut rallier tout le monde, et conclure : « Tous les yeux, je dirai même tous les vœux sont aujourd'hui fixés sur vous. »

Mais tout le sel de la brochure est dans l'appendice ; on y voit reproduite ou plutôt imaginée une *Lettre de Henri IV à Rosny*. L'allusion est fort claire : « Laissez votre colère et que votre fierté ne soit pas blessée de tout ce qu'on écrit contre vous... J'ai besoin de vous pour mes finances qui sont dans une grande crise. » — « Quel roi ! » s'exclame Mme de Staël ; « je suis tentée de vous prier d'envoyer cette lettre au roi, une double enveloppe à M. d'Ogny (3), les adresses d'une écriture bien impossible à reconnaître et mises à la petite poste loin de chez vous. » Moyennant ces précautions retorses, elle ne doute pas que Louis XVI ne brûle d'imiter Henri IV et de rappeler son Sully.

(1) *Requête au roi*, 207 p. in-8°. Londres, 1787. — *Réponse... à l'écrit de M. Necker publié en avril* 1787, 204 p. in-4°. Londres, janvier 1788.

(2) Treize pages in-8°, Genève, 1787, « par le marquis de Vilette », dit une note manuscrite.

(3) Directeur des postes.

Le complaisant Staël est aussi chargé de former l'esprit de la reine : « Il est essentiel de lui parler comme nous sommes convenus avec une grande noblesse pour mon père, faisant sentir que la fin de cet exil intéressait plus la Reine et le Roi que mon père... tu te permets de lui dire qu'elle eût trouvé difficilement un homme plus capable par ses talents, plus digne par ses services passés, et plus désigné par le vœu public dernièrement encore. » Mais la rancune n'a pas désarmé ; la fille de Necker note avec une joie féroce : « Mme de Lauzun m'a écrit que la reine n'avait point été applaudie à l'Opéra. Je t'avoue que cela m'a ravie... L'opinion se fait entendre au spectacle, c'est le seul asile qu'on lui laisse. « Et un autre jour : « L'éloge de la Reine à l'Académie n'a pas reçu un seul applaudissement, c'est ce qu'il ne faudrait pas lui apprendre à *elle*... mais très bon à dire si c'était elle qui t'eût fait demander de venir chez elle (1). »

Necker s'adapte à son triomphe.

Chaque jour avec un peu plus d'insolence, les souverains sont sommés de ratifier le choix de l'opinion publique : « Tant que M. Necker existera, dit le ministre Montmorin, il est impossible qu'il y ait un autre ministre des finances (2). » Son retour est « retour nécessaire et qui sera forcé (3) ».

La contradiction ne manquait cependant pas. Mi-

(1) C'est donc par une sorte de rouerie meurtrière que Mme de Staël, dans ses *Réflexions sur le procès de la reine*, en 1793, lui fait honneur d'avoir aimé la liberté « quand le seul ministre qu'elle a fait nommer s'est montré démocrate ». Et c'est Brienne. Les juges de Marie-Antoinette étaient tout proches des faits ; on peut penser si ce souvenir étalé les a bien disposés.

(2) GUIZOT, *loc. cit.*

(3) *Correspondance secrète*, t. II, p. 134.

rabeau prouve, avec une éloquence vraiment pleine et forte, combien Necker a été néfaste (1). Il avait dit, dans sa brochure sur l'agiotage : « L'introduction des Genevois sur la place de Paris, entièrement due à M. Necker, est la fatale semence des agioteurs. » Lacretelle, un des esprits les plus distingués parmi les partisans des réformes, avait alors plaidé près de Mirabeau la cause de Necker, dans les termes mêmes qu'adoptera l'histoire officielle : habileté, droiture, fermeté ; après Turgot et « la disgrâce des grands principes », Necker n'avait pu essayer que des « palliatifs ».

La réponse est foudroyante : « La disgrâce des principes dans la personne de M. Turgot a été presque entièrement l'ouvrage de M. Necker qui a vilement intrigué contre ce grand homme et platement écrit contre son système... Je ne crois ni à l'habileté de M. Necker en tant qu'homme d'État, ni à l'efficacité de ses palliatifs, ni à sa droiture. Quant à sa fermeté, c'est-à-dire à son caractère, j'en ai une assez grande idée, parce qu'il en a montré beaucoup plus que n'en comportent, dans les calculs ordinaires, sa vanité excessive et son charlatanisme infatigable ; mais un grand caractère, combiné avec un prodigieux orgueil, une ambition insatiable et des vues étroites, pourrait bien n'être qu'un danger de plus pour la chose publique. »

Cette première lettre ayant été publiée, Mirabeau revient à la charge. Il plaisante Necker de vouloir que « son caractère soit la preuve de son arithmétique ». Necker a fait la guerre sans impôts : c'est sa gloire? non, son crime. Ses emprunts, c'est la ruine préparée, organisée, rendue inévitable. L'ascendant qu'il exerce sur le peuple? « Eh! qui ne ferait pas croire et dire au peuple dans le même instant les contraires? » Et le tribun proteste éloquemment

(1) *Lettres... sur l'administration de M. Necker*, 62 p. in-8°, 1787.

contre le retour de Necker, soi-disant demandé par les notables : « Et qu'y a-t-il donc d'alarmant dans notre situation? Nous connaissons mieux nos engagements sans doute ; mais nous connaissons mieux aussi notre puissance. Elle est telle que cette dette, dont on voudrait nous effrayer, ne peut plus étonner que des têtes étroites et des cœurs malintentionnés. » Mirabeau a marché à la Révolution avec cet optimisme ; le déficit, c'est le produit du désordre, de la faiblesse et des vices des hommes ; il peut paralyser, non détruire les ressources de la nation. Dans la confiance d'une lettre privée (1), il dira encore, à la veille des États généraux, que résoudre la question financière est un jeu d'enfant.

Mais Mirabeau est au comble de la déconsidération. Il n'est connu que comme un débauché vénal ; sa puissante démonstration n'entame pas l'opinion, si elle inquiète Mme de Staël : « Je suis indignée contre le vil Mirabeau. Apporte-moi cet abominable ouvrage, mais que mon père n'en sache rien, absolument rien, il ne faut pas troubler ce calme si étonnant que peu d'hommes dont le génie même égalerait le sien en seraient capables. » Le sentiment public est monté au point que rien ne peut en dévier le courant aveugle. Mirabeau, Calonne provoquent des échos ou des protestations, ce ne sont que des remous à la surface.

Le lamentable Brienne fournit à la propagande neckrienne son arme la plus puissante. Il achève de mettre en pièces ce qui reste du régime. Il lui fait perdre tout prestige extérieur, en laissant la Prusse opprimer la Hollande. Sa révolution parlementaire avortée n'aboutit qu'à distendre les derniers ressorts et à propager l'esprit de révolte. Il fixe la réunion des États généraux au 1er mai 1789, en sollicitant les

(1) *Correspondance de Mirabeau et du comte de la Marck*, t. I. Lettre du 4 mai 1789.

avis des gens « éclairés » : c'est déchaîner l'impatience et l'audace des « patriotes ». Les impôts ne rentrent plus ; les assemblées provinciales trouvent en face d'elles la défiance et l'inertie des agents du pouvoir ; elles ne font que donner une voix officielle aux plaintes, aux espérances folles. Enfin le crédit est mort, l'emprunt est devenu impossible. Brienne fait en vain succéder les capitulations aux brutalités, il est bientôt acculé aux plus misérables expédients : pillage de la Caisse des Invalides et des Quinze-Vingts, prorogation des engagements de l'État, enfin cours forcé des billets du Trésor, c'est-à-dire émission déguisée de papier-monnaie. C'est l'affolement et la faillite. Brienne se cramponne et demande le secours de Necker : lui-même avoue que c'est la dernière ressource.

Les chances de Necker croissaient chaque jour ; il n'allait pas les compromettre, dans la déroute de qui l'avait supplanté. Sa maison est devenue une cour : « J'en sors dans cet instant, » écrit le jeune de Portes, retour de Hollande, « et y ai dîné avec une vingtaine de ducs, ambassadeurs ou princes. » — « J'ai trouvé Mme Necker en bonne santé quoiqu'elle se plaigne d'être retombée depuis l'été. L'accueil qu'elle m'a fait a été empressé et naturel, celui de M. Necker mêlé de morgue, de distraction et d'honnêteté... On m'a offert un logement et j'en prendrais préférablement un aux Petites-Maisons... Je profiterai de temps en temps des bontés de Mme Necker tout comme on fait mettre ses souliers à la forme pour être ensuite plus à son aise (1). » Malgré sa fatigue, Mme Necker est ravie. Mme de Portes l'ayant plainte sans doute de tout ce brouhaha, elle répond avec supériorité : « Il est impossible que vous jugiez des effets de l'opinion comme nous faisons ici (2). »

(1) C. de Mandach, *op. cit.* Lettres des 7 et 16 janvier 1788.
(2) Bib. Berne. Ms. *loc. cit.* Lettre du 16 mai 1788.

Quant à Necker, il exploite habilement la situation. Avec le sens aigu qu'il a des nuances changeantes de l'esprit public, il devine que la négation systématique des philosophes, c'est déjà le passé. Un souffle de vague mysticisme s'élève, né de Rousseau dont l'étoile grandit, renforcé par l'attente obscure et fervente de tout un peuple. On éprouve le besoin de croire en l'avenir, et de le confier à l'on ne sait quel Dieu inconnu. Dans les *Études de la Nature*, Bernardin de Saint-Pierre, « l'avocat de la Providence », traduit avec un éclatant succès les aspirations nouvelles. Attiré, comme tout ce qui est célèbre, dans le salon de Mme Necker, il lit un jour devant les habitués *Paul et Virginie.* On a conté comment l'ombrageux auteur eut à regretter d'avoir apporté sa fraîche brise dans cette atmosphère compassée. Necker bâille jusqu'à dormir ; les fauteuils grincent, des sourires moqueurs se dissimulent mal ; le noble Buffon se lève tout soudain et demande ses chevaux. Et Bernardin de déguerpir, rouge de honte et de colère (1). Mais il a pour lui le grand nombre, la foule des lecteurs.

D'autre part, l'idée de la Providence est un résidu tenace du piétisme un peu lâche de Mme Necker. Nul doute que sa vague et très sincère croyance n'ait exercé une grande influence sur les idées de Necker. Lui-même se croyait prédestiné, c'est-à-dire un argument vivant de la Providence. Aussi n'eut-il aucune peine à se ranger parmi les nouveaux croisés, dont les exigences ne dépassent pas la *Profession de foi du vicaire savoyard* et ses effusions déistes. L'éloquence de Rousseau avait su, suivant le mot de Mme de Staël, les faire accueillir « avec transport au milieu des égarements des fanatiques et des athées ». Vingt-cinq ans après, on ne risque rien à les commenter. Le « torrent d'incrédulité » a perdu de sa

(1) *Mémoires* de MARMONTEL.

violence ; on peut avec profit et gloire le remonter.

Or l'Académie française, dont la composition, comme il est naturel, reflétait tardivement la froide et radicale négation d'un d'Alembert, avait proposé, comme sujet du prix d'utilité fondé par Montyon en 1781, la composition d'un catéchisme de morale naturelle, d'où serait bannie toute idée de révélation. C'est le dernier effort de l'intellectualisme philosophique. Necker se décide à concourir au rebours du sujet. Telle est l'origine du livre *De l'Importance des Opinions religieuses.* Religion vague, et malgré ses pesantes aspirations, assez bassement utilitaire. Avec l'honneur de proclamer que les philosophes étaient allés trop loin, Necker eut celui de provoquer un étincelant contradicteur, Rivarol (1).

« Tout homme a le droit de marquer sa surprise, lorsque M. Necker publie un livre de métaphysique qui doit déplaire également aux prêtres et aux philosophes, et qui peut être condamné le même jour dans Genève, dans Rome et à Constantinople. » Ce n'est « qu'une harangue en faveur du déisme... Il est probable qu'il serait tombé de vos mains dans l'oubli, si vous ne l'aviez signé. » Rivarol, à travers des épigrammes acérées, montre fort bien le peu d'originalité de cette apologétique : « La Profession de foi du vicaire savoyard est un très beau précis de votre livre. » Dans la deuxième lettre, il insiste particulièrement sur l'infirmité de l'appui que Necker prête à la morale : « Dénonçons au genre humain ceux qui crient qu'il n'y a point de morale sans religion, et qui n'ont point de religion ; exigeons qu'ils soient des saints ou des philosophes, et ne souffrons pas qu'ils traitent d'opinions la morale et la religion à la fois. » Voilà ce qu'a osé « un homme élevé par les

(1) *Chefs-d'œuvres* (sic) *politiques et littéraires de la fin du dix-huitième siècle*, 3 vol. in-8°, 1788. Au t. II sont reproduites les deux lettres de Rivarol. La première est à la Bib. Nat., D² 14339.

philosophes et nourri dans la science des calculs ». Au reste, « ce n'est point la philosophie, c'est un parti qui fait les philosophes. »

Rivarol, qui mène son attaque au nom de la philosophie intégrale — « on ne disputait autrefois que de la *vérité* de la religion, on ne dispute aujourd'hui que de son *utilité* et les prêtres ont capitulé avant vous, » — reproche en somme à Necker de trahir le parti qui l'a élevé ; il le menace d'une troisième lettre : « Ce qui me conduira naturellement à parler des réputations : genre d'agiotage que l'antiquité n'a pas connu. » Le pamphlétaire se tut ; il sentait bien que l'audience du siècle n'était plus à la sèche critique négative.

Le greffier officiel des encyclopédistes, Meister, renie avec docilité son maître Grimm ; il félicite l'auteur d'avoir osé « ramener l'attention publique trop égarée par l'esprit dominant de nos jours ». Necker est devenu « le nouveau Bossuet (1) ». Et la *Correspondance* reproduit de larges extraits de l'Introduction, les plus significatifs, ceux qui peignent le mieux la nouvelle attitude de Necker. Il avait songé à se faire le La Bruyère du siècle, à « tracer ses idées sur les hommes et sur leur caractère » ; il a préféré en devenir le Fénelon : « Je suis un Fénelon », lui prête à dire Rivarol, « mais un Fénelon sans évêché. » C'est une suite naturelle de l'Administration des Finances, dit-il, « lorsque, frappé de l'esprit d'indifférence qui règne au milieu de nous, je cherche à rattacher les devoirs des hommes aux principes qui en sont l'appui le plus naturel... La religion achève en quelque manière l'ouvrage imparfait de la législation ». C'est donc pour parfaire la figure idéale d'un ministre, que Necker a composé ce long prêche ; il prend position entre « le farouche inquisiteur et le philosophe inconsidéré », afin de renforcer

(1) *Correspondance de Grimm*, t. XV, p. 229 à 235.

son parti de l'adhésion des « cœurs sensibles ». Ses préoccupations politiques lui restent d'ailleurs plus présentes que jamais. En tête de son livre il promet, dans une note, « de répondre avec évidence » au second mémoire de Calonne, « et de maintenir en son entier la foi due à la justesse » du Compte-Rendu.

C'est alors que Mme de Staël, active collaboratrice, compose ses Lettres sur J.-J. Rousseau. Témoignage d'admiration enthousiaste, sans doute ; mais non moins clairement, tentative d'annexer à la gloire de Necker le génie de son compatriote. Du ton de la pythie sur le trépied, elle va jusqu'à subordonner au chef-d'œuvre paternel la *Profession de foi du vicaire savoyard* (1) : « Mais cet ouvrage n'était que le précurseur de ce livre (de l'Importance des Opinions religieuses, par M. Necker), époque dans l'histoire des pensées, puisqu'il en a reculé l'empire ; de ce livre qui semble anticiper sur la vie à venir, en devinant les secrets qui doivent un jour nous être dévoilés ; de ce livre que les hommes réunis pourraient présenter à l'Être suprême comme le plus grand pas qu'ils ont fait vers lui ; de ce livre que le nom de son auteur consacre en le mettant à l'abri de la médiocrité, puisque c'est le plus grand administrateur de son siècle, le génie le plus clair et le plus juste qui a demandé d'être écouté sur ce qu'on voulait rejeter comme obscur et comme vague ; de ce livre dont la sensibilité majestueuse et sublime peint l'auteur aimant les hommes comme l'Ange gardien de la terre doit les chérir. »

Si Mme Necker n'a pas cette fougue fumeuse, elle ne demeure pas en reste. Elle n'a de cesse que le sceptique Gibbon ne promette de lire le nouvel évangile ; elle est, à la vérité, obligée de revenir à la charge jusqu'en 1791 : « Vous jugerez du génie, de l'éloquence

(1) Lettre III de la deuxième édition, 1814. Écrite en octobre 1788.

et des sentiments de M. Necker et vous jugerez aussi de l'impression que j'en recevais (1). » Le Genevois Reybaz avait traduit son admiration dans une ode : « M. Necker en a été ému, mais je l'étais plus que lui, je lui ai reproché d'être trop digne de vos éloges... S'il m'était permis d'oublier que je suis trop près de l'objet pour que j'en ose mesurer la grandeur, je vous ferais passer l'impression extraordinaire que vous m'avez faite... Quelques chapitres de ce livre semblent les paroles du chœur des Anges qui environnent le trône céleste (2). »

Necker est donc un ange, mais toujours près des réalités. Brienne, que la foule se promet hautement d'écharper le jour de la Saint-Louis, se résigne enfin à démissionner (15 août 1788). Necker juge le moment opportun, sous couleur de répondre à Calonne (3), pour renouveler l'exposé de son programme. Il le publie à la fois à Paris et à Lyon, et en fait répandre 20 000 exemplaires. C'est toujours le même étalage d'infaillibilité et d'orgueil. Le culte de l'opinion publique est poussé au plus haut point d'idolâtrie (4). Plus que jamais son favori affirme qu'elle doit être « reine et maîtresse » ; il n'y a de salut pour la France « que de prendre soin de l'Opinion publique, d'entretenir son ascendant et de se souvenir de ses bienfaits... L'enceinte que forme autour du Trône l'Opinion publique serait la moins gênante de toutes, et c'est en la ménageant, cette Opinion, c'est en la respectant, du moins dans les intérêts les plus délicats, que la France a présenté longtemps le spectacle particulier d'un gouvernement où la prudence de l'Administration et la généreuse confiance d'une

(1) British M. Addit. ms. 34886, f. 252-254. Lettre du 30 mars 1791, datée de Genève.
(2) Bib. Genève, Ms. Reybaz, 1.
(3) *Sur le compte rendu au Roi en 1781, nouveaux éclaircissements*, 284 p. in-4°.
(4) P. 277-279.

Nation voilaient, pour le bonheur commun, les dernières limites de tous les droits. » Paroles inquiétantes, dans leur obscurité peut-être volontaire, et qui auraient suffi, à un roi conscient de son rôle, pour en écarter à jamais l'auteur.

Necker redevient ministre : une toute-puissance stérile et complaisante.

Mais dans l'effervescence générale, devant un Trésor désespérément vide, quand l'émeute gronde à Paris, un Louis XVI ne peut que tendre le cou au lacet, et plier devant cette vague puissance formidable, dont Necker avec ivresse se dit l'esclave, dans l'espoir insensé d'en rester le maître. Necker est redevenu ministre. Par une sorte d'amende honorable, c'est la reine qui fait la première démarche ; elle expie ainsi d'avoir préféré Brienne. La monarchie a parcouru du chemin, depuis le cabriolet de Pezay (1). Il faut même renoncer à donner « un frein » au Genevois, par la nomination d'un premier ministre : Necker signe un traité d'égal à égal.

Le 25 août, « la Reine manda M. Necker à Versailles pour le lendemain dix heures du matin, dans son cabinet. M. Necker s'y rendit et elle lui donna une audience particulière de trois quarts d'heure, dans laquelle il fut accueilli avec autant de grâce que de bonté ; le Roi survint, vit M. Necker et l'accueillit de même. Après une audience d'environ une demiheure le Roi se retira, et M. de Villedeuil vint prendre le nouveau ministre pour le présenter publiquement à Leurs Majestés et à la famille royale. Il fut reçu

(1) J. Flammermont (*Revue historique*, t. XLVI, p. 1 à 61), en analysant la correspondance de Mercy-Argenteau avec Joseph II, a donné le détail des négociations dont l'ambassadeur a été l'intermédiaire, entre la Reine et Necker, dans les journées du 20 au 25 août.

dans les appartements avec des applaudissements et des acclamations répétées de : Vive le Roi ! Vive la Reine ! L'audience de Monsieur, frère de Sa Majesté, fut remarquable par le discours de ce prince à M. Necker. Ce discours plein de noblesse et de sensibilité toucha tous les assistants (1) ». Quelle revanche, pour l'exilé de l'année précédente ! Pour Louis XVI, ce n'est rien de moins que la démission définitive.

Paris, hier révolté, se soulève d'enthousiasme. Dix mille personnes acclament Necker au Palais Royal, sous les fenêtres de son ami le duc d'Orléans. La banque nage dans la joie, les effets publics remontent. « La banque de Genève offre à M. Necker, dit-on, jusqu'à deux cents millions (2). »

Les tuteurs des « demoiselles de Genève » veulent témoigner leur reconnaissance à leur illustre compatriote et bailleur d'affaires, par un hommage extraordinaire. Le 22 septembre, le Petit Conseil se réunit à cet effet. Après mûre délibération, « il a été dit que le Conseil a pris d'autant plus de part à l'entrée de M. Necker dans les conseils de Sa Majesté Très Chrétienne et à son retour à l'administration des finances, que ces preuves de la confiance du Roi, précieuses en elles-mêmes et par leurs circonstances, sont plus étroitement liées aux intérêts publics et particuliers » de Genève. Après avoir bien cherché « des marques de sa haute estime et de son affection, le Conseil propose de créer pour M. Necker une place de Conseiller d'Honneur de la République, qui lui donnera rang dans l'État et séance dans les conseils dont il est membre, à la tête de tous les conseillers actuels, et qu'après lui cette place sera et demeurera à toujours supprimée (3) ».

(1) *Courrier de l'Europe*, 2 septembre 1788 *Communiqué* en gros caractères.

(2) *Correspondance secrète*, t. II, p. 283.

(3) Arch. Genève. Registre du Petit Conseil, an 1788, 22 septembre

Cet honneur unique, Necker en a fait grand cas. Sur les portraits et les estampes qui se multiplient, désormais le nom de Necker est accompagné des lettres C. H. G., Conseiller d'Honneur de Genève. L'Allemagne n'est pas moins enthousiaste. La brochure de 1789 reproduit un « tableau de la France en 1788 », tracé par Becker journaliste de Gotha, comme « la plus belle apologie de M. Necker (1). » En voici l'argument de fond : « Puissent les patriotes de tous les États offrir les plus grosses sommes !... Combien joyeux n'ont pas été tous les intéressés qui ont placé leur argent en France, quand Necker revint au pouvoir et par là s'opposait à la révolution du bien-être de millions d'hommes ! Déjà se répandait une crainte générale, basée sur de fâcheux symptômes ; l'esprit protecteur fit signe à Necker qui tient en ses mains les lois éternelles : *Ordre* et *Justice.* » Ce jargon d'illuminé voile à peine un espoir très positif : continuer à traire la riche France nourricière, grâce aux emprunts de Necker ; moyennant quoi l'on conclut : « Il a plus fait pour la France que Colbert (2). »

Tout concourt à orner son piédestal. L'Académie, le jour même où la cour s'humilie devant lui, couronne l'*Importance des Opinions religieuses;* et les journaux annoncent que le montant du prix est généreusement abandonné aux victimes des orages en Auvergne. La presse, reprise en mains par le ministre tout-puissant, propage son programme et en fait miroiter les promesses. Necker se hâte de donner un premier gage

(1) P. 91 à 96.

(2) Le gendre ambassadeur travaille aussi à établir en Suède le prestige de Necker : « M. Necker est arrivé au ministère par le choix de la Reine mais surtout par le choix de la nation... la nation transportée attend de lui des miracles... son génie, sa modération, son caractère, ses mœurs lui ont acquis un amour qu'il serait impossible d'exprimer assez fortement... » Dépêche du 31 août 1788. Comtesse DE PANGE, *op. cit.*

à l'opinion. La réunion des États était fixée au 1er mai 1789 ; le nouveau ministre, assuré d'ailleurs de ne pouvoir exécuter sa promesse et par conséquent d'augmenter la fièvre populaire, fait déclarer par le Roi, le 24 septembre, qu'elle aura lieu « dans le courant de janvier ». C'est le même homme qui écrira plus tard : « La précipitation avec laquelle les États Généraux furent promis et l'impatience avec laquelle on pressa l'exécution de cet engagement ont entraîné de fâcheuses conséquences. »

En attendant, les journaux embouchent la trompette : « Quel tableau touchant pour tout bon Français M. Necker nous présente des devoirs d'un ministre des Finances au milieu d'une Assemblée nationale et sous les regards de son Roi (1). » Suivent de larges citations empruntées aux *Nouveaux Éclaircissements* : « A l'aspect des représentants d'une nation occupée en commun de l'œuvre du bien public, on est comme effrayé des obligations de celui qui doit alternativement les suivre et les guider dans leur route, et l'on se pénètre à l'idée que la vertu la plus pure à cause de sa beauté naturelle, à cause de sa grande origine peut seule être en harmonie avec une solennité si auguste... Il presse de réparer l'opinion, cette vie morale et politique, cette puissance singulière qui seule a le moyen d'anéantir le passé en rapprochant avec vigueur le présent de l'avenir. » Ce pathos vaticinant, tantôt prometteur et tantôt menaçant, c'est tout le programme de Necker.

Sa fille entreprend de l'abriter encore sous le patronage de Rousseau (2) : « Ah ! Rousseau, quel bonheur pour toi si ton éloquence se fût fait entendre dans cette auguste assemblée !... Renais donc, ô Rousseau, renais donc de ta cendre ! Parais, et que tes vœux efficaces encouragent dans sa carrière celui

(1) *Journal de Paris*, 20 septembre 1788.
(2) Lettre IV, sur *le Contrat social*, écrite en novembre 1788.

qui part de l'extrémité des maux, en ayant pour but la perfection des biens ; celui que la France a nommé son ange tutélaire, et qui n'a vu dans ses transports pour lui que ses devoirs pour elle ; celui que tous doivent seconder comme s'ils secouraient la chose publique ; enfin celui qui devait avoir un juge, un admirateur, un citoyen comme toi. »

En attendant, Necker peut jouir avec ivresse de sa popularité. « On s'embrassait, on se félicitait d'un événement qui semblait être devenu le gage authentique de l'amour du souverain pour son peuple (1). » Les ennemis même désarment et font silence. Calonne renonce à harceler son adversaire, au moment où « il est appelé pour sauver l'État... au moment où tous les vœux patriotiques l'environnent » ; il s'interdit « ce qui pourrait nuire à la confiance publique dont il a besoin (2) ». Pendant les trois derniers mois de 1788, Necker a, sans aucun obstacle, tout le pouvoir : qu'en fait-il?

La faveur de la banque lui permet de trouver de l'argent. Il révoque les édits de panique et restaure le crédit. Ce sont là preuves de dextérité financière, heureux expédients passagers qui ne touchent aucun point essentiel et ne réforment rien. Tous les problèmes capitaux, Necker prend l'habitude de les renvoyer aux États Généraux. Il pourrait établir les bases de la confiance entre le roi et la nation, faire accepter un programme précis de restauration financière. Rien de semblable. Sa grande, son unique affaire, c'est de préparer les élections. Et là encore, il est surtout préoccupé d'éviter la responsabilité, et de ne rien hasarder de son prestige d'idole. Voilà pourquoi il réunit, lui aussi, les Notables. Une seule question leur est soumise : le mode d'élection des États. Nec-

(1) *Courrier de l'Europe*, 5 septembre 1788.

(2) *Motif de M. de Calonne pour différer... la réfutation du nouvel écrit que M. Necker...* 11 p. in-4°.

ker veut-il achever de déconsidérer le régime? Comme on pouvait s'y attendre, les délégués des ordres privilégiés, laissés à eux-mêmes par un ministre qui fuit la netteté, demandent le maintien des anciens usages : l'élection égale par bailliage, et le non-doublement du Tiers. Le Parlement opine du bonnet, avant de s'en repentir platement.

Necker va-t-il se ranger à l'avis qu'il a sollicité? ou bien revendiquer hautement le droit d'y contrevenir? Le 12 décembre, les Notables se séparent, sans que le ministre souffle mot. Mais, dans la France entière, comme sur un mot d'ordre, surgissent les libelles les plus violents contre les privilégiés et contre le vote par ordre. La complicité de Necker, dans ce surchauffement de l'opinion, est évidente. Son étrange indécision, en ces préliminaires dramatiques, personne n'a pu se dispenser de l'en blâmer; mais l'histoire ne le fait d'ordinaire qu'en continuant d'honorer ses vertus; on lui accorde sans discussion le mérite d'une bonne volonté qui aurait été impuissante. Or, il y a un plan, dans cette indétermination. Necker veut que, sous le prétexte du déficit à combler, toutes les anciennes autorités sociales s'écroulent, afin de se dresser seul, comme arbitre omnipotent, en face d'une nation nouvelle. Plus que jamais, il est l'homme de la table rase; ou bien, si on le préfère, avec ses préjugés de race et de religion, il joue, comme dans son enfance genevoise, à la constitution; mais l'enjeu, cette fois, c'est toute l'ancienne France.

Malgré les dupes qu'il trouve dans les deux premiers ordres, il sait que là seulement il rencontrera des résistances. S'il y a un parti pris chez Necker, c'est bien de se laisser porter par la foule. Aussi va-t-il tout faire et laisser faire, sans franchise, avec une sorte d'audace enveloppée, en faveur du Tiers-État.

Quand l'opinion est bien déchaînée, Necker, suivant une tactique constante, en fait peur au roi et à la cour. Sa presse, le *Courrier de l'Europe* surtout,

qui peut être audacieux sans risque, est intéressante à suivre. A propos des troubles excités par le Tiers, aux États provinciaux récemment rétablis de Franche-Comté, de Dauphiné, de Guyenne, le *Courrier* publie en gros caractères cette sorte d'avertissement révélateur, dont chaque mot est à peser : « Cette démarche courageuse du plus grand nombre fera faire des réflexions aux deux premiers ordres qui, si l'on n'y prenait garde, finiraient par confondre les principes du droit monarchique avec ceux de l'aristocratie. La France doit être gouvernée par un Roi et non par une assemblée anarchique d'aristocrates incertains de ce qu'ils doivent demander. Les États Généraux bien composés sauveront la France. Le Roi affermira son trône en se rapprochant de son peuple ; il verra tripler les ressources de son royaume et fera le bonheur de ses sujets en accordant au Tiers-État des distinctions honorables... C'est la considération dont jouit le Tiers-État qui est la source principale de l'opulence et conséquemment des forces de l'Angleterre... Le Tiers-État compte les sept huitièmes et demi de la nation, on ne peut lui contester le droit d'être regardé comme la moitié de cette même nation. » Argument primaire répété mille fois par les pamphlétaires ; argument indigne d'un homme d'État qui aurait eu le sens de la tradition et de la représentation nationale.

C'est donc très consciemment que Necker passe le Rubicon. Que ce n'ait pas été sans trouble intérieur, la correspondance de Mme Necker permet de le supposer : « Son existence est devenue inséparable du bien public, c'est le tison de Méléagre auquel sa vie ministérielle est attachée... L'Alexandre qui voudrait mener ce Bucéphale n'aurait, comme l'ancien, aucun autre moyen pour réussir, que de s'abandonner à sa course en tâchant de le diriger (1). » Jamais à

(1) *Mélanges*, t. II. Lettre à Caraccioli, janvier 1789.

court de métaphores, c'est la même impression d'inquiétude que trahit sa lettre à Reybaz : « Puisse l'homme sensible qui, comme Curtius, s'est jeté dans le gouffre ouvert devant nos pas, en sortir sans avoir rien perdu de l'éclat que vous lui prêtez. »

Enfin, le 17 décembre 1788, est proclamé le *Résultat du Conseil.* Sous ce titre volontairement incolore, tout à fait inusité, choisi sans doute en vertu de la prudente tactique chère aux philosophes et aux meneurs des sociétés de pensée, c'est le sort même de la monarchie qui est réglé. On élira par bailliages et sénéchaussées, suivant leur population ; le Tiers aura double représentation ; dans le Clergé, les curés seront tous électeurs, et leur masse, toute peuple, écrasera les prélats. Les termes mêmes du rapport de Necker montrent ses intentions, et, malgré les formules de respect et d'amour envers le roi, avec une clarté qui embarrassera plus tard ses plaidoyers. Plus clair encore le communiqué dont le *Courrier de l'Europe* fait précéder le rapport : « C'est dans une cause si générale, si compliquée par l'intérêt personnel, qu'il importait à la nation entière de voir s'élever un homme éloquent et juste qui pût en faire un résumé persuasif et convaincant, et qui fît surnager la vérité ainsi que la raison, aux yeux et dans le cœur de vingt-quatre millions d'hommes. Cet orateur s'est trouvé, et après un travail immense, patriotique et réfléchi, le Roi, la Reine et la majeure partie du Conseil ont adopté le rapport de M. Necker sur la régénération de l'État. Le Résultat du Conseil... dès hier a été enregistré *avec transport et unanimité dans le cœur* des Français. »

La fin du rapport ne saurait s'imaginer : « Enfin si par des révolutions imprévues l'édifice élevé par Votre Majesté venait à s'écrouler, si les générations suivantes ne voulaient pas du bonheur que Votre Majesté leur aurait préparé, elle aurait fait encore un acte essentiel de sagesse en calmant, ne fût-ce

que pendant son règne, cet esprit de dissension qui s'élève de toutes parts dans son royaume. » Cette belle perspective suffit pourtant à rallier les souverains désemparés, anxieux d'atteindre un lendemain que tout rendait obscur et inquiétant.

D'ailleurs, pour enlever la décision, Necker, aux applaudissements des patriotes, n'a pas craint d'exercer une sorte de chantage, en menaçant de donner sa démission. Si l'on repousse son avis : « Un seul conseil, et le dernier, celui de sacrifier à l'instant le ministre qui aurait eu le plus de part à votre délibération. » Il laisse transparaître l'esprit qui l'anime à ce coup d'audace, le premier de toute sa carrière, mais décisif : « Je pourrais ajouter encore ce bruit sourd de l'Europe entière qui favorise confusément toutes les idées d'équité générale... Le vœu du Tiers-État quand il est unanime, quand il est conforme aux principes d'équité, s'appellera toujours le vœu national. » C'est déjà le prétexte, et la phraséologie même, de l'oppression jacobine.

Necker, pour mieux endormir le roi, n'a pas reculé devant la contradiction. C'est un des procédés de rouerie que le garde des sceaux Barentin, membre opposant du Conseil avec Villedeuil, a fort justement dénoncés (1). Serviteur obéissant de la majorité, Necker s'autorise de la minorité des notables et de « plusieurs gentilshommes » groupés autour du duc d'Orléans ; il glisse en passant que « le nombre de députés... ne paraît pas une question susceptible du degré de chaleur qu'elle excite » : pourquoi donc la traiter avec tant d'emphase et de passion? Qu'auraient dit enfin ses fidèles, s'ils avaient connu le machiavélisme dont il leurre dans le secret ses victimes? A Mercy-Argenteau, dont la reine suit les conseils, il ose écrire, pour faire passer ses conclu-

(1) *Mémoire autographe sur les divers conseils du roi Louis XVI*, publié par M. Champion, in-8°. Paris, 1844.

sions en faveur du Tiers : « Par la suite le roi ne manquerait pas de favoriser le clergé et la noblesse et de leur rendre petit à petit leurs anciens privilèges (1). »

Necker « fait » les élections.

Le tour est joué ; il n'y a plus qu'à rédiger les cahiers et à élire. Un des contradicteurs de Necker (2) — mais aucun ne put se faire écouter, — l'accuse « d'avoir envoyé des gens de lettres ou de confiance dans tout le royaume pour souffler les demandes et même les insurrections. » De pareilles missions, par leur nature même, ne comportent pas de preuves ; mais il est difficile de ne pas les croire probables. L'exemple de Mirabeau paraît bien significatif. C'est un adversaire redoutable ; mais il s'est prononcé bruyamment pour le Tiers-État et les réformes ; son audace et son éloquence font de lui un agent précieux. Et Necker se met d'accord avec Montmorin pour lui fournir le viatique nécessaire (3). Mirabeau, grâce à l'argent ministériel, peut aller soulever sa Provence, et quoique toujours interdit civilement, briguer un mandat.

Necker use de sa popularité pour laisser la parole seulement à ses partisans : « Le commun des imprimeurs refuse d'imprimer pour la noblesse contre le Tiers et contre l'administration de M. Necker, tandis qu'ils impriment mille et mille écrits contre les deux premiers ordres de l'État (4). » Des mots d'ordre partent de Paris pour provoquer les corps de villes à donner des délibérations en faveur du Tiers. Au Palais-Royal principalement, fonctionnent des comités qui prétendent représenter le peuple de telle

(1) J. Flammermont, *loc. cit.*, p. 32.

(2) *Lettre amicale à M. N****, 56 p. in-8°.

(3) Abbé E. Lavaquery, *le Cardinal de Boisgelin*, t. I, p. 369.

(4) *Mémoires* de l'abbé de Véri, février 1789.

ou telle province ; ce sont eux que Necker écoute et consulte. D'accord avec le duc d'Orléans, il laisse envoyer dans tout le royaume, au soin des loges et des sociétés de pensée, des formules toutes faites de doléances. Il en est récompensé ; dans plusieurs provinces, en Champagne notamment, de même qu'à Paris au district de Saint-Roch (1), nombre de paroisses réclament en termes identiques que Necker soit ministre à vie. Après cela, on a beau recueillir quelques demandes naïves et strictement locales, ajoutées çà et là au formulaire patriote, et soutenir que les cahiers sont une expression spontanée des vœux de la nation ; personne ne peut plus s'y tromper. L'unanimité réalisée parmi les citoyens éclairés, au moyen d'un long travail souterrain, passe dès lors pour la voix même de la Nation et s'impose comme telle. C'est l'opinion qui répond aux flatteries de Necker ; et Necker à son tour lui prête l'appui de son pouvoir.

Par exemple, si le ministre favorise en Bretagne les exigences du Tiers en rébellion, c'est sur les conseils de Georgelin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rennes, centre actif de la correspondance entre les Sociétés de pensée, organe des « patriotes éclairés (2) ». Dans un autre coin de la France, en Languedoc, une lettre de Béthisy, évêque d'Uzès, saisit sur le vif la tactique neckrienne : « Cinq ou six cents personnes au plus, répandues sur la surface de cette grande province, font tout mouvoir, mais il faut qu'elles puissent avoir l'air d'exprimer un vœu général pour être écoutées d'un ministre sage. Rien n'est épargné pour cela. » Un écrit a été envoyé de Paris et répandu partout. A l'appui de sa lettre, Béthisy en joint un exemplaire. C'est un projet imprimé : « Cahier de

(1) *Courrier de l'Europe*, 15 mai.

(2) A. N., H 564. Georgelin est un correspondant de choix. Dès le 20 octobre 1788, il exprime à Necker sa « vive reconnaissance pour ses flatteuses bontés ».

plaintes et doléances arrêté aujourd'hui dans la communauté de... en douze articles. » — « Il vous sera aisé de juger que des paysans copieront sans entendre et que lorsque des cahiers paraîtront être le vœu de tous les Languedociens, ils ne seront réellement que l'expression des désirs particuliers et des opinions personnelles des membres du club du Midi séant au Palais-Royal. » Necker, à qui l'évêque n'apprenait rien, répond avec autant d'embarras que de parti-pris : « Dans la disposition actuelle des esprits (il a été aussi naturel de s'attendre à voir) (1), je vois avec douleur circuler grand nombre d'écrits de cette espèce dont il serait impossible de rechercher les auteurs. Je vous remercie cependant, monseigneur, de m'avoir fait connaître ce projet qu'il pourra devenir utile de comparer avec les cahiers qui arriveront ici (2). » Le bon apôtre !

Ce que Necker veut, c'est concentrer autour de lui toutes les forces révolutionnaires. Il fait admettre les protestants aux élections, et se concerte avec Rabaut Saint-Étienne pour leur éviter çà et là, comme à Lyon, les réactions populaires (3). Le moindre franc-maçon, comme *certain avocat de Chamborigaud* près d'Alais, est reçu à proposer un plan d'élection, d'autant mieux que, suivant une note de Necker, « le plan est à peu près conforme à celui qui a été adopté par le règlement. (4) »

Autant que sur les Frères, chargés d'épurer la représentation du Tiers, Necker compte sur les curés ; ils l'aideront à écarter des États les évêques influents et rompus aux affaires : « D'autres imprimés sont

(1) Première rédaction.
(2) A. N., H 942².
(3) A. N., H 942². Rabaud est reconnaissant : « Puissions-nous voir arriver la superbe journée où le restaurateur de la France recueillera le fruit de ses travaux, de ses efforts étonnants et de ses généreuses sollicitudes. »
(4) A. N., H 942.

partis de Paris pour les curés de plusieurs capitales de provinces qui les ont fait réimprimer pour les distribuer aux curés de campagne... L'ouvrage tend à mettre dans les mains de ceux-ci les intérêts et les délibérations relatifs au clergé, puisque 40 000 curés contre 130 évêques seront toujours assurés de la majorité (1). » En retour, les curés expriment le plus vif enthousiasme pour le ministre. C'est un aumônier de Nantes qui écrit : « La nation française met son espoir dans vos vertus, elle vous regarde comme un ange tutélaire que la Providence envoie au service de la Patrie. » Le curé de Redon le prend même pour un apologiste : « Le célèbre auteur de l'Importance des opinions religieuses sait assez apprécier l'utilité de nos fonctions (2). » Le curé d'Aigues-Mortes se réjouit, écrit-il à Necker, de vivre « dans un temps où toute la France attend de Votre Grandeur son salut et sa prospérité (3). »

Ces louanges sont encore mieux accueillies, quand il s'y joint des vœux qui secondent expressément les intentions du ministre. Telle la requête des curés d'Uzès, qui veulent des députés, à « Mgr de Necker... digne émule de l'immortel Sully. » Plus caractéristique encore, une lettre de Thibault, curé de Souppes, futur député et conventionnel : « Les curés étant la portion la plus nombreuse du clergé de France, nous désirons avoir à l'Assemblée des États Généraux des représentants tirés de notre corps, élus par nous et en proportion du nombre... Prêts à faire les plus grands sacrifices malgré notre indigence... nous voulons du moins être nous-mêmes les organes de notre amour pour la Patrie et de notre attachement pour le Roi... Je vous adresse notre requête avec confiance, parce que vous êtes juste et

(1) *Mémoires* de Véri.
(2) A. N., H 564, octobre 1788.
(3) A. N., H 942 [2], février et mars 1789

clairvoyant, et je vous révère parce que, à force de vertus, vous avez su terrasser l'envie. Aussi l'immortalité mettra-t-elle votre nom à côté de ceux de Colbert et de Rosny (1). » Comme sur les estampes.

Quand ce n'était pas assez d'exciter les curés pour écarter un prélat, Necker ne dédaignait pas l'intrigue. Témoin l'archevêque d'Aix, Boisgelin. Un libelle de Servan, l'ancien magistrat, instrument de Necker, n'avait pas produit l'effet attendu sur le bas clergé. « Je suis convaincu, écrit l'archevêque, qu'au fond de son âme M. Necker a voulu me perdre ; il a fait ligue, non pas en l'avouant, mais en se faisant très bien entendre, avec les députés d'Aix (2)... Il croyait m'avoir mis dans l'impossibilité d'être élu... Vous n'imaginez pas combien il a désiré savoir d'avance ce que je pouvais espérer. Il m'a fait écrire par sa fille trois lettres de suite ; il m'a redit dans ses lettres ses désirs pour que je lui parlasse de mes espérances. Je ne leur ai jamais fait de réponse. » Bien lui en prit ; il fut élu, le premier, député du clergé d'Aix, à la presque unanimité. Mais les manœuvres de Necker obtinrent en général plus de succès. Sur 291 membres, le Clergé compte 208 curés : c'est l'appoint nécessaire pour assurer la majorité au parti des réformes.

La plupart des historiens ont voulu donner un air d'idylle à la consultation nationale ; jamais le peuple français ne se serait prononcé avec plus de liberté et de calme. En réalité le caractère des élections a été vicié par la propagande la plus acharnée, où ne manqua ni la perfidie ni la violence ; dans la plupart des provinces, les scrutins se déroulèrent au milieu des troubles et des émeutes. A quel point Necker en est-il responsable ? Ce qui est sûr, c'est

(1) Publié par GEOFFROY, *les Amis de Moret*, septembre 1931.
(2) Abbé E. LAVAQUERY, *op. cit.*, t. I, p. 399-400. *Il s'agit des délégués provençaux à Paris.*

que les agitateurs se sont servis de son nom, pour lancer les foules contre les privilégiés. « Les ignorants et les imaginations vives de la commune ne doutent pas que par son intervention, ils vont être délivrés des impôts et des obligations qui les gênent. Ils ne doutent pas non plus que l'intention du roi est la même et qu'il approuve les vivacités excessives des classes subalternes (1). » On pourrait extraire des papiers du temps beaucoup de témoignages semblables à celui-ci : « Le bas clergé fait autant de tapage que le Tiers-État, et tout cela parce qu'ils se sentent soutenus par M. Necker (2). »

Le prétexte de l'effervescence, c'est, comme toujours sous l'Ancien régime, la crainte de la famine. Or les témoignages contemporains, les rapports officiels sur les émeutes s'accordent à affirmer que, si le blé était cher à la suite d'un mauvais hiver, il ne manquait cependant pas (3). Arthur Young n'a été que sévère : « J'ai eu sur ce sujet des conversations avec des gens instruits qui m'ont assuré... qu'il n'y aurait pas eu de disette si M. Necker ne s'était pas mêlé du commerce des grains... Il a converti en disette une récolte qui n'était qu'ordinairement médiocre; de cette disette il a fait une famine, et il s'attribue à tel point le mérite d'y avoir remédié, que le lecteur en éprouve des nausées... Il me paraît évident que les chauds amis des communes ne sont pas fâchés du haut prix du blé, ce qui seconde grandement leurs vues et fait que tout appel aux sentiments du peuple est plus facile et plus avanta-

(1) *Mémoires* de Véri, avril 1789.

(2) Gaston Martin, *les Élections aux États Généraux dans le Sud-Ouest*, *la Révolution française*, juillet-septembre 1928. Lettre sur l'Assemblée du bailliage de Lectoure.

(3) A. N., H 1274, en particulier lettres de Sainte-Suzanne et de Bertier sur les émeutes de Montlhéry et de Rambouillet, 15 et 29 avril 1789. — E. Lavaquery, *op. cit.*, t. I, p. 379 à 388.

geux pour leurs desseins que si le prix était bas (1). »

La manœuvre uniforme, d'un bout de la France à l'autre, consiste à jeter une poignée d'émeutiers, toujours les mêmes, à travers les marchés où ils pillent les grains et molestent les gens paisibles. Si la maréchaussée est là, à surveiller les sacs, on en est quitte pour recommencer un autre jour et, en attendant, assaillir les fermes isolées. Puis on crie à l'accaparement, à la famine ; çà et là on court un noble, un évêque ; on le tue quand on peut. C'est au milieu de ces alarmes que sont choisis les députés. Si la magistrature, frappée par les allures de complots concertés, ou simplement soucieuse des vies et des biens, veut intervenir et faire une enquête, aussitôt les députations illégales du Tiers, à Paris et à Versailles, agissent sur Necker qui arrête les poursuites. L'amnistie préalable est de règle. Faut-il voir là une complicité formelle? ou plutôt, comme dit Malouet, l'effet de « l'orgueil timide » de Necker, « qui lui faisait craindre sans cesse de se compromettre avec l'opinion publique, qu'il ne savait plus gouverner quand il s'en voyait contrarié. » Quoi qu'il en soit, la famine va rester à l'ordre du jour, et fournir à Necker le mérite d'y faire face.

Des députés du Tiers élus dans ces conjonctures, le ministre se croyait sûr (2). Avait-il du moins un plan à leur proposer? Généralement, on lui fait honneur d'avoir songé à imiter la constitution anglaise, à donner au mouvement populaire le contrepoids d'une chambre haute. Or voici, à ce sujet, l'aveu incroyable, mûrement réfléchi, de son indifférence et, le mot n'est pas trop fort, de sa perfidie : « Je n'ai jamais été appelé à examiner de près ce que je pouvais

(1) *Voyages en France*, t. III, au 10 juin 1789.

(2) On lit dans un cahier du Tiers : « A la voix de Necker tout sortit du chaos, comme le monde sortit autrefois du néant à la voix de l'Éternel. » Réminiscence évidente du fameux portrait tracé par Mme Necker.

faire, à l'époque de ma rentrée dans le ministère, de cette estime si particulière et si profonde pour le gouvernement d'Angleterre, car si de bonne heure mes réflexions et mes discours durent se ressentir de l'opinion dont j'étais pénétré, de bonne heure aussi je vis l'éloignement du Roi pour tout ce qui pouvait ressembler aux usages et aux institutions politiques de l'Angleterre. » Plus loin, il expliquera, dans une insolente contradiction, que toute sa conduite au 23 juin avait pour but l'organisation des États Généraux en deux chambres (1).

Il ne manquait pourtant pas, dans le Tiers, d'esprits élevés, désintéressés, habitués aux affaires. Appuyés sur un ministre énergique et prévoyant, décidé à user de son influence pour tracer une voie à cette foule en somme bien disposée, mais inorganisée, ils auraient pu servir de chefs et conduire une majorité. Necker ne paraît pas s'en être soucié ; et il faut s'en rapporter au témoignage de l'honnête et intelligent Malouet. Dès avant les élections, il avait compris la nécessité, pour le pouvoir, de marquer le sens et la limite de ses concessions. Toutes ses instances, ses importunités, n'ont pu arracher à Necker que des banalités « honnêtes et insuffisantes ». En dépit de ses préventions favorables, Malouet est obligé de conclure : « A mes yeux, il était inexcusable (2). » Les regards tirés sans cesse sur les plus remuants, les plus ignorants, les plus audacieux, Necker n'a jamais eu d'autre tactique que de s'abandonner à ce « Bucéphale », de peur d'en perdre la faveur.

Il n'a pas laissé de donner à son immobilité une excuse ; on est contraint de la trouver étrangement trouble. « Que voulez-vous faire? me disait-il en février 1789 », raconte Malouet, « quand il n'y a plus

(1) *De la Révolution française*, 4 vol. in-8°, 1796. T. I, p. 177-178 et 280.

(2) Malouet, *Mémoires*, 2 vol. in-8°, 2e édition, 1874, t. I, chap. IX.

d'obéissance nulle part? Nous ne sommes même pas sûrs des troupes. » Sans doute l'armée était fort travaillée par les idées nouvelles. Les « vrais patriotes » y pullulaient, puisqu'en 1787, la Franc-Maçonnerie française ne comptait pas moins de 72 loges militaires, dont 51 s'étaient formées depuis l'apparition de Necker sur la scène et la réorganisation du Grand Orient (1). Mais, en février 1789, à Rennes seulement les soldats ont mis la crosse en l'air, par suite de l'insigne veulerie du commandement ; il est donc bien tôt, à moins de lumières spéciales, de renseignements secrets qui n'émanaient certes pas du ministère de la guerre, pour affirmer que l'armée trahira son devoir. La tactique du tout-puissant ministre semble être d'écarter la force militaire, même fidèle, de son office. A Aix, au moment des émeutes (fin mars 1789), les patriotes comptent si peu sur l'armée que Mirabeau, avec la complicité, inspirée d'en haut, de l'intendant et du commandant, forme une milice bourgeoise pour maintenir l'ordre. Quelles que soient les circonstances, comme le constate mélancoliquement le duc d'Harcourt, commandant en Normandie : « La nécessité de ne pas faire usage de la force a rendu celle du peuple beaucoup plus considérable (2). » Necker cède aux mutineries avant même qu'elles n'éclatent. Chose plus singulière encore, il en menace Louis XVI, comme s'il voulait s'assurer de sa docilité. Un mois avant la réunion des États, il commente son mot à Malouet dans un mémoire alarmant, et cherche ainsi à détruire la confiance du roi en son armée (3).

Pourquoi donc, s'il déplorait sincèrement les con-

(1) H. Soanen, *la Franc-Maçonnerie et l'armée pendant la Révolution et l'Empire. Annales historiques de la Révolution française.* (Dir. A. Mathiez et Laurent.)

(2) A. N., H 1453.

(3) Malouet, *loc. cit.*, chap. x. — Ce mémoire est cité par Mme de Staël dans ses *Considérations sur la Révolution française.*

jonctures dénoncées par lui avec tant d'insistance, s'est-il si vivement opposé à la mesure que de bons esprits, même du Tiers, jugeaient salutaire : la tenue des États dans une ville de province, loin de l'ébullition parisienne? Il veut au contraire les en rapprocher, afin que les députés ruraux aient « plus d'égards pour les créanciers de l'État ». Le témoignage de Mme de Charrière est d'une précision qui ne permet pas de le récuser : « Je me rappelle à ce sujet la lettre qu'un homme très connu (1) écrivait à sa sœur à l'époque de la réunion : Nous avons gagné notre procès, nous les avons forcés à se réunir, ma fortune est assurée. — *C'était donc un procès* entre les capitalistes et les cultivateurs (2). » Conception bien digne du ministre banquier emprunteur.

Voici donc à quoi se ramène désormais toute l'activité de Necker : démanteler, au profit du capitalisme et de l'idéologie cosmopolites, la monarchie qu'il prétend réformer. Deux mois encore, tant que les meneurs auront besoin de son prestige, il fera illusion et paraîtra au premier rang. En réalité il est déjà à la remorque. Le jugement d'Arthur Young est profondément vrai : « Les plus grands législateurs de l'antiquité n'ont jamais disposé d'un pareil moment ; à mon avis il l'a laissé échapper et il a abandonné à la fortune des vents et des flots ce à quoi il aurait dû donner l'impulsion, la direction et la vie. »

A la remorque du Tiers.

En cette fin d'avril, Necker semble parfois en proie au vertige de sa grandeur manquée. Elle devient insoutenable, cette situation unique dont il a tant

(1) Peut-être Rilliet, factotum de Necker.
(2) *Lettre à M. Necker sur son administration écrite par lui-même*, 6 p. in-8°, 1791.

profité : à la fois ministre omnipotent d'un roi dont il sape l'autorité, et idole des patriotes. Ce double jeu ne sera bientôt plus de saison. Les menus soins de popularité n'y suffisent plus, en dépit des brochures dithyrambiques et des estampes laudatives qui paraissent chaque jour. Necker éprouve combien il est malaisé « de concilier les inconciliables ». Il se débat en vain fiévreusement : « M. Necker est assez changé et maigri ; une table de trente couverts, presque tous députés de différentes provinces, et une procession continuelle après le dîner... M. Necker paraît vraiment affecté des entraves et des difficultés qu'il éprouve. Il est certain qu'il y a contre lui une bien forte cabale (1). »

Visiblement il s'effare devant ce Tiers tumultueux qu'il a tant favorisé, qui le couvre de bruyants applaudissements, mais qui lui échappe. Sa naïveté n'avait pas été sans doute jusqu'à compter sur la reconnaissance d'un Mirabeau. Le tribun a déjà imprimé sa *Lettre à Cérutti* (2) : « On cherche en vain à me persuader que M. Necker et ses amis s'efforcent de m'exclure de l'Assemblée nationale. Ses amis ne savent pas lui déplaire pour le servir, s'ils lui taisent que les ménagements raisonnés du comte de Mirabeau dans l'Assemblée nationale lui vaudront mieux que son opposition hors de cette Assemblée... Ah ! que M. Necker fera bien de tâcher d'être un homme d'État ! car voilà sa réputation de financier irrémédiablement perdue. »

Necker en effet n'avait même plus le mérite de trouver de l'argent. Après avoir tant blâmé d'Ormesson et Brienne, il a été contraint de leur emboîter le pas. Un arrêt du 29 décembre, glissé à dessein dans l'éclat du *Résultat du Conseil*, a donné pour six mois

(1) C. de Mandach, *op. cit.* Lettre de G. de Portes, 27 avril 1789.

(2) *Correspondance entre M. C..., et le comte de Mirabeau...* Mars 1789.

force de monnaie aux billets de la Caisse d'Escompte. De plus, dans le désordre déchaîné ou entretenu par la politique électorale de Necker, il est impossible de songer à un emprunt. Comme les Français, les souscripteurs étrangers se seraient dérobés, au spectacle d'un pays plongé dans la plus inquiétante confusion. Necker avait beau répandre en Hollande une belle gravure en son honneur avec la légende : « Necker, l'honneur et le bonheur de la France. — Combien l'outrage du passé peut s'adoucir dans le cœur du héros lorsque le prince et le peuple le saluent avec reconnaissance (1) » ; le crédit se paie d'autre monnaie. Plus encore, l'Angleterre se réserve, qui savoure déjà sa revanche de la guerre d'Amérique.

Voilà où en est acculé « le Caton qui a mis à fonds perdus tous les principes et les revenus de la monarchie ; le Caton qui a infecté l'Europe de rentes viagères et de mœurs viagéristes ; le Caton qui a loué ou proscrit selon les circonstances les mêmes opérations et les mêmes hommes. » Et Mirabeau, bien armé d'arguments précis par ses amis genevois, ennemis de Necker, les Panchaud, les Dumont, les Duroveray, les Clavière, de conclure par ce sarcasme : « M. Necker veut passer pour faire des miracles, et il ne fait que des tours et il ne fait pas les bons. »

Il faut citer encore ce passage vraiment prophétique, qui est aussi une mise en demeure ; Mirabeau veut obliger Necker à « sortir de son système » : « Le Tiers-État est formé de tant de gens sans vigueur... que je tremblerais si l'ouverture des États les plaçait en même chambre que nos seigneurs de toute espèce ; et je me sens tout près de désirer que le faible Tiers-État se renferme dans sa Chambre, s'échauffe, s'irrite, s'opiniâtre et reçoive le secours de la colère contre le veto des chambres

(1) Je dois cette traduction du hollandais à l'amabilité de M. Gustave Cohen, professseur à la Sorbonne.

hautes, avant d'en venir à une délibération où se compteront toutes les voix. Qui sait si M. Necker ne s'avisera pas que c'était là sa pensée et que toute sa battologie nébuleuse et vacillante n'est qu'une fraude pieuse, un art vertueux et magnanime? »

Aucun trait de ce crayon saisissant qui ne soit juste. Avec sa duplicité, Necker va faire éclater à tous les yeux sa médiocrité foncière. S'il avait possédé la moindre des qualités d'un homme d'État, il aurait pris son parti et tout conduit. Mirabeau le sentait fort bien : « Si M. Necker eût eu l'ombre de talent et des intentions perverses, il avait sous huit jours 60 millions d'impôts, 150 d'emprunts, et le neuvième jour nous étions dissous. Si M. Necker avait l'ombre de caractère, il serait inébranlable, marcherait avec nous au lieu de déserter notre cause qui est la sienne, deviendrait cardinal de Richelieu sur la cour et nous régénérerait (1). » Necker avouait volontiers qu'il ne fallait pas attendre de lui qu'il fût Richelieu ou Mazarin ; son affaire, il le rabâchait depuis vingt-cinq ans, c'était de tout diriger par le génie et la vertu.

Ses petites audaces, ses habiletés indécises vont tout envenimer ; grâce à lui, dès le premier jour, le roi et les députés de la nation se regardent avec défiance et se considèrent comme des ennemis. Par là, le ministre s'aliène d'abord la reine. A la veille du grand jour, elle pose nettement le dilemme au sphinx genevois : « Si les États Généraux seraient les maîtres du roi ou si le roi resterait maître de la nation (2). » Necker semblait être à cette hauteur inouïe de pouvoir en décider.

Le 5 mai, aux États Généraux, pleins d'impatience et d'espoir, il ne sait faire briller aucune lumière d'aurore. La déception est si profonde et si générale,

(1) *Correspondance de M. et du comte de la Mark*, t. I, lettre de mai 1789.

(2) Mercy-Argenteau, cité par J. FLAMMERMONT, *op. cit.*

que les panégyristes de presse en sont désarçonnés ; ils en perdent le courage de louer comme à l'ordinaire. Pendant trois heures, Necker inflige aux députés. un détail minutieux, gris et compact, des opérations financières. De temps à autre il réchauffe le Tiers par la critique de la Ferme, par les gémissements rituels sur le poids des impôts et l'injustice des répartitions ; il annonce des économies pour éteindre un déficit de 56 millions ; il promet l'allègement de la taille et la suppression de la corvée corporelle. Rien de nouveau dans tout cela ; on est retourné à Calonne, avec moins d'aisance. Après cela, Necker conclut à la nécessité de suivre pendant quelque temps les anciens errements ; il esquive le grand problème qui s'agite dans tous les cerveaux et se borne à supplier le Tiers de ne pas exiger trop souvent la délibération en commun. Quant au vote par tête, il n'en est pas question ; les ordres privilégiés à leur tour reprennent haleine. Cette interminable lecture, la voix du ministre n'en put soutenir seule la mortelle monotonie ; il dut requérir,au bout d'une demi-heure, l'organe vigoureux d'un obscur académicien des sciences, Broussonnet ; de quoi teinter de ridicule cet effort avorté. Puis on se sépare dans la nuit et l'inquiétude. Necker n'a su que ménager mesquinement et de tous côtés son crédit. Suivant le mot de Mignet : « Il attendait les événements pour agir, et se flattait de les conduire sans avoir rien fait pour les préparer. »

Pendant que les États piétinent en rond comme un troupeau sans berger, Necker nage dans l'illusion de son infaillibilité. Il respire, comme s'il avait doublé le dernier cap dangereux : « M. Necker me parut bien, l'air libre et le visage moins étiré... Il y avait trente-cinq couverts, la plupart députés (1). » L'énorme

(1) C. de Mandach, *op. cit.* Lettre de G. de Portes, 20 mai 1789.

vague de sa popularité continue à déferler, amoncelant les prières, les requêtes, les éloges. De toutes les provinces, les municipalités envoient des adresses d'amour et de confiance. Nous avons la minute d'une sorte de circulaire, destinée à y répondre ; les corrections faites de la main de Necker montrent avec quel excès d'orgueil il se carrait à la première place : « Vous prenez la peine, *Messieurs*, de m'envoyer l'extrait d'une délibération de votre ville qui veut bien s'occuper du soin de se procurer mon portrait... » — Le secrétaire avait cru devoir continuer en ces termes : « pour le placer de la manière qui peut me flatter davantage au bas de celui du Roi... Touché plus que je ne saurais dire... rien ne peut égaler ma reconnaissance... sinon mon extrême désir de le mériter en servant de mon mieux les vues bienfaisantes de Sa Majesté. » — Mais Necker n'a plus que faire de ces convenances. *Il biffe tout ce qui concerne le* Roi, et le remplace en marge par ces mots : « J'écarte les conseils que me donnerait une juste modestie pour me livrer entièrement à ma reconnaissance. Je vous prie d'agréer ce sentiment et les assurances du très parfait attachement avec lequel (1)... »

Cependant le Tiers s'obstine dans sa volonté de ne pas siéger séparément. Mirabeau tonne dans les *Lettres à ses commettants*. Les fortes têtes du comité des Trente, bientôt devenu le Club Breton, fine fleur des députés *francs-maçons*, élaborent les motions intransigeantes, ripostent aux diversions populaires du Clergé et répandent les mots d'ordre. C'est là que se noue l'intrigue avec la faction d'Orléans, qui entame la résistance de la Noblesse ; c'est là qu'on prépare la défection des curés. Le conflit s'exaspère, à travers les arguties pour et contre la vérification des *pouvoirs en commun*. Necker reste immobile. L'histoire n'a pas assez retenu un témoignage de

(1) A. N., H 1483.

Malouet, où se trouve dévoilé un machiavélisme assez misérable :

« Dans la distribution locale du bâtiment destiné à l'assemblée des États Généraux, il y avait la salle du Trône ou des trois ordres, une salle pour la noblesse, une pour le clergé, et point pour les communes qui restaient tout naturellement établies dans la salle des États, la plus vaste, la plus ornée et toute garnie de tribunes pour les spectateurs qui prirent possession des loges communes de la salle. Quand on s'aperçut que cette foule d'étrangers et leurs applaudissements ne faisaient qu'exciter l'audace des parleurs les plus véhéments, on sentit toutes les conséquences de cette installation. Eh bien ! croirait-on pas que M. Necker ait eu la pensée de supposer un accident d'éboulement de terre, d'enfoncement des caves des Menus et de faire écrouler pendant la nuit la charpente de la grande salle, pour déplacer et installer séparément les trois ordres. C'est à moi qu'il l'a dit, c'est dans la première semaine de notre réunion qu'il a eu cette idée, dont j'eus assez de peine à le détourner en lui en faisant apercevoir les dangers (1). » Le loyal Malouet veut voir là une preuve de l'innocence de Necker, dans les excès révolutionnaires ; il lui prête ses propres sentiments. La ténébreuse machination ne pouvait avoir d'autre effet, que d'exaspérer les passions du parti patriote, de soulever l'émeute, et de précipiter le transfert de l'Assemblée à Paris, selon le désir profond de Necker.

Le dernier acte ; Necker contre le Roi.

Plus d'un mois s'écoule avant qu'il assume, avec ses collègues et une demi-douzaine de conseillers d'État, le rôle de médiateur entre les ordres, pour la

(1) *Mémoires*, t. I, cap. x.

seule question de la vérification des pouvoirs. Le réglement imaginé par Necker, avec les complications et les ménagements où il se plaît, n'est accepté que pour être repoussé le lendemain. La péripétie finale approche, et la victoire du Tiers.

Que Necker, à travers les replis de sa marche incertaine, l'ait désirée et préparée, ce n'est plus douteux, après les confidences de Mme de Staël à son mari, plus claires que les apologies paternelles : « La Noblesse refusera; à l'instant il y aura des débats dans le Clergé, mais on croit cependant que la majorité sera pour refuser, et c'est même à désirer, car quand le bas clergé passerait dans le Tiers, le haut ou protesterait ou se retirerait ou se constituerait chambre du Clergé, dont l'esprit deviendrait bien plus aristocrate, et la difficulté des affaires en serait encore augmentée. Ce refus une fois fait, il reste à savoir si le Tiers se constituera chambre nationale... ou simplement représentant du peuple de France. C'est à ce parti plus sage qu'on s'efforce de le porter. » Et les Necker caressent toujours le même espoir vague : « Les États Généraux et deux chambres comme en Angleterre est l'avis qui réunira peut-être le plus de suffrages dans les trois ordres (1). » Mais Necker était bien incapable d'endiguer le torrent qu'il avait déchaîné.

Malouet fait alors une dernière tentative, pour établir un plan et une cohésion dans ce chaos menaçant. Il voudrait que Necker acceptât de se concerter avec Mirabeau, que cette popularité s'aidât de cette force. Appuyé sans conviction par Montmorin, — « Necker ne disait rien et regardait le plafond comme d'habitude » — Malouet réussit enfin à ménager une entrevue : « Allons, dit Necker, je le veux bien. Nous verrons son plan, ses conditions. » La rencontre

(1) *Lettres de Mme de Staël à M. de Staël*, « Revue des Deux Mondes », *loc cit.*

eut lieu le lendemain ; malheureusement ni Malouet ni Montmorin ne purent ou ne voulurent s'y trouver. Necker cependant était averti que « Mirabeau n'était pas un homme à se vendre lâchement et bêtement ». Mirabeau arrive bouillant de projets et de bonne volonté. Il trouve un juge méprisant, qui d'un ton froid et supérieur lui demande : « Quelles sont vos propositions? » — « Ma proposition est de vous souhaiter le bonjour ! » éclate Mirabeau, et il s'en va. « Votre homme est un sot, il aura de mes nouvelles, » crie-t-il à Malouet désolé (1).

La réponse, c'est le Tiers constitué en Assemblée nationale ; le serment du Jeu de Paume ; le Clergé changeant en séance sa majorité pour se réunir au Tiers ; Clermont-Tonnerre, après de mystérieux conciliabules au comité des Trente et chez Necker lui-même (2), entraînant à sa suite les 47 transfuges de la noblesse. Il ne reste au roi qu'à céder une fois de plus. C'est là que Necker voulait l'amener : « Tout ce qui entoure la Reine et le Roi est pour la noblesse ; le ministère seul soutient le Tiers en blâmant cependant ses excès... Il se conduira bien. Le Roi sera forcé d'accepter ses plans (3). » Necker, à sa manière oblique, essaie bien de colorer la capitulation. Tel est le thème de la Déclaration royale rédigée par lui, en vue de la séance plénière du 23 juin.

Autour de ce texte, se livra la dernière bataille du pouvoir absolu. La reine et les frères du roi s'opposèrent aux formules trop peu dignes proposées par Necker. Sûr de son pouvoir, il usa de son moyen habituel d'intimidation, il offrit sa démission. Il savait bien qu'on n'était pas en mesure de l'accepter, c'est-à-dire de défier dangereusement l'opinion publique : il y avait alors peu de troupes autour

(1) *Mémoires*, t. I, chap. X.
(2) Ch. du Bus, *Stanislas de Clermont-Tonnerre et l'échec de la Révolution monarchique*, in-8°, 1931, p. 84.
(3) *Lettres de Mme de Staël à M. de Staël.*

de Paris. Le comte d'Artois déjoua son calcul : « Non, Monsieur, nous vous gardons comme otage et nous vous rendons responsables de tout ce qui pourra arriver (1). » Necker ne s'est nulle part vanté de cette algarade. Le fait est avéré par ailleurs : « M. Necker, dit un témoin bien placé, sans avoir été consulté a trouvé M. le comte d'Artois au conseil ; ce dernier même doit l'avoir fortement mal traité en paroles (2). » Il semble, au premier moment, en avoir été troublé dans sa tactique. Quoi qu'il en soit, Barentin et la cour ont toujours assuré que, de l'assentiment de Necker, une rédaction plus conforme à la dignité royale fut demandée à un parlementaire, Vidaud de la Tour ; rien ne pouvait alors faire supposer que Necker refuserait sa présence muette à la séance royale. Suivant Necker lui-même, une conférence avec de la Tour « se termina par un accord entier ».

Mais dans la nuit du 22 juin, le ministre fut assiégé par ses partisans. Il semble être revenu sur son acquiescement ; à sa demande, les ministres Saint-Priest et Montmorin essayèrent, chacun par une lettre, de ramener Louis XVI aux formules de Necker (3). Ce fut en vain. Cédant alors aux objurgations des meneurs, parmi lesquels on cite surtout Lally-Tollendal, ébranlé plus encore par les larmes de sa femme et de sa fille, qui le suppliaient de ne pas « ternir sa gloire », Necker fit le second éclat de sa carrière. Il osa le geste qui, publiquement, le dressait contre le roi, en chef du parti patriote : il s'abstint de paraître à la séance. Pour s'en tenir à l'expression la plus modérée, celle de Malouet : « Son absence était une sorte d'accusation contre ses collègues et contre le roi lui-même. Il eût mieux

(1) J. Flammermont, *loc. cit.* Lettre de Jefferson à John Jay (24 juin). *Amér. diplom. corresp.*
(2) Lettre de G. de Portes, *loc. cit.*
(3) Lettres publiées par J. Flammermont.

fait de démissionner deux jours auparavant (1). »

A plusieurs reprises, Necker a essayé de se laver de ce reproche. Selon lui on avait « disloqué son ouvrage », et altéré complètement la déclaration de conciliation qu'il avait rédigée. Son affirmation contredit celle de Barentin. Il est difficile de les départager, car, chose curieuse et unique dans la vie publique de Necker, le texte a disparu. Il avait confié son œuvre, dit-il, à « une personne de confiance ». Mais, « durant les frayeurs inspirées par des inquisitions tyranniques, elle avait jeté ce manuscrit au feu. » Comme pour mieux souligner l'invraisemblance de cette anecdote, Necker ose, après cela, se scandaliser qu'on n'ait pas retrouvé copie de cet acte capital, dans les papiers du pauvre roi ou des ministres, tous victimes de la guillotine ou de l'exil.

Reste donc son apologie développée tout au long (2) ; le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elle est singulièrement confuse et embarrassée. Il en résulte, de son propre aveu, que les changements dont il se plaint étaient surtout de forme. Mais il attachait beaucoup d'importance à courtiser le Tiers, et à lui sacrifier ostensiblement les deux premiers ordres ; il voulait que le roi ne gardât point l'avantage d'octroyer les réformes, et rendît hommage le premier à la nouvelle divinité, plus exigeante d'être encore dans les limbes, la Constitution ; enfin il avoue que d'assister à une séance où il aurait fait figure de vaincu, c'était « trop demander » à son orgueil. On vit se dérouler, le 23 juin, le lamentable spectacle d'un roi sur son trône, à qui, devant le monde entier, la nation désobéit avec la complicité du premier ministre.

Sur le moment, l'émotion est si vive dans le parti de la Cour, que Polignac, Vaudreuil et leurs amis

(1) *Mémoires*, t. 1, chap. XI.
(2) *De la Révolution française*, t. I, section IV, p. 236 à 291.

courent au palais, et brandissent leurs épées autour de la reine. Vaudreuil s'écrie : « Si l'on ne fait pas son procès aujourd'hui au principal ministre, demain la monarchie sera détruite. » Mais que pouvait cette poignée d'écervelés? La reine, courroucée, leur montre la porte, quitte à s'en excuser vingt jours après : « Vaudreuil, vous aviez raison, Necker est un traître, nous sommes perdus (1). »

Après la fameuse séance, pendant que le roi et la reine se retirent, sous un silence lourd de menaces, que Mirabeau chasse Dreux-Brézé, le Tiers, escorté d'une foule en délire, se rend chez Necker, le triomphateur apparent de la journée, et le supplie de se mettre à la tête de la nation : « Vive M. Necker ! restez avec nous ! Guidez-nous ! Soyez notre père et notre guide ! (2). »

Au milieu de ce tumulte, on vient chercher Necker de la part de la reine. Avec le roi, elle le prie de rester à la tête des affaires. C'est le point culminant de la fortune du ministre séditieux ; il peut se flatter d'avoir accompli son rêve : être le médiateur souverain entre la monarchie et le peuple (3). « Au bout d'une heure, M. Necker revient porté par la foule depuis la porte du roi jusqu'à celle de sa chambre ; on lui baise les mains, les habits, tout ce qu'on peut attraper... A peine pouvait-il se soutenir ; l'expression de sa physionomie était vraiment intéressante. — Puisqu'on me traite de la sorte, il faut bien que je reste et que je meure. — Ce sont les premières paroles que j'ai ouïes ; il les adressait à une de ces dames qui le serrait dans ses bras en montant l'escalier. » Les applaudissements redoublent ; dans le salon où l'on s'écrase, harangue de Target et d'une députation du Tiers ; réponse de Necker ; il était

(1) Charles BRIFFAUT, *Œuvres*, 6 vol. in-8°, 1858, t. I. *Récits d'un vieux parrain à son jeune filleul.* Détails recueillis de la bouche de Vaudreuil, chez Mme Lebrun.

(2) D'après le récit de la *Gazette de Leyde.*

(3) V. *Courrier de l'Europe*, numéro du 3 juillet.

difficile d'entendre, car les appartements étaient pleins. « Il a dit qu'il mourrait à son poste, a recommandé la modération... La fermentation était grande à Paris et M. Necker a expédié un courrier à M. de Crosne (1)... Voilà des choses bien curieuses, l'autorité du roi étrangement compromise... Pour moi, cette journée de hier me paraît si extraordinaire, qu'il me semble que j'ai fait un rêve, et je ne suis pas sans inquiétude sur le réveil (2). »

Necker, lui, nage dans le triomphe et le fait savoir à l'Europe par un éditorial du *Courrier*, le 8 juillet : « Il est si heureux pour la France que les dissensions entre les trois ordres soient terminées !... Il fallait ou subjuguer par la force cette passion pour la réforme qui animait les citoyens alarmés, ou prouver que le Roi n'avait eu en vue que le bien public... C'est ***en suspendant l'exercice de la prérogative royale***, qu'aucun bon Français ne disputera jamais à ses maîtres, que le monarque a réussi à concilier les divers intérêts de son peuple. » On le voit : Necker ne dissimulait pas, hors des frontières, le sens et la portée de sa victoire.

Il est monté au Capitole, la roche tarpéienne n'est pas loin. Il a donné à la Révolution son instrument : le Tiers doublé; cet instrument, il l'a mis en œuvre par son attitude du 23 juin ; il n'a plus rien à faire. Sans lui, malgré lui, l'Assemblée nationale, émancipée grâce à lui, se met à sa besogne destructive.

Le roi, contraint d'envoyer lui-même (27 juin) ses nobles et ses prélats rejoindre la majorité factieuse, va essayer de briser l'obstacle. Essai lamentable, fait dans les conditions mêmes qui devaient en assurer l'échec. L'histoire en est encore pleine de mystères (3).

(1) Lieutenant général de police.

(2) C. de Mandach, *op. cit.* Lettre de G. de Portes à sa mère. 24 juin 1789.

(3) V. P. Caron, *la Tentative de contre-révolution de juin-juillet* 1789. *Revue d'Hist. mod.*, t. VIII, 1906-1907.

C'est sous un premier ministre suspect et tout-puissant, qu'un ministère partagé entre lui et le roi prend ses mesures. Le pouvoir tiraillé ramasse autour de Paris une armée de 20 000 hommes. Avant d'être concentrée, elle est en grande partie démoralisée par la difficulté de se ravitailler au milieu des troubles, par la mauvaise volonté des autorités locales, par la propagande des libelles et des émissaires suspects. Dans la plupart des régiments, la désertion sévit, qui amène des soldats à la corruption du Palais-Royal. Le commandement n'était pas pour remédier à cette confusion. Le commandant en chef à l'intérieur n'est autre que le Suisse Besenval (1).

« Il n'est bon qu'à être Suisse à la porte de Cythère », disait une dame de l'époque. Ce mot peut paraître injuste, à l'égard du brillant et brave officier des guerres de Louis XV, bientôt septuagénaire. A la vérité, sous le nouveau règne, il n'était connu, apprécié de l'entourage dissipé de la jeune reine, que pour son esprit plaisant, son élégante corruption et sa dextérité dans l'intrigue. Depuis quelques semaines pourtant, il s'éloignait de la cour ; ce courtisan achevé semblait se tourner en frondeur. Il était survenu un refroidissement entre lui et le comte d'Artois, dont il avait été jusque-là l'assidu compagnon de plaisir. A quelle influence secrète doit-on attribuer ce changement ? Comme tant d'autres, ce Suisse catholique, franchement athée, était franc-maçon. Après avoir réprimé durement, le 28 avril 1789, l'émeute de la fabrique Réveillon, donnant l'ordre à ses Suisses « de tirer jusqu'à la mort du dernier homme », il se plaignait que la Cour ne lui en sût pas assez gré (2). Brusquement, il se sentit pris de vénération pour le sang du peuple.

(1) Oswald Schmid, *der Baron von Besenval*, in-8°, 372 p. (*Schweizer. Studien zur Geschichtwissenschaft*, t. V, cahier 3, 1913.)

(2) O. Schmid, p. 78.

Sa carrière, si différente de celle de Necker, et fondée sur des prestiges d'autre sorte, n'avait établi entre eux aucune intimité. Mais les relations deviennent étroites aussitôt que Besenval boude la cour. Le général soleurois entretient une correspondance active avec le ministre genevois. Il dira, pendant son procès, que ces lettres avaient pour objet les subsistances de Paris et des provinces voisines (1). C'est déjà une anomalie ; régulièrement, le concours de la troupe devait être requis par les intendants, et ses cantonnements, étapes et subsistances, étaient réglés par le ministre de la guerre. Il arrive à Besenval, pour satisfaire Necker, de désobéir à son ministre Puységur. On trouve là une nouvelle marque de la désorganisation générale, une trace de plus des empiétements illimités de Necker.

Il y a mieux ; voici, de ces relations assez étranges, un trait où tout est insolite, au point de provoquer le soupçon de connivence secrète. Le 29 avril, juste le lendemain de l'affaire Réveillon, ce général s'adresse directement au directeur des finances, et lui demande, d'avance, une gratification pour les Suisses qui feront la haie, le 5 mai, à l'ouverture des États Généraux. Il en nomme huit cents, et pousse le souci du bien-être des gardes suisses, jusqu'à prévoir que ce service les fatiguera beaucoup (2). Cette précaution, fréquente dans la machination des complots, serait assurément unique dans les fastes d'une armée régulière laissée à son devoir.

Bref, Besenval est devenu assez suspect aux yeux de la cour, pour que, avant le coup d'État, on lui impose un chef. Avec son à-propos ordinaire, Louis XVI choisit un octogénaire, le maréchal de

(1) O. Schmid, p. 226. Dans son discours à l'Hôtel de Ville, le 30 juillet, Necker avoue, avec quelque embarras, que Besenval, malgré les ordres réguliers, s'adressait à lui et non au ministre de la Guerre. *Ibid.*, p. 124.

(2) O. Schmid, p. 77 et 78.

Broglie. Le vieux preux montrera d'ailleurs plus d'intelligence et d'énergie que son subordonné. Le nouvel ami de Necker, le soudard du 28 avril, n'est plus hanté que d'un seul devoir : *épargner* « le sang précieux des citoyens » (1). Malgré les avertissements et les ordres de Broglie, dont les instructions sont irréprochables, il abandonnera Paris à l'émeute, sans esquisser même un plan de défense, laissant les insurgés (qu'il voit au nombre de 200, 300 000 !) occuper sans coup férir le Louvre, les Tuileries, la place Vendôme, les Invalides (2). Il est également responsable de la prise, si stupéfiante, de la Bastille. Broglie lui avait ordonné, dès le 5 juillet, d'y envoyer comme renforts, trente hommes de chacun des trois régiments suisses réunis au Champ-de-Mars. Par une sorte de dérision, Besenval y fit entrer, en tout, 32 soldats du seul régiment de Salis-Samade (3).

Cependant, une fois les régiments rassemblés, le 11 juillet, Necker a reçu l'ordre de quitter la France. C'est la réponse du roi à la sommation de l'Assemblée, d'avoir à éloigner l'armée. Par son renvoi même, Necker achève de remplir sa destinée, qui est d'installer la Révolution après lui avoir ouvert la porte. Son nom servira de mot d'ordre à l'assaut qui emporte les prérogatives essentielles de la royauté. En son nom, le 12 juillet, le peuple se soulève au Palais-Royal et se pavoise aux couleurs de la livrée de Necker, verte comme les feuilles des tilleuls. Avant le pillage des armes, la débandade des troupes, la prise de la Bastille et quelques assassinats, le premier élan de l'émeute, c'est de promener, à travers la foule fiévreuse, le buste fleuri de Necker, avec celui du duc d'Orléans, empruntés tous deux au salon de cires de Curtius. Dans la bagarre, sur la place Vendôme,

(1) O. SCHMID, p. 90 et 102.
(2) Marquis DE MALEISSYE, *Mémoires d'un officier aux gardes françaises*, in-8°, Paris, 1897, p. 47 et seq.
(3) O. SCHMID, p. 94.

la tête du ministre chéri est brisée. C'est l'image même du sort moral qui l'attend. En dépit des clameurs qui réclament son retour, les patriotes n'ont plus que faire de leur idole. La faute de son orgueil, c'est de ne pas l'avoir compris, dès le moment où ses chevaux brûlaient le pavé de Bruxelles.

CHAPITRE VIII

L'ÉPAVE. — LES DERNIÈRES ANNÉES (1789-1804)

Le 11 juillet, Necker dînait, quand le secrétaire d'État Villedeuil lui apporta l'ordre royal de quitter la France sans bruit en vingt-quatre heures. Il obéit, et son journal lui fit un mérite de sa docilité, pour mieux marquer le conflit de l'innocence et du despotisme. Avant son départ, Necker écrivit quelques billets qui ne furent envoyés que le lendemain matin, « de sorte que la fermeté stoïque du ministre cacha aux personnes qui le virent le samedi la situation pénible où l'avait mis l'ordre reçu (1). » Mais, on peut le croire, les billets furent portés à bonne adresse, de même que la cocarde verte, qui servit à Camille Desmoulins pour soulever les gens à tout faire du Palais-Royal. Y eut-il une lettre pour Besenval? Malgré la confiance de Necker dans l'apathie du commandant des troupes, l'issue du conflit était douteuse, et l'on pouvait redouter l'énergie d'un subordonné. Aussi Necker, avec sa femme, sa fille et son gendre, prit-il, le matin du 12, la route de Bruxelles.

Ils y arrivèrent le 13. Laissant Mme de Staël auprès de sa mère fatiguée et malade, Necker, sous le nom de M. de Caupette (2), s'éloigne aussitôt par Liége, Cologne, Francfort, et arrive à Bâle le matin du 20 juillet. C'est un mystère entre tant d'autres,

(1) *Courrier de l'Europe*, 21 juillet.
(2) *Ibid.*

que cette précipitation : pour courir à quelles rencontres? Cependant la marche de Necker semble bien rapide, pour justifier le soupçon d'un esprit au reste pénétrant : « La retraite de M. Necker au mois de juillet a eu tout l'air d'une mission et d'un prêche circulaire. Il prit la route la plus longue, aspirant dans toutes les villes, parmi ses affidés, ses doléances évangéliques sur la perte que faisait la bienheureuse secte par son renvoi. » Il aurait pris une retraite définitive, « si sa secte n'avait exigé de lui qu'il se sacrifiât (1). »

La légende patriote s'est emparée aussitôt de ce voyage, pour lui donner l'allure d'un triomphe : soixante jeunes gens de Bâle escortent Necker depuis Huningue ; à son arrivée, les magistrats lui présentent une couronne civique sur un plat de vermeil (2). D'après un témoin oculaire, personnage de poids (3), les choses se passèrent plus simplement, au milieu, il est vrai, d'une intense curiosité : « Chacun voulait avoir vu Necker. » Les autorités et la baillive d'Arlesheim se portèrent à sa rencontre. « Necker se présenta d'un air froid et absorbé mais poli. » Il fit mine de reprendre aussitôt la route de Soleure : pensait-il y retrouver déjà Besenval? Deux lieues plus loin, un ancien officier suisse, M. de Martine, put lui apprendre que son complice n'avait pas encore paru. Il tourna bride, et revint à Bâle, à l'hôtel des Trois-Rois.

Quelques heures après, arrive à plein galop un abbé français, courrier de la duchesse de Polignac. Les relations nomment généralement l'abbé de

(1) *Les quatre préjugés du ministre ou la France perdue*, 90 p. in-8°, 1790.

(2) *Relation de ce qui s'est passé dans la ville de Bâle au passage de M. Necker*, 8 p. in-8°, 1789.

(3) Peter Ochs (Oberstkunstmeister en 1797) *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, t. VIII, p. 91. In-8°, Bâle, 1822.

Vermond; une seule, mieux informée, l'abbé de Balivière, joueur et viveur à qui convenait, plus qu'à l'âge du premier, le franc-étrier. « Il entre dans la cour de l'auberge et crie qu'il lui faut tant et tant de chambres. » Personne ne lui répond. L'hôtel regorge de gens qui vont et viennent; une foule assiège la porte; l'abbé s'informe; dès qu'il entend le nom de Necker, il saute en selle et va chercher un autre gîte à l'hôtel du Sauvage.

La duchesse, bientôt arrivée avec sa suite, adopte une conduite plus mesurée. Par un billet poli elle prévient Necker de sa présence. L'ancien ministre se rend aussitôt près d'elle et y passe une heure. « La curiosité sur la teneur de cette conversation était si grande, que les voisins se pressent aux fenêtres d'en face et regardent de tous leurs yeux dans la chambre de la duchesse, pour surprendre quelque chose d'après les gestes, l'allure et les jeux de physionomie. On en conclut généralement que la duchesse avait demandé de l'argent à Necker et qu'il lui offrit un crédit de 100000 livres (1). »

La rencontre était piquante, et précieuse pour Necker. C'est par la favorite de la reine qu'il apprend les suites de son départ, s'il est vrai, comme son journal l'imprime avec un peu trop d'insistance, qu' « il ne savait rien alors au delà de sa disgrâce. » La duchesse et lui doutaient si peu de l'issue, qu'elle lui confie et qu'il accepte une lettre pour Versailles. Au fond de lui-même, Necker jouit de la victoire populaire qui est aussi la sienne, et de la capitulation du roi; il peut par surcroît prétendre, avec un semblant de raison, que sa présence aurait enlevé à l'une de son atrocité, à l'autre de son lamentable éclat. Suivant le récit officieux du *Moniteur* : « Sa victoire étant celle des défenseurs des lois et de la liberté... il se décida à venir reprendre sa place... il resta donc dans

(1) Peter OCHS, *loc., cit.*

cette ville résolu d'y attendre les ordres du roi. »

On sait comment Louis XVI accepta sans résistance la domination de l'émeute, et se soumit à tous les rites de sa *déchéance*. Le 15 juillet, il était à l'assemblée, et subissait l'éloge du « vertueux citoyen », du « ministre intègre et économe » qu'il avait chassé. Le 16, malgré Mirabeau, qui ne veut pas exploiter le succès au profit d'un incapable, Lally emporte le vote d'une adresse au roi, pour réclamer expressément le retour du ministre : « Les prières d'un peuple sont des ordres, il faut donc que nous demandions le rappel de M. Necker. » Mais Louis XVI, plat à souhait, devance ce désir ; l'Assemblée n'a plus qu'à le remercier et à joindre une lettre à la sienne. Le lendemain, le « pauvre homme » montera les degrés de l'Hôtel de Ville, sous la voûte d'acier formée par les officiers francs-maçons de la garde nationale, écoutera l'homélie protectrice de Bailly et se décorera de la cocarde tricolore.

Cependant, le 16 au soir, un ami de Necker, Dufresne de Saint-Léon, était parti pour Bruxelles avec Laborde, le banquier de la cour. Y ont-ils encore trouvé Mme Necker et sa fille ? C'est peut-être sur leurs indications que le courrier cherche d'abord Necker au delà de Bâle. Il arrive enfin, le 23, à l'hôtel des Trois-Rois. La famille Necker y était au complet depuis la veille. Mme de Staël profita du court répit, pour inviter Lavater à dîner, et à authentiquer le génie paternel par un certificat de la science craniologique. La simplicité du bonhomme n'entra pas très bien dans le jeu : il examina, mesura, tâta le chef auguste, et conclut : ce n'est pas là spécifiquement un grand homme ; mais il est fait pour être ministre des finances, avec ce front et ce menton également déprimés (1).

(1) SÉNAC DE MEILHAN, *op. cit.*, reproduit la lettre de Lavater, parue également dans le *Moniteur*, n° 31. — Voir Journal manuscrit de Jakob Sarasin, Arch. Bâle, au 24 juillet 1789.

Le courrier arrivé, les choses se déroulent comme dans un scénario bien préparé. Necker n'éprouve aucune hésitation ; il prend juste le temps de draper son attitude dans une phrase destinée à la postérité : il préfère « le péril aux remords », et en route ! Staël, grand amateur de chevaux rapides, servira d'estafette. En soixante heures, il couvre les cent lieues de Bâle à Versailles, et dès le 26 juillet, apporte les réponses de son beau-père au roi et à l'Assemblée.

Un retour triomphal sans lendemain.

Mais si vite qu'il coure, il est trop tard. Les événements ont irrémédiablement devancé Necker. Les acclamations, les harangues, l'encens violent des brochures patriotes, tout cela peut à peine, quelques jours encore, voiler la vérité. Au fond de sa berline, escortée par les gardes nationales, Necker devrait se rendre compte que la nation est soudain devenue adulte, et que les manèges enveloppés ont perdu de leur efficace, sur les caprices de la popularité. La preuve lui en est administrée avant même la fin de son voyage.

Le 28 juillet au matin, sa voiture relayait près de Nogent-sur-Seine, lorsqu'un cavalier haletant se présente, M. de Saint-Chamant. Avec un à-propos curieusement ajusté, il apporte une nouvelle assez mince en apparence : Besenval, enfui de Paris sous un déguisement, après le massacre de Foulon et de Bertier, le 22 juillet, vient d'être arrêté au petit village de Villegruis, par la garde nationale de Villenauxe. Le peuple de Paris, ignorant des subtiles combinaisons qui avaient fait de Besenval un si étrange défenseur de l'ordre, le poursuivait de sa haine, uniquement parce qu'il avait été le chef de régiments inutiles.

Necker parut extrêmement affecté de la nouvelle ;

le salut de Besenval va devenir, aux premiers jours si précieux de sa restauration, le mobile capital de ses efforts, le but de son triomphe, et le commencement de sa disgrâce. C'est une péripétie surprenante, et à l'expliquer, les raisons invoquées par Necker sont d'une flagrante insuffisance. Quelles révélations indiscrètes craignait-il de la part du vieux général de cour? Quelles collusions cachées l'obligeaient à lui tout subordonner, même la faveur populaire? Bref, il écrit en hâte, à l'adresse des autorités du lieu : « Je sais positivement, Messieurs, que M. le baron de Besenval, arrêté par la milice de Villenauxe, a eu la permission du Roi de se rendre en Suisse dans sa patrie ; je vous demande instamment, Messieurs, de respecter cette permission, dont je vous suis garant, et je vous en aurai une particulière obligation ; tous les motifs qui affectent une âme sensible m'intéressent à cette demande. M. de Saint-Chamant veut bien se charger de ce billet que je vous écris dans ma voiture sur le grand chemin de Nogent à Versailles... ce mardi 28 juillet 1789. » Ce bout de papier, écrit en vain à des paysans briards, va faire trébucher la fortune de celui qu'attendent « la nation, son roi et ses représentants. » Les gens de Villenauxe ne voulurent pas lâcher leur capture, sans en référer au comité de police de Paris, à qui le billet de Necker fut transmis (1).

Le 29 juillet, Necker se rend à l'Assemblée nationale. Aussitôt il peut comprendre que l'unité, réalisée grâce à ses intrigues, a inspiré aux députés une assurance toute nouvelle. Depuis son départ, il s'est opéré un véritable transfert de majesté au profit de l'Assemblée. Necker en est saisi, au point de ne pouvoir que balbutier quelques mots, en réponse au discours flatteur du président, le duc de Liancourt. Assis sur une chaise à un bout du bureau (2), il

(1) Oswald Schmid, *op. cit.*, p. 117-118.
(2) *Courrier de l'Europe*, 3 juin.

éprouve, même physiquement, à quel point il est, lui aussi, subordonné à la nouvelle puissance.

Le lendemain, ce fut la journée parisienne. Jamais la popularité de Necker ne sembla si grande, pour s'effondrer brusquement. Les journaux, les brochures, les placards rivalisaient de délire et surexcitaient la fièvre populaire : « Revenez, attendu comme un père tendre et adoré de ses enfants (1). » On célèbre « ce ministre adorable, ce Sully d'Henri IV... C'est un beau jour que celui qui voit revenir ce demi-dieu (2). » Vers dix heures du matin, « précédé de sa chère épouse et de son aimable fille », le « père du peuple » arrive par la rue Saint-Honoré ; la garde nationale entoure sa voiture. Devant lui, deux cavaliers arborent « des branches de laurier et d'olivier, marques de triomphe et de paix. » A chaque instant le cortège est obligé de s'arrêter, et Necker de répondre aux acclamations : « Je me déclare plus formellement que jamais pour la nation, et je soutiendrai ses droits au péril de ma vie. » Les poissardes offrent leur bouquet traditionnel, qu'on attache à la voiture avec les rameaux de paix et de triomphe (3).

Enfin, on arrive à l'Hôtel de Ville. La Fayette et Bailly reçoivent le grand homme, et l'introduisent dans la salle des représentants de la commune, où l'on s'écrase. Autour de Mme Necker et de Mme de Staël, on voit Mme de La Fayette, la princesse Potocka, d'autres dames de la coterie d'Orléans et du corps diplomatique, quelques députés groupés autour de Clermont-Tonnerre. Bailly prononce une harangue, dont la modération relative s'évapore dans un fol enthousiasme. Le maire n'est pas sans inquiétude sur l'issue de cette journée des dupes. Il sait que

(1) *Lettre d'un citoyen de Paris*, 25 juillet 1789, 7 p. in-8°.

(2) *La Joie des Français* (DE MOMORO), 3 p. in-8°. Deux éditions différentes. Etc., etc.

(3) *Entrée triomphante de M. Necker à l'Hôtel de Ville*, 4 p. in-8°. Etc., etc.

Necker est résolu à déposer au sein du peuple, le désir qu'il n'a pas su exprimer à l'Assemblée : l'élargissement de Besenval. C'est en vain que Bailly l'a prévenu des risques de la démarche (1).

Necker en fait à peu près l'objet unique de son discours. Appel à la bonté, à la concorde, au pardon «envers les égarés qui ont encouru la colère du peuple,» appel qui se précise et se développe autour du seul Besenval. Il faut justifier cette étonnante préférence : « Je n'ai, dit Necker, jamais eu avec lui des relations familières... Bien que, suivant la règle ministérielle, j'eusse dû m'adresser au ministre de la guerre, M. de Besenval m'écrivit fort honnêtement que cette marche indirecte pouvant occasionner de la lenteur dans le service public, il m'invitait à lui donner des instructions directes et qu'il exécuterait ponctuellement ; j'adoptai cette proposition. » Et Necker garantit le zèle et l'habileté du général, à marcher d'accord avec lui, pendant les deux mois qui ont précédé les derniers événements. Aussi la « haute récompense» qu'il demande en suppliant, c'est la délivrance de Besenval. Voilà pourquoi, dit-il, « je me jette à genoux aux pieds du plus inconnu et du plus humble des citoyens de Paris. » Au milieu de l'émotion générale, il passe dans la grande salle réservée au comité des électeurs du Tiers parisien, pleine aussi de gens bruyamment attendris. Il y répète ses adjurations. De toutes parts, on crie en pleurant : « Grâce ! grâce ! amnistie générale ! »

Le peuple, dont la houle pressée gronde sur la place de Grève, réclame le ministre bien-aimé. Necker est porté sur le balcon, avec sa femme, et sa fille qui improvise un tableau vivant, se jette aux pieds de son père et couvre ses mains de baisers. Pendant ce temps-là, Clermont-Tonnerre met à profit l'émoi universel : il rédige séance tenante

(1) *Mémoires*, 3 vol in-8°, 1821, t. II, p. 172.

un décret d'amnistie, le fait signer par le président des électeurs, Moreau de Saint-Méry, et par un grand nombre de représentants de la commune. Un point noir dans ce grand succès : Bailly refuse sa signature à un décret qu'il juge illégal. On passe outre ; l'amnistie est acclamée, on affiche le décret dans tout Paris. Deux émissaires emportent à bride abattue, avec une lettre de Necker, l'ordre de relâcher Besenval. Enfin le ministre regagne sa voiture au milieu des marques redoublées d'idolâtrie populaire. On lui a offert une statue, il n'accepte qu'un buste, nouveau chef-d'œuvre de Houdon.

De tout ce feu d'artifice, il ne restait rien quelques heures après. Necker avait triomphé, mais dans une atmosphère empoisonnée de défiance et de soupçon. Les districts qui avaient nommé les cent vingt représentants de la commune présidés par Bailly, refusaient de reconnaître aucune autorité au comité des électeurs, « ce club d'individus sans pouvoir ». Aussi les meneurs, dont l'instinct et l'intérêt étaient également contraires à l'apaisement, se soulèvent contre l'amnistie générale, accordée *aux assassins du peuple*.

Mirabeau, au district de l'Oratoire, fait annuler « l'acte illégal de commisération » ; deux officiers sont aussitôt envoyés pour remettre Besenval sous bonne garde. Les autres districts emboîtent le pas. Necker est à peine de retour à Versailles, que les affiches constatant son succès sont lacérées. Le tocsin sonne dans tout Paris. La place de Grève se remplit à nouveau d'une foule immense ; l'attendrissement a fait place à la colère et à la menace ; le peuple a le sentiment qu'on a voulu le tromper. Pendant qu'au Palais-Royal, le duc d'Orléans paie flonflons et lampions en l'honneur de son ami Necker, l'émeute *gronde*. La garde nationale est bientôt débordée. Malgré les efforts de Lafayette, on peut redouter que la journée des larmes ne s'achève dans le sang.

Le soir même, l'Assemblée est assiégée par des délégations parisiennes, qui réclament le maintien du décret du 23 juillet : au lendemain du lynchage de Bertier et de Foulon, l'Assemblée, masquant sa peur sous un appel à la légalité, avait décidé qu'on ferait sans tarder leur procès aux ennemis du peuple, entre autres à Besenval. Elle ne pouvait se déjuger. Le fidèle Lally en est réduit à plaider, en faveur de Necker, les circonstances atténuantes. Besenval restera en prison, et Mirabeau se donne la joie d'enregistrer cette première marque de l'éclipse neckrienne.

A la vérité, les efforts du ministre ne furent pas tout à fait perdus : Besenval fut gardé loin des assommeurs, dans la calme prison de Brie-Comte-Robert. Il y attendra confortablement plus de trois mois, que le Châtelet puisse l'acquitter. Cet heureux homme avait tenu en main trop de fils secrets, pour que, de Necker à Lafayette et à Mirabeau lui-même, on ne s'entremît en sa faveur. Mais s'il en tira une vie bientôt finie tranquillement dans l'orgie, Necker y laissa son influence. Sénac de Meilhan a traduit l'impression générale : « A peine fut-il arrivé, que chacun fut étonné d'avoir désiré son retour. » Suivant une brochure du temps : « Il est un point presque également convenu de tous les partis : qu'il eût bien fait de ne pas revenir en France (1). »

Rien ne pourra désormais enrayer sa chute. Il a beau se faire dire, par un plumitif à gages et sur très beau papier (2) : « Grand homme, vous avez la tête dans le ciel, vous ne pouvez juger comme moi de ce qui se passe sur la terre... le seul mot d'amnistie a offensé la multitude... Philosophe vertueux et sensible... les aristocrates ne parviendront jamais à refroidir pour vous le respect inaltérable de notre sage et vertueuse démocratie, qui n'a encore fait de

(1) *Considérations sur M. Necker*, 13 p. in-8°.
(2) *A M. Necker*, 4 p. in-8°. Lb[39] 7513.

mal à aucun honnête citoyen et qui a sauvé la république. » Ces plates flatteries, en termes si curieusement genevois, ne trouvent plus d'écho. Vainement on charge les colporteurs de couvrir le fâcheux éclat de l'amnistie, en offrant au public le *Tribut des Parisiens*, le *Tribut de reconnaissance de la nation française à M. Necker*, *les Sentiments d'une citoyenne sur M. Necker* et « sa digne compagne, la bienfaitrice des malheureux », etc. ; on distribue en même temps de quoi les submerger d'un flot hostile chaque jour plus abondant (1). « Enfin, s'écrie l'un de ces pamphlétaires, on peut attaquer M. Necker, on n'enlève plus les ouvrages contre lui (2). » Le ton est d'abord contenu par la gloire encore toute chaude du ministre. On ne lui reproche que d'être « égaré par sa sensibilité (3). » Mais cette réserve fait vite place aux soupçons de duplicité et de trahison.

Cependant le tumulte de fin juillet s'apaisa sans trop de dommages. Mme de Staël écrit à son mari : « Je ne sais rien du tout. Je crains, mais mon père est tranquille. Tu sens bien que ce n'est pas lui qui en saura plus que le public, si le public a raison. » La formule est admirablement juste. Necker traîne à tâtons son existence ministérielle, cherche en vain à remonter sur Bucéphale, oscille entre les intrigues, à la fois émule jaloux et complice d'un Orléans et d'un Lafayette, se disputant avec eux la faveur du monstre populaire.

Les estampes, les médailles de tous modules et de toutes matières sont en vain prodiguées (4), un peu

(1) Un contemporain affirme qu'il a paru en France trois millions de brochures, dans les six derniers mois de 1789.

(2) *Le secret découvert, ou troisième correctif à l'opinion publique sur M. Necker*, 13 p. in-8° (de CLAVIÈRE, probablement).

(3) *Lettre à M. le comte de Clermont-Tonnerre sur sa motion en faveur du sieur de Besenval*, 8 p. in-8°.

(4) B. N. Cabinet des Médailles, spéc. 503 g, le *Trésor de*

précipitamment, puisque le nom de Necker est parfois mis sur la tête de Lafayette. Cette publicité ne suffit plus aux curieux, qui commencent à poser des questions embarrassantes : « Je voudrais bien savoir si nos ministres sont ou ne sont pas les auteurs ou les guides, les membres forcés ou volontaires de la cabale d'Orléans... question digne d'être traitée par le chef de nos finances, que j'ai vu sur les quais et les boulevards de Paris, exposé à tous les regards dans une estampe un peu noire, où le charlatan tenant d'une main la couronne et de l'autre le bonnet de la liberté, est honorablement porté, comme la châsse de sainte Geneviève, par le premier prince du sang royal et par M. de La Fayette... L'estampe alors se vendait douze sols, elle est au rabais et ne se vend plus que deux sols. Je demande donc si cette gravure multipliée n'est pas une idée singulière et qui caractérise très bien une faction républicaine et odieuse dans une monarchie (1). »

D'anciennes connivences, la peur d'être rejeté sur la rive par le flot grossissant, ont dû rapprocher encore Necker du Palais-Royal, où l'activité est extrême : « Le duc d'Orléans... a beau se cacher sous des dehors d'indifférence et de libertinage. Des soupçons plus que violents nous font croire que son argent et ses insinuations sourdes sont une source considérable des résistances du peuple et des soldats, ainsi que des écrits licencieux qui refoulent partout. On entend dire que c'est lui qu'il faudrait faire roi. Il paraît marcher d'accord avec Necker, autre idole du peuple (2). » Mais l'idole va se trouver de plus en plus délaissée.

Numismatique, pl. X et XI ; Musée d'Art et d'Histoire de Genève ; Blavignac, *Armorial genevois*, in-8° 1859.

(1) *Grandes questions à résoudre par les amis de MM. Necker, Bailly, La Fayette...* 24 p. in-8°. La gravure est au Cabinet des Estampes.

(2) *Mémoires* de Véri.

Échecs financiers et lâchetés politiques.

En attendant, Necker doit affronter l'Assemblée, qui attend de lui le rétablissement des finances. Comme au 5 mai, il se présente « sans plan arrêté, sans moyens d'action, sans volonté, sans prévoyance. » La fameuse phrase du prêche du 5 mai, d'un optimisme stupide s'il n'était criminel : « Quel pays que celui où l'énumération de tous ces petits moyens, que celui où sans impôts et avec de simples objets inaperçus, on peut faire disparaître un déficit qui a fait tant de bruit en Europe », cette phrase, les patriotes l'avaient traduite : il ne faut plus payer d'impôts. Les troubles, les émeutes sporadiques et incessantes, le transfert de pouvoir opéré par le 14 juillet, la Grande Peur, qui, juste au moment du retour de Necker, a démoralisé le pays dans ses profondeurs, tout a arrêté la perception des impôts; on peut considérer la Ferme, la Gabelle et les Aides comme détruites.

Le 7 août 1789, Necker pousse un cri d'alarme, mais il n'offre d'autre remède que l'emprunt. Le châtiment de ses folles prodigalités de crédit sera de n'y plus réussir. Il hasarde un emprunt ridiculement insuffisant de 30 millions à 5 pour 100. L'Assemblée, défiante, abaisse l'intérêt à 4 pour 100. Vingt jours après, on n'a souscrit que 2 millions et demi. C'est un lamentable échec. Le 27 août, Necker revient à la charge et obtient d'emprunter 80 millions à 5 pour 100. Il faudra *plus d'un an* pour recueillir à grand'-peine 52 millions, dont 27 seulement en numéraire, les assignats ayant pullulé dans l'intervalle.

La preuve est faite : Necker ne sert plus à rien, les coffres restent vides. On en est réduit aux moyens désespérés. Grâce à l'aide puissante de Mirabeau, ce qui dut être le plus amer du calice, Necker

fait voter, le 5 octobre, une contribution extraordinaire du quart du revenu, payable en trois ans. L'ex-banquier donne ses 100 000 livres ; mais en dix-sept mois, on ne ramassera que 37 millions. Enfin, sur l'initiative de six femmes patriotes, actrices ou épouses d'artistes, la nation sollicite l'offrande des bijoux et d'autres dons patriotiques. Six mois plus tard, il y en aura pour un million vingt-quatre mille livres, un peu de poussière dans le gouffre. On y jette encore la vaisselle du roi et des princes, ce qui donne 15 millions (1).

Désormais, le grand financier d'hier fait l'objet de la risée universelle. Calonne, de Londres, le crible de sarcasmes. Le concert des patriotes européens s'est tu. A peine si l'*Annual Register* pour 1790 essaie de rejeter la faute des emprunts manqués, sur l'Assemblée nationale. Il n'y a plus qu'une ressource : les biens d'Église. Déjà, au vent de folie qui a soufflé la nuit du 4 août, on a volatilisé, sans autre profit que celui des propriétaires assujettis, 70 millions de rentes en dîmes. Necker, dont Sieyès s'était fait le porte-parole, aurait voulu, avec raison, en tirer pour l'État un profit substantiel. « Les dîmes, écrit le 11 août Mme de Staël, ont été abandonnées ce matin à la manière française par emportement. Ces gens-là font le bien comme les autres nations font le mal. »

Reste l'énorme masse des biens-fonds ecclésiastiques. Necker, dont l'évaluation est des plus modérées, en portait le revenu à 130 millions. La monarchie elle-même, aux heures de détresse, avait caressé le projet de puiser dans ces trésors accumulés par les siècles. Dès le 6 août, le député Buzot a jeté le mot d'ordre de la spoliation : les biens d'Église appartiennent à la *nation*. Le morceau était trop gros, il tenait par trop de racines à des intérêts trop res-

(1) M. MARION, *op. cit.*, t. II, p. 1 à 140, excellent tableau de l'administration financière de Necker après le 5 mai 1789.

pectables, pour être avalé d'un seul coup. Mais il sera bientôt impossible de contenir une cupidité qui s'autorise de besoins si pressants. Talleyrand, assidu chez Mme de Staël, savait à coup sûr que le ministre ne désapprouverait pas sa proposition du 10 octobre. On sait qu'après des débats passionnés, le 2 novembre, l'Assemblée mit les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, moyennant avis conforme des provinces. Il ne restait plus qu'un embarras : trouver la meilleure méthode pour les exploiter.

C'est Necker lui-même qui met en mouvement la machine de confiscation. La seule mesure d'importance politique, qui soit, dans toute l'histoire de la Constituante, d'initiative gouvernementale, il en est l'auteur. Après avoir une fois de plus, le 14 novembre, dépeint l'effroyable situation des finances publiques, il propose de vendre 400 millions de biens d'Église... L'aménagement de ces ressources serait confié à la Caisse d'Escompte ; ainsi serait déguisée, au profit de la banque genevoise, la première émission de papier-monnaie. Tel est le gage nouveau que Necker donne à la Révolution ; il la débarrasse de son dernier frein : *la difficulté de trouver de l'argent.* Du souffle extrême de son crédit, il met en branle la technique de l'inflation ; il ouvre l'écluse à l'immense gaspillage. Plus tard, avec une sorte d'inconscience, suivant une tactique chère à sa vanité, il se donnera le trop facile honneur de le dénoncer et de le flétrir.

L'annonce de ce plan provoque un concert de malédictions : « Il paraît singulier... que l'on laisse *impunis et paisibles possesseurs des biens odieusement* acquis, les auteurs du désordre des finances et ceux qui ont tout dilapidé, pour vexer le pauvre peuple et les vrais Français propriétaires des biens-fonds du royaume, afin de favoriser les opérations des banquiers et gens à argent, qui sont presque tous étrangers ou sans autre propriété que notre numéraire avec lequel ils nous font la loi, et qu'ils se sont pro-

curé en nous donnant des papiers ou actions d'affaires douteuses qui n'ont de valeur que par l'agiotage, mais avec lesquels ils paraissent méditer d'acquérir encore une partie des biens ecclésiastiques que l'on mettra en vente (1). » Cette lourdeur n'exclut pas le jugement. Un autre dit crûment : « Cela fait deux sottises au lieu d'une. Les biens du clergé sont une éponge sacrée que la déesse Patrie pouvait presser pour ses besoins pressants. Si vous vendez l'éponge, adieu la ressource. »

Et il accuse Necker d'avoir payé aux banques de Genève « les très grosses rentes pleines de 1788 et 1789, tandis que les Français attendent la rente de 1788 (2). » Le fait paraît exact ; mais Necker alléguait la nécessité de soutenir à l'extérieur un crédit déjà ruiné. De son côté Mirabeau écrivait : « Vous serez bien affligé de l'indicible balourdise du premier ministre des finances, qui nous fait décréter la vente de 400 millions des biens du clergé dans les circonstances actuelles, pour servir de base à la Caisse d'Escompte et prolonger de quelque semaines la banqueroute, car il y marche tout droit (3). »

L'Assemblée, acculée, finit par adopter, le 21 décembre, l'idée de Necker, mais en écartant la banque, son intermédiaire ; le papier garanti par la vente des biens sera monnaie d'État. Voilà la raison profonde de l'opposition de Necker aux assignats.

La déroute du ministre en matière de finances troublait sa marche politique. Il saisit toutes les occasions de ramener à soi l'opinion publique ; il se cramponne à son rôle double : ministre du roi

(1) *A Messieurs les députés de l'Assemblée nationale. Observations sur le mémoire de M. Necker du 14 novembre* 1789, 8 p. in-8° (par DUCHESNE, intendant de Madame).

(2) *Ecoutez, voyez et contristez-vous...*, 30 p. in-8°, « 19 décembre 1789 à 7 heures du soir. »

(3) *Correspondance entre le comte de la Marck et...*, t. I, p. 433.

et favori de la nation. Tant qu'entre les deux, le débat est resté indécis, c'est lui, Necker, qui en a recueilli tous les bénéfices. Aujourd'hui, le roi n'étant plus rien, il vacille à la recherche de son prestige perdu. En dépit de ses répugnances, sa soif de popularité le contraint à suivre et à seconder, ne serait-ce que par l'abstention, les violents, les impatients, ceux qui ne trouveront jamais assez complète la dépossession du roi. Telle, son attitude dans la question des deux chambres à l'anglaise. Il ne voyait pas de meilleur moyen pour organiser la liberté. Mais la fierté ombrageuse de la Constituante le repousse, et les meneurs du Palais-Royal le condamnent. Aussi Necker s'abstient. Il ne porte aucun secours à Malouet, à Mounier, à Lally. Le grand projet de Necker, que Necker trahit, recueille 89 voix contre 849.

Plus caractéristique encore, sa conduite dans l'affaire du *veto.* Le mot seul paraît une insulte au peuple. Les bandes de Saint-Huruge, le *bravo* de la faction d'Orléans, menacent de tout brûler si le veto est adopté. Çà et là, en province, sur le mot d'ordre venu des Jacobins, on soulève des tumultes au même cri : A bas le veto ! Cependant, l'Assemblée, effrayée du désordre, frappée de la nécessité d'y pourvoir, se serait finalement résignée à armer le roi du veto sans condition. Mirabeau voulait même l'étendre à tous les actes du pouvoir législatif, et non pas seulement aux lois proprement dites.

C'est alors que Necker juge le moment venu de s'interposer et, suivant son habitude, d'offrir à la nation le renoncement du roi. L'occasion lui paraît bonne, de reprendre les rênes. Au Conseil, il peint le pays soulevé tout entier contre le veto ; fidèle à sa tactique, il épouvante Louis XVI, et lui persuade de sacrifier l'avenir à un présent fragile et misérable. Le cauteleux ministre obtient l'autorisation d'informer l'Assemblée des désirs du conseil royal : le roi se contentera du veto suspensif. Mme de Staël

triomphe : « Mon père enverra demain à l'Assemblée nationale un rapport au Conseil, dans lequel il dit au roi que le veto suspensif à deux législatures lui convient mieux que le veto absolu, et aux États généraux que le veto à une seule est détestable. J'espère beaucoup de cette résolution : elle popularisera le roi sans l'avilir, elle lui donnera la grâce d'un sacrifice quand il serait possible qu'on en fît une victime. C'est bien, c'est nécessaire, mais c'est dangereux (1). »

Necker et sa fille comptaient sans la susceptibilité de l'Assemblée. La plus ferme prétention des députés, c'était d'établir souverainement la Constitution. Que prétendait donc ce ministre en déclin? D'une seule voix, de Mounier à Mirabeau, l'Assemblée refuse d'entendre même la lecture du rapport. Mme de Staël s'en prend fort injustement au seul côté droit, ce qui découvre le sens de la manœuvre neckrienne : « Ces infâmes aristocrates, conduits par M. Le Mounier n'ont pas voulu entendre la lecture du rapport de mon père, parce qu'on leur a dit qu'il était contre le veto absolu. Je sors de l'Assemblée plus indignée, plus triste que jamais... Cette méchante Assemblée... il n'y en a pas une plus méfiante et plus insolente, je n'y vais plus. » Mais elle intrigue encore : « Je suis restée, explique-t-elle à son mari jaloux, avec M. de Lameth un soir pour l'empêcher de faire paraître un livre sur le veto suspensif... Je me suis réduite à un amendement que mon orateur Tonnerre soutiendra. »

Écartée avec dédain, la démarche de Necker n'en obtint pas moins son effet. Elle fournit une excuse aux lâchetés et rendit impossible le veto absolu. Suivant le mot de Malouet : « Dans cette occasion comme au 23 juin, Necker avait sacrifié son devoir de ministre à sa popularité (2). » Au moment du vote, beaucoup

(1) *Lettres de Mme de Staël à M. de Staël.*
(2) *Mémoires*, t. II, chap. XI.

de députés, jusque-là disposés à un geste de courage et de sagesse, se laissèrent retomber sous le joug des tribunes et des clubs, avec d'autant plus d'empressement, qu'ils pouvaient alléguer le désir même du premier ministre (1). Une fois de plus, Necker a contribué à précipiter le torrent ; 673 voix contre 325 n'accordèrent que le veto suspensif.

On est au bord des tragiques journées d'octobre, où se déroule la moins spontanée, la plus préparée des convulsions révolutionnaires. Le résultat : la mainmise du peuple parisien sur l'Assemblée et sur le roi, a été certainement cherchée par tous les conjurés. Chacun y a travaillé, avec, à l'arrière-plan, des intentions différentes. Mirabeau voulait briser les derniers cadres de l'antique monarchie, pour en devenir sans obstacle le rebâtisseur. La Fayette se plaisait à faire sentir à la cour tout le poids de sa protection. Le duc d'Orléans cherchait le plus court chemin vers le trône. Plus bas encore, se repaissait la haine obtuse et l'appétit du sang. Necker s'est fait le complice des uns et des autres. Il n'est intervenu qu'après la ruée populaire, et rien ne permet de supposer qu'il ait contribué à la déchaîner. Mais alors il se montre, suivant sa coutume, prêt à consommer et à enregistrer la capitulation royale.

Dans son livre *De la Révolution française* (2), où il a déposé longuement, après mûre réflexion, le dernier état de sa sempiternelle apologie, il avoue, avec une sorte de pudeur embarrassée, qu'il a conseillé au roi de céder et de se laisser emmener à Paris. Comme La Fayette, qu'il suit avec l'espoir de le diriger, il voyait là le moyen « d'avoir une influence directe et habituelle sur les décisions du monarque et sur sa conduite politique. » Il s'écarte du duc d'Orléans, trop compromis ; d'accord avec La Fayette,

(1) J. Droz, *op. cit.*
(2) T. II, p. 69 à 80.

il veut débarrasser la scène de ce personnage, abandonné aussi par Mirabeau. Le roi envoie son cousin en Angleterre, dans un exil à peine déguisé. Mais en admettant que Necker fût sincère, s'il croyait ainsi « pouvoir concilier toutes ses vues avec un sentiment de respect pour le monarque et pour son autorité », les événements lui prouvèrent bientôt, suivant son propre aveu, que c'était « une grande méprise ». L'émigration emporte les meilleurs éléments de l'Assemblée. Mounier s'éloigne, ainsi que Lally. Désormais Necker ne peut même plus avoir l'illusion de jouer un rôle politique.

Cependant une dernière occasion se présente alors, de tenter la conciliation de la révolution et de la royauté ; Necker ne manque pas de la faire avorter. Parmi les vainqueurs du 6 octobre, ceux qui n'avaient voulu qu'emporter les derniers barrages opposés aux réformes, trouvèrent bientôt la victoire trop belle ; et ils voulurent la limiter. Lameth a raconté comment, avec ses amis Duport et Barnave, ils cherchèrent à réconcilier La Fayette et Mirabeau. Le plan consistait à former un ministère pris dans l'Assemblée, capable de s'imposer à elle et de la conduire. Mais La Fayette ne veut pas qu'on écarte Necker ; il l'amène avec peine à voir Mirabeau. Necker « est excessivement peiné de la chose, mais il est poussé à bout... et il commence à voir que s'il n'y prend garde, on sera réduit à accepter son départ (1). » Mirabeau, si disposé qu'il soit « à supporter la commotion » de ce départ, se prête à tout, avec l'entrain de son génie optimiste et réalisateur. D'après une de ses notes (2), le Genevois resterait premier ministre, « parce qu'il faut le rendre aussi impuissant qu'il est incapable, et cependant conserver sa popularité au roi. » Cette popularité se maintenait encore en

(1) *Correspondance La Marck*, t. I, p. 385, 17 octobre 1789.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 411.

province, comme une clarté indécise survit au coucher du soleil.

Mirabeau seul était de bonne foi. La Fayette retourne à ses hésitations ; il se résigne mal à mettre sa main *pure* dans celle de Mirabeau. Necker, ulcéré au fond de sa vanité, soulève les ministres menacés de congé et les jette dans l'intrigue. Mirabeau impatienté écrit à La Fayette : « Si vous avez réfléchi sur la perfide collusion des ministres avec l'orgueil brutal ou plutôt vraiment délirant, du méprisable charlatan qui a mis le trône et la France à deux doigts de sa perte et qui s'obstine à la consommer plutôt qu'à s'avouer à soi-même son incapacité, vous ne croyez plus que je puisse le moins du monde être leur auxiliaire (1). »

Le tribun se retourne alors vers l'Assemblée et essaie d'obtenir d'abord que les ministres auraient voix consultative et assisteraient aux débats. Necker, incapable d'accepter des apparences subalternes, eût été forcé de se retirer. Mais, par ses affidés, il mène une campagne perfide et acharnée ; ses meilleurs alliés sont la défiance et la jalousie des députés. Le 7 novembre, sur la motion de Lanjuinais, le fameux décret est voté, qui consomme le divorce entre les représentants de la nation et le gouvernement : aucun constituant ne pourra faire partie du ministère. On ne peut assez souligner l'importance de cette mesure. Ministre, Necker le restera quelques mois encore, dans une obscurité et un mépris grandissants. Mais une dernière fois, son orgueil s'est assouvi au détriment du pays. Conscient peut-être de sa mauvaise action, on ne voit nulle part qu'il ait osé s'en vanter.

(1) *Correspondance La Marck*, t. I, p. 389.

Une gloire qui s'effrite.

Tout le long de cette survivance sans rayons, Necker entretient jalousement le grand moyen de se garder nécessaire aux yeux du peuple : la crainte de la famine. Il y déploie une activité fébrile, assez suspecte d'ailleurs. Dans les traces officielles qu'il en a laissées, il est impossible de ne pas remarquer des contradictions. Par exemple, le 30 septembre 1789 (1), il charge un fermier général de faire une enquête en Picardie, Soissonnais, Hainaut, Artois et Cambrésis, où la perception de la gabelle est arrêtée comme partout. Il le prie également de veiller « aux précautions propres à empêcher l'exportation des grains... désirant connaître s'il n'y a point eu d'exagération dans ce qu'on a dit à ce sujet ». En ces provinces, les plus riches de l'agriculture française, la récolte a été abondante, quoique troublée par ce que Necker appelle avec euphémisme « les événements publics ». Et l'exportation, on le voit, y avait pris un grand développement, pendant qu'à Paris on assiégeait les boulangeries, et qu'au cri : du pain ! les hordes d'émeutiers allaient chercher à Versailles « le boulanger, la boulangère et le petit mitron. »

Après cela, tout le mois d'octobre, Necker multiplie les commissions pour importer à force grains et farine (2). Comment ne pas soupçonner un vaste réseau de spéculation? Necker s'y sentait à l'aise; il y reprenait avec entrain les tractations qui avaient si heureusement assuré les commencements de sa fortune. Dans la distribution des ordres fructueux,

(1) A. N., H 1463.

(2) A. N., F 11 [6]. Registre des commissions accordées par Necker du 4 au 26 octobre 1789. Chose curieuse, le registre est interrompu juste au moment où Rutlidge lance contre Necker son accusation d'accaparement.

il n'a garde d'oublier les amis, les correspondants, les anciens associés. Le 9 octobre, il traite pour 50 000 sacs de farine avec Bourdieu et Chollet de Londres, qui semblent spécialement favorisés ; de sa main, le ministre intègre leur écrit « qu'il donne tous ses soins pour leur procurer des remises ». Il voit Chollet à Paris, et l'autorise en plus à faire venir d'Amérique 60 000 barriques de farine. Il a demandé, le 4 octobre, 40 000 setiers de blé à Hogguer, Grand et Cie d'Amsterdam. (Était-ce le blé picard et flamand qui voyageait au profit des spéculateurs?) Le 8 octobre, Necker fait acheter 20 000 setiers en Pologne, par Brunaty de Dantzig. Le 9 encore, Chapeaurouge de Hambourg envoie 2 000 lasts de blé sur 14 bateaux hanséatiques. Enfin le 22 octobre, la part du gâteau va à Thélusson et Cie de Londres : ils fourniront 10 000 quintaux de riz aux pauvres de Paris. Pendant ce temps-là, nos bateaux désarment, le marasme sévit dans nos ports, les matelots n'ont plus rien à faire qu'à se mutiner. Il n'est pas défendu de penser que Necker a cherché, dans cette activité accapareuse, de quoi compenser ses déboires politiques et se garder la faveur de la finance internationale.

Les atteintes, que chaque jour les faits infligeaient à son prestige, ne laissaient pas d'étonner les amis du dehors. Les émigrés d'octobre exhalaient partout leur amère désillusion. Joseph de Maistre, qui, de Chambéry, suit passionnément le cours de la Révolution, « ce sermon terrible que la Providence prêche aux rois », s'en fait l'écho, en dépit de son préjugé favorable : « Hier, un Français m'a dit au Cassin que M. Necker était harassé, excédé de travail et de peine, qu'il était maigre comme un clou et qu'il avait les jambes enflées. Mounier dit qu'il lui a fait entendre bien clairement qu'il ne pouvait se rappeler sans une profonde terreur, qu'il était l'auteur de la Révolution. Peut-être que l'opinion par tête égra-

tigne son cœur. Pauvre homme ! celui-là je le plains, car il est vertueux (1). »

Les compatriotes suisses n'étaient pas les moins scandalisés d'une chute si rapide. Mme Necker soutenait la difficile gageure de les maintenir en état de grâce admirative : « Si quelque chose peut me consoler de tant de peines, c'est le sentiment des rares vertus de M. Necker et de l'estime dont vous l'honorez... Exposés au plus violent des orages, je me persuade toujours que nous irons une fois en causer avec vous et attendre au sein de l'amitié la fin que Dieu réserve au juste ; c'est une épithète que je donne à M. Necker en particulier... Nous sommes encore dans le chaos : un monde en sortira-t-il? (2). »

A Genève, dont l'effervescence augmente à mesure que la Révolution se précipite, Necker garde aussi malaisément son attitude olympienne, d'arbitre entre les partis. L'oligarchie des *négatifs* résistait mal à l'assaut démocratique des *natifs* et des *habitants;* elle se maintenait vaille que vaille grâce à la garantie imposée en 1782 par la France, la Savoie et Berne. Les mécontents s'en prenaient à Necker de ne pas l'avoir encore abolie. Un exilé, l'avocat Grenus, retiré à portée de sa ville, au Grand Saconnex, le somme à pages redoublées (3), d'appliquer à Genève les principes populaires qu'il proclame à Paris. Plus virulents, plus redoutables étaient les exilés réfugiés en France. Mirabeau, on le sait, s'était entouré de ces juristes raisonneurs et érudits, frais émoulus des écoles genevoises ; ils forgeaient les arguments du tribun et nourrissaient son éloquence. Un de leurs

(1) Lettre à Henry Costa, 7 décembre 1789. Citée par F. Descotes. *op. cit.*

(2) Bib. Berne, ms. *loc. cit.* Lettre à Mme de Portes, 14 décembre 1789.

(3) Émile Rivoire, *Bibliographie historique de Genève au dix-huitième siècle*, 2 vol. in-8°, t. I, nos 3084, 3086, 3098, 3102, 3108, 3122, etc.

amis a signalé justement une conséquence inattendue de l'intolérance des aristocrates genevois : leurs ennemis qu'ils ont chassés « ont aidé en France à une révolution formidable qui devait avoir sa répercussion fatale à Genève (1) ».

Ames trop élevées, esprits trop graves, pour descendre aux accusations d'un Rutlidge, ce méprisable aventurier anglo-genevois, que Necker tantôt fait jeter en prison, tantôt achète pour qu'il se rétracte, Dumont, Clavière, Duroveray, le bureau genevois de Mirabeau, ceux que les *Actes des Apôtres* appellent drôlement « nos législateurs invisibles (2) », n'en sont que plus acharnés à dénoncer les erreurs et les fautes du ministre. Ainsi Necker, retranché dans son infatuation, plein d'animosité contre des collaborateurs de Mirabeau, s'était refusé à appuyer le projet d'amnistie en faveur des proscrits de Genève. Ce fut l'occasion d'une véhémente discussion entre Necker et Dumont ; et le ministre n'eut pas le dernier mot (3). Tout cela se savait aussitôt aux bords du Léman, et y effritait peu à peu la réputation du grand Conseiller d'Honneur.

Dans une lettre fort intéressante,Mme Necker se crut obligée de plaider les circonstances atténuantes : « L'avenir est encore une énigme pour moi, et souvent en voyant dans quelles plages inconnues l'on nous entraîne, je crains que nous ne ressemblions à l'ange déchu de Milton qui entra dans le chaos en croyant prendre la route du soleil. Je présume cependant que toute création doit être précédée de la confusion des éléments et peut-être l'avenir sera-t-il plus heureux. Je n'ai qu'une seule chose à vous dire sur toutes les imputations que l'on fait à M. Necker et vous en

(1) Otto KARMIN, *Sir Francis d'Ivernois...*, in-8°. Genève, 1920.
(2) Numéro V, p. 14.
(3) Jean MARTIN, *Polémique Dumont-Necker en 1789*, br. in-8°. Genève, 1926.

aurez la preuve, c'est qu'il n'en existe aucune dont l'origine n'ait été un acte de vertu. Quelque bien instruit que vous soyez, quelque charmante que soit votre lettre, je crois y voir pourtant une légère couleur du parti que vous avez fréquenté (1)... Au milieu de mes tourments, je viens chercher un peu de calme en vous écrivant... ne pouvant m'éloigner encore de ce pays, afin de n'être pas indigne du courage et de la conscience de M. Necker... J'ai fait à Paris des pertes irréparables; au lieu de ces génies sublimes avec lesquels je passais ma vie et qui joignaient le sentiment à la pensée et le goût à l'imagination, je ne vois plus que des êtres abstraits, des constitutions ambulantes et qui souvent n'ont d'autres rapports avec moi que la peine qu'ils me causent... Je ne découvre plus à la place que des personnes agitées par leurs passions et dont l'amour-propre est synonyme de *fureur* et jamais d'*émulation* (2). »

Mme Necker elle-même n'ose plus se flatter que le chaos s'ordonne à la voix de l'ange, ange déchu. De tous les coins de la Suisse, l'indifférence et la méfiance accueillent maintenant le nom de Necker. Le temps est passé, où de l'évoquer suffisait à écarter les foudres du vétilleux conseil de Berne. En février 1789, le bailli de Lausanne faisait suspendre la saisie d'un ouvrage édité par Heubach : *Sur la foi publique*, parce qu'il était sous la protection de Necker (3). Mais Berne, qui s'intéresse activement au sort de Besenval, avec Soleure et Zurich, va s'apercevoir que Necker n'est plus rien. En Suisse comme en France, sa réputation chancelle sur le même obstacle. Le conseil bernois, à la nouvelle du rappel de Necker, et de son intervention à l'Hôtel de Ville en faveur du général, lui avait écrit : « Nous désirons

(1) Le parti démocratique genevois.

(2) Bib. Genève, ms. supp. 725. Lettre à S. Reverdil, 14 avril 1790.

(3) Arch. Berne, *Akten des geheimen Raths*, t. VII, p. 20.

témoigner à Votre Excellence notre gratitude et notre reconnaissance sur ce témoignage d'affection qu'elle vient de donner à notre nation, dont le souvenir nous sera à jamais précieux (1). » Ce témoignage était aussitôt aboli que donné.

Necker, de sa main, répond avec embarras, après son intervention impuissante : « Je profite de mon premier moment de convalescence pour répondre moi-même à la lettre dont Vos Excellences m'ont honoré... L'affaire de M. de Besenval est toujours au même point. On ne peut pas le relâcher sans un jugement ou un examen préalable, et il n'existe aucun tribunal institué pour les délits de ce genre. Le moyen propre à dénouer la difficulté n'est pas encore trouvé. En attendant, je vois avec plaisir que les esprits se calment et que les grands motifs d'inquiétude n'existent plus (2). » Cette assurance déguise mal un crédit épuisé. Les Bernois se le tiennent pour dit : aussitôt, le bailli de Vaud reçoit l'ordre « d'assurer la tranquillité » en interdisant un livre de Servan, ami déclaré de Necker, publié chez Mourer de Lausanne : *Projet d'une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (3).

Un dernier trait peut servir à mesurer le rapide déclin de la renommée neckrienne, dans les cercles *éclairés*. Après le mémorable éclat du 23 juin, pour rendre au héros « patriote » un hommage durable, le bon imprimeur bâlois Haas avait projeté une grande édition de ses œuvres complètes. Aussitôt des courriers partis de Bâle demandent aux *frères* de toute observance de s'y intéresser. Par exemple, un disciple lyonnais de Cagliostro, le banquier Magneval, répond avec empressement à son « très cher et très digne frère » Jacques Sarasin de Bâle, à propos du

(1) Arch. Berne, *Manuale des geheimen Raths*, t. VII, p. 36, 37.
(2) Arch. Berne, *Akten*, t. IX, p. 30, 27 août 1789.
(3) Arch. Berne, *Manuale*, t. VII, p. 39, 2 septembre 1789.

projet de Haas : « Son édition devant être un objet de luxe en typographie, il est bien nécessaire qu'elle soit superbe et soignée à tous égards... Quand notre frère sera dans le cas d'envoyer ses prospectus, nous les distribuerons avec plaisir à nos amis et connaissances. » Ce zèle décroît aussi vite que s'évanouit l'influence de Necker. Haas prend à peine le temps d'imprimer ses beaux prospectus, et le banquier lyonnais est tout refroidi : Haas fait honneur à ses presses, mais il s'engage dans une affaire peu lucrative : « Il faut convenir que les ouvrages de M. Necker n'ont pas tous le même degré de perfection ni d'intérêt, et que plusieurs discours ou mémoires faits à la hâte, admirables pour le moment, n'auront pas assez de prix aux yeux de la postérité pour mériter le *triomphe* typographique (1). » Haas se rendit à cet avis, et la belle édition ne vit pas le jour.

En France, le procès de Besenval attire sur Necker les plus violentes attaques. Le sort du prisonnier est un enjeu étrangement disputé. Quand les débats sont enfin engagés au Châtelet, la presse neckrienne, le *Journal de Paris* en tête, défend l'accusé par de courtes notes adroitement échelonnées. La Fayette met une vigilance inaccoutumée à disperser les attroupements qui crient : Besenval à la lanterne ! On essaie de détourner la meute sur le prince de Lambesc, qui est en fuite ; on lui jette en proie le marquis de Favras, lestement condamné à mort, victime de misérables lâchetés. Enfin Besenval, acquitté le 29 janvier 1790, est mis tout à fait hors de cause le 1er mars (2).

Mais, de cette longue lutte, Necker sort définitivement compromis aux yeux des révolutionnaires. Marat, avec un sens très sûr des réalités, l'a pris à

(1) Arch. Bâle. *Papiers Sarasin*, corr. F 11, n. 30. Lettres du 15 juillet 1789 et du 20 janvier 1790.
(2) O. Schmid, *op. cit.*

partie comme le principal obstacle à la justice du peuple. Entre tant de libelles, sa *Dénonciation* ne peut passer inaperçue. Le pamphlétaire, à la réunion des États généraux, avait fait chorus avec l'opinion publique, et, dans une *Offrande à la Patrie*, avait célébré le père de la liberté. C'est la fameuse amnistie qui lui a ouvert les yeux ; ce jour-là, Necker a trahi les bons citoyens, qui ont besoin du châtiment de leurs ennemis.

Necker, dont l'inquiétude s'est accrue à vivre dans la capitale enfiévrée, s'était rendu pour la première fois, le 20 octobre, à la réunion de son district, les Filles-Saint-Thomas ; il y demanda qu'on lui fît connaître tous les écrits parus contre lui, afin de les confondre et de se justifier. Marat relève le défi : « Vous avez reconnu le tribunal du public, eh bien ! à nous deux ! » Dix imprimeurs ont successivement refusé d'éditer son réquisitoire : « Pour le faire paraître, il a fallu que je me fisse imprimeur. » Mais, le 5 décembre, Necker trouve encore assez d'influence pour faire emprisonner son agresseur. Délivré par la Commune, Marat se réfugie à Londres d'où il lance son brûlot (1). On y trouve ramassés tous les griefs des libellistes précédents, avec cette conclusion : « Necker, favori de la fortune et non de la nature, manque des vues de l'homme d'État. »

Du camp Necker, on essaya des ripostes ; elles portent, l'une surtout qui a les allures d'un plaidoyer officiel (2), des marques d'embarras. L'attaque de Marat a si vivement ému sa victime, qu'après l'avoir flétri comme « l'Arétin moderne », on tente d'appri-

(1) *Dénonciation faite au Tribunal du Public, par M. Marat, l'Ami du peuple, contre M. Necker...*, 69 p. in-8°.

(2) *Justification de M. Necker... ou Réponse à la dénonciation...*, 29 p. in-8°. — Une autre s'intitule : *Adresse d'un véritable ami de la vérité à M. Marat*, 15 p. in-8° avec une gravure et la légende : *Circumdederunt me canes multi*, « Tel qu'un dogue aboyé par un tas de roquets ».

voiser sa férocité. Que n'imite-t-il « le sieur Rutlidge », qui a rétracté ses calomnies d'accaparement ? « Il reste encore au sieur Marat un moyen : qu'il consacre ses talents à défendre la vertu opprimée... que sa bouche ne prononce que des paroles de bénédiction ! » Vouloir faire de Marat un mouton bêlant les louanges de Necker, c'est d'une singulière naïveté. L' « Ami du Peuple » revient à la charge de plus belle : « Necker, tremble à la vue de tes forfaits, le peuple est enfin éclairé sur tes odieuses manœuvres, il est prêt à t'arracher avec ignominie les mêmes lauriers dont il t'avait décoré dans son aveugle enthousiasme. *Tremble, infâme,* ton règne est passé et ta fin est peut-être prochaine (1). »

Insultes et truculence à part, les contemporains généralement sont du même avis : Necker n'a plus qu'à s'en aller. Il est probablement le seul, avec sa fille, à vouloir rester. Il n'y a plus qu'à marquer rapidement quelques points de cette chute profonde.

A la cour, ses conseils ne comptent plus ; l'Assemblée le regarde de haut. Maury comme Lameth, Cazalès comme Mirabeau ou Camus, qu'on veuille précipiter le courant ou bien le remonter, chacun aspire à le débarrasser de cette encombrante épave. Necker se plaint dans sa presse qu'on l'empêche de gouverner : « La même chaleur subsiste contre M. Necker... Si le pouvoir exécutif est ainsi harcelé continuellement, il sera bien difficile que l'administration puisse marcher. On dirait presque que c'est le principal but des contre-révolutionnaires qu'on veut servir. Si c'est par hasard que cela se fait, c'est un hasard des plus singuliers (2). »

Même le commerce des grains, cet alibi cher au ministre désemparé, se trouve complètement désor-

(1) *Criminelle Neckero-logie, ou les manœuvres infâmes du ministre Necker...* A Genève, 69 p. in-8°, 1790.
(2) *Courrier de l'Europe,* 16 avril 1790.

ganisé. Rien de plus tristement instructif, sur la décomposition de l'autorité à tous les degrés, que la correspondance de Necker avec les municipalités (1). Le 14 mai 1790, les officiers municipaux de Rouen, nouvellement élus, ne veulent pas se charger de recevoir, de conserver et de distribuer les grains ; c'est d'ailleurs un trait général de l'époque, que cette fuite des responsabilités. Ils demandent donc à Necker de nommer un préposé à cet office périlleux. — Eh ! quoi, répond Necker, le peuple vous a choisis, il doit vous respecter. Ne pouvez-vous faire ce que l'ex-maire nommé par le roi « a fait dans des moments aussi difficiles et sans avoir les moyens d'autorité dont vous jouissez? » L'administration ne peut nommer un délégué : « Quelles ressources lui reste-t-il pour en trouver ? » — Fort bien. Mais voici la fin, et comme toujours, c'est une capitulation : Si vous voulez « un préposé particulier qui soit chargé directement par le gouvernement... je vous prie de vouloir bien le choisir vous-mêmes parmi vos concitoyens ou de le faire élire par votre commune. » C'est une faiblesse qui mêle tout, qui abandonne tout.

Partout, on réclame le blé moins cher et plus abondant. Necker tergiverse, impuissant, et pour calmer les mécontents envoie un peu d'argent. Devant la débâcle, les commissionnaires étrangers se sont retirés.

Deux chasse-marée assuraient la sécurité des transports sur la Basse-Seine ; mesure excellente en temps troublés. Cependant Necker les supprime par économie, au risque de laisser piller le blé en route. L'ordre reste d'ailleurs lettre morte : désarmez-les, écrit-il aux Rouennais, ou « informez-moi des motifs qui vous font désirer de les conserver. » — « Le bon ordre, raconte de son côté l'abbé de Véri, n'est cependant pas rétabli par ces précautions

(1) A. N., F 11². Correspondance de Necker relative aux subsistances, après le 1er mai 1790.

armées. Quatre bateaux de grains destinés pour Paris ont été retenus sur la Loire au port Saint-Thibaut dépendant de mon abbaye de Saint-Satur. On a écrit à M. Necker et à la municipalité de Paris qui a consenti qu'on en retînt un pour le marché voisin de Sancerre. Mais les habitants du Sancerrois n'y ont point eu d'égard, et le grain des quatre bateaux a été transporté en triomphe au marché avec tambour, étendards et chants d'allègre, par les gens armés, comme si c'eût été une prise sur l'ennemi. La ville de Paris et M. Necker ont gardé le silence (1). » — Necker, une autre fois, fait passer par Belfort le blé destiné à Vesoul. Le commissaire des guerres le prévient que le blé sera pillé au passage. Réponse piteuse comme toujours : Necker a pensé que Belfort étant déjà servi, il n'y avait pas d'inconvénient ; comment faire? que les deux municipalités s'entendent !

Necker est poussé dehors.

Necker perd pied, au milieu de sa popularité qui s'écoule, et ses efforts maladroits ne servent qu'à aggraver la pente. Un libelliste voit « ramper cet orgueilleux banquier et se traînant de bassesses en bassesses chercher vainement à raccrocher quelque débris de son ancien crédit (2). » Repoussé par les chefs du parti populaire, a-t-il eu des velléités de se rapprocher de la cour, ou tout au moins des monarchistes libéraux repentis? L'agitation brouillonne de sa fille ne lui vaut que des concours éphémères et douteux. Elle reçoit pêle-mêle quelques *impartiaux*, comme le naïf et ondoyant Clermont-Tonnerre, un cynique ambitieux, Talleyrand des patriotes échauf-

(1) *Mémoires*, fin 1789.
(2) *Lettre au Roi* du 15 juin 1790, 46 p. in-8°, par Ant. Ferrand, d'après une note manuscrite.

fés, les Lameth et Lanjuinais, un amant avoué, Narbonne ; on y voit même Robespierre. Au milieu d'eux, chaque soir, elle pérore, joue à l'Égérie, se fait lire et corrige les discours préparés pour le lendemain ; mais rien de fort ni de suivi ne peut sortir de ces prétentions affairées.

Il suffit d'ailleurs que Necker intervienne pour que l'incident tourne contre lui. Le comité des pensions, présidé par l'aigre Camus, avait demandé communication du *Livre Rouge*, registre des libéralités royales. Necker y consentit, et bientôt le livre fut publié. On juge de l'émoi ; les intéressés crièrent à la trahison, et le 17 avril, Necker se crut obligé de protester officiellement contre la publication. Il n'y gagna que d'être encore plus suspect aux deux camps. « Il était notoire, écrit un aristocrate, que c'était vous qui l'aviez livré, ce Livre Rouge, et sans conditions (1). » D'autre part le Comité des pensions lance une *Réponse aux observations de M. Necker et de M. de Montmorin relativement au Livre Rouge*, et, sous la signature des onze membres, dément qu'il ait jamais promis le secret. Et pour mieux affirmer son droit, il imprime à la suite les états de comptant de l'an 1783, avec un index alphabétique des bénéficiaires (2). Le scandale ne fit que croître ; les journaux couvraient de brocards le maladroit ministre, qui n'eut plus le choix qu'entre dupe et complice.

Dans une autre occasion, il se montra plus mal inspiré encore. On sait comment, le 19 juin 1790, des nobles libéraux, avides de prouver leur civisme, proposèrent à l'Assemblée de déclarer abolis, titres, armoiries, livrées, tous les signes extérieurs de la noblesse, devenus inutiles par la suppression des ordres. Cette manifestation d'égalitarisme un peu puéril

(1) *A M. Necker, opinion sur son opinion*, 6 p. in-8°.
(2) 32, 63 et 108 p. in-8°. De l'Imprimerie nationale, 1790.

excita plus de sourires que d'indignation. Mirabeau, devenu Riquetti, se bornait à dire : « Vous allez désorienter l'Europe. » La suppression de ces hochets n'était rien à côté de sacrifices autrement substantiels. Telle est cependant la position choisie par Necker, pour résister à l'esprit réformateur de l'Assemblée. Il lui fit entendre solennellement sa protestation.

S'il croyait vraiment à la nécessité d'une élite, il avait négligé les occasions sérieuses de le montrer. Comment prétendre arrêter la Révolution sur cette vétille ! Aussi ne se fit-on pas faute de brocarder la délicatesse soudaine du frais émoulu baron de Coppet (1), qui, après avoir tout compromis, voulait sauver les galons de livrée. « Voudriez-vous, lui demandait-on, aujourd'hui revenir sur vos pas ? » On le soupçonne de jouer une comédie, pour faire oublier la question financière : « Là, là, on attendra bien encore un quart d'heure cet état de recettes et de dépenses. On l'attend bien depuis quinze mois ; et puis, pour trouver à la fin un déficit, à quoi bon être si pressé ? »

En effet, les embarras du premier ministre des finances allaient croissant. Jusque-là, il n'avait présenté à la Constituante que des états partiels, fort alarmants. Le 8 mars, il avoue que le déficit s'élève, pour janvier et février 1790, à 58 millions. Aveu très mal accueilli ; Maury est applaudi sur tous les bancs, quand il ridiculise « ce génie qui devait éclairer la nation ». L'entière liquidation des biens d'Église est décidée le 15 avril ; elle fournira la caution des assignats, dont l'émission délivrera l'Assemblée du cauchemar de la faillite ; on se passera ainsi de ce Necker qui ne sait même plus trouver de l'argent. Il fait aller cahin-caha la machine administrative, à coups de pré-

(1) *Réfutation de l'opinion de M. Necker*, 15 p. in-8° L'an premier de la Liberté. — *Réponse à M. Necker sur ses opinions...*, 12 p. in-8°.

lèvements sur la Caisse d'Escompte. Mirabeau a raison : « Sa prévoyance s'est toujours bornée à la révolution du mois. » Le grand financier n'est plus qu'un emprunteur à la petite semaine : 20 millions le 11 avril, autant le 11 mai et le 1er juin, 30 millions le 19 juin, 45 millions le 4 juillet, et 40 le 8 août. Les bons amis genevois de la Caisse d'Escompte commencent à s'inquiéter.

Pendant les fêtes de la Fédération, Necker reste dans l'ombre. Les délégations des départements ont déjà oublié sa gloire passée ; quelques mois pèsent sur sa réputation comme un siècle de tombeau. L'opinion, naguère si fidèle, conspire toute à rejeter dans la coulisse ce fantôme décoloré. Une note secrète de Mirabeau (1) résume fort bien la situation ; il est impossible que Necker dirige « la grande opération » des assignats, seule capable d'assurer les ressources nécessaires : « Il ne revient pas facilement de ses conceptions et la ressource n'a pas été conçue par lui, il s'est même déterminé à la combattre. Il n'est rien moins qu'en bonne intelligence avec l'assemblée. Il ne gouverne plus l'opinion publique. On attendait de lui des miracles et il n'a pu sortir d'une routine contraire aux circonstances. Son orgueil et ses préjugés l'ont entraîné... il ne s'est jusqu'à présent mis en mouvement que pour se tromper. Il est même nécessairement devenu dangereux à la tête des finances, car réduit à se servir des moyens qu'il n'a pas approuvés, et ayant répandu le bruit de leur mauvais succès, il s'est dispensé du soin de le prévenir. »

Mirabeau propose donc de le laisser partir ; on gardera « le Lambert », bon commis, et l'on donnera à Clavière la direction des assignats. Encore un Genevois, mais pris dans l'atelier de Mirabeau, et qu'on pourra au besoin facilement sacrifier : « Probité de comptable, caractère difficile, tête féconde, non sus-

(1) *Correspondance La Marck*, t. II, p. 149 à 156.

ceptible d'ambition incommode, travailleur jusqu'au prodige, propre au succès s'il est possible, victime sans conséquence s'il ne réussit pas, assez enfoncé dans les Jacobins pour en être toléré, les connaissant trop bien pour se dévouer à eux. » Comble d'avanie, on se prépare donc à remplacer Necker par un compatriote qui est un ennemi.

L'infatué ministre s'obstine à ne pas comprendre. Le temps n'est plus où il brandissait sa démission comme une suprême menace. Il demande simplement un congé pour aller aux eaux. On le lui refuse, car on veut davantage, et tout d'abord le compte complet, qu'on lui réclame en vain depuis plus d'un an. Il est difficile d'imaginer pourquoi Necker, comme pour justifier l'universel décri où il est tombé, ose donner, en guise de budget, un « rêve » financier, inexact et vain jusqu'à l'hyperbole, rempli de promesses et de vantardises qui sont autant de défis à la réalité. Le fameux Compte-Rendu de 1781 est, à côté de cela, un monument de sincérité et de mesure. Dès le 29 mai, afin de calmer les impatients, Necker prévoit, pour les huit derniers mois de 1790, 695 millions et demi de recettes contre 645 millions de dépenses !

L'Assemblée, bien entendu, refuse de s'en tenir à ce roman que ne peut plus déguiser l'outrecuidante glorification du ministre par lui-même. Elle exige avant tout l'état exact de la première année révolutionnaire, du 1er mai 1789 au 1er mai 1790. Prisonnier de ses mensonges, Necker se décide à publier, le 21 juillet, ce bilan dont on ne peut plus qualifier l'extravagance : recettes 827 millions, dépenses 728 millions ; soit un excédent de 99 millions, dans un trésor depuis longtemps vide. En réalité, des données même de Necker, ressortait un déficit de 163 millions (1).

(1) M. MARION, *op. cit.*, t. II, p. 120 à 126.

La stupeur et la colère de l'Assemblée furent au comble, quand Necker osa critiquer ouvertement, le 27 août, l'émission massive d'assignats. La riposte de Mirabeau fut décisive. Il ne se trouva plus personne, à supporter ce ministre impudent et incapable, jetant le discrédit sur la dangereuse mais unique ressource du papier-monnaie, que lui le premier avait rendue nécessaire et possible. Du moins avait-il commis la faute de prendre parti publiquement; l'Assemblée crut lui signifier son congé, en votant, le 29 août, 1 200 millions d'assignats, après un dernier réquisitoire de Camus, sec, aiguisé, nu et froid comme un couperet.

Si incroyable que la chose puisse paraître, Necker fait toujours la sourde oreille. Il affiche toujours l'illusion d'être indispensable : « Il est question aujourd'hui plus que jamais de la retraite de M. Necker. Comme on n'ose pas désigner celui qui pourrait lui succéder, il est à craindre qu'il ne se trouve pas un homme qui ose accepter une place aussi difficile à remplir (1). » Cependant les libelles pleuvent, dont les titres sont significatifs : *le Masque brisé ou l'Illusion détruite*; les *Petites Lettres à un grand ministre* (2); *le Roi Necker* (3), où l'on attaque aussi Mme de Staël : « Elle n'épargne rien, rien du tout pour faire des hommes à son père, et son père ne refuse rien aux hommes qu'elle lui a faits. » Citons encore le *Petit mot au ministre adoré*, avec l'épigraphe : « Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus. » On lui crie *Retirez-vous donc et mourez en paix*, diatribe serrée, attribuée à Brissot, l'un des adversaires les plus acharnés. Sa plume trouve plus d'écho, aux Jacobins et ailleurs, que les fades homélies de Cerutti (4), ou que tel

(1) *Courrier de l'Europe*, 27 août 1790.
(2) Par Devaulx, de Saint-Quentin, août 1790.
(3) 19 p. in-8°. Genève, 1790.
(4) *Lettre à MM. les rédacteurs de la Chronique de Paris*, Z, 23.800

anonyme, qui propose froidement d'élever une statue à Necker et en même temps à son grand patron Rousseau (1).

L'exécution s'accomplit cependant ; il n'y faudra pas moins qu'un semblant d'émeute et la poussée persuasive de La Fayette.

Au milieu du mois d'août, avait éclaté à Nancy la révolte du régiment suisse de Châteauvieux, durement réprimée par Bouillé. L'émotion fut vive. A droite, on était consterné par la rébellion d'une troupe considérée comme sûre ; on essayait de se rassurer en prétendant « que ce régiment n'était pas suisse mais genevois (2). » En réalité Châteauvieux comptait une majorité de Suisses allemands, mais plus de Genevois et de Vaudois que les autres régiments. Il offrait ainsi plus de prise à la propagande révolutionnaire, dont le centre était la Société helvétique du Palais-Royal ; elle était menée par des Genevois émigrés ennemis de Necker, et provoquait en faveur des révoltés de Châteauvieux des protestations tumultueuses, mêlées d'anathèmes contre le ministre, traître à ses concitoyens patriotes. Le 2 septembre, la foule excitée sort du Palais-Royal, en criant qu'il faut brûler le Contrôle général et le ministère de la Guerre. Çà et là, elle se heurte sans insister à la garde nationale ; l'ordre public n'est à aucun moment compromis. Le tout finit, comme d'habitude, par une députation à l'Assemblée et une séance grandiloquente aux Jacobins.

Mais l'incident paraît propre à décider enfin le départ de l'indésirable. La version officieuse de l'événement, donnée par le journal de Necker (3), ne manque pas de piquant. Ces jours-là, Necker, pa-

(1) *De J.-J. Rousseau, du Parlement et de M. Necker*, 8 p. in-8°. Paris, 1790. Ln[27] 17937.

(2) O. Schmid, *op. cit.*, p. 322, d'après une lettre de Besenval.

(3) *Courrier de l'Europe*, 14 septembre 1790.

rait-il, « avait été attaqué de nouveau de la colique hépatique dont les accès redoublent chaque fois qu'il est agité par quelques inquiétudes ou quelques chagrins... Il travaillait dans son cabinet quand on vint lui annoncer qu'il courait le plus grand danger et devait pourvoir à sa sûreté. » Necker n'avait aucune raison de croire que le peuple en voulait à sa vie, tout était calme aux alentours. Mais un aide de camp de La Fayette arrive ; il dit à M. et Mme Necker qu'il a 600 hommes pour les défendre. Alors, devant l'émoi de sa femme, et « pour éviter l'effusion du sang », Necker se laisse emmener dans une voiture, que l'astucieux aide de camp tenait toute prête. Il était 9 heures du soir ; jusqu'à 3 heures du matin, Necker, avec sa femme et l'officier, se laissa véhiculer au hasard « dans les environs de la capitale », « pour se dérober à la fureur d'un peuple égaré, dont personne n'a moins que lui mérité la haine. »

La mise en scène parachevée, les fugitifs que nul n'a poursuivis peuvent enfin se reposer à Saint-Ouen ; et le lendemain (1), Necker envoie à l'Assemblée sa lettre de démission. La lecture en est écoutée au milieu de la plus froide indifférence. A peine s'y joint-il un sourire moqueur, quand le ministre invoque, comme prétexte à s'éloigner, « les inquiétudes mortelles d'une femme aussi vertueuse que chère à mon cœur. » Quant à la cour, ses sentiments ne sont pas douteux. Fersen écrit : « Les affaires vont toujours plus mal ici, mais le mal est un bien... Enfin Necker quitte, sa démission est donnée et acceptée à la satisfaction de tout le monde. Il part dans trois jours et n'emporte les regrets de personne (2). »

Necker laissait en garantie de sa gestion ses deux maisons de Paris, son château de Saint-Ouen, et les

(1) 4 septembre.
(2) Comtesse DE PANGE, *op. cit.*

fonds qu'il avait prêtés au trésor. Il y restera 2 millions, car il n'en prélève que 400 000 livres. « J'attache même, écrit-il, quelque intérêt à conserver la trace d'un dépôt que je crois honorable pour moi, puisque je l'ai fait au commencement de la dernière guerre (1). » Puis il rend ses comptes et, le 8 septembre, prend, cette fois pour toujours, la route de la Suisse. Elles sont bien loin, les acclamations de l'an passé ; elles ont fait place à une malveillance soupçonneuse. A Arcis-sur-Aube, Necker est arrêté. Il faut une délibération du département et un ordre de l'Assemblée, pour le « délivrer des mains de la famille de M. d'Anton (2) », et le laisser poursuivre sa route, sous les sarcasmes et les imprécations.

Si le *Courrier de l'Europe*, achevant d'acquitter sa subvention, le proclame « le Descartes des finances (3) », c'est un effort isolé au milieu de la réprobation générale. On fait courir partout des vers de cette sorte :

Quand devant Dieu parut, saisi d'effroi,
Necker toujours parlant de conscience,
Le Seigneur lui dit : Réponds-moi,
Necker qu'as-tu fait de la France?
— J'ai laissé le peuple sans roi
Et le royaume sans finance.

Le bric-à-brac emblématique, si abondamment employé jusque-là dans l'éloge de Necker, se tourne en satire. On voit à Paris une estampe avec cette légende : « Le roi reproche à Necker, qui se cache la figure dans la main, son charlatanisme, et renverse la table avec les dés, gobelets, etc. Necker a le tablier de charlatan. Son œil rit moqueur. Une femme nue

(1) Ce prêt n'a donc pas été fait en 1788, comme on l'avance généralement.

(2) *Grande motion faite au département de l'Aube...*, 4 p. in-8°.

(3) Numéros du 24 et du 28 septembre.

embrasse la potence et dirige les rayons de la Lanterne sur Necker... Français, lis ce jugement et rougis de ton erreur (1). »

Necker a-t-il pris conscience que sa chute était sans remède? Plongé dans « le délire de l'orgueil solitaire (2) », il se lamente sur les erreurs de sa déesse l'Opinion publique, mais il n'est de rien si éloigné que de battre sa coulpe. A peine arrivé à Coppet, il écrit au conseiller Tronchin : « Nous sommes encore l'un et l'autre étourdis du coup de vent que nous avons éprouvé, nous verrons ce que le temps produira (3). » Ce sera d'abord, et sans répit, un plaidoyer neckrien : « M. Necker a quitté sa maison de Coppet pour aller fixer sa résidence à Genève. Cet ancien ministre se propose de donner au public un état exact et complet de sa dernière administration depuis le mois de septembre 1788 jusqu'au même mois de 1790 (4). »

La « retraite du sage ».

Coppet était aux mains des ouvriers. Mais les troubles de Genève ne laissèrent pas le loisir d'attendre la fin des travaux. Dumont, « associé de la Propagande », y soufflait la flamme démocratique. Aussi Necker, dès le 14 février 1791, revient à Coppet, « où avec sa femme il n'a qu'une chambre parce qu'on bâtit son château. » Le bailli de Nyon, Bonstetten, s'empresse d'aller les saluer.

Le trouble de Necker, qui « ne voit pas clair (5) », ni en France ni à Genève, menace de devenir con-

(1) *Necker jugé par le tribunal de la Lanterne*, 30 p. in-8°.
(2) P. Nourrisson, *Revue de France*, 1er mai et 15 juin 1877, t. XXIII.
(3) Archives de Bessinge, 139.
(4) *Courrier de l'Europe*, 23 novembre 1790.
(5) Arch. Berne, *Akten*..., t. VII, p. 130 et 142.

tagieux, si l'on en croit le curieux rapport du brave major Arpeau chargé de surveiller la frontière : « Le château de Coppet où M. de Bonstetten dîna mercredi avait bien, je crois, contribué à l'alarmer; on y a peur. On voudrait voir là une petite armée pour être en sûreté et contre qui? Il faut bien s'en garder selon moi... M. Necker n'a pour garde qu'un portier avec sa livrée, portant le costume d'un Suisse, c'est-à-dire une épée en baudrier ; il est placé sous l'entrée de la seconde cour et point apparent (1). » Les alarmes n'étaient pas encore justifiées. Necker s'installe, prend un jardinier et deux maçons, qui s'ajoutent à ses treize domestiques ordinaires (2), dont trois femmes de chambre, un cocher et cinq valets. La plupart donnent une bonne idée de la bienveillance et de la douceur de leurs maîtres, car ils sont à leur service depuis dix, douze et dix-huit ans.

Là, Necker achève rapidement son panégyrique (3). Dès le mois de mai « la nouvelle Neckriade » sort des presses de Panckoucke, et Suard est chargé d'en surveiller la diffusion. « Ivre de ses vertus, de ses talents, de son âme élevée, l'admiration de lui-même s'épanche de sa plume à chaque page, » note l'abbé de Véri. La leçon des événements n'a point de prise sur ce bloc d'orgueil immuable : « L'unique soumission que j'ai eue, proclame encore Necker, c'est peut-être pour la voix publique, pour ce retentissement qui ressemble au bruit de la gloire. » S'il n'a pas réussi, c'est que tant de vertus sont restées inutilisées; l'opinion trompée a suivi d'autres chefs : « J'ai vu toujours une confédération entre la force et l'habileté, jamais entre les hautes pensées et les généreux sentiments; voilà pourquoi je n'ai pu m'unir de

(1) Arch. Berne, t. VII, p. 140.
(2) *Id.*, t. VIII, p. 147.
(3) *Sur l'administration de M. Necker par lui-même.* Paris, 1791.

goût, de rapport et d'inclination avec les chefs du parti populaire. » Necker tient surtout à sauver de la partie son enjeu : génie et vertu, comme il en a heureusement tiré vie et fortune. Cet air de juge suprême et impeccable parut généralement insupportable.

A gauche, on se moque de ses reproches d'ingratitude, de ses prétentions, de son indécision, de son impuissance. On fait grief à Louis XVI de l'avoir tiré de l'obscurité : « Il était naturel que le prince qui avait regardé Turgot comme un fou, prît M. Necker pour un sage. » Le seul mérite de Necker, c'est, par son départ du 11 juillet 1789, d'avoir causé « l'insurrection générale à qui nous devons la conquête de la liberté (1). » A droite, avec plus de raison encore, on l'accuse de tout le mal qui s'est fait. Et c'est de Suisse même que lui vient l'attaque la plus violente.

Mme de Charrière connaissait bien les Necker ; elle échangeait même avec la fille des lettres sur la musique et la littérature. Les excès révolutionnaires, avant même que la muse de Coppet lui eût ravi Benjamin Constant, lui faisaient horreur. Abritée sous le voile de l'anonymat, elle juge que le livre de Necker est le comble de l'impudence : « J'ai cru que repentant des maux que vous avez faits à la France, vous vouliez enfin essayer de lui être utile... par l'aveu de vos fautes et de vos erreurs. » Elle dénonce cet « orgueil insupportable » ; elle se donne le plaisir de souligner le ridicule, dont l'allusion *sensible* à Mme Necker a marqué la lettre de démission : « Votre tendresse pour elle et même pour votre fille (que vous avez du moins la pudeur de ne pas appeler vertueuse) ne fait rien au public (2). » A Genève, dans

(1) *Analyse et réfutation de l'ouvrage intitulé : Sur l'Administration...*, 47 p. in-8°. Paris, 1er juin 1791.

(2) *Lettre à M. Necker sur...*, 6 p. in-8°, 1791. Imprimé avec un conte : *Aiglonette et Insinuante* (allégorie pour Marie-

le parti conservateur, on n'est pas moins dur : « Sa présomption, sa vanité pouvaient en faire l'instrument des ennemis du trône et rien de plus (1). »

Cependant, l'élection de la Législative montre que le courant révolutionnaire continue de grossir et de s'accélérer. Necker, au bord de la soixantaine, accepte, semble-t-il, d'attendre dans le calme les retours du destin, qu'il se refuse encore à croire épuisé. Il laisse sa trépidante fille courir à Paris la carrière des intrigues. Lui se compose une figure de sérénité ; sa fatuité s'enveloppe d'une certaine bonhomie assez inattendue, fruit de l'âge autant que de la sécurité, en somme conservée parmi les orages. C'est ainsi que Gibbon le retrouve à Genève, où il passe l'hiver jusqu'à l'ère jacobine : « Je me suis beaucoup plu avec le frère de Necker, M. de Germany, homme poli, du meilleur naturel et de beaucoup de sens (2)... Quant à son frère, j'ai pris véritablement une plus haute idée de lui... Il a déposé dans notre intimité domestique sa froideur et sa réserve. J'ai vu à découvert son âme et son esprit et tout ce que j'en ai vu est honnête et élevé. Assailli et renversé par un épouvantable orage, il a perdu sa route dans l'épaisseur des ténèbres... Tous les partis se déchaînent contre lui et aucun des Français qui sont à Genève ne mettrait les pieds dans sa maison... Il est affecté des fatales conséquences d'une révolution, à laquelle il a tant contribué (3). »

En effet, la guerre a éclaté ; bientôt c'est le 20 juin, où le roi ne sauve sa tête qu'en la couvrant du bonnet

Antoinette) ; un autre conte en vers : *les Trois Règnes;* un décret additionnel sur la constitution civile du clergé (contre Jarente).

(1) *Isaac Cornuaud*, *op. cit.*, p. 485 et sq.

(2) Son portrait évoque une physionomie aimable et fine, les traits un peu las d'un épicurien bienveillant. (A Genève, hôtel Necker.)

(3) Lettre à lord Sheffield, 4 avril 1792.

rouge. Necker s'avise alors de ce que sa conduite ministérielle a constamment démenti : la nécessité d'un pouvoir fort, surtout dans une démocratie. Tel est le principe premier qu'il dilue en deux volumes (1), par une longue comparaison avec l'Angleterre et les États-Unis. Lui seul bien entendu eût empêché les excès. Ce monument d'illusion tenace passa inaperçu. Necker conserve d'ailleurs intacte sa chimère libérale : « O Raison ! s'écrie-t-il, viens puisqu'on t'abandonne, viens dans la retraite du sage, restes-y sous sa garde et contente-toi de son culte silencieux, pour reparaître glorieuse, lorsque ces temps de prestiges et de forfanterie seront passés... et souffre encore jusque-là que mon nom déchiré soit inscrit humblement aux pieds de ta statue. »

La « retraite du sage » se trouva quelque peu bousculée par les remous. L'armée de Montesquiou occupe bientôt Genève (septembre 1792). Un soir, à Coppet, on voit arriver un fugitif, le général vainqueur : il a dû quitter son armée pour éviter la guillotine. L'angoisse va croissant. Après avoir goûté quelques semaines, suivant l'expression de Marie-Antoinette, la « gloire » et le « plaisir » « d'avoir toute l'armée à soi », Narbonne étant ministre de la Guerre, Mme de Staël a fui Paris. Elle arrive, toute vibrante de l'horreur des septembrisades. Necker avait dû promettre à Berne qu'elle serait sage : « MM. de Berne, qui n'admettaient pas que les femmes s'occupassent de politique, firent signifier à M. Necker quand sa fille voulut aller le rejoindre à Coppet, que si elle paraissait dans le pays avec plus de trois domestiques et si elle y tenait des conférences sur la Révolution française, elle ne serait pas reçue (2). » Déjà le bailli de Nyon avait l'ordre exprès de surveiller les domestiques français

(1) *Du pouvoir exécutif dans les grands Etats*, 2 vol. in-8° de 407 et 367 pages (1792).

(2) Archives de Sales, correspondance de Berne, V. F. DESCOTES, *op. cit.*

de Coppet, de noter leur conduite et leurs paroles, et de prier Necker de les renvoyer aussitôt que possible (1). »

Cependant la Convention a proclamé la République et va faire son procès au roi prisonnier. Devant cet écroulement final, Necker lui-même ne peut se tenir d'être bouleversé. Il ne croit pas pouvoir se dispenser d'écrire des *Réflexions* (2), en faveur du souverain qu'il a servi, et à qui il doit en somme sa renommée. Plaidoyer terne, hésitant, frisant parfois l'inconvenance : quel besoin de révéler aux lecteurs, dans une phrase « astucieusement contournée », que Louis XVI s'exprimait avec difficulté? Chez l'auteur même, phénomène inouï, on avait le sentiment de son insuffisance : « M. Necker, ému d'un trouble qui durera autant que nous, a élevé en faveur de Louis XVI une voix timide pour le succès et courageuse pour lui (3). » Un royaliste est moins complaisant : « A l'abri des tempêtes que vous-même avez excitées... vous ne risquez rien. Et vous vous étonnez qu'en France on n'élève pas la voix. Mais en France, depuis qu'on a la liberté, on ne peut même plus avoir une opinion (4). »

Bien qu'à l'abri, Necker semble avoir pris peur de son timide courage. Il craint que, de la frontière toute proche, l'armée révolutionnaire ne tente un coup de main sur Coppet et ne s'assure de sa personne. Gibbon est un peu scandalisé de voir que la précaution des Necker va jusqu'à ne pas « prendre le noir », à la nouvelle du 21 janvier. Ils se sont retirés, à la fin de 1792, derrière les murailles de Rolle, pendant que leur fille, ennuyée à mourir de la prud'homie

(1) Arch. Berne, *Manuale*, t. X, au 12 juin 1792.

(2) *Réflexions à la nation française sur le procès de Louis XVI*. *Œuvres*, t. XI.

(3) P. Usteri et E. Ritter, *op. cit.* Lettre de Mme Necker à Meister, décembre 1792.

(4) *Réfutation des Réflexions*..., 46 p. in-8°, Genève et Paris, 1792 (par Montjoye, d'après Barbier).

helvétique, va rejoindre Talleyrand et Narbonne en Angleterre. Mme Necker s'en plaint amèrement à Gibbon ; plus philosophe, Necker donne à l'ami anglais l'adresse de la fugitive : *Juniper Hall viâ London*, ou mieux : Thélusson frères et Cie à Londres, qui feront parvenir (1). D'après une lettre à Meister, Necker lui-même avait songé à se réfugier chez les Anglais. Mais, dit-il, « la majeure partie de ma fortune est exposée à tant de hasards, que nous ne serions pas assez riches pour habiter Londres. » Il paraît que Necker, comme le signale dès 1791 la *Correspondance secrète*, était fort engagé dans des spéculations sur les assignats.

A Rolle, les jours s'écoulent tristement ; la santé de Mme Necker est devenue de plus en plus mauvaise. Elle est torturée du besoin de changer d'horizon ; elle soupire tantôt après Coppet, tantôt après Genève. Enfin son mari la décide à se fixer près de Lausanne, à portée des soins de Tissot, au château de Beaulieu ; site charmant, au milieu des jardins ensoleillés qui, de la route de Genève, descendent vers Ouchy. Grâce à la *rémission* que lui accorde le changement, la malade écrit sa dernière lettre à Gibbon. Elle se plaît à rappeler ce qui l'avait séduite aux jours de sa jeunesse ; et ce ressouvenir d'une passion pure fond enfin son pédantisme dans une sorte de simplicité :

« Votre courage, votre gaieté, votre aménité, toutes ces qualités si aimables dans d'autres temps pèsent sur mon cœur avec les autres motifs que j'ai de vous chérir... Nous sommes à Lausanne, nous vous y regrettons au lever de l'aurore et surtout au coucher du soleil, car c'est alors que nous étions habitués à vous voir rentrer dans notre ruche solitaire, chargé du miel que vous aviez recueilli au dehors, mais plus riche encore de celui qui coulait de vos lèvres... Nous

(1) British. M. Addit. Ms. 34886, p. 353. Rolle, 19 mars 1793.

avons renoncé à Genève, cette petite ville marche en tout sur les traces de la France et les pygmées n'inspirent que le mépris quand ils imitent les gestes épouvantables des géants briarées ; cette coupable parodie perd pour jamais peut-être une ville autrefois si florissante ; l'on y égalise les fortunes par des collectes perpétuelles, comme on le fait en France par des confiscations (1). » Bientôt en effet, le tribunal révolutionnaire de Genève, formé, avec un peu de retard, à l'instar de Paris, rangera Necker parmi les dix-huit aristocrates *englués*, condamnés par contumace à l'exil perpétuel.

Proscrit à Genève, Necker est toujours suspect à Berne, où la surveillance redouble contre la contagion jacobine. Le conseil bernois harcèle le bailli de Nyon de recommandations : qu'il ne perde pas de vue les domestiques de Necker, car avant leur départ pour Lausanne, ils sont allés de nuit à Versoix, prêter serment à la nation française (2).

Cependant, près de sa femme mourante, Necker veut oublier les tracas politiques. Il n'a plus d'autre souci que d'alléger les souffrances de sa compagne. C'est le beau trait de ce caractère, qui laisse enfin dormir l'égoïsme. Tout à son chagrin, il oublie la réprobation dont l'entourent les émigrés de Lausanne, « une ville hérissée de Français ». La pauvre femme, qui berçait sa douleur en écoutant de la musique, pour se maintenir en paix et mélancolie, mourut au mois de mai 1794. Necker se sent complétement désemparé. « Son imagination lui persuadait qu'il n'avait pas joui du bonheur qu'il devait à Mme Necker autant qu'il était malheureux de sa mort (3). » Il pouvait en effet éprouver

(1) British M. Addit. ms. 34886, f. 427-428. Lausanne, 9 décembre 1793.

(2) Arch. Berne, *Manuale*, t. XII, 7 décembre 1793.

(3) Comte d'Haussonville, *Mme de Staël et Necker*, in-8°, 1925. T. I seul paru.

quelque remords, en repassant tout ce qu'il devait à cette parfaite associée, et que son orgueil, puis sa préférence pour sa fille, l'avaient empêché de bien reconnaître. Pendant trois mois, il vit à Beaulieu à côté du cercueil ouvert. Après le 9 thermidor, qui laisse respirer la France et l'Europe, il peut conduire le corps à Coppet, dans l'étrange tombeau qu'il lui a préparé, suivant les dernières volontés de la morte. Mme de Staël a rejoint son père avant l'issue fatale. Mais elle supporte impatiemment un deuil qui lui semble exagéré : « Il attache, écrit-elle à son mari, au tombeau de ma mère le même genre de superstition et d'empire qu'elle avait elle-même pendant sa vie. »

Bientôt, dans le tourbillon que Mme de Staël crée autour d'elle, cette douleur se transforme en un culte apaisé. A le servir, l'orgueil radical de l'époux se repaît encore. Mme Necker morte va continuer l'office qu'elle tenait vivante. De ses papiers, Necker ne tirera pas moins de cinq volumes (1), chronique de l'idolâtrie conjugale. C'est avant tout le memento de ses triomphes, que l'éditeur déroule complaisamment à l'usage de la postérité. Mme de Staël ne pouvait se contenter de cette sorte d'embaumement dans le passé. Elle est attirée invinciblement par les intrigues qui s'entremêlent après la réaction thermidorienne. Dès avril 1795, elle part pour Paris. « Je crains bien, lui écrit son père, que tu n'aies le dessein secret de faire parler de toi (2). » En effet, elle s'agite fiévreusement, demande que Necker soit rayé de la liste des émigrés, discute la Constitution de l'an *III*.

(1) *Mélanges de Mme Necker*, 3 vol. in-8°. Paris, an VI ; *Nouveaux Mélanges*, 2 vol. in-8°. Paris, 1801.
(2) Comtesse DE PANGE, *op. cit.*

Necker dans le sillage de sa fille. Sa mort.

A-t-elle rêvé de « faire porter Necker, sous un titre quelconque, à la tête de la jeune république (1) »? C'est au moins probable. Aussi engage-t-elle son père à recrépir une fois encore sa propre statue, et à se poser en pontife politique. Tel est l'objet *De la Révolution française*. En quatre volumes, c'est une sorte d'évangile libéral et doctrinaire, où doctement Necker professe ce qu'il faut garder de la Révolution pour en assurer la stabilité. Il ne peut être question du repentir de l'auteur; mais l'âge et la réflexion aidant, il a corrigé son enthousiasme pour le nombre et l'opinion publique. Sa retraite lui a donné une sorte d'indépendance, et il dénonce les chimères de l'idée révolutionnaire par excellence, l'égalité. Il montre assez bien qu'au nom de cette idole, le parti patriote et jacobin a creusé le tombeau de la liberté : « Le vrai républicain, leur a-t-on dit, se soumet à tout, supporte tout, se passe de tout, et si l'on n'a pas ajouté de la liberté, c'est que c'était là le dernier secret des francs-maçons (2). » Idée profonde et chargée d'horizon, qui détonne dans ce long verbiage.

L'ouvrage de Necker n'avait de quoi plaire à aucun des partis qui s'affrontent, au seuil du Directoire. Mais au moment où la France, lassée de tant de secousses, commence de se retourner, fiévreuse, dans le lit de ses constitutions successives, le sujet est d'actualité, et l'on s'occupe de Necker, au moins pour le contredire. Ginguené (3), sec et lucide théori-

(1) Fabre de l'Aude, *Histoire secrète du Directoire*, t. III. Cité par J. Turquan.

(2) *De la Révolution française*, t. IV, p. 119.

(3) *De M. Necker et de son livre*..., in-8°. Paris, an V. Recueil d'articles parus dans *la Décade philosophique*, numéros 23, 24, 26, 28 de l'an V.

cien de la pure doctrine montagnarde, blâme Necker de son goût obstiné pour la constitution anglaise. Avec les égards dus à l'ancien moteur de l'opinion publique, il veut « le mettre à sa véritable place sans nous laisser imposer par une vieille réputation. » Et cette place est dans un passé condamné sans appel. Moins déférent, un rédacteur du *Journal de Paris* (1) développe une aigre réfutation : « Quelle fut ma surprise de n'y voir à chaque page, et surtout dans la partie qui traite de la constitution (2), qu'orgueil, suffisance, prévention, pétition de principes, raisonnements faux et inconsidérés, insulte à la nation française et au gouvernement qu'elle s'est choisi... Laissons-le dire aux partisans de la monarchie que l'opinion publique voulait la liberté, et aux partisans de la liberté que l'opinion publique voulait la monarchie. » Lanjuinais jugera de même : « On l'a vu... longtemps occupé à nous rappeler en arrière, à nous prodiguer dans ses Utopies des leçons âpres, des reproches sanglants et des avis alors impraticables... Il a tenu longtemps au système du pouvoir absolu, en caressant néanmoins l'opinion publique (3). »

La campagne de Mme de Staël n'a pas mieux réussi, en dépit de l'ardeur dont elle animait les *Salmichiens*, où s'amalgamaient les députés *constitutionnels*, et, avec quelques recrues, les vieux débris de l'*Encyclopédie*. Malgré l'aide de son bénin mari, le premier ambassadeur (d'ailleurs honoraire) qui se présente à la Convention, elle se rend bientôt insupportable à tout le monde. Après le vote de la constitution, non seulement on écarte le Mentor de Coppet, mais on demande le bannissement de sa fille. Ravie au fond qu'on lui donne tant d'importance, Mme de Staël

(1) *Réponse au dernier ouvrage de M. Necker sur la Révolution...* In-8°, VI-252 p. Paris, an VI, 1797.
(2) T. III.
(3) *Études biographiques et littéraires.* In-8°. Paris, 1823, p. 35 à 69.

n'en veut pas trop à ses proscripteurs. Le trouble lui promet une prompte revanche. « Ma fille est arrivée après une longue route. M. Constant lui a servi de compagnon de voyage ; ils sont tous deux merveilleusement lestés en idées et en espérances républicaines, et ils pardonnent un peu trop les moyens des gouvernants en faveur du but (1). »

Les Excellences de Berne sont de moins bonne composition. Leur conseil secret charge le bailli de Nyon de recommander à Mme de Staël, qui se trémousse de Coppet à Nyon et à Lausanne, « la plus grande circonspection dans ses actes, paroles et écrits (2). » Si le pauvre bailli, qui ne méprise pas l'aubaine d'une invitation à Coppet, tarde à rendre compte, moins d'un mois après on le rappelle à l'ordre, avec une allusion expresse aux « questions politiques (3). »

En dépit de cette malveillance inquiète, Mme de Staël réunit à Coppet un cercle brillant et empressé sans quoi elle ne peut vivre. Elle veut bien clamer à tous les échos que son père est digne d'adoration, mais, avoue-t-elle, « c'est une terrible épreuve pour les sentiments que de se regarder face à face. Il faut du monde pour avoir de l'esprit, du monde pour s'aimer, du monde pour tout... Dès qu'on est deux, il faut être beaucoup plus. »

Avec l'indulgente expérience de son propre égoïsme, Necker se prête à l'envahissement. On vient de Lausanne, de Genève ; des amis de Benjamin Constant, le maître de l'heure ; d'illustres voyageurs en peine de distractions ; des émigrés d'humeur libérale, qui ne grincent pas les dents, comme tel irréductible, à la vue du ministre abhorré : « Une

(1) Lettre de Necker à Meister, décembre 1795. Citée par la comtesse DE PANGE.

(2) Arch. Berne, *Manuale...*, t. XVI. p. 79, 13 mai 1796.

(3) Arch. Berne, *Manuale...*, t. XVI, p. 127, 11 juin 1796. — V. aussi *Rathsmanuale*, 447/246 et 449/201.

voiture à quatre chevaux et des gens vêtus de vert me firent reconnaître le seigneur de Coppet revenant de sa promenade. Je ne puis exprimer l'horreur que je ressentis à la vue de ce scélérat (1). »

Quelquefois, arrive de Lausanne, en mince équipage, un proscrit savoyard, Joseph de Maistre. Il est de taille à soutenir la conversation; mais la muse du lieu, un rameau vert à la main, fait volontiers un monologue, si bien qu'un beau soir, au grand scandale des fidèles, le visiteur s'endort (2). En voyant Necker de près, il a mis une sourdine à son admiration; l'emphase lui est insupportable; la chimère libérale, il va la mettre en pièces tout à l'heure dans ses *Considérations sur la France.*

Cependant, sous son regard amusé, on se donne là, éperdument, le plaisir de reconstruire l'Europe et la France. Le jeu, de longue date, plaît à Necker, revivant sans risque les joies de son enfance. Mais désormais il y laisse le premier rôle à sa fille, qui sait si bien rajeunir les théorèmes politiques à la genevoise. Il est fier de lui passer le flambeau, heureux d'être encensé tout vif sur l'autel domestique par la main filiale. Il goûte le repos de son choix, sur la jonchée de lauriers que lui renouvelle à tout propos l'éloquente Germaine; il consent même à jouter avec elle dans le romanesque.

Elle vient de faire imprimer *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations.* Suivant sa coutume, elle étale les orages intimes de son cœur tumultueux, elle parle son autobiographie avant d'en composer *Delphine.* Necker, malgré sa partialité débonnaire, croit devoir à sa magistrature de morale, d'improuver doucement ces brûlantes effusions. Que l'amour ne soit pas

(1) Le comte d'Espinchal. V. comte D'HAUSSONVILLE, *op. cit.*
(2) F. DESCOTES, *op. cit.*

l'unique passion capable d'inspirer une fiction intéressante, il prétend le démontrer dans un petit roman : *Suites funestes d'une seule faute.*

On a cru jusqu'ici que seule Mme de Staël l'avait révélé au public en 1816 (1). Or, Necker l'avait déjà donné à une revue genevoise, la *Bibliothèque britannique* (2). Au dernier moment, sa dignité fut prise de scrupules et il le retira. Mais le morceau était déjà composé ; quelque amateur d'inédit en sauva un exemplaire (3). Il est précédé de cette note curieuse : « L'événement dont on a tiré cette fiction a été publié comme un fait véritable dans les journaux anglais il y a quelque temps. Il est devenu l'objet d'une conversation dans laquelle on s'est demandé s'il était possible de le rendre touchant et vraisemblable, en puisant dans les seules affections domestiques les sentiments et les circonstances qui amèneraient une telle catastrophe. Il nous paraît que la difficulté a été superbement vaincue. Divers rapprochements rendraient cet écrit plus remarquable encore s'il nous était permis d'en nommer l'auteur (R). »

En effet, de ce roman Necker a voulu faire le tableau idéal de sa félicité conjugale. C'est lui qui se peint sous le nom d'Henri Sommers ; et Élise n'est autre que Suzanne Curchod. Qu'il suffise de ce passage, où l'on sent à n'en pas douter une complaisance personnelle : « Henri par sa famille et par son état dans le monde avait de nombreuses relations et le goût de la considération lui était venu de bonne heure. Aussi n'avait-il négligé aucun des moyens propres à lui valoir les succès de la société. Mais comment aspirer à passer les autres en jouissances d'amour-propre sans avoir des moments de découragement ou

(1) *Mémoires sur la vie privée de mon père*, p. 292 à 373.

(2) Genève, de 1796 à 1815, 140 vol. in-8°. Ensuite, *Bibliothèque universelle, Revue suisse et étrangère.*

(3) Bib. Genève, Hf 946, paginé 40 à 117.

d'irritation?... Élise regretta de n'être pas tout pour Henri comme il était tout pour elle... Mais le bonheur du chevalier Sommers ne fut complet qu'au moment où Élise, naturellement timide et fière, eut cette confiance entière, résultat d'une unité parfaite, qu'au moment où elle disposa de la fortune de son Henri comme de la sienne propre, où elle en fit les honneurs dans le monde avec autant d'aisance que d'un bien à elle. » Hormis ces souvenirs vécus, l'historiette n'offre aucun intérêt. Le grand malheur qui frappe ce couple modèle, ce ne peut être, pour un banquier, que la ruine financière. Et ce récit, composé dans une intention morale, se termine par un double suicide.

Aussitôt qu'elle l'avait pu, Mme de Staël était retournée à Paris, où elle avait des amis dans le Directoire. Son père occupe sa solitude à repasser ses souvenirs sans oublier ses intérêts. Il croit le moment venu de récupérer les deux millions prêtés en 1777 : on doit pouvoir s'entendre avec un Barras. Necker se décide donc à présenter un mémoire (1) au Directoire.

Il est extrêmement intéressant, et propre à éclairer le jugement de l'histoire. Tout d'abord, l'ex-ministre de Louis XVI exprime, avec une forte insistance, sa volonté d'avoir toujours été Genevois ; comme un étranger qui n'a jamais cessé de l'être, il échappe donc à la confiscation qui a frappé les émigrés. Il a fait partie, « par des élections consécutives, » des divers conseils de Genève. « Durant mon premier et mon second ministère, je n'ai jamais cessé de prendre, dans mes actes particuliers, les titres qui m'asso-

(1) Barras y fait allusion, *Mémoires*, t. III, p. 125. — Paul Bonnefon l'a publié pour la première fois dans *Souvenirs et Mémoires*, t. III, 2, 1899 ; p. 420 à 431. Le comte d'Haussonville semble l'avoir ignoré. Il signale au contraire, à Coppet, le brouillon d'un mémoire de Mme de Staël, pour revendiquer — sur quelles bases? — la nationalité française.

ciaient à la magistrature de Genève... J'ai donc été Genevois... Qui peut donc avoir constaté plus que moi sa qualité d'étranger? » On ne doit pas y opposer « l'acte de dévouement qui m'a fait consentir à servir la France ». Necker rappelle qu'il n'a jamais pu prêter serment ; des conseillers d'État, parmi lesquels il cite « MM. de Beaumont et Lambert », le faisaient pour lui devant la Cour des Comptes. « Le délabrement absolu de ma santé m'obligea de quitter les affaires au mois de septembre 1790, et je pris le parti de retourner dans ma patrie, conformément à mes droits et selon l'habitude des Suisses et Genevois établis en France. »

Voilà qui est net. Qu'on rende donc à ce brave officier retraité des Finances de France, ses deux maisons de Paris, sa « petite maison de campagne » à Saint-Ouen, et ses deux millions. Les bons offices de Barras et de Talleyrand obtinrent aussitôt la radiation de l'émigré malgré lui, et la restitution des maisons (1). L'argent ne sera rendu que par Louis XVIII à Mme de Staël, dont le zèle contre l'usurpateur est ainsi récompensé.

Coppet ressentit encore en 1798 le choc des agitations révolutionnaires. Le Directoire avait fait avancer ses troupes en Suisse. Le parti démocratique en profita pour renverser un peu partout les gouvernements traditionnels, et fonder la République helvétique une et indivisible. Dans le pays de Vaud, le mouvement se renforçait d'un violent désir de secouer le joug bernois. Pris de peur, Necker brûle beaucoup de papiers, et se réfugie à Genève, réunie dès lors à la France. Il ne s'emploie d'ailleurs qu'à inviter les seigneurs ses pareils à la résignation et à la prudence. En avertissant, à condition que son nom « sera ignoré », les autorités de Lausanne d'un

(1) Mme de Stael peut alors en vendre une, celle de la Chaussée d'Antin, au banquier Récamier.

bruit d'insurrection, il ajoute : « Je croyais tout parfaitement fini surtout à la veille d'une constitution nouvelle et où l'on dit que les intérêts des décimables sont traités avec plus de faveur que les intérêts des décimateurs. Ce que je désire, et peut-être avant tout, Monsieur, c'est qu'enfin le repos nous arrive et d'une manière ou d'une autre (1). »

Le 18 brumaire exauça ses désirs. Il put se remettre à son dernier grand ouvrage : le *Cours de morale religieuse* (2). Par ce long exposé d'honnêtes banalités, il voulait, à l'en croire, rendre un dernier service à la France, où se manifestait comme la nostalgie d'une religion. Necker a-t-il cru qu'on pouvait alors faire glisser la France nouvelle au protestantisme? « Il faut une religion, mais pas la catholique », affirmait déjà Mme de Staël, avec l'appui de l'athée Benjamin Constant.

Quoi qu'il en soit, jamais Necker ne prit plus de soins, pour assurer en France la diffusion d'un de ses livres. Celui-ci est en dépôt dans dix-sept villes de province, que l'éditeur Pougens est chargé d'alimenter. Necker lui-même expédie en outre à Paris 1 800 exemplaires en quatorze ballots (3). Il veille à ce que le prix de vente ne dépasse pas dix livres. Mais ces interminables homélies, d'un sentiment sincère sans doute, mais pâles et monotones, étaient bien impuissantes pour un si grand œuvre. Necker leur dut, après *De l'Importance des opinions religieuses*, de figurer parmi « les théologiens genevois du dix-huitième siècle »; à ce titre, ses livres sont rangés au « Catalogue de la Bibliothèque appartenant à la compagnie des Pasteurs (4) ». Mais Bonaparte ne prit pas son avis pour faire le Concordat.

En même temps qu'il codifiait la morale, le plus

(1) Arch. cant., Lausanne, Hr 147.
(2) Trois vol. in-8°, Paris, an IX, 1800.
(3) Bib. Genève, Ms. Recueil de lettres.
(4) Genève, 1894.

indulgent des pères écrivait à sa fille : « Je désire ton succès dans l'objet présent de tes vœux pour M. Constant, mais s'il y avait contrariété, il y aurait plus d'un motif pour en prendre son parti. » Le mari Staël vivait toujours ; et Necker, qui venait d'écrire de si majestueuses pages sur la charité, comme sur la sainteté du mariage, éprouva le désagrément de recevoir cette lettre : « Vos principes de morale sont ceux dont je fais profession ; ils m'ont conseillé comme un devoir de vous faire connaître à son insu un infortuné qui, ne fût-il que malheureux et ne vous appartînt-il que par là, a des droits à votre humanité. » Ainsi parle fort bien Du Buc qui, pauvre lui-même, a secouru de 50 louis la « misère profonde » du gendre de Necker.

Le grand homme n'est pas content ; en réponse il plaide : « Il avait un asile auprès de moi, il avait la liberté de se réunir à sa femme (1). » Ce dernier trait ne manque pas de saveur. Deux ans auparavant, dans le but avoué de ne pas laisser sa fortune au contact de cette détresse, Mme de Staël, de concert avec son père, avait demandé la séparation. Du moins, le rappel de Du Buc à la décence valut-il au pauvre Staël de mourir sur le chemin de Coppet, dans l'auberge où était sa femme, à Poligny. Le grand cœur de Necker est tout consolé : « Et une circonstance qui m'a beaucoup touché, c'est que le voyage l'avait assez ranimé pour lui donner beaucoup de plaisir du repos et des soins qu'il allait trouver à Coppet... Ma fille a été fort ébranlée, mais un repos suivi lui a fait du bien. Elle désire beaucoup ainsi que moi que vous puissiez venir dîner ainsi que M. d'Hauteville (2). »

La complaisance de Necker pour les fantaisies de sa fille l'entraîne encore dans une mésaventure.

(1) Comtesse DE PANGE, *op. cit.*, p. 234. Lettres de novembre 1800.

(2) Bib. Berne. Ms. *Hist. Helv.*, XXII, 92. Lettre de Necker à M. de Portes, 10 mai 1802. Staël était mort le 5 mai.

Comme à tout le monde, les foudroyants succès de Bonaparte en Italie lui avaient inspiré le plus vif intérêt. Bien que le général victorieux eût refusé de s'arrêter à Coppet en 1797, il le proclamait « son héros ». On sait les vains efforts de Mme de Staël pour s'imposer à Bonaparte. C'est un amour qu'elle est prête à tourner en haine, dès qu'il se fait consul sans sa permission. Necker n'est que l'écho des malveillants racontars de sa fille : « Il y aura une fête éclatante le 30 pluviôse pour l'installation du premier Consul au château des Tuileries. On dit que son cortège de gardes est nombreux et magnifique, et qu'ils font ranger les voitures à coups de sabre quand le soldat heureux traverse les rues de Paris (1). » Le dictateur a pourtant fait de Benjamin Constant un tribun, qui, de son premier discours, a essayé de désarmer le Consulat, comme le Compte-Rendu de Necker avait démantelé la monarchie.

Cependant, en mai 1800, Bonaparte s'arrête à Coppet et veut en voir la merveille. « Le premier Consul, comme il s'apprêtait à se rendre aux champs de Marengo, eut au château de Coppet une longue conférence avec le vertueux ministre de Louis XVI, auteur de beaux livres, mais moins heureux dans l'action ; conférence dont ce dernier ne fit connaître le sujet à personne, pas même à M. Reverdil. » Le bon bourgeois de Genève a mis le doigt sur le plus sensible du contraste, entre le vieux prêcheur d'utopies et le jeune bâtisseur de cité, entre l'éveilleur d'hommes et l'amasseur de nuées. D'après une spirituelle voyageuse, lady Morgan, Bonaparte déclara en sortant que « M. Necker était fort au-dessous de sa célébrité » ; quant à sa fille, ce n'était qu'une « phraseuse (2) ». Elle, en revanche, souhaitait que le

(1) Bib. Genève. Ms. supp. 725. *Lettre du 11 février 1800 à Reverdil.*

(2) *Figaro* du 6 décembre 1930. Important article de Jacques Patin.

« soldat heureux » fût battu ; elle passera sa vie à désirer Waterloo.

Son père lui écrivait l'année suivante : « Je suis toujours affligé, quoique je ne te le répète pas, de ton amour malheureux pour le général consul, mais s'il fait le bonheur et la gloire de la France, tu auras un dédommagement. » C'est bien le dernier dont ait cure Mme de Staël. Le sort de la France, elle se croit capable de le régler, comme par un privilège de famille. Avec une audace impudente, elle ameute les généraux jaloux et les jacobins impénitents. Le Concordat surtout l'exaspère ; ce qu'elle veut, c'est « protestantiser la France ». Afin de mieux assurer le résultat, puisque la morale paternelle n'y suffit pas et que la république est en défaut, elle ne trouve rien de plus opportun, que d'appeler sur le trône des Bourbons le duc de Brunswick (1), chef allemand des francs-maçons écossais d'Europe. C'est bien choisir, pour imposer à la nation élue le règne de la raison universelle.

La France n'était pas mûre pour cette dénaturation. Le 18 avril 1802, Mme de Staël se calfeutre derrière ses rideaux, afin de ne pas entendre les cloches sonnant le *Te Deum* catholique. A la consoler, il n'y a que des plaisanteries et des murmures de soudards. « Mme de Staël les avait vivement excités, soit par un zèle philosophique, soit par un zèle protestant, soit par un zèle républicain (2). » Pour venir d'un ancien ami salmichien, l'énumération n'en est que plus juste.

(1) Ce trouble projet appelle un historien. Chose curieuse, Brunswick avait déjà des prôneurs bien avant Valmy, dans cette Suisse romande d'où sont sorties tant de théories internationales. Dès 1791, Mme de Charrière, tout en vitupérant Necker, espère que le « héros Brunswick » remettra tout en place, en France. (*Les Trois Règnes*, conte en vers.)

(2) LACRETELLE, *Histoire du Consulat*, t. II, p. 72. Cité par J. Turquan, *Madame de Staël*.

Au nom de ce triple zèle, Necker ne sut pas refuser son concours à sa fille. La Terreur est loin. Il se laisse reprendre à son vieux fond encyclopédiste et huguenot. Avec l'aide de Suard, dit-on, — ce qui le ramène à ses débuts dans la carrière, — animé surtout par sa fille et Constant, il compose les *Dernières vues de politique et de finances* (1). Son imperturbable fatuité en fait hommage au Premier Consul. Or, il lui prodigue les conseils les plus déplaisants, déclare détestable sa constitution de l'an VIII ; plutôt encore que le Monk d'une monarchie tempérée, il le persuade de se faire le gardien d'une constitution « d'un beau genre », « parfaite pour l'ordre et bonne aussi pour la liberté », suivant la recette éprouvée de la politique neckienne. Bonaparte hausse les épaules, et fait écrire par Lebrun au maladroit bonhomme de se tenir tranquille. Lebrun ajoute, avec un piquant à-propos : « Je vous croyais dégoûté des constitutions (2). » L'incisif journaliste Fiévée termine ainsi sa très dure critique : « Heureux homme, qui a pu contribuer puissamment à tant de malheurs sans en ressentir aucun (3) ».

On ne sait quelle figure se firent les deux complices, quand Mme de Staël exilée se réfugia près de son « cher ange ». Mais on sait qu'elle n'aimait pas le tête-à-tête. Son père dut bientôt la laisser partir pour leur chère Allemagne, où les *Dernières Vues* étaient goûtées, et comme toutes les productions du génie neckrien, traduites sans retard (4). Quant à lui, la vieillesse l'immobilisait chaque jour un peu plus, dans l'attitude d'un Bouddha de la liberté et de la vertu. Il faisait l'ébahissement des visiteurs, de se montrer si massivement serein après tant d'orages. « M. Necker avait d'ailleurs un ensemble si impo-

(1) In-8°. Genève, 1802.

(2) Paul GAUTIER, *Madame de Staël et Napoléon*, in-8°. Paris, 1903.

(3) 10 fructidor an X. *Mercure de France*.

(4) V. MEYER, *Conversations-lexicon*.

sant, si magistral, sa parole était si grave, sa physionomie était quelque chose de si arrêté, qu'il me parut tout de suite également absurde d'aimer et de haïr un être aussi matériellement impassible et invulnérable (1). » L'ironie concentrée de Dumont donne la même impression : « M. Necker, que je vis souvent à Coppet en 1802, me parut un homme très heureux, en qui la vieillesse ne marquait point sous le rapport de l'activité de l'esprit. Je ne doute pas qu'il ne dût beaucoup de son bonheur à la pureté de ses souvenirs ; sa conscience lui rendait bon témoignage de lui, mais il faut ajouter que son amour-propre ne paraissait nullement froissé par le démenti que les événements avaient donné à toutes ses vues politiques. L'équilibre un moment dérangé était rétabli. Il était au-dessus des inquiétudes de la vanité comme s'il était déjà canonisé. Il ne semblait pas flatté des louanges, elles ne lui apprenaient rien ; il les écoutait comme les saints écoutent les hymnes, les litanies qui sauvent ceux qui les prononcent (2). »

Dans la certitude imperturbable de sa propre transcendance, Necker vit en somme fort agréablement. Il reçoit volontiers ses amis et ses voisins de campagne, s'occupe avec soin de sa cave : « Je trouve, Monsieur, que le vin de la Fléchère ne vaut pas le vin de la Côte d'années moins anciennes, ainsi je n'en prendrai pas (3). » Il garde jusqu'au bout le goût des affaires et des risques profitables. Une banque nouvelle de New-York : Le Roy, Bayard et Everts, le compte parmi ses actionnaires. Le 15 juin 1802, en acceptant son compte courant, il écrit qu'il garde toute confiance, bien que les actions soient encore un peu jeunes pour rapporter (4). D'ailleurs cette heureuse audace s'allie à une exactitude méticuleuse :

(1) *Mémorial* de NORVINS, cité par d'Haussonville, *op. cit.*
(2) *Journal manuscrit*, cité par J. MARTIN, *op. cit.*
(3) Bib. Genève. Ms. supp. 725. Lettre à Reverdil, 1800.
(4) Bib. Genève. Recueil de lettres.

« Nous avons, Monsieur, un très petit compte ensemble et pourtant mon goût pour la régularité m'engage à vous demander une note de ce qui me revient sur la vente que vous avez faite pour moi (1). » Le libraire Pougens, « membre de l'Institut », a vendu quelques exemplaires de la *Morale*.

L'hiver, Necker se rend à Genève, dans la maison qu'il possède rue Neuve-Saint-Germain (2). Son frère habite non loin de là le bel hôtel de la rue Calvin (ou des Chanoines). Du jardin en terrasse, tous deux peuvent apercevoir le point de départ de leur carrière, la chambrette qu'ils occupaient enfants, dans l'Ile, au pensionnat de leur père le Poméranien.

Jacques Necker meurt le premier, le 19 germinal an XII de la République française (9 avril 1804) : Genève n'est plus que le chef-lieu du département du Léman. Avec le maire Maurice (il n'y a plus de Magnifique Conseil), signent à l'acte de décès Horace Rilliet, neveu par alliance du défunt, et son neveu Jacques Necker, « professeur de botanique (3) ». Le frère, Louis, ne survécut que quelques mois.

Mme de Staël, qui fait retentir à tous les échos les éclats de son incomparable douleur, revient d'Allemagne, sans hâte. « Elle a bien dû regretter son père, dit Bonaparte. Pauvre divinité ! Il n'y a jamais eu d'homme plus médiocre, avec son flonflon, son importance et sa queue de chiffres (4). »

C'est seulement le 9 novembre, que le corps de Necker est ramené à Coppet, pour reposer côte à côte avec celui de sa femme. On dut démolir la porte que Mme de Staël avait fait murer, avant de déposer, treize ans après, son propre cercueil aux pieds du sarcophage familial. Laissons à son

(1) British. M. Addit. Ms. 23102, f. 133. Lettre du 25 octobre 1903.
(2) Actuellement extrémité ouest de la rue des Granges.
(3) Arch. Genève, registre de 1804.
(4) Paul Gautier, *op. cit*

gendre le soin de retracer le macabre spectacle :

« Les restes de M. et de Mme Necker déposés dans une chambre sépulcrale, située au cœur même du monument, n'étaient point enfermés dans des cercueils. Mme Necker, préoccupée durant les dernières années de sa vie de la crainte des enterrements précipités, avait ordonné, dans son testament, que son corps et plus tard celui de son mari, fussent placés dans une cuve de marbre noir et conservés dans l'esprit-de-vin.

« Je fis percer en ma présence et par un seul ouvrier la porte murée du monument, j'y entrai seul; la chambre sépulcrale était vide ; au milieu, la cuve de marbre noir, encore à moitié remplie d'esprit-de-vin. Les deux corps étaient étendus l'un près de l'autre et recouverts d'un manteau rouge. La tête de Mme Necker s'était affaissée sous le manteau ; je ne vis point son visage ; le visage de M. Necker était à découvert et parfaitement conservé (1). »

On n'a pas élevé à Necker d'autre statue, que celle qui domine le vestibule de Coppet.

Necker est le premier, le chef de ces politiques doctrinaires et libéraux qui ont rêvé l'amalgame de l'individualisme et de l'autorité. En lui, confluent le rationalisme dissolvant des philosophes, et les chimères de l'utopie rousseauiste à tendances anarchiques et internationales. Le seul de l'espèce, il a tenu en mains la plénitude du pouvoir, à un moment capital de l'humanité. Il s'en est servi de la manière la plus néfaste, non seulement par la faute de sa propre médiocrité, mais à cause de l'impotence ou de la malfaisance sociale des idées qu'il incarnait. Diluées par sa soif de popularité et ses prétentions de parvenu, déguisées sous une respectabilité gourmée et vaniteuse, une affectation constante de vertu, il les a vuse se briser, non sans d'immenses dom-

(1) *Souvenirs du duc de Broglie*, 4 vol. in-8°, 1886, t. I, p. 382 et sq.

mages de la chose publique, contre la réalité vivante.

Necker, continué par Mme de Staël, reste le prototype de ces esprits distingués, voire généreux, animés de louables intentions, ancrés dans leur infaillibilité, idéologues incorrigibles, qui ont mené le faux dogme libéral de défaite en défaite. Coupés des racines profondes, leur climat intellectuel est une sorte de scolastique creuse, un cliquetis de mots qui frappe les oreilles des foules d'un écho obsédant : droit et liberté. Ils énervent les principes d'action et les vident de leur substance, au profit de formules séduisantes et corrosives. Leur tactique, devant les poussées aveugles du désordre et de l'envie, c'est le recul et la concession.

Ils témoignent souvent beaucoup de respect à l'autorité et à la religion, surtout quand ils sont au pouvoir ; mais c'est une sorte de respect glacé et méfiant ; il fige et stérilise les principes qui en sont l'objet. Afin de garder la faveur publique, qui est leur raison d'être, ils agitent inlassablement le fantôme du progrès, impuissants à l'animer et même à le définir. Quand ils saisissent le gouvernail, c'est pour frapper l'équipage d'immobilisme ou de vertige. Au reste, généralement fort diserts, à analyser et à juger les catastrophes qu'ils ont déchaînées. D'une habileté assez aveugle pour dissoudre une tradition, assez efficace pour faire avorter une restauration, ils se révèlent incapables de diriger, plus encore de fonder.

FIN

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES DE PERSONNES CITÉS DANS LE CORPS DE L'OUVRAGE

A

B

C

N

O

P

T

V

W

Y

TABLE DES MATIÈRES

Cet ouvrage

a été achevé d'imprimer sur les presses

de la

LIBRAIRIE PLON

le 2 novembre 1933.

E. LAVAQUERY

NECKER

FOURRIER DE LA RÉVOLUTION

PARIS

LIBRAIRIE PLON

1933

5e édition

PARIS (FRANCE). — TYPOGRAPHIE PLON, 8, RUE GARANCIÈRE.